

# CÉRILLY ET LES ENVIRONS

TRADITIONS DOCUMENTS LEGENDES

---

---

1

## HISTOIRE GÉNÉRALE

DES ORIGINES A LA REVOLUTION \*

---

---

\*

GEORGES BODARD

---

---

\*



CHATELAIN

a TRAVERS

CHRISTOPHE

PAR G. BODARD



<sup>I</sup>  
Histoire Générale  
~ Des origines à la Révolution ~

---

Table des Matières

---

- 1 Devant-propos.  
 10 Etymologies successives de Cérilly  
 11 Armoiries de la ville de Cérilly
- 

## Chapitre I

13

### Origines - Période gauloise

Les origines. Primitifs habitants de la contrée à proximité de la forêt pleins de ressources. Habitants gaulois. Premières invasions : ligures et celtes. Le territoire de Cérilly fait alors partie de la Gaule Celtique qui a pour capitale Bourges. Gaulois Berruyers. Migrations gauloises. Invasion des Cimbres. Emplacement du clan gaulois de Cerialis, dédié à Cérés, Déesse des maisons. Souvenirs qui demeurent de cette époque : noms de lieux, Trouailles et Dieaumont, sur les lieux et aux environs.

---

## Chapitre II

27

### Période Gallo-romaine

Conquête romaine - L'oppidum de Cerialis - Fortins de Bourges, de Cabochon et de Marais aux environs de l'oppidum, pour assurer sa défense - Guerre de partisans dans nos environs, le chef gaulois Roll ou Rollais - Valignay et le camp de César à Venouse - Trouailles et Dieaumont à cet endroit - Le Point de vue, anciennement = Montjovian = ou mont de Jupiter - Le bois d'Aglan ou = d'Aglaï - La villa gallo-romaine de Cerialis, plus

plus tard Castrum - Effets de la conquête romaine -  
 La villa gallo-romaine - La cité de Gordes ou Cordes fondée  
 par les Romains, paroisse de Chateley - Trouvailles faites  
 à cet endroit - Trouvailles romaines faites dans nos environs  
 Noms de lieux gallo-romains dans nos environs -  
 Vestiges d'anciennes voies gallo-romaines - Les Boïens  
 établis dans notre contrée - L'aquitaine première avec  
 Bourges comme capitale - Cérilly compris dans le = Pa-  
 que Biterungis = ou territoire de Bourges.

---

## Chapitre III

### Période Mérovingienne.

55

Période troublée et obscure, toute remplie par les invasions -  
 Fin de l'Empire romain - Bagaudes - Invasions des  
 Goths et Wisigoths - Secours demandé à Rotharis roi  
 des Bretons; son armée écrasée à Dées (Indre). Destru-  
 tion de Villa Joris et de Cordium - Château du Goth ou  
 du Gout, paroisse de Vilhain - Noms de lieux dits - Inva-  
 sion des Franks dans notre contrée - Invasions des Sarra-  
 zins défaits à Saitiers - Lutte entre Franks et Wisigoths en  
 Berry et sur notre contrée. Commencements du régime féo-  
 dal - Calamités : inondations, orages, épidémies & mori-  
 taires mérovingiens attribués à Cérilly et aux environs.

---

## Chapitre IV.

### Implantation du Christianisme.

71

Apparition dans notre contrée à la fin du 2<sup>e</sup> siècle - Cause de civilisation et de progrès - Organisation ecclésiastique ; commencement des paroisses - Influence de Saint-Martin dans notre contrée ; souvenirs légendaires de son passage dans nos parages : la fontaine Saint-Martin au Vilhain ; le pas de la mule à Braize - Les priures de Breneville, du Vilhain, de Chateaubry, et de la Bouteille - Ghisodulphus, surnommé Babolène, installé des moines sur les rives de la normande, et fonde les monastères d'Islesur-Normande, de Jouy et de Charenton - Églises érigées par les propriétaires dans leurs villas - Le règne de Saint-Louis voit accrître les paroisses - Les églises prospèrent et acquièrent des biens, des dons leur sont faits à l'époque des croisades. Le christianisme devient puissant. Le diocèse de Bourges, les archidiaconés et les archiprêtres. Urcay et Valençay-le-Monial, les deux plus anciennes paroisses de nos environs. Les églises des villas et priures, noyaux de nos agglomérations actuelles

## Chapitre V.

### Commencements de la Féodalité.

87

Formation du Bourbonnais (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) - Nibelung, le premier vicquier - Beaucoup de localités changent leur nom de « pagus » = pour celui de « castrum ». Le pagus Bourbonnois ou territoire de Bourbon, premier noyau du Bourbonnais - Les vicquiers, centaines et dizaines - Cilly était-il de la vicairie d'Herisson ou de celle d'Amay ? ... ou

viguerie lui-même sous le nom de : Carivilla ? ou alleu ?  
 Adhinar premier seigneur de terres féodales dans notre  
 contrée, sous le nom de Sages Bourbonnais - Cérilly ne  
 paraît pas compris dans ce pays - La désignation de  
 Bourbonnais apparaît pour la première fois en 1040 -  
 Au XIII<sup>e</sup> siècle nous constatons Cérilly faisant partie du  
 Bourbonnais, et relevant de la châtellenie de La Breu-  
 yère - Laubespain.

## Chapitre VI.

84

### Événements de la période précédente. (IX<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles)

Invasion des Normands (868) - Invasion des Hongrois  
 (909) - défaites dans l'Indre par le seigneur de Diol et  
 Adhinar - Les Cottevaux défaites aux environs de  
 Dun-sur-Auron, par le seigneur de Diol en 1183 - Forti-  
 fication des villas pour résister à ces invasions et leur  
 transformation en : castra, et châteaux féodaux - Châteaux  
 à motte et castrum de Cistiacus (Cérilly) - Emplacement  
 de l'ancienne forteresse de Cérilly et trace des anciennes  
 murailles. Les villes obtiennent des franchises et s'entourent  
 de fortifications - L'église de Cérilly, citée dans deux  
 bulles papales (1100 - 1152) et donnée au monastère de  
 Souvigny -

## Chapitre VII.

105

### Origine documentaire de Cézilly.

Charte de Charles le Simple de 913 - Charte d'Haimon de 945 - Charte concernant le chapitre de Saint-Ursin de 1048. Autre charte conservée au trésor de Saint-Ursin de 1073 à 1076 - Charte citée pour A. Allier et la Chaumanière de 1137, datée par Chayaud de 1136 à 1139 - Charte de 1147, citée par Chayaud. - Existence de la paroisse confirmée par une bulle du pape Pascal II de 1100, et par une bulle du pape Eugène III de 1152.

---

## Chapitre VIII.

118

### Résumé des périodes précédentes et Tableaux d'ensemble.

Naissance successive des paroisses de nos environs d'après les documents que nous connaissons - Naissance successive de l'embryon des agglomérations actuelles - Division ecclésiastique - Division féodale en châtellenies.

---

## Chapitre IX

116

### Période féodale - (XIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles)

Pendant quatre siècles, l'histoire de Cézilly se confond avec celle du château de La Bruyère-Lambert.



La châtellenie de La Bruyère-Laubespins - Son étymologie - Emplacement du château féodal - Sa existence - Description d'un ancien château féodal auquel il devait remonter - Deux mots de description, trouvés dans un terrier de la châtellenie, de 1444 - Les différents officiers de la châtellenie; le chapelain - Un mot d'achille allier à ce sujet - Spectacle de la contrée au XIII<sup>e</sup> siècle - Condition de nos ancêtres - Les fléaux qui les assaillent: frayeurs de l'an 1000; les Pastoureaux (1290-1320); la grande peste de 1348-1349; et de nombreux fois dans la suite

## Chapitre X.

### Période féodale (XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles) (Suite)

138

Constatation documentaire de l'existence du château. Réparations aux fortifications - Fondation de la Sainte Chapelle de Bourbon par Louis I<sup>er</sup> en 1315. Avantages aux pauvres des châtellenies auxquels participe La Bruyère-Laubespins - Duc de Bourbonnais en 1327. Première incursion des Anglais dans nos parages en 1358 - Le duc de Bourbonnais tué à Poitiers en 1356 - Son fils Louis II, dit le Bon, lui succède - Il accompagne le roi Jean le Bon en captivité, en Angleterre - Nouvelle incursion des Anglais en Bourbonnais (1369) leurs exploits dans nos parages - Ils s'emparent des châteaux de La Bruyère-Laubespins et de Belleperche - La Bruyère-Laubespins repris aux Anglais, par les gens de Bourbonnais (1370) - Mort de Louis II (1410) - La Jacquerie - Événements

de la châtellenie de La Bruyère - Laubespis de 1444 -  
 Vente de la châtellenie à Jacques Coeur (1445) - Il n'en  
 jouit pas longtemps - Quelques notes sur Jacques Coeur et les  
 souvenirs qui peuvent s'y rattacher - Erreurs de tous les  
 écrivains sur l'emplacement de la châtellenie de La Bru-  
 yère Laubespis - Ligue du Bien public - La guerre à nos  
 portes : prise d'Herison par Louis XI - Droits de pâturage  
 accordés aux riverains dans le forêt de Bourbois - Terrier  
 de la châtellenie de La Bruyère Laubespis de 1489.

---

## Chapitre XI.

Période féodale (XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles) (suite)  
 Réaction des « Costumes du Bourbonnais - Création du  
 Comte Charles III duc de Bourbonnais - Le Bourbonnais  
 réuni à la Couronne, donné en fief. Renseignements sur  
 la châtellenie de La Bruyère Laubespis tirés d'un procès-ver-  
 bal de la Cour des Comptes - Les guerres de religion -  
 Ruines du château de La Bruyère Laubespis - Rensei-  
 gnements sur la châtellenie à cette époque, tirés du « Voyage  
 au pays de Bourbonnais » de Nicolas de Nicolai - Transfert  
 du siège de la châtellenie à Cérilly. Erreurs de tous les écri-  
 vains sur l'emplacement des ruines de La Bruyère Laub-  
 espis. Examen des ruines qui demeurent et reconstitution  
 de l'ancienne forteresse - Ce que la tradition nous en  
 rapporte.

---

## - Chapitre XII -

228

Période féodale royale (XVI<sup>e</sup> siècle)

Retour en arrière - Guerres de religion - Les Commencements - Renouveau du clergé bourbonnais à cette époque - Voyage du roi Charles IX (qui passe à Couzeure) - La guerre se rallume en 1567 - La bataille de Cognat - Les réformés dans la contrée; leurs ravages aux environs - Ils s'emparent de Cérilly; grand carnage - Du château de La Bruyère Laubertin - De la ville d'Airay - Traité de Saint-Germain-en-Laye (1570) - Les réformés en Berry - Ils prennent le château de Dammeçon - La Saint-Barthélemy - Les ligueurs - Ruines de nombreux manoirs féodaux dans la contrée - Reprise de Cérilly aux réformés qui en étaient maîtres depuis 1569 - Reprise du château de La Bruyère Laubertin; la fortune vaine - Reprise d'Airay, le château - Troupes au mont-Jorau (point de vue) La misère succède aux guerres de religion; les larmes parcourent la contrée et rançonnent les habitants - Résultats obtenus par les réformés -

## - Chapitre XIII -

268

Période féodale royale (XVII<sup>e</sup> siècle)

Établissement des registres paroissiaux - Les registres paroissiaux de Cérilly - Faits chronologiques relatifs dans ces registres pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle - La contagion de 1606 - Rigoureux hiver de 1608-1609 -

Violent orage de 1622 - Méfaits d'un loup enragé en 1623 - Éclipse de lune en 1628 - Bénédiction de la chapelle du château de la Feuille en 1628 - La contagion en 1630 - Passages répétés de gens d'armes à Cérilly - Convocation du ban et de l'arrière-ban en 1631 - Augmentation de la valeur de l'argent, en 1636 - Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, passe à Cérilly en 1642 et s'enfuit aux eaux de Bourbon - Son séjour à Bourbon - Continuation du passage de nombreuses troupes de gens d'armes - Mort de Jehan du Chastelain seigneur de la Pierre et le Vieil Cérilly en 1643. Un grand vent abat le clocher en pierre de taille en 1645. Un Te Deum est chanté à Cérilly et dans toutes les églises de France, à la louange du dieu d'Enghien, pour célébrer sa victoire en 1646. Le marquis de Lévy, lieutenant pour le roi en Bourbonnais, fait son entrée à Moulins en 1650 - Grandes interdictions, inondations et grêle.

## ~ Chapitre XIV ~

815

Période féodale royale (XVII<sup>e</sup> siècle) suite  
Les troubles de la Fronde - Le marquis de Lévy, lieutenant pour le roi en Bourbonnais vient à Cérilly - Ordonnaux aux habitants de demeurer fidèles au roi - Restauration du Prince de Condé et commencement de la Fronde - Le Prince de Condé se réfugie à Saint-Amand Montbrond - Premier siège et prise d'Amay - Le

Château par les Frondeurs - Hirion se défend, et  
 n'est pas pris cette fois, malgré la trahison de  
 Simon Samson, sieur de Bris - Relation de cette  
 trahison dans les registres parviciaux de Cirilly -  
 Jugement et exécution de Simon Samson - Les troubles  
 portés en d'autres contrées - Nouvelle recrudescence de la  
 Fronde dans nos parages - Continuels passages des  
 troupes adverses aux environs de Cirilly, occupé tantôt  
 par les uns, tantôt par les autres - Hirion succombe à  
 une dernière attaque et est repris par les troupes du  
 roi - Cirilly est mis à réquisition pour cette opération -  
 Méfaits de soldats et de Leshordans dans la forêt  
 de Crozeuil; jugement de ce dernier avec grands seigneurs  
 d'Auvergne, et sa condamnation - Rencardement au  
 siège de Montrond - Description de cette forteresse par  
 le curé Héroult, curé de Saint-Bonnet-le-Desert.  
 Le seigneur de la Pierre, à Cirilly, veut mener des  
 secours à Palluau assiégé - Il est attaqué, défait  
 par les Frondeurs, et tué - Perrau gouverneur de  
 Montrond rend la place - La forteresse est réimplantée.  
 Comme toujours, après les troubles des bandes sillonnent  
 le pays - Grande misère - Ayray réuni ou se relève  
 plus - Passage de deux régiments à Cirilly -

---

# Avant-propos.

La petite ville actuelle de Cérilly, chef-lieu du Canton du même nom, est une des plus agréables de la contrée, tant par sa situation pittoresque, que par la vie tranquille et saine qu'on y peut mener. Elle abrite son calme loin des centres tumultueux et à proximité de l'immense et solitaire forêt de Brocailles.

Elle s'étend sur le flanc d'un vaste coteau, descendant en déclivité assez rapide du plateau de Chappes et, allant mourir dans une vallée fertile, arrosée par deux ruisseaux, dont la réunion formera la rivière de Marnaride, et qui va se perdre, à l'Ouest, dans la Brêt.

Le flanc de coteau quoiqu'en regardant le soleil couchant, présente néanmoins son ensemble, simultanément, aux chauds rayons du midi, et à la brise rafraîchissante du nord à une altitude moyenne de 330 mètres. Le noyau primitif d'habitations de l'agglomération actuelle, se occupait, à une époque déjà reculée, qu'un espace restreint, sur ce flanc de coteau, compris dans une double enceinte de murailles et de fossés, mais, aujourd'hui, grâce à des foulements, qui se sont étendus dans toutes les directions, l'agglomération est beaucoup plus importante et, de son point culminant à sa base, ce vaste coteau est tout parsemé de maisons et de jardins.

Lorsqu'on y arrive par l'Ouest, par les routes d'Ainay-le-

CÉRILLY - Vue Générale



1. - CÉRILLY. - Vue d'ensemble



Château ou de Meaulne, elle présente à la vue un coup d'œil des plus agréables : le regard l'embrasse toute entière, et les couleurs bigarrées et joyeuses des constructions itaques en gradins, sur la pente, se mélangent harmonieusement. Les maisons nouvellement construites se sont rassemblées de ce côté avec une certaine précipitation, grâce à la route nationale de Moulins à Orléans, qui coupe de sa ligne blanche, largement tracée, cette pente en deux portions, ainsi que la ville elle-même, dans sa partie la plus moderne. Parmi les autres, quelques constructions plus massives et plus récentes dominent avec plus de fraîcheur et de relief; et au-dessus d'elles, surplombent encore, se détachant sur l'azur du ciel, le clocheton de sa mairie, la flèche haute et élancée du clocher de sa vieille église. Et, c'est bien là un aspect de ville toute moderne.

Mais, quand on en approche par les routes d'Isle-et-Barçais ou de Couceuvre, le spectacle est un peu différent; elle étale davantage ses anciennes constructions réservées autour de l'église et toujours debout, avec leurs toits plus aigus aux tuiles plus grises; avec leurs fronts de murs souvent flanqués d'une tour ronde, logeant l'escalier de pierre, aux couleurs plus fanées, comme si la brise mordante du nord s'était unie aux ans révolus, pour creuser de la tristesse et assombrir les couleurs. La maigre cramponnée aux tuiles, les lézardes qui s'ouvrent en maints endroits des maçonneries malgré l'entretien superficiel, donnent aux bâtiments une apparence de vétusté, accentue leur vieillissement, et l'ensemble a conservé une physionomie de cité antique.



Si la ville se découvre de loin, elle domine également une grande étendue de campagne; et, dans le lointain, le regard, après avoir plané sur la mosaïque des cultures champêtres, se perd à l'horizon sur un épais rideau de verdure, qui forme, tout autour, la grande forêt de Brunoy, toute proche.....

C'est de cette petite cité et de ses proches environs, dont nous allons essayer de retracer l'histoire au cours des siècles écoulés. Ses origines en sont très-obscurcs. Perdue pendant longtemps au milieu de la forêt presque impenétrable, elle est comme isolée des cités d'alentour; les grands événements ne passent loin d'elle; à peine si l'écho en vient troubler la quiétude et si elle en subit le contre-coup. Éloignée des grandes vallées par ses chevaliers les nombreuses immigrations de peuples primitifs, d'abord, de barbares, ensuite, passant comme des ouragans dévastateurs à la conquête de nouveaux foyers, elle ne fut abordée qu'aux moments d'accalmies relatives. Et, ainsi, ces fléaux durent être, pour elle, un peu adoucis de leurs violentes calamités, de leurs secousses profondes autant que douloureuses pour les habitants....

Les documents authentiques concernant ces temps éloignés sont muets à son égard, ou nous les ignorons. Et leur défaut, et pour combler cette lacune, nous serons forcés de reconstituer la vie, le mouvement et la physionomie qu'elle dut avoir, dans l'ensemble, sans doute, à l'aide des légendes et des traditions que nous avons pu recueillir. Et ces

4

légendes et traditions viendront s'ajouter les deductions que nous pourrions raisonnablement tirer des événements qui se dérouleront autour d'elle et auxquels elle aura dû participer.

A mesure que nous avancerons, les documents seront plus nombreux et plus précis, et l'histoire croîtra en certitude et en intérêt. Et ainsi, surgira peut-être de l'oubli et de la poussière des vieux manuscrits, témoins contemporains et longtemps délaissés, un reflet de la vie de nos ancêtres, nous assisteront à leur misère, à leur travail, à leurs coutumes, aux manifestations de leur croyances, à leur évolution à travers les âges. Cette étude sera comme un pieux tribut apporté à leur mémoire et l'histoire est la petite patrie, un recueil de plus - bien humble - il est vrai - ajouté au livre d'or de la grande patrie française.....

x

Si nous parcourons les rares ouvrages d'histoire ou de géographie concernant notre contrée, nous y trouvons, au sujet de Perilly, invariablement les mêmes renseignements, comme si tous les auteurs s'étaient successivement copiés : Le plus ancien en date, la = Générale description du pays et duché de Bourbonnais : de Nicolas de Nicolai en 1529 nous dit ; parlant de la châtelainie de La Bruyère Loubesquin, dont il faisait partie, que Perilly est à un quart de lieue du chastel de la Bruyère ; que l'exposition de la justice, les armes et officiers se trouvent dans la dite ville...

laquelle contient 448 feux .... qui elle fut puis et raccourcie  
 l'année précédente (1568) par ceux de la nouvelle religion,  
 avec grand mesurte de ceux de la ville... et qui elle fai-  
 soit déjà partie des = vingt sept villes ou villetes alors  
 du duché de Bourbonnois.

Depuis cette époque tous prendront cet auteur comme  
 base de leurs brèves descriptions, et se gliseront même  
 de nombreuses erreurs :

Vientement corrigé, par ordre chronologique.

Coffier Demouet ( Histoire du Bourbonnois en 1816, qui  
 consigne ce qu'en dit Nicolai et ajoute : « On ne trouve rien  
 qui constate l'existence de cette ville avant le XVI<sup>e</sup> siècle,  
 cependant Roger de Cilly approuvait dans un acte d'ar-  
 chambaud VI en 1144 d'où l'on peut induire qu'il exis-  
 tait alors un lieu de ce nom, car, dans ce temps-là, on n'en  
 portait qu'un autre que celui de sa seigneurie... »

Voilà donc l'existence de Cilly, constatée au XII<sup>e</sup> siècle.  
 Suit, il continue : « ... Il n'est fait aucune mention de Cilly  
 lors de l'invasion des Anglois qui ravagèrent tout le  
 Canton. Il est probable qu'il dut son accroissement à la  
 ruine de Laubrière Laubespain qui eut lieu pendant cette  
 guerre. Ce n'est qu'en 1568 qu'on entend parler de Cilly :  
 c'était déjà une ville que les protestants prirent et ravagèrent,  
 beaucoup d'habitants furent égorgés. Trente ans après  
 quoiqu'il fut de la châtellenie d'Orismay, le tribunal de  
 celle de la Bruyère y fut transféré; il y est resté jusqu'à  
 la Revolution.... » et il termine ... a petite ville bien  
 bâtie ... etc...

Enis, vient le Voyage pittoresque de Bretagne, suite de l'ancien Bourbonnais : «..... Après la démolition de la Bruyère, le siège fut transféré à Ceuilly (1598). Cette dernière ville est assez importante, mais son histoire se réduit à quelques faits de peu de portée. Ceuilly même ne remonte pas à une haute antiquité, bien qu'on trouve un Roger de Ceuilly dans un acte d'Archambaud VI. En 1568 elle fut ravagée par les troupes catholiques et protestantes, beaucoup d'habitants furent égorgés et de maisons détruites... Ceuilly en 1591 était au pouvoir des huguenots... Cette ville a pris aussi une bonne part aux guerres de la Fronde mais sans avoir <sup>eu</sup> à souffrir de la résistance de Montrond et d'ainay... Ceuilly est plus peuplée qu'au moyen-âge... Il y avait, avant la Révolution, une maîtrise des Eaux et Forêts, qui était importante, à cause de l'étendue des bois dépendant de l'ancienne chàtellenie.... La ville actuelle est bien bâtie et assez agréable, etc.... »

Dans la = Voie Historique = Gouehard-Lafont écrit, copiant ses devanciers, surtout le = Voyage pittoresque = et arrangeant les choses un peu à sa façon : «... Ceuilly dut son accroissement à la ruine de La Bruyère Loubesqui. Un Roger de Ceuilly est pourtant nommé dans un acte d'Archambaud VI remontant à l'année 1147; mais nous ne pensons pas qu'il ait de rien de commun avec la localité dont il s'agit. Quoiqu'il en soit, cette cité était déjà le siège d'une chàtellenie qui avait été précédemment à la Bruyère, lorsqu'en 1568 elle fut ravagée tour à tour par les catholiques et les protestants. En 1591 un parti de royalistes

s'y était logé; mais Cœilly eut moins à souffrir alors que durant la précédente guerre de religion... Au temps de la Fronde, quelques ressentiments de ces troubles civils se firent aussi ressentir dans cette cité; ce furent les derniers événements qui ébranlèrent sa population... » et il continue...  
 «... la ville moderne est d'un aspect agréable, assez bien bâtie... etc... »

Dans « l'Allier pittoresque » (1852) M. G. de Jolimont constate que «... c'est une jolie petite ville sur la rive droite de la Marmande... » et reproduit L. Bationier.

Enfin, pour en citer un dernier, M. Delary dans son « géographie du département de l'Allier 1867-1869 », reproduit M. Coiffier Demoret...

Tous s'accordent à dire - et, en cela c'est encore une répétition de copie - que la ville moderne est agréable et bien bâtie... Mais, c'est l'ancienne cité qui nous intéresse le plus dans nos recherches.

Ces renseignements laconiques, suffisants peut-être pour une histoire générale sont loin de satisfaire, si la curiosité de l'habitant et le désir de l'historiographe. Et, encore, il est à remarquer que, malgré leur brièveté qui laissent de côté une histoire assez substantielle et ne manquant ni de détails, ni d'importance, ces lignes renferment beaucoup d'erreurs. C'est ainsi que Coiffier Demoret fait remonter la ruine de La Bruyère et l'accroissement de Cœilly, de ce fait, à la guerre contre les anglais qui eut lieu en 1369, tandis que la ruine du château ne fut définitive que vers 1598 et le transfert du siège de la chàtellenie à Cœilly

qu'en 1598. Et, plus loin à cette date de 1598 le transfert du tribunal de la châtellenie à Cérilly, tandis que nous savons pour Nicolai qui écrit en 1569 qu'à cette époque déjà, et peut-être depuis longtemps = l'expédition de la justice, les amirés et les officiers se tiennent dans la ville de Cérilly, et les amirés de la maîtrise des Camps et Forêts, dans le Château... »

Enfin le texte de Touchard-Lafore est encore plus embrouillé et dénaturé : Cérilly n'était pas chef de châtellenie déjà en 1568 puisqu'il ne le fut qu'en 1598. Et, en 1591 il faudrait lire, non pas qu'un parti royaliste étoit logé dans la ville, mais bien qu'il y vint, pour en adloger les Huguenots qui la tenaient encore....

Ainsi, avant le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est, sur notre pays, le silence complet ou à peu près, et pourtant le territoire est habité. Dès cette époque c'est une des 27 villes les plus importantes du Bourbonnais, close de murs, de fossés de portes et de ponts-levis, et sa population est de 4418 seps aussitôt après Moulins qui en a , Montluçon qui en a 4641, Fannat 670 et Cusset 440 seulement... »

Cependant, à cette époque, l'acquisition est lente, chaque siècle apportant sa modeste contribution au hasard des événements survenant aux alentours. Et puis, les peuples les plus heureux ne sont-ils pas ceux qui ont le moins d'histoire ? Néanmoins nous allons interroger ce silence et chercher le mystère des temps écoulés.....

±

Parmi quelques autres centres  
européens, nous trouvons, après Gilly :

- Ville, franchises et paroisses de  
Boulogne 378 feux
- Anisy et faubourgs 240 "
- Harnul 184 "
- Herisson 180 "
- Chantelle - 146 "

1<sup>ère</sup> Partie

Des Origines à la  
Révolution.

---



# Étymologies et orthographe successives

Étymologie traditionnelle correspondant à la période gauloise - Ciris Vallis - ou (vallée de Ciris), ou mieux Ciresin ou Crealis locus - (le domaine de Ciris, l'endroit des Cerialis). Cette dernière étymologie paraît plus philologique, puisque l'e de la première syllabe est conservé, mais alors, son emplacement était le lieu connu de temps immémorial sous le nom de = Vieux Ciryly =

Étymologie de la période romaine =

Ciriliani castris - (le camp de Cyrille ou de Cyrialique, quel que général romain) Étant donné l'ancienne fortresse, sans doute ville romaine, connue aujourd'hui, sous le nom de = Ruines du Château de la motte = (Charte du XI<sup>e</sup> siècle)

Citilia Citilia et Cirilia - (monétaires mérovingiens)

Cerilaco et Cirilaco - (X<sup>e</sup> siècle, dans deux chartes priten - dres faites par l'archevêque Chayaud)

Cirilacum Castrum - (documents du XI<sup>e</sup> siècle (Chayaud)

Cirilaco et Sardinaco - (paroisse de) Documents du XI<sup>e</sup> siècle (Bulletin d'Anvers par l'abbé Chais)

Caravilla - (documents du XI<sup>e</sup> siècle (Achille Allier)

Sirille et Siryly - (documents du XVII<sup>e</sup> siècle (Registres Paroissiaux)

Ciryly et Ciryly - (documents au XVIII<sup>e</sup> siècle (Archives de l'Allier concernant la châtellenie)

Enfin actuellement, Ciryly, nom qui conserve son origine romaine par l'ry.

Comme la plupart des anciennes petites villes, Cérilly avait ses armoiries. Cependant, nous ne les trouvons pas cités dans l'Armorial du Bourbonnais de M. M. de Saultrait et Roger de Quiville, qui ne relate que celles de quarante villes bourbonnaises, parmi lesquelles, près de nous, Hérisson. Mais, nous les trouvons signalés dans le Registre de Paroisse de l'année 1648, avec une courte Description :

« Le mardi en Feste de Saint Thomas apotre, le vingt et  
 « onzième jour de décembre mil six cens quarante huit, M<sup>r</sup>  
 « Advenyer substitut du procureur du Roy en ceste chastellenie  
 « de la Brieure fist don a ceste esglise de Saint Martin de  
 « Cérilly d'une chaxelle en satin, couleur de soie avec la  
 « Croix en broderie = et les armes de la ville qui sont trois  
 « épis de bled = d'un costé, et de l'autre, les armes du dict  
 « sieur Advenyer .... »

C'est le seul document à notre connaissance auquel nous devons de savoir que Cérilly avait des armoiries, et de connaître fort vaguement leur composition, au point de vue héraldique. Un auteur dont le travail est resté manuscrit, les décrit avec = trois épis de bled, entrelacés = mais rien ne prouve ce difficile arrangement. Or, nous préférons les définir = de queue à trois épis de bled, deux et un = par analogie avec le blason de l'ancien chapitre d'Hurval, de façon semblable avec cette seule différence que les trois épis de

---

<sup>1</sup> m. l'abbé Bordel = Un coin du Bourbonnais =



Armoiries de Cécilly

« De gueule à trois épis de bled,  
deux et un. »

blés sont remplacés par trois gerbes d'or.

Ces armoiries portant les attributs de Paris semblent justifier la très-ancienne étymologie de Cerilly, comme ville dédiée, aux temps gaulois, à la Déesse de l'agriculture, et prouver que ce fut toujours et surtout, une contrée agricole.

# Chapitre 1

## Origines - Période Gauloise.

Les origines. Primitifs habitants de la contrée, à proximité de la forêt pléine de ressources. Habitants gaulois. Dernières invasions : ligures et Celtes. Le territoire de Cerilly fut alors partie de la Gaule Celtique qui a pour capitale Bourges. Gaulois Tervoyens. migrations gauloises. Invasion des Cimbres. Emplacement du clan gaulois de Cercalis, installé à Cérès. Souvenirs qui demeurent de cette époque : noms de lieux, trouvailles et découvertes, sur les lieux et aux environs.

Dans les temps les plus reculés des habitants peuplaient le territoire occupé par Cerilly et ses environs. Dans ces parages, tout se réunissait pour leur rendre la vie facile et douce : un terrain d'une grande fertilité, dont les ondulations agréables à la vue, se prêtèrent à l'écoulement rapide des eaux, empêchant ainsi la formation de marais, alors aussi nombreux que malins ; un climat salubre, par conséquent ; enfin, et surtout, une forêt immense, bien plus étendue encore, que nous la voyons aujourd'hui, et le coror-

quant de gibier, de fruits sauvages, et d'objets de première nécessité, repartant pour ainsi dire, à profit de la main comme pour passer aux pressants et plus rudimentaires besoins.

De ces temps préhistoriques, rien ne nous est connu cependant, d'une façon affirmative; aucun hasard, aucune fouille n'ont sorti de terre quelque important témoin. L'homme y vécut, n'ayant et d'autres ressources que celles que lui suggérait l'instinct de conservation; les générations s'y succédaient et s'y transformèrent, pendant de nombreux siècles, sans doute, suivant la même évolution qu'en tant d'autres lieux divers, où ils ne laissent de leur passage et de leurs progrès successifs, un sillon dans le sol, où nous les retrouvons aujourd'hui que de vagues débris d'armes et d'ustensiles.

Arrive la période gauloise, plus rapprochée de nous, mieux connue aussi, et les témoignages d'habitation deviennent plus nombreux; l'histoire commence à peine encore, mais enfin c'est un commencement. Autour de la forêt de Tronçais couvrait la contrée, joignant selon toutes probabilités, les tronçons aujourd'hui séparés, de Chasseau, de Courais et de Boulanger, les hommes ont intérêt à se grouper: des tribus s'installent à proximité ou dans les clairières. C'est un abri naturel contre les intempéries, une retraite spacieuse et qui se défend d'elle-même contre les dangers, une source inépuisable de vie et de prospérité.

Cette forêt à la végétation luxurriante - presque vierge alors - leur était également un lieu de prédilection pour la cûlta-

tion de leur culte. Là, pouvaient également se tenir ces assemblées du peuple, où se discutent, à la lueur de la lune et des étoiles, les grandes affaires intéressant la tribu.

Les hautes Putois sont muettes, aujourd'hui; du reste celles qui sont debout sont venues trop tard. Mais, leurs devancières, les Putois gauloises à jamais disparues, ont emporté avec elles, leur secrets et leur mystère. Sans doute ont-elles été Pourmi = le qui sacré: à la brye storie du dauidic en robe blanche; sans doute leur gigantesques ramures ont-elles tressailli au souffle ardent des chants d'allégresse et des psalmodies religieuses de toute une foule y accomplissant ses rites païens; aux cris des animaux immolés en sacrifice aux dieux, et peut-être aussi, quelque fois, au râle des victimes humaines. Parfois encore, les chants aramis des bardes, redoublant les hauts faits des héros et des dieux, ont-ils fait vibrer leur écho sonore et résonner dans leur profondeur lointaines, les hurras primitifs des guerriers belliqueux!....

Avant les Gaulois, cependant, d'autres peuplades, successeurs des autochtones ou habitants primitifs, peuplaient la contrée, Ibères et Ligures. La première invasion ligure aurait eu lieu vers le XX<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne et la première invasion des Celtes, que nous considérons comme nos ancêtres vers le VII<sup>e</sup> siècle avant la même ère. S'il fallait en croire certains historiens, l'histoire des Gaulois fournirait quelques relations de faits datant de l'année 1580 avant Jésus-Christ, aux temps mêmes de la fondation de la glorieuse Athènes par l'Égyptien Cécrops....

Nous ne citons ces renseignements que pour faire ressortir l'antiquité du peuple gaulois; mais, pour nous, habitants de cette petite parcelle de territoire, leur histoire ne devient intéressante et suffisamment prouvée, qu'à l'époque où régnait un de leurs chefs les plus puissants sur notre territoire même, environ VI siècles avant Jésus-Christ.

Le territoire du canton de Crilly, faisait alors partie de cette portion de la Gaule désignée sous le nom de = Gaule celtique = et comprise entre la Méditerranée, l'Océan et la Loire. La capitale en était, Orvèch, selon les Gaulois, Orvècum, aux temps romains, aujourd'hui, Bourges.

Les Gaulois Bituriges ou Berruyers étaient prépondérants dans la Gaule Celtique. Amigat, ou Ambigat, un de leurs chefs les plus renommés, régnait à Bourges, en même temps que Caracul l'ancien, le fondateur du Capitule, régnait à Rome. Il dominait alors sur notre pays, et sur une grande partie de celui qui devait plus tard former le Bourbonnais. Les habitants de notre contrée étaient désignés sous le nom de = Bituriges Cæbi =, pour les distinguer des = Bituriges Vibisci = de moins main résidentaires; ces derniers émigrèrent, en effet, dans le Sud de la Gaule, où ils fondèrent = Burdigale = aujourd'hui Bordeaux.

Ces peuples gaulois étaient essentiellement migrants; ils envahissaient beaucoup de pays et fondaient, ici, des colonies, là, de véritables royaumes. Les premiers, ils partaient chez les autres peuples, les maux que plus tard, ils devaient subir: ravages, meurtres, incendies et rapts d'innombrables barbares. Suivant quelques historiens, ce serait une de ces colonies



qui avait envahi la Gaule, sous le nom de Frotho = 900 ans plus tard.

Ils conquièrent aussi l'Italie; un de leur chef, Brennus ou Brennius, s'empara de Rome et fut impitoyable; les Romains murmurant des dures conditions qu'il leur imposait, et de la somme d'or trop considérable qu'il exigeait d'eux, jeta brutalement sa lourde et terrible épée dans la balance, en s'écriant = *Vae Victis!* (Malheur aux vaincus!) Cette parole barbare devait se retourner contre la Gaule elle-même, plus tard. César devait venger Rome, et ainsi que Brennius, être sans pitié...

Ces migrations affaiblissent la nation gauloise, Notre contrée dut fournir son contingent à ces hordes qui la traversaient sans cesse, en marche à la conquête de nouveaux foyers. Une autre cause d'affaiblissement fut l'invasion des Cimbres, l'an 120 avant Jésus Christ. Ces barbares nous dit un historien mirent la Gaule à feu et à sang; = Les Gaulois  
 « assiégés dans leurs villes et pourvus par la faim, n'osèrent  
 « de tomber au pouvoir de leurs ennemis, qui en faisant périr  
 « de leurs propres mains leurs femmes, leurs enfants et les  
 « vieillards, et en se nourrissant de charc humaine...» Cette  
 invasion dura onze années consécutives, pendant lesquels les Cimbres exercèrent sur notre contrée, ainsi que sur une grande partie de la Gaule les plus grands ravages.

Nos ancêtres durent en garder longtemps le souvenir, et, aux soirs et hivers dans les huttes de branchages assis autour du foyer central, tandis qu'au dehors, hurlaient les fauves longtemps, les vieillards durent en raconter d'effrayantes légendes.....

Ces causes d'affaiblissement faciliteraient sans doute la conquête romaine, dont une partie, au Sud, était déjà au pouvoir de Rome.

Et la veille de cette conquête, c'est-à-dire environ un siècle avant Jésus-Christ, qui était donc Cerilly ? D'après certaines conjectures, le lieu devait avoir une importance relative. Son étymologie prêterait, Ceres Vallis ou vallée de Ceres, selon les uns, Ceresii ou Cerealis locus, le domaine de Ceres, d'un endroit des Cereales, selon les autres, nous fait connaître les précieuses ressources dont jouissaient les habitants, ainsi que la nature de son terrain. Nous savons que les Gaulois avaient pour habitude de donner aux lieux où ils se fixaient, le nom d'une de leurs nombreuses Divinités et celle qui semblait leur être le plus convenir, soit à cause de leur situation géographique, soit à cause des ressources qu'ils recueillaient. Or, la contrée essentiellement propre aux céréales et aux fourrages, fut dédiée par ces habitants pasteurs, à Ceres, déesse des moissons.

Quoiqu'il en soit, il ne peut être question, quant à Cerealis, d'une agglomération importante. Alors les agglomérations rurales étaient rares, non inconnues; il fallait remonter jusqu'à Bourges pour trouver une cité. Les peuplades de nos contrées, de mœurs pastorales se livraient quel que peu à une agriculture rudimentaire, et habitaient au milieu des terres qu'elles cultivaient, disséminées sur l'étendue qu'elles s'arrogeaient, groupées en familles plus ou moins nombreuses dont la réunion formait une tribu, un clan. Il y avait le clan de Cerealis.

Alors, son emplacement n'était pas celui de l'agglomération actuelle, mais à quelque deux cents mètres plus au Sud, à l'endroit connu de temps immémorial sous le nom de = Vieux Cérilly = Les documents les plus anciens relatent le = Vieil Cérilly = <sup>1</sup>

Il y a là, en effet, une vallée fertile et renfermé par des collines environnantes; dans cette vallée, un énorme rocher connu sous le nom de = Chaire du Loup = qui peut être un tumulus rappelant quelque fait mémorable, prêtant sa pierre aux sacrifices religieux <sup>1</sup>. Un peu à l'est, sur le versant occidental des plateaux de Chappes de Cappas - Charneu, en face et à proximité du lieu dit actuel des = Renards = une réunion de grosses roches grises, mortuaires, à fleur de terre, isolées entre elles, orientées du Sud. Ouest au Nord. - est qui furent, en ces temps lointains, avoir été rassemblées là, pour former ce qu'on appelait un = place gwarenou = ou lieu d'assemblée. M. M. Ernest Bosc et Bonhomme, nous apprennent, en effet <sup>2</sup> que ces = places gwarenou = très-répandues, étaient des encintes formées par de grosses pierres apportées en un lieu et disposées pour leur servir de limites; que ces places servaient de lieu d'assemblée au peuple: on y commercait, on s'y livrait aux jeux, on y célébrait des cérémonies religieuses. Et ces assemblées coïncidaient avec nos assemblées commerciales d'aujourd'hui que nous nommons Foires.

1. - On peut encore distinguer sur cet énorme amas de rochers, une forme de cerceau, une estrade à laquelle on accédait par des marches, une grande table, etc.... Ce bloc de rocher verra autant d'implorément que une grande maison.

2. - Histoire des Gaulois sous Vercingétorix - p. 109 et suiv. Librairie Firmin Didot et Cie - Rue Jacob 56 - 1882

1 - Se reporter aux notes supplémentaires à la fin de la table 2

De cet ancien parc gaulois, lieu destiné aux jeux, ne peut-il pas résulter l'étymologie de ce nom de = Renards = actuel ? La filiation paraît assez facile à concevoir : gvaeroune, désignation gauloise d'un lieu consacré au culte, aux plaisirs et aux jeux, devint, après la conquête romaine, arinas (arènes). De arinas, par la suite des temps, et alors que ce mot n'avait plus aucune signification, les arènes supprimées et oubliées, et, par corruption, renas, enfin, renards pour désigner quelque chose de connu.

Et proximité, il y a le lieu dit = les Niaulles = par corruption, de = Lionnaires = où l'on peut voir en captivité, les fauves destinés aux combats dans les arènes.

Enfin, plus bas et plus près de la ville actuelle, nous trouvons le lieu dit = la Pierre : où peut exister un dolmen pour l'accomplissement des sacrifices druidiques et des cérémonies religieuses.

Le hasard, seul, aurait-il donc suffi, à réveiller autour de ce berceau de Cérilly, ces noms significatifs rappelant une occupation d'une certaine importance aux temps gaulois ? Nous ne le croyons pas, et, tout en faisant une part très-large à la légende, nous croyons qu'ils appartiennent jusqu'à nous au dernier rayon de vérité.

Ces anciennes roches du plateau de Chappes, ce rocher de la Chaire du Loup, ce lieu de la Pierre, celui des Niaulles, ce vieux Cérilly, lui-même, durent avoir pendant de longs siècles, leur légendes, qui se perpétuaient de génération en génération, légendes qui auraient pu nous révéler quelque chose des temps écoulés, sans doute. Mais, où sont les vieillards qui nous les contaient, merveilleux et naïves, aux longues veillées



Deux aspects de la = Chaire du Loup = au Vieux Cailly.

D'hiver, aujourd'hui que les légendes paraissent tellement banales, que les petits enfants, seuls, éprouvent encore quelque plaisir à les entendre, et que les grands ne savent plus les raconter?...

Cours des terrains d'une occupation antique, disparaissant petit à petit, avant de nous avoir révélé leur secret. L'immense rocher de la vallée de Cérilly attaqué chaque jour par le pic et le marteau, les roches massives du plateau de Chappes réduites en moellon, depuis 1900, exploitées ainsi qu'une carrière à Fleur de terre.

D'autres souvenirs existent, dans la Contrée: un autre Dolmen à proximité de la forêt de Souborgis, sur le vieux chemin du Velhau à Hérimon, par les Prats et les Mathilots. C'est un immense bloc d'une composition en pierre différente des pierres de la contrée: il mesure environ 4<sup>m</sup> 50 de long, sur 1<sup>m</sup> 80 de largeur et 0,90 d'épaisseur. La tradition raconte qu'il s'est trouvé à cet endroit, un matin..... transporté sans doute pendant la nuit, ce qui <sup>3e</sup> rapprocherait aux habitudes et aux moeurs des anciens Celtes. Comme de temps immémorial sous le nom de = Pierre Chemau ou Chevraie = son nom, on aurait eu l'usage perpétué jusqu'à nous, l'usage qu'on en faisait, c'est-à-dire de l'autel servant à l'immolation et aux animaux tels que chevrevaux, aux dieux gaulois.

À la Louère, près la route de Cérilly à Hérimon, une pierre plate de 3<sup>m</sup> 32 de longueur, 1<sup>m</sup> 90 de largeur et 0,30 d'épaisseur et posée sur d'autres pierres avait également l'apparence d'un dolmen. Elle a été détruite lors de la refaçon de la route. Un peu plus loin a été détruit un monument plus intéressant encore: c'est tout une grande pierre



La pierre = Chevieu = au = Chevieu =  
commune du Vilhain

couchée, environnée de nombreuses pierres plantées, représentant, sans doute, un cromlech, dans leur ensemble, car la pierre couchée aurait été d'abord plantée. Ce monument était situé dans un pré à proximité du bois Jaudieux (commune de Saint-Léger).

Trois paysans<sup>1</sup>, découvrant, en labourant dans le voisinage de ces anciens vestiges, chacune, une hache en silex. Deux de ces haches sont, par suite, conservées au presbytère de Vilhain. Un ourcier<sup>2</sup> en a trouvée une autre aux Échibaudats qui mesurait 0.07 de longueur; enfin deux autres haches de 0.07 de longueur ont été trouvées l'une aux Serrons, commune de Brethon, l'autre, en débarrassant l'ancien cimetière de Vilhain.

Dans la commune de Cilly, trois haches en notre possession, ont été recueillies sur des points différents: une hache en granit du pays, forme longue. D'assez grande dimension, 17<sup>c</sup> x 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, trouvée à Marcilly<sup>3</sup>; celui qui nous en a fait don était convaincu que c'était une = pierre à tombeau = car, dans nos campagnes on croit généralement que la faulx tombe, soit en fer, soit en pierre; une hache en gris schisteux mesurant 9<sup>c</sup> x 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, et fort bien conservée, a été mise à jour par la charrue au domaine de Laspié<sup>4</sup>; enfin, une hache en silex, de petite dimension (9<sup>c</sup> x 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub>) trouvée au Puy. Barroult<sup>5</sup> par un

<sup>1</sup> Pierre au Fauve - François Girard et Claude Fraquon

<sup>2</sup> Louis Aural

<sup>3</sup> Don de M. Charvin, vigneron

<sup>4</sup> Don du père Thomas de la Montée

<sup>5</sup> Don de M. Vélizé, vinticulteur



de la de l'école. Il paraît qu'en ce dernier endroit, les débris de silex abondent; des recherches bien conduites y feraient sans doute découvrir d'autres objets analogues; c'est, sans doute aussi une preuve que cette partie de notre territoire était plus spécialement peignée <sup>2</sup>.

Une magnifique hâche polie en schiste carbonifère fut trouvée en 1891 au champ de la Charrière (commune d'Ainay-le-Château). Elle mesure 0.241 de longueur et 0.06 de largeur et 0.09 d'épaisseur; les pointe et le taillant bien usés paraissant avoir beaucoup servi sont parfaits; cette hâche, l'une des plus belles trouvées en Bourbonnais, est de tous points semblable à celle qui fut découverte sur la montagne de la Madeline près de la Reigne. <sup>1</sup>

Toutes ces hâches étaient polies, comme nous le savons, avec un polissoir portatif; pour rendre l'opération plus rapide, on mettait, entre la hâche et le polissoir, du sable mouillé; quelquefois le polissoir était si volumineux qu'on le fixait au sol. Ces hâches étaient emmanchées de deux façons différentes: soit, dans une gaine ou douille en bois de cerf, qui traversait un manche de bois; soit, le plus primitivement, et pour les hâches destinées à un usage moins important, sans doute, en fixant un morceau de bois à son extrémité, dans laquelle l'enté on introduisait la hâche, que l'on fixait solidement, en ligaturant de chaque côté, le spiculus de hâche en grès schisteux, que nous possédons, porte encore à l'endroit où elle était emmanchée, quelques rayures apparentes.

<sup>1</sup> - Annales Bourbonnaises - année 1891 p. 100

<sup>2</sup> - Francis Perot.

\*

- Si nous nous éloignons un peu  
des environs, nous voyons -
- à Coulence, trouvée par le Duches  
montales est, station de la Cour de Rollay  
2 haches taillées en silex - 2 racloirs en  
silex - 1 hache polie, pierre verte de 0,04  
de long sur 0,22 de large
  - à Meaulne - 1 hache polie apparte  
nant à M<sup>le</sup> Duchet
  - à Saint-Remy-le-Dizert  
Enceinte fortifiée (épave barre, au  
Château Châtelain dans le fort de  
Croisais
  - à Urcy - silex en feuilles de saurier,  
brun jaunâtre, demi-transparent H<sup>cm</sup> sur  
H<sup>cm</sup> - aspect de racloir (?)

D'un autre côté, à environ cinq cents mètres du rond de Chicaulart, à quelques mètres à droite du chemin qui va de ce rond à Brocieux, on a découvert une grande quantité de tuiles, de débris de poteries et de tuyaux, malheureusement très-mutilés. Ces débris qui indiqueraient l'atelier d'un potier gaulois sont amoncelés sous des chènes qu'on estime plusieurs fois centennaires.

Enfin, à la Varonne, M. Andrieu en faisant disposer un champ à proximité de la route de Couloune, et en face de sa maison, a mis à jour des vestiges d'une ancienne habitation gauloise : des substructions, un foyer = où il y avait toujours de la cendre = un certain nombre de grandes tuiles à rebords, dont on peut voir quelques spécimens dans son jardin.

À la Corne de Rolley existait une fabrique de pierres taillées où on a trouvé un grand nombre de silex, un rouleau en jade, une petite tortue en opyre qui dut servir de jouet d'enfant il y a quelques quatre mille ans !

À Suy-cieu (parcelle B<sup>3</sup>), on a mis au jour des tumuli contenant des ornements et des chapulets de pierres en forme de croix ?/

Ainsi, dans la forêt de Tronçais (parcelle E<sup>3</sup> de la Bouliè) on remarque encore le = Château Châtelus = sorte de forte-ressort en terre levée, ayant la figure d'un quadrilatère, ouverte au Nord, et qui se dresse sur un éperon de la forêt, au sud de Vitray, entre deux ravins : elle répond assez bien, par sa situation et par son aspect à la description que nous ont laissée Strabon et César de ces demeures que les Celtes construisaient dans les forêts, au bord de l'eau, pour s'y abriter

eux et leurs troupeaux<sup>3/</sup>.

Enfin, M. d'Abel de Jépin, ex-cure de Valigny, a découvert  
un atelier préhistorique dans les cornées du Blaise  
à Valigny.

- 
- 1/ La Forêt de Bronois par Jacques Chevalier. Les objets cités  
sont en la possession de M. de D<sup>m</sup> Montalescot, de Lucey, mainte-  
nant au Brethon, lequel a donné les renseignements
- 2/ La Forêt de Bronois par Jacques Chevalier
- 3/ - *idem*



## - Chapitre II -

# Période Gallo-Romaine.

Les conquérants romains trouvèrent donc la contrée habitée. Cerealis et les environs cultivaient dans les plaines leurs terrains fertiles, il y avait de nombreux troupeaux paissant les brandes et les breues, et, dans la forêt, les hautes herbes parfumaient les amas de glandes tombés aux pieds des vieux chênes, l'air se sentait dans cette immense forêt, chassant les fauves qui y pullulaient.

Ce fut, pour nos ancêtres, une époque de ravages et de souffrances.

Cette conquête, tout le monde la connaît, et il ne peut entrer dans le cadre que nous nous sommes tracé, de nous y étendre. On sait que les différents peuples qui composaient les Gaules furent nécessairement vaincus et soumis à Rome, par le génie et les supérieures légions de César, malgré la défense héroïque du Brenn gaulois, Vercingétorix. Que ce grand patriote se rendit après une dernière défaite à Alésia, à son terrible vainqueur, et que César eut la cruauté de le traîner derrière son char de triomphe, de le faire emprisonner, et finalement, de le faire mourir, lâchement assassiné.

Notre contrée se ressentit affreusement des dernières conditions de cette lutte pour l'indépendance gauloise. Elle fut

troussés à maintes reprises par les hordes belligérantes et mise au pillage par les vainqueurs aussi bien que par les vaincus.

C'est des environs de cette époque que daterait, sans doute l'embryon de l'agglomération actuelle, par la construction d'un oppidum : peut-être aurait-il été construit par les Gaulois eux-mêmes pour lutter contre les envahisseurs. Nous savons, en effet, que = ceux des Bretons que Vercingétorix avait laisssés dans leur pays, préférant l'être dans leurs demeures, situées sur des hauteurs pour dominer les plaines et compléter le système défensif dont l'oppidum ou place forte était le centre. Les Celtes les appelaient des duns ou collines, car ces duns étaient construits sur des hauteurs. = Chacun de ces duns, nous apprennent les mêmes auteurs était pourvue d'une ou de plusieurs portes ou tours d'observation (*speculae*) qui ne servaient pas seulement à donner l'alarme, mais aussi peut-être à prélever des taxes sur les voyageurs et les marchands. Dans les endroits peu élevés on les construisait sur une colline artificielle formée de terre rapportée et on les appelait, pour cette raison = châteaux à motte. Quelques siècles plus tard, et après avoir subi, sans doute beaucoup de transformations ces châteaux à motte furent assez répandus dans la contrée, et disparaissent sans laisser de traces dans l'histoire. C'est ainsi que nous connaissons par les anciens documents, pour nos environs : la motte de Cérilly, la motte de Cheneville, la motte de Vilhain, etc...

Le point culminant où s'élevait notre oppidum avait été

---

<sup>1</sup> Histoire des Gaulois sous Vercingétorix, précité.

choisi

avec communication de cause; la citadelle bâtie sur une butte élevée, dominait au loin la campagne et pour peu qu'on examine son emplacement, on se rend compte que de là, on pouvait aisément découvrir, par les vallées de la rive gauche et de l'Auron, la cité de Bourges, et transmettre les nouvelles aux garnisons de cette époque, qui consistaient à allumer de grands feux sur les hauteurs.

Sur la voie romaine qui conduisait de Bourges à Bourlon, et pour en commémorer les abords, on remarquait plusieurs fortins, dont les exhaussements de terrain, seuls vestiges venus jusqu'à nous, se manifestaient encore. Il y a quelques années, aux Bournes, à Calochon et à Marcieu, noms assez significatifs pour désigner une promiscuité, ayant rapport à Mars, dieu de la guerre.

Chacun de ces fortins était composé d'une tour élevée généralement sur une motte artificielle, qui porte toujours le nom de = bureau =. Dans nos campagnes, pour les emplacements qui nous occupent, et entouré d'un large et profond fossé, plein d'eau.

L'emplacement de l'ensemble occupait, aux Bournes et à Marcieu, environ un quart d'hectare. A Calochon, la motte énorme et très-abrupte est naturelle, mais à l'endroit où s'élevait la tour il y avait quand même un exhaussement artificiel. Aux trois endroits, il est facile de se rendre compte de l'emplacement du fortin, par cet exhaussement qui a résisté à de continuels nivellements de culture; surtout, une dépression du terrain marque encore l'emplacement des anciens fossés. Aux trois endroits on a recueilli des débris de constructions, de grandes tuiles à rebords, des fragments de



dallage. Aux Bourses, ce terrain est dans la propriété de M. Duchéneau, ancien maire de Cilly, et Calochon, dont le nom provient sans doute du monticule, il fait aujourd'hui partie du domaine du Bois, à mad<sup>lle</sup>. Chereux, et porte encore le nom de = Champ de la Tour = Et marais, il est situé sur le bord de la route, dans le pré en face le Domaine. Aux trois endroits, une partie du terrain qui recouvre quand on la pousse laisserait supposer l'existence d'un ancien souterrain. Aux Bourses, il y eut un affaissement du centre, preuve qu'il y avait une cavité quelconque.

De ces tours, admirablement placées pour surveiller une grande étendue de campagne, aux abords du Castrum = celle des Bourses, les vallées de Vavrin et de Brixil; celles de marais et de Calochon, les grandes vallées qui coulent les rivières de la maraude, et les côtes de la forêt de Cronvaud, des signaux à feu, sans doute, devaient avertir les Portes des événements qui se présentaient et signaler l'ennemi. Nulle fouille sérieuse n'a été faite sur ces emplacements; nulle trouvaille, à part celle des débris dont nous parlons plus haut, n'a été mise à jour, de moins à notre connaissance.

Avec ces trois postes surveillant le Nord et l'Est, il est presque certain qu'il y en avait un, au Sud, au Donjon dont le nom est significatif, et l'altitude, point culminant des environs, permet de surveiller une grande étendue de terrain; enfin, un autre à la côte = des <sup>ou = des glaces =</sup> Dues = à l'ouest, pour compléter le système de surveillance et assurer la sécurité.

Que cet oppidum fut édifié par les Gaulois, ou par les Romains, il devint gallo-romain après la conquête et nous le retrouverons tout à l'heure.

x

Si l'on en croit la légende, la lutte contre les Romains fut éte assez chaude dans nos parages, et la grande forêt de Cronois, un grand péril pour les légions romaines. Dans les épaisseurs impénétrables des bandes de partisans s'abritaient et faisaient aux envahisseurs une guerre de guerillas. Il y avait eu dans nos environs un chef gaulois, nommé Roll ou Rollais qui, à la tête de partisans leur avait fait une guerre acharnée; les harcélant sans cesse, enlevant les trainards, pillant les convois, supprimant les estafettes, et, à la moindre alerte se réfugiant dans les antres forestiers. Pour paraître plus redoutable, il se recouvrait d'un carquois orné d'une corne arraché au front d'un taureau sauvage, selon la coutume gauloise.

N'ayant pu s'emparer de ce chef audacieux par la force les Romains eurent recours à la ruse, et le tuèrent dans une embuscade, avec ses compagnons. Pour faire un exemple, son costume et ses armes furent suspendus aux branches d'un chêne avec cette inscription : = Voici la corne de Rollais, que celui qui tentera de l'imiter sache bien qu'il aura le même sort !!

Cette légende, ingénieuse sans doute, nous donnerait l'étymologie du village nommé aujourd'hui la Corne de Rollais, situé en gradins, sur une colline en pleine forêt, à la limite des communes de Cerilly et de Carleux. Elle est, néanmoins très-sujette à caution, car nous remarquons que

---

† Gustave Larnier - auteur de la forêt - saint amand  
Abandonné

Le nom de = Corne = est très-souvent employé comme désignation de lieux dits, et qui il semble désigner, un coin ou corne de la lisière forestière. C'est ainsi que nous avons dans les mêmes parages, la Corne du Bois, la Corne de Valigny, la Corne de Rollais, où il ne peut être question, surtout à la fois, de corne d'un chef gaulois, et du lieu où il aurait été frondé aux branches d'un chêne.

Mais, nous avons, un peu plus loin, une preuve plus convaincante du passage des légions romaines, à travers la contrée, marchant au siège d'Avaticum, sans doute, non loin de Valigny, sur la limite du département, au lieu de = Venours = existent encore des ruines connues sous le nom de = Camp de César = qui semblent confirmer son passage. Ce camp romain, bien conservé est une des curiosités du Centre de la France, et mérite quelque description, comme se trouvant dans nos environs. Puisque nous n'avons pas l'occasion d'y revenir, au cours de cette histoire, nous allons consigner ici tout ce que nous en savons :

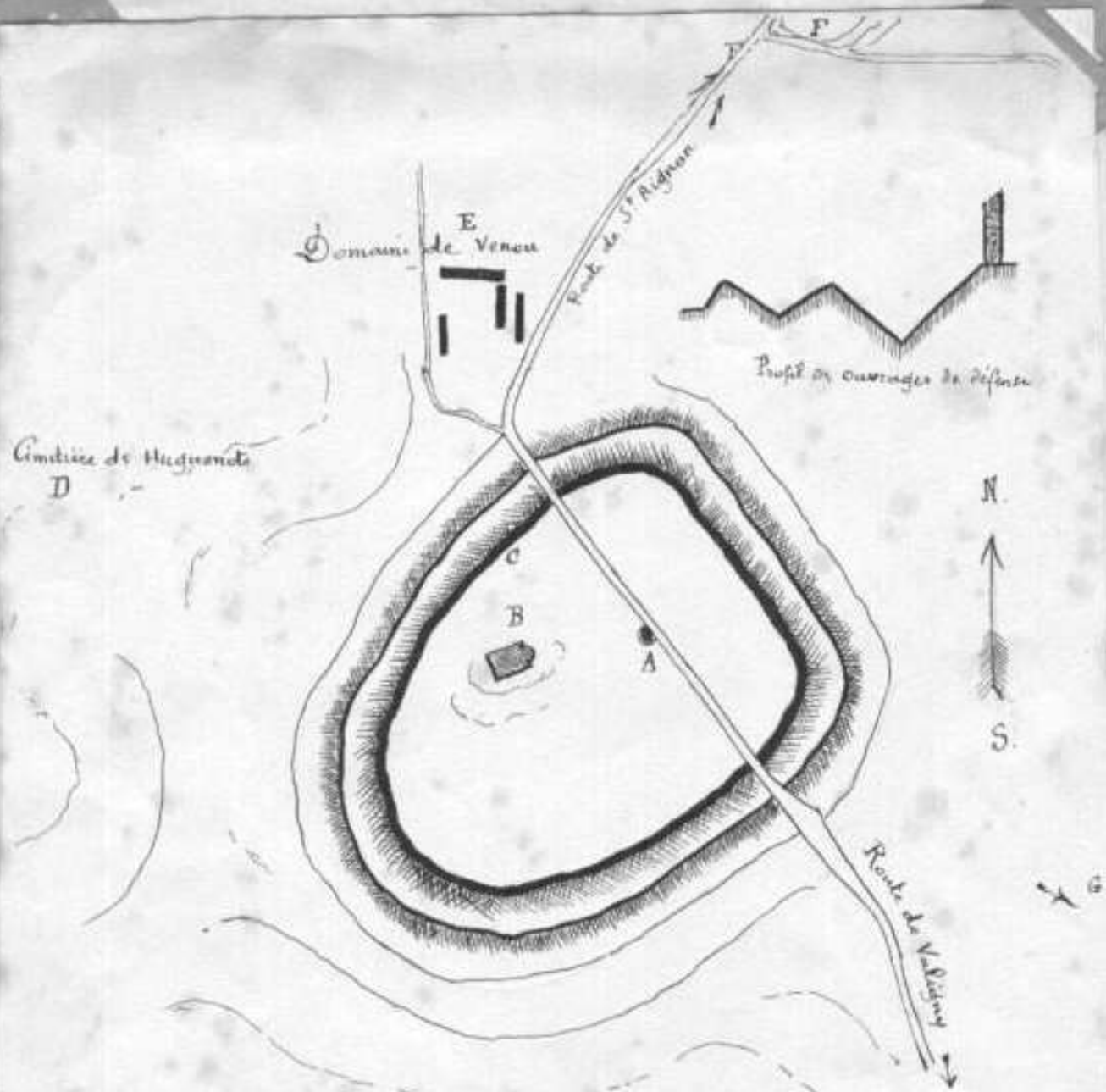
L'armée romaine poursuivant sa route alla passer à Valigny, auquel elle donna ce nom, Vallis lignis (vallée du bois), puis dressa son camp à environ 3 kilomètres de cet endroit, à Venours. L'emplacement de ce camp est situé sur un point culminant formant plateau et dominant toute la contrée environnante, plateau aujourd'hui (1900) absolument inculte et couvert de bruyères. L'aspect en est tellement désolé qu'il semble ne jamais <sup>avoir</sup> été cultivé. Depuis le passage du guerrier romain, comme s'il eût été un prédeces-

neur d'Attila, le fameux roi des Huns. Il y a auprès, un domaine du même nom; les habitants du domaine donnent pour raison de son incultivabilité que le sol n'y est composé que de pierres, par conséquent, improductif. Mais, on peut constater, après un court examen, que la plus grande partie de ces pierres, pour ne pas dire toutes, proviennent de ruines importantes, mises bas au cours des siècles, par la vétusté et recouvertes d'une mince couche de terre végétale.

On y voit encore l'emplacement des murailles dont peu restent debout; le système de retranchements comprenait trois enceintes avec fossés et = aqut =; l'épaisseur des murailles était d'environ deux mètres, et les matériaux employés des pierres plates, en calcaire de la contrée, liées par une sorte de sable terneux, sans chaux, ni ciment, comme à la hâte et dont la désagrégation est facile. Le tracé de ces murailles procède par lignes tantôt courbes, tantôt droites. Le fossé extérieur semble avoir eu une profondeur d'environ 5 mètres, sur 12 de largeur, puis viennent un second rempart de terre et un second fossé d'une largeur d'environ 3 mètres. Les plus hautes saillies des ruines actuelles (1900) n'ont guère qu'un mètre environ. Au milieu de ce camp = à proximité de l'eau du faurage et du bois = on a trouvé trois puits, dont deux ont été comblés, et le troisième, nettoyé et aménagé de façon moderne, par le propriétaire actuel, serneur, auprès de la route

---

1/2 m. Marmion de Jancois (Cher)



## Camp de Venou

- |  |   |
|--|---|
| <p>A. - Un ancien puits réparé et nettoyé, le seul restant des trois qu'il y avait;</p> <p>B. - Ancienne chapelle</p> <p>C. - Endroit où l'on trouve encore des murs d'enceinte;</p> | <p>D. - Champ qui a conservé le nom de "Cimetière des Huguenots"</p> <p>E. - Domaine de Venou</p> <p>F. - Tumulus.</p> <p>G. - Direction dans laquelle on a découvert des monnaies et des vestiges de voie romaine.</p> |
|--|---|

L'ensemble de l'emplacement est une aire semi-circulaire dont le grand diamètre est d'environ 125 mètres, et le petit de 100. Un chemin coupe ce camp en deux parties inégales, allant de Valignay à Saint-Aignan.

Quelques documents nous parlent de Venouse, à travers les siècles : = En 1212, nous trouvons Venouse, ainsi qu'en 1212 et en 1516 ; en 1460 = vieille Venouse, en 1468 = ville de Venouse =

C'était donc une ville au moyen âge. Dans un aveu et dénombrement de 1343 nous trouvons : = La ville de Venouse avec le Porteleces et Fosy estany =

En 1212 = dame Bonnela Grosse femme de Jean Briauc fait aveu à Saint-Julien pour une partie du diocèse de Venouse. En 1344, Venouse partage avec Saint-Aignan la dignité de paroisse. En 1345, nous trouvons à cette ville = sa justice haute et basse qui rapportait 60 sols de rente = ses fortifications et ses fossés = à cette date, dame Alys Bichard en fait aveu à madame de Seuly comme relevant de Venouse. x

Deux écrivains parlent également de Venouse dans leurs relations sur le Bourbonnois. En 1569 Nicolas de Nicolai nous dit que = le chastel, terre et justice de Venouse est un fief de la châtellenie d'Aunay-le-Chastel = tandis que Lameux, simple domaine à présent, à proximité, y est cité comme paroisse. Jean Fayrault d'Aignat, dans un manuscrit cité par Barailhon, cite, quelques années avant (1514) = le Venouse comme une ville ruinée = et semble même ne pas connaître exactement son emplacement.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle apporte jusqu'à nous de nouveaux renseignements : nous trouvons aux archives de l'allier (B. 849) Des provisions de

X  
— Venoux

En 1212 Bonne la Guersoise femme  
de Jean Bérard faisait avec ses  
frères du diocèse de Venoux de  
mercredi au premier dimanche de  
l'an de grâce mil 300 quarante et trois  
Alys Richard vendant avec et séparé-  
ment à madame de Seully = pour  
la ville de Venoux avec le porteleues et  
fermes estans en la dite ville  
pouvant valoir 60 sous de rente  
(A. de Chr E 173) au fin du X<sup>VI</sup><sup>e</sup>  
siècle, A. de Beaucourt 1 intitulé 2e  
quer = de Venoux.

l'office de : juge châtelain de la terre de Venoux : pour M<sup>r</sup> Gabriel Méraud notaire royal en la paroisse de Ceneins datés du 2 mai 1711. Et le 6 octobre 1742 des lettres à terre accordés à Gilbert de Beauverge Montgon, abbé de Charenton en Bourbonnais, Diocèse de Bourges pour les biens dûs à son abbaye dans les paroisses de Charenton Saint Pierre les Entiers, Coust, Braize, Vermai, Bessay le Fromental, Tré, Venoux, Couleuvre, Lucey le Sauvage, Vali-gni-le-monial, Mirai, Vallonai, La Serche, Chullivert, Milon et Vibero (B. 851)

On voit encore les débris d'un oratoire qui paraît remonter au XII<sup>e</sup> siècle. En 1778 cette chapelle existait encore, et est signalée dans le Pouillé de Merle de la Bruguère; il n'y a plus, aujourd'hui que des tronçons de murs (1900) situés dans la partie Ouest, elle comprenait une nef d'environ 10 mètres de longueur, et d'une largeur égale. Un parovment de mur haut de 3 mètres environ porte encore un bandeau à Doucine et, au-dessous la naissance d'une voûte en berceau. Le Crêt était une abside, large seulement de 3<sup>m</sup> 50 et profonde de 7, dont il ne reste plus que les fondations. Chose curieuse, la partie extérieure des murs de cette chapelle était construite en pierre calcaire du pays, tandis que le bandeau, la corniche et la partie intérieure étaient en pierre taillée, espèce de grès rougeâtre qui on ne trouve plus dans les environs. D'après la tradition locale, cet oratoire aurait été achevé de domalio pendant la tourmente révolutionnaire; il était consacré à Notre-Dame, et semble avoir conservé son caractère sacré, longtemps après la destruction de la ville. On prétend qu'à sa



Démolition, les pierres furent employées à réparer l'église de Bessais.

D'après les anciens du pays, on venait en pèlerinage à cette chapelle, et le curé de Bessais y amenait ses paroissiens pendant les années de sécheresse pour y demander de la pluie.

De ce que Venouse était une ville au moyen âge quelques auteurs en concluent que ce n'est pas un ancien camp romain. On ignore la date et les causes de dépopulation et d'abandon de cette petite cité. Aucune tradition locale n'a ce sujet. La dépopulation pourrait cependant être attribuée aux guerres de religion, et à l'expulsion des Huguenots. L'historien ne semble pas avoir conservé trace de ces événements; quelques noms de lieux, seuls, semblent les confirmer: tout près de ces ruines, un champ porte toujours le nom de = Cimetière des Huguenots =; les ossements y abondent. Tout autour de ce camp, on a retrouvé quantité d'ossements humains et de cochlées alignés en ligne, sans cercueils = ce qui prouverait qu'à un moment donné, il dut y avoir là, un grand carnage.

Il peut donc résulter de ces renseignements, que ce camp romain créé par les armées de César, ne fut pas abandonné dans la suite. Cet endroit culminant, bien situé et bien fortifié devint une petite cité, laquelle habitée au plus par les Huguenots aux temps des guerres de religion, fut leur dernier rempart, et être rasé de fond en comble lorsqu'on les en chassa.

Au Nord-Ouest, à quelque cent mètres de ce camp, sur un

petit plateau est une ligne de quatre tumuli ayant toute apparence funéraire, ou il serait intéressant de faire des fouilles.

À environ 500 mètres de ce camp, passant, au N.E, la voie romaine de Bourges à Bourbon, dont on retrouve des traces, à chaque instant, en remuant la terre à une certaine profondeur. Près de cette voie romaine, dans un domaine à M. Montferriand de Couleuvre, le laboureur sortit de terre un pot plein de monnaies romaines, aux effigies, pour le plus part de Dioclétien, Sévérius et Crispin.

Près de ce camp furent découvertes et autres pièces à l'effigie de Maximien = IMP. MAXIMIVS. PIVS. AVG. portant au R<sup>S</sup> la Diane victorieuse aux ailes éployées = VICTORIA. AVG. tenant à la main une couronne de l'immortalité, et qui semble s'appuyer qu'un pied sur la terre, que pour prêter plus vite ses services à l'Empereur.

Maximien régna trois ans, de 285 à 288. Censurien Berger de Chraev il devint empereur par le meurtre d'Alexandre Sévère, et périt lui-même assassiné par les prisonniers. Sous son règne eut lieu la 6<sup>e</sup> persécution contre les chrétiens; il semble avoir été grossier et féroce, et Jules Capitolin écrit de lui, qui se décernait le titre de vertueux: = Jamais bête plus cruelle a marché sur la terre... Cependant des travaux considérables eurent lieu, par ses ordres, vers 286 pour réparer les ponts et chaussées, alors dans un grand état de dégradation. Plusieurs inscriptions rappellent ces travaux, aux environs de Bourges. <sup>1</sup>/<sub>3</sub>

<sup>1</sup>/<sub>3</sub> - Nous avons recueilli beaucoup de renseignements, concer

x

Après ce qu'on vient de dire à la suite des légions romaines marchant au siège d'Aravicum, revenons à notre contrée.

Caroli que l'oppidum de Cercalis se dressait sur son coté pour combattre l'ennemi et signaler ses mouvements aux armées de Vercingétorix, les populations étaient en alerte et luttaient selon leurs moyens.

Dans nos environs le centre de la résistance pourrait bien avoir été d'endroit connu aujourd'hui sous le nom de : Fort de Vue, situé non loin du Villedieu sur la route de Cerilly à Heirion. Deux points culminants, le Fort de Vue (alors Montjovan ou de Jupiter) et le bois d'aglaie (d'aglaie, épouse de Vulcaïn, peut-être) devaient fixer également l'attention des occupants et des ennemis.

Points stratégiques par excellence, de leurs sommets la surveillance des lointains était facile, la défense plus efficace. Du montjovan, la plus haute altitude de nos environs (416<sup>m</sup>) la vue permettait de communiquer avec plusieurs localités, actuellement de l'Allier, du Cher, de la Nievre, de la Creuse et du Puy-de-Dôme, avec Aravicum et Gençoria des Ouvernes, alors. On aperçoit très-bien, en

---

nant Venoux sur place, dans l'Histoire du Berry de Raynal (t. 1 p. 95) dans l'Histoire et statistique monumentale du Département du Cher par Buhot de Mesmes-Bourges 1884 - et près de M. l'abbé Coquelin, alors curé de Valligny.

effet; au Nord les tours de la cathédrale de Notre Dame de Bourges; au Nord Est, les hauteurs de Francbourg, au Sud les monts du Suy de dôme. Le bois d'eglau avec son altitude de 464 mètres dépassait aussi très-haut.

Les Gaulois semblent avoir organisé sur le Montjoyeux un important poste à signaux. Le docteur Yves, lorsqu'il habitait Hérimon, y a recueilli sur place des = vases en terre cuite, très allongés, munis de tubulures, et ayant pu, d'après lui, servir à la télégraphie optique, en prenant pour terme de comparaison le temps que l'eau mettait à s'élever d'une tubulure à l'autre =

On croit généralement que le signal qui apparut à Verriquetonix, alors à Jergovia des Arvernes (52 ans avant Jésus-Christ, la prise d'Autun par César passa par ce point. Cette nouvelle se mit, à l'aide des postes à signaux établis sur le parcours, que quatre heures pour lui parvenir. C'est sans nul doute, ainsi par ce point que Verriquetonix étant à Ovaricum, toujours 52 a. av. J.C., apprit si rapidement que César s'était frayé un passage à travers les Cévennes, couvertes, à ce moment, de six pieds de neige, et était tombé à l'improviste sur le territoire des Arvernes.

A mesure qu'ils pénétraient plus dans nos contrées, les Romains, comme partout, s'y installaient en maîtres; soit, pour y établir d'une façon confortable, soit pour

---

1/ - manuscrit de l'abbé Bordel. précité

il y avait maintenant en toute sécurité contre un soulèvement des vaincus toujours à craindre; ils élevaient en de nombreux endroits. Les villas, ici des oppida. Le partage de la contrée s'effectuait tout naturellement, les territoires commandés par les villas et les oppida relevant sous le gouvernement, pour ne pas dire sous la domination absolue des chefs romains qui y résidaient.

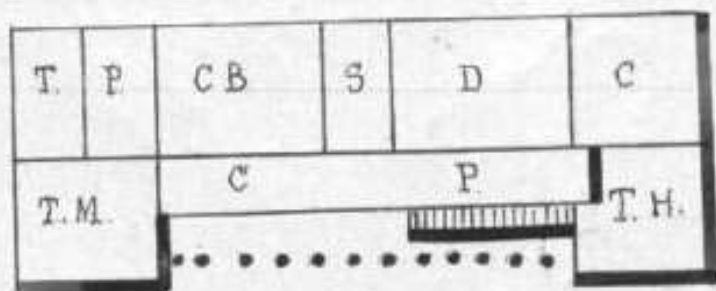
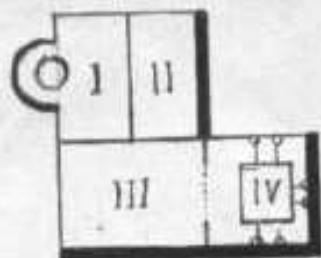
Alors, les habitations construites ou transformées sous la domination des architectes romains, remplacèrent, au moins pour les seigneurs, les huttes gauloises, grossièrement construites de bois et de branchages, et revêtues, en guise de murs, d'un torchis composé d'argile et de paille. Elles apportèrent un grand changement au coup d'œil des campagnes et préparèrent les châteaux féodaux.

L'oppidum gaulois de Cieblis, subit sans doute, à cette époque, sa première transformation; sous villa gallo-romaine lui succéda, à laquelle le général romain qui l'occupait, donna son nom, comme c'était l'usage.

S Sidoine Apollinaire nous a laissé la Description d'une de ces villas gallo-romaines, qui étaient bâties sur les mêmes Domes. Elle appartenait à Apollinaire lui-même ou chef de sa femme.

---

1/2 Sidoine Apollinaire était gendre de Avitus empereur d'Occident, qui ne régna qu'un an et eut pour successeur majorien. C'était un des beaux génies de son temps. Il fut évêque de Clermont et a laissé des lettres utiles aux historiens et des poésies latines estimées. Ordonné évêque de Clermont en 473. mort en 484.



Plan d'une Villa Gallo-Romaine  
 d'après un dessin de M. Steyert  
 C'est de : l'Origine des Paroisses Bourbonnaises  
 par l'abbé Moret

: Villa Gallo-Romaine :

- I. Balneum avec cuve et hémi-cyèle;
- II. Salle des parfums;
- III. Salle froide couverte en dôme;
- IV. Piscine communiquant par trois arcades et alimentée par 6 tuyaux venant l'eau par des souffles de lions;
- T.M. Triclinium des femmes;
- T. Toilerie;
- P. Entrepôt de provisions de bouche;
- CB. Portique couvert en arçade du vestibule, portique soutenu par des colonnes;
- T.H. Triclinium, salle à manger d'hiver;
- C. Petite salle à manger d'été, surmontée d'une terrasse où l'on parvient par un escalier placé dans le vestibule;
- D. Diverium, chambre pour les changeurs;
- S. Chambres des domestiques;
- B. Chambre à coucher.

et portait le nom d'Olvanium, de son beau-père Olvius. C'est aujourd'hui Orydat (Suy. de Rome). Nous allons la reproduire ici, avec un dessin de M. Steyert, le tout tiré de l'ouvrage de M. l'abbé Moret (Barons de Bourbonnais T. I)

Sans doute, à l'origine, notre villa gallo-romaine était-elle à peu près semblable: elle s'accroissait dans la suite, de nombreuses dépendances, servant de logement aux officiers du seigneur, aux artisans rattachés à la vie seigneuriale, aux scribes, avec un emplacement où se rendait la justice, le tout comprenant la cour ou bailli. Tout cet ensemble qui était assez vaste, finit par former la circonscription que devint plus tard, avec la ville close de murailles, alors que la villa fut devenue une forteresse. Sur la façade Est, l'entrée et un rampier furent découverts, il y a une cinquantaine d'années quand on construisit la maison Deviere actuelle (rue de la paroisse de Bourbon), cette entrée fut bouchée, sans que personne n'eût osé s'y aventurer. Quand on construisit la maison Rodier (à l'angle de la même rue) on découvrit, en creusant la cave, un chemin régulièrement pavé et conduisant à la porte d'au Haut; quand M. Buffault fit construire sa maison actuelle près de la mairie, en faisant les fondations, on découvrit également un chemin de même façon, et des vestiges d'anciens puits. Toutes ces découvertes qui proviennent sans doute de l'ancienne villa prouvaient que le sol en était beaucoup plus bas qu'aujourd'hui et que la direction des chemins était différente.

La plupart de ces constructions gallo-romaines gardèrent jusqu'à nos jours le nom des grands propriétaires romains qui les avaient édifiées. Ces dénominations, nous dit M.

l'abbé Moret, étaient formés du cognomen du propriétaire mis au génitif et accompagné du déterminatif celtique ae (acum, avec la terminaison latine) équivalent à notre suffixe ière, et signifiant, comme lui, habitation de.....

En peu de temps, il n'y eut plus, dans la contrée, que des noms romains, dont le sens primitif a persisté jusqu'à nos jours, malgré les transformations subies au cours des temps.

Il ne paraît pas, que les romains eurent trop à se plaindre des vainqueurs. Les Romains, tout d'abord, traitèrent avec égard ces peuplades belliqueuses qui leur avaient coûté tant d'efforts à vaincre, et qui ils sentaient toujours prêts à la rébellion. L'exercice même des cérémonies druidiques ne fut pas vicié et les deux religions païennes tentèrent à se mélanger dans leurs pratiques superstitieuses.

Cette domination fut, du reste, une ère de prospérité. Les Romains importèrent avec eux, les bienfaits d'une civilisation plus avancée; ils répandirent et encouragèrent, le Commerce, les Arts, l'industrie et donnèrent, dans les campagnes, un grand élan à l'agriculture. Des travaux considérables furent exécutés dont on retrouve un peu partout de nombreuses traces. Les communications furent facilitées par l'établissement de nombreux chemins dallés, chaussés spacieux qui sillonnaient le pays en tous sens, et qui ont conservé le nom de = voies romaines =.

Au milieu de sa forêt, la ville de Civitas continua de demeurer longtemps isolée. Les vainqueurs ne semblent pas s'y être établis avec prédilection. On sait bien que les sources minérales de Saint-Sardoux et de la Trallière ne



leur Parent pas inconnus, mais rien ne confirme ce dire. Essayèrent-ils d'y établir des thermes, sans pouvoir y réussir?... aucuns vestiges de ces essais n'ont été découverts. Ils s'implantèrent de préférence là, où ils trouveront mieux et plus, surtout des sources d'eaux naturellement chaudes, car, on fait voir que les Romains ignorant l'usage du linige, affectionnaient d'une façon particulière de se baigner tous les jours. Jusqu'à toutes nos sources thermales portent l'impression de leur séjour et recèlent des vestiges de leurs travaux. Tout près de nous, ils s'étaient établis à Bourbon (Aqual Borbonis) où l'on découvre, lors de l'édification de l'établissement actuel (1883-1884) les captages et les ruines de leurs anciens thermes : "... des blocs énormes de pierres luis appa-  
reillis, des tronçons de colonnes, des chapiteaux sculptés, et, au fond d'un puits, une agglomération de bronzes et de mé-  
dailles rondes ensemble par l'action des eaux, provenant sans doute des offrandes jetées par les malades, en reconnaissance de leur guérison..."

Ils se fixèrent à Nérus (Aqual Nerae) où les ruines découvertes sont tellement abondantes, qu'on a pu reconstituer avec quelque vraisemblance, l'ancienne et importante cité qu'un auteur qualifie du titre pompeux de = Capitale des Gaulles = ?

Enfin plus près de nous, auprès de Chateley, primitive paroisse d'Hermon, ils édifièrent la cité de Cordes ou Cordes (Gordium ou Cordium, où on a découvert d'innombrables

1/ abbé Moret - Paroisses Bourbonnaises prêtre  
2/ Moreau de Nérus - Nérus capitale des Gaulles.

partout les ruines :

- Cordes ou Cordes : Dans sa = générale description du pays et duché de Bourbonnais, Nicolai nous dit, en 1569. .... : « Dans les dites vignes entre Châteloy et Hérimon, souloit anciennement avoir une cité appelée la cité des Cordes, edificiee du temps des Romains et ruinée par les Goths ; et s'y voit encore plusieurs ruines et fondemens, les fondes de la dite cité et les rues et chemins d'icelle parés de grandes pierres. Et quand les paysans labourent les vignes s'y trouvent plusieurs monnoyes et médailles antiques, mesmement de celles d'Antonius Pius, et de Faustine, et s'y en trouve de bronze et d'argent ; il s'y en trouve aussi du roi Dagobert. Et, en outre dient qu'il souloit avoir au milieu d'icelle cité, une haute tour appelée Babylone, et se nomme encore la place où elle estoit, Babylone ; et à la fin et destruction d'icelle, Saint Précieus (Saint Priscaire) y fut decollé ; qui est tout ce que j'ai pu apprendre et entendre de l'antiquité de la cité de Cordes, fait que ceux d'Hérimon dient en avoir quelques titres, vieux de huit cent et cinquante ans, lesquels je n'ai seu voir .... »

Ferault d'Aignat en 1664 parle aussi de Cordes, mais ne fait que reproduire Nicolai.

Un siècle plus tard, Caylus dit de Cordes : « ..... L'ancienne cité de Cordes étoit située sur une petite montagne escarpée. Le levant, le midi et le nord sont environnés de collines qui commandent le terroir. Le village de Chasteluy, un peu

---

1/2 - Topographie du Bourbonnais.

aujourd'hui une petite partie; les autres sont plantés de vignes ou remplis de terres labourables. L'escarpement de ce plateau garni de rochers du côté Nord et du Couchant, est de trente toises de hauteur, et l'on distingue encore les fossés qui défendraient le levant et le midi; ils étaient creusés de trente toises pour séparer la ville des collines qui en sont trop peu éloignées et qui la commandaient absolument. Pour la mettre en état de défense, elle était fermée par une muraille construite à chaux et à sable, mais plus épaisse et bâtie de pierres plus grosses au levant et au midi, du côté de ces fossés, qu'elle ne l'était au nord et au couchant, défendus par l'escarpement. La ville avait 280 toises de longueur, 960 de circuit. On distingue encore les ruines d'une de ses portes. La situation et les ruines de la cité de Cordes, prouvent qu'elle a été une place forte sous l'empire romain. La voie romaine indiquée sur la colonne d'Allichamps et dont on retrouve des vestiges conduisait de Néris à Bourges, par Cordes, Drenant, Allichamps<sup>1</sup>

En 1869. M. Yves pharmacien à Hérisson a donné au Musée départemental, comme provenant de Chabliay, deux petites monnaies gauloises, une anépiographe protée corubi et une pièce impériale romaine d'argent, Misenne casquée d'argent à droite, fin de la légende... AC, au verso un aureus sur son revers<sup>2</sup>

<sup>1</sup> - De Caylus a commis une erreur, nous dit M. C. Quéguier, la voie romaine suivait la vallée du Cher, et la borne d'Allichamps se trouve près de Cordes

<sup>2</sup> - Bulletin de la Société d'Émulation - t. XI - p. 482

M. Henri Dufour avait Devini en 1811 une certaine quantité d'objets recueillis à Cordes, notamment des monnaies gauloises du Haut Empire et un anneau d'or ciselé.

En 1878 M. le docteur Binon a fouillé à Chateloy au lieu dit = la Cave = un puits ayant environ 6<sup>m</sup> de profondeur et 1<sup>m</sup> de diamètre. La description très-complète de cette fouille, avec planches à l'appui, a fait l'objet d'une communication à la Société d'Emulation du Bourguonnais (voir le Bulletin du 11 février 1887). Il en a retiré une très-grande quantité de poteries fines, blanches et rouges, et de très-grosses vases en terre noire, paraissant avoir subi l'action du feu. Plusieurs de ces débris pratiquement apparillés ont donné des formes élégantes. Les vases en terre blanche surtout, sont d'un galbe très-gracieux. L'un d'eux est orné de filets saillants, genre de décoration qui est assez rare. À ces débris, il faut ajouter trois pièces de monnaie, un grand bronze de Domitien, un de César Vespasien, et un autre bronze de Tibère César.

En 1879 M. Montagne, en explorant le terrain de Chateloy a mis notamment les fondations d'une grande construction, et recueilli des fragments de tuiles à rebords et de débris d'amphores, parmi lesquels on remarque le pied d'un de ces vases, avec la marque = AN =

Vers la même année M<sup>me</sup> de Brughes propriétaire d'une partie des terrains de Chateloy fit creuser des puits entre lesquels dont l'existence avait été constatée sur plusieurs points. Elle obtint de ces fouilles des vases en terre rouge, des urnes, trois fibules en or, des fers de chevaux, des clous, beaucoup de médailles, une ampigraphe des gaulois en

protin, peuple Carnute, une autre d'un chef Carnute, tête d'Apollon ayant au revers un cheval ailé et un reste de légende qui était celle du chef, une médaille de Claude 1<sup>er</sup> avec les instruments pontificaux au revers, 11 bronzes d'Adrien, 1 de Crispine, 5 d'Antonin, 1 de Tibère, etc. Cette dernière médaille, est, dit-on, d'une gravure remarquable.

M. Bruguères de Lamotte y a découvert plusieurs statuettes d'or. La Bibliothèque nationale et la Collection Changarnier de Beaume en contiennent de la même provenance (Francis Periot)

M. C. Grégoire possède une belle Faustine d'argent et un adrien achetés à Chateloy. Au grand Villain tout près de Chateloy a été également trouvée une belle tête de statue de femme, grandeur naturelle, en pierre de Berry, dont la coiffure est formée d'une couronne de lauriers, avec cornes ovales sur le front.

Enfin, à chaque instant, en y travaillant les ouvriers y découvrent quelque monnaie ou objet nouveau. Mais tout se vend ou loie et disparaît de la contrée, sans qu'on sache de quoi se compose ces trouvailles; un de ces ouvriers sortit de terre, un ustensile en argent, ayant la forme d'une grande cuiller = qu'il vendit à Montluçon. (C. Grégoire)

On a retrouvé et on retrouve encore, chaque jour, de nouveaux romains dans tous nos environs;

À Aunay-le-Château, un bracelet de bronze trouvé dans une tombe, formé d'une lame de bronze très-mince, de

0.07 de hauteur et diamètre, sur la surface extérieure d'une gravure formant un dessin réticulé. Le bracelet est actuellement au musée de moulin ou de Saint Germain en Laye. (François Diez)

À la Cartinière, Des monnaies romaines, une broche, une grande quantité de saigros regardés comme monnaies romaines qui on peut voir chez M. Mabout horloger à Aincay; aux Champins ou Champy une statue en terre cuite de 0.50 de hauteur et tenant un sceptre à la main. Aux carrières de Blaix, à Valigny, deux vases romains vendus à M. Matters, numismate. Un bracelet trouvé à Liard - des armes, épées et haches d'une origine plus récente.

À Meulau, M. Gargot en faisant construire sa demeure découvrit des constructions romaines, aqueduc et aménagement de thermes.

Beaucoup de noms rappellent également leur souvenir: Entre Cheneville et Couroux Bois de la forêt d'Orglau consacré sans doute à Orglus épouse de Vulcain; sur sa pente une villa gallo-romaine (villa montis) est devenue Villamont, Cheneville leur devrait son nom = Locus Chyoneus = lieu consacré à Bacchus; = Chens ou Chereu selon une autre version.

Les environs du Montjoyau ou Point de Vue = paradis - sont avoir été particulièrement fréquentés et l'on trouve des souvenirs dans un rayon assez étendu, comprenant les communes actuelles de Couroux, Le Brethon, Saint-Papouard, Le Valhain et Cerilly. Nous savons que, pour ce point culminant avait une grande importance; de

son sommet ils communiquaient faiblement avec les Paf-  
 Prents <sup>lieux</sup> où ils étaient établis et reliaient ainsi la cité for-  
 tifiée de Cordes, avec les cités circonvoisines, sans doute  
 ils y avaient entretenus le poste aux signaux, installés.  
 Les alentours résistent avec occupation plus dense.

M<sup>r</sup>. l'abbé Boudet, dans le manuscrit déjà cité a relevé  
 ces noms, qu'on a les plus significatifs

Montjovau - monts jovis ou de jupiter;

Les Nervier - au voi de Nerion;

Bois Joudisour - ou de jupiter;

Le Junié - ou de Junon;

Les Mattilot ou mouttilot - de Mars;

Solie - lieu consacré au soleil

La Buxerette - de Buxens ou bois de Buis à Cybèle;

et d'autres endroits où des substructions ont été mises à  
 jour:

Charonatos de Caron - substructions nombreuses

Bacche de Bacchus - des tuiles à rebords,  
 médailles, monnaies

Combe substructions, tuiles à rebords

- Dans un champ, portant le nom de = Cernanture =  
 (sans doute corruption de cimetiére) près le Vethain, découverte  
 de cercueils en pierre, urnes, médailles, monnaies, et en 1880  
 fondements et débris.

Cont près de Cérilly, en pleine forêt de Tronçais ils avaient  
 édifié Villa jovis, aujourd'hui Vilhys qui servait de demeure  
 avec cité avec un temple à Jupiter. Quand on ouvre, une  
 pleine forêt la route d'Arcay au Verdre, en passant par  
 les forges de Saint Jean de Bourri (aujourd'hui Tronçais)

on découvre, à l'endroit de Villy, de nombreux vestiges, des substructions, des tuiles à rebords, des médailles et des monnaies. Plusieurs belles monnaies romaines découvertes par des bûcherons, à Villy, furent vendues par eux, il y a une vingtaine d'années à Saint Omand.

À Urçay (Urciacus) on a découvert un magnifique aureau de Valentinien II. L'empereur y est drapé du paludamentum; au R, il est armé de faux tenant le labarum d'une main; il foule deux serpents à ses pieds. (François Perot).

À marais repoussés, des bûcherons en abattant ou déchaussant des arbres dans la forêt, ou des promeneurs en descendant des dalles ont retrouvé des monnaies romaines, notamment dans la région de Braize et de Saint Bonnet. La plus belle est une pièce en or, dans un état de conservation parfaite, qui a été trouvée par M. le Dr. Henrichs (de Cilly) encastrée dans une dalle romaine à Chamannes. Elle représente un Néron cauronné, quad, et, au revers, Jupiter, armé sur son trône, avec d'un côté les mots NERO CAESAR, AVGVSTVS, et de l'autre IVPPITER. (Jacques Chévalier - La forêt de Cromais - 1913)

D'après la tradition, ils auraient établi à Combe, un chantier où ils construisaient des armures et engins de guerre. Entourée par deux rivières, l'Ceil et l'Aumance, dans une jolie vallée, la cité de Combe était admirablement située et florissante. Elle était couverte par les postes importants de environs: le Montet, Montmarault, Neris, Gordus, le mont Jovan et Cilly. Il y avait autour de cette cité un croûment de vrais romains, dont on remonte aujourd'hui



de nombreuses traces, ainsi que des tronçons d'armes, des  
tuiles à rebords, des monnaies, des médailles, etc..

M. Gabriel Bonnichon, notaire, mis à jour dans un  
carrion près Romani, situé dans son parc, une statue  
de pierre d'environ 0.50 de hauteur, qu'on a cru recon-  
naître pour Romulus et sa louve. Au près étaient des  
stylets en pierre et une hachette de même matière, actuel-  
lement au musée de Montlins.

Les voies de communication furent multipliées;  
comme, par une influence topographique que l'on impro-  
rait d'elle-même beaucoup de chemins convergèrent  
au Montjoyau, aux temps gaulois, de même aux temps  
gaulo-romains, les voies d'aller subirent la même influen-  
ce. Une voie romaine venant de Saint-Amand se diri-  
geait vers Saint-Souriau, passant par la forêt de Crois-  
cais, Villereuil, le Montjoyau, Gordes, la forêt de Beuille,  
le montet, etc.. On en retrouve des traces à Corne, dans  
la forêt de Surlongis, aux Neuvier, à la Buxette, à midala  
au Nord de Saint-Bonnet, près du domaine de Chauvann  
et dans beaucoup d'endroits de la forêt.

Auprès du mét (commune du Baethon), on découvrit  
aussi des vestiges d'une voie romaine: on a vu un mur et  
sortit, de feuilles faites dans son voisinage, quatre pierres  
à six faces inégales de 0.10 de longueur, de composition  
cristalline. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les actes de cette épi-  
que, la route de Corne au Viltraie portait encore le nom  
de = route de Saint-Amand =; on en découvrit vers 1890  
d'autres vestiges avec tribaudats. (manuscrit Bordet  
quécité.)

La voie romaine de Chamey à Toulouse, par Troyes et  
Commeis passait par .... Coulevre où il y avait croisement  
de voie <sup>avec</sup> marais au Nord de Cécilly, le Doisy (domaine) les  
morillons (domaine) où il y avait croisement avec la voie de  
Lyon à Bourges, par Morcenoux, Villefranche Comte sur l'aul-  
(aujourd'hui Comte-d'Allier), le Vilhain, Tronçais, Ainay-le-Châ-  
teau, etc... les outois, le Buthon .... Sorbon en Saully.....

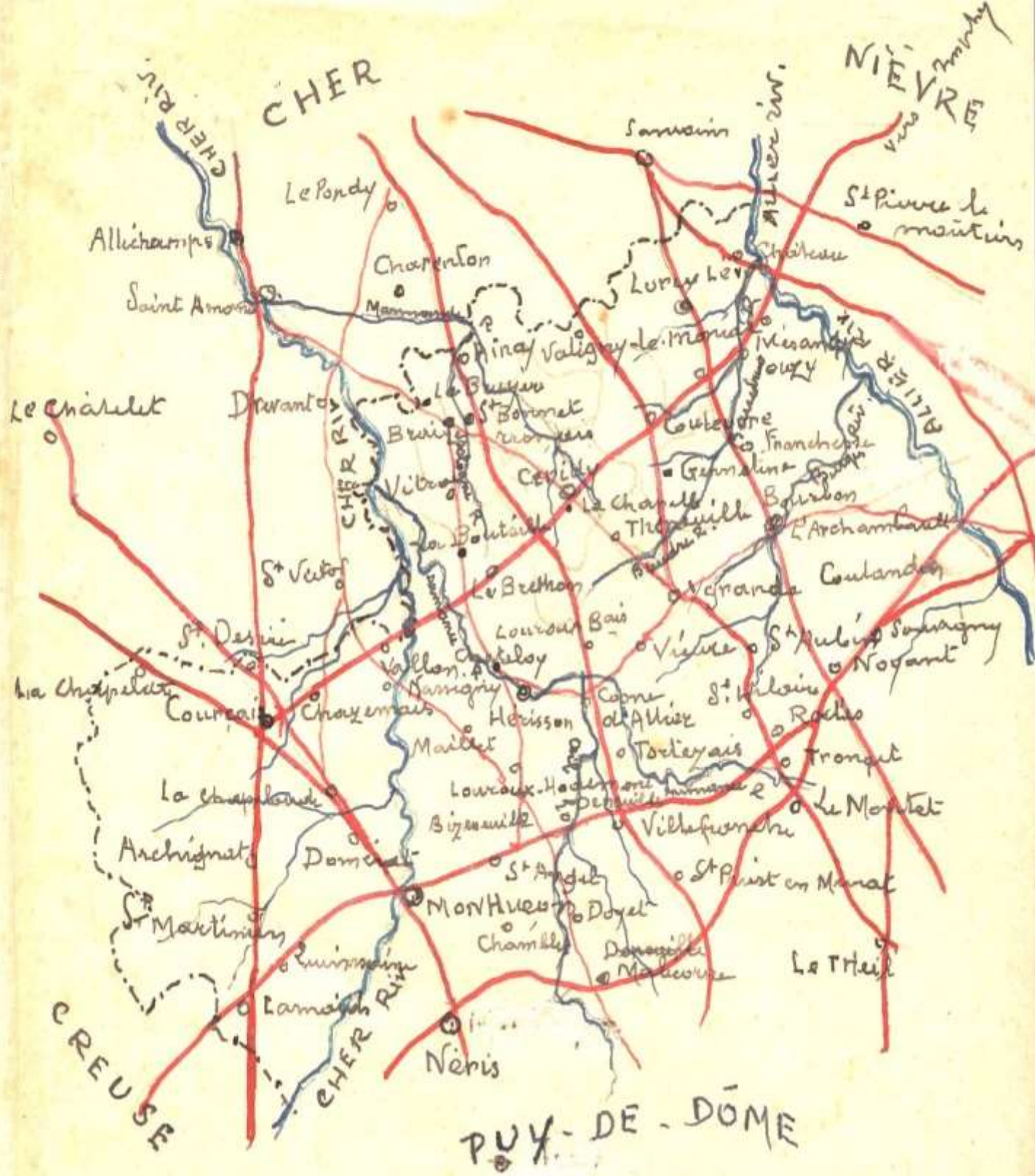
La voie de Bourges à Troyes par .... Vendoux, Evry, Coulevre, Germe-  
tine, Ygrande, Saint-Aubin, o. de l'Hilaire .... avec croisements à  
Ygrande  
Alléchamps. l'un des grands centres routiers de traversée réuni  
à Ygrande, par une traverse importante qui passait par  
montrand, Tronçais et Cécilly - De Bourges tirée sur le même tron-  
çon, on pouvait aller au camp de Virois, par la Bouille, Hé-  
rison et Chamblet (1)

(1) Lieutenant Colonel de Saint-Hilaire (Conférence donnée à Maulins  
le 16 décembre 1925)

«... ces chaussées pavées de longues dalles en pierres oue pays  
surpassaient tout ce qui on avait vu jusque là tant par la soli-  
dité que par la perfection de leur structure; elles furent construites  
par les populations sur l'ordre des magistrats gallo-romains,  
Après la chute de l'Empire romain, les chaussées non entretenues  
tomberent peu à peu, en ruines, et l'on peut croire qu'au 7<sup>e</sup> siècle  
il n'en subsistait qu'une que le tracé....

C'est un ingénieur de l'époque très avancée qui, bien des an-  
nées avant Mac-Adam, s'avisait d'empêcher les routes avec de  
grosses pierres; l'ingénieur anglais ne fit que perfectionner le  
procédé. Les chaussées disparues, il ne restait plus que des che-  
mins battus et en mauvais état, peu sûrs dans nos pays de forêts  
infestés de brigands et de laits fauves... 2

2/ marais Central par Lroux (p. 11 pages 86 et suiv.)



- VOIES GALLO-ROMAINES -

Les voies gallo-romaines aux environs de Bourges  
 d'après la carte dressée par le Lieutenant Colonel  
 de Saint-Hilber - Conférence faite à Moulins

— Voies romaines      - - - - - Limites du départ  
— Voies secondaires      ~~~~~ Estuaire rivières  
— Rivières principales

La voie de Joux à Bourbon et à Neirs passait également par ce montjoieu et Foudes, et par Cerilly et Saint-Dardoux; on en rencontre des vestiges dans la forêt de Trouvais, à Soulie, à Beauvegard, à la Breuer, au Vieux Cerilly, etc...

D'après M. Jacques Chevalier (La forêt de Trouvais) deux voies romaines traversaient cette forêt; l'une reliait la ville considérable de Drevant (au sud de Saint-Amand) à Limoges et à Bourbon; l'autre venant de Dain et de Ternois se dirigeait vers Cordes sur Neirs. Mais, à côté de ces voies principales, il y avait certainement aussi quelques voies secondaires.

Pendant la conquête romaine, le territoire de Cerilly aurait été occupé par les Boïens, peuplade placée là par César lui-même, à la suite de la défaite de la ligue Helvétique, et sur la demande des Eduens, pour les protéger contre les Arvernes. Notre contrée située aux confins des Eduens, des Limosins, des Arvernes et des Bituriques - formait comme un violon si ils auraient été reliés. Le violon, d'après M. Barailon, comprenait la totalité de l'arrondissement de Montluçon, dont font partie les cantons actuels de Cerilly, Hérisson et Montluçon. Un autre auteur ajoute à ce territoire les cantons actuels de Charvillon et de Saulzy-le-Dotier." (Cher). Des noms de lieux rappelleraient leur souvenir. Bovis, que le Docteur Barailon orthographe Boivix, viendrait de Boii ou Boïens. Nous avons dans nos environs: le Boivix paroisse de

1/ - Voir aussi Brugière de Lamotte - Bull. d'Emulation. T. 17  
p. 129

Chensulle, le Bois, paroisse de Cerilly, Saint Jean de Bois, (aujourd'hui Troneais), la Croix de Bois, paroisse d'Heil-  
et Barolais, Bois ou Soulie, paroisse de Crilly, etc...

Nous constatons que la grande forêt de Troneais, était pour les habitants, comme une barrière difficile à traverser et qui ils s'établirent tout autour, semant la lieue de villas importantes, pour lesquelles la forêt proche était une source de commodités et de richesses. De l'extérieur, petit à petit, sapant les vieux chênes pour maints usages, défrichant le sol, vierge de culture, ils en resserrèrent l'étendue, la trouquèrent en plusieurs endroits et pénétrèrent plus facilement en ses profondeurs et ses clairières.

Il n'est déjà plus question de gaulois et de boïens; la fusion s'opère rapidement, et ce mélange produit un peuple nouveau: le gallo-romain.

L'influence de cette conquête a duré jusqu'à nos jours; notre Code, nos coutumes, nos moeurs, notre langage, tout en a conservé l'ineffaçable empreinte.

Et la réorganisation de la Gaule, le territoire de Cerilly et des environs fut compris dans = l'Aquitaine première = (étymologie: région des eaux) dont la capitale était toujours Bourges. Et cette époque, chaque cité un peu importante donnait son nom à une certaine étendue de territoire, sous la dénomination de = pagi = Notre contrée fit partie du = pagus Biturongis = ou territoire de Bourges.

Ces = pagi = qui datent du commencement du III<sup>e</sup> siècle (vers 217) auraient été créés sans tenir compte de la situation géographique, ni de la nature des terrains, ni des di-

urgences existant entre les habitants, mais simplement  
comme des divisions administratives qui faciliteraient le pré-  
lèvement des impôts, l'instruction, l'organisation et le gouvernement  
des pays conquis.

## Chapitre III

### Période Mérovingienne.

Période troublée et obscure, toute remplie par les invasions -  
 Fin de l'Empire Romain - Bagaudes - Invasion des Goths  
 et Wisigoths. Secours de Rotharis, roi des Bretons. Son ar-  
 mée écrasée à Diol (Molre) - Destruction de Villa Jovis  
 et de Cordium. Château des Goths ou du Christ, noms  
 de lieux dits - Invasion des Francs dans notre contrée -  
 Invasion des Sarrasins Défaits à Poitiers - Lutte  
 entre Francs et Wisigoths en Berry et en Bourlemois -  
 Remanements du régime féodal. Calamités : inon-  
 dations, orages, épidémies - monétaires mérovingiens.

Cette période de notre histoire locale, est la plus obs-  
 cure, la plus tourmentée et, cependant la plus dépourvue  
 de documents. La destinée de la petite cité se perd dans  
 l'ensemble général où les faits se succèdent si rapidement,  
 où tant de bouleversements considérables secouent la  
 Gaule entière. Elle est toute remplie par l'invasion des  
 Barbares, et, seules, les légendes et les traditions peuvent

nous y quitter, avec les faits connus qui se rapprochent de nos parages.

Ces invasions d'hommes venant tantôt du Nord, tantôt du midi, se succédaient pendant une période de plusieurs siècles - jusqu'à l'établissement prépondérant des Franks - versant le sang, exerçant les plus grands ravages, accumulant les ruines, troublant la tranquillité assise depuis si peu de temps, laissant partout la misère dans une contrée devenue florissante pendant l'accalmie relative de la période gallo-romaine.

À la fin du III<sup>e</sup> siècle, l'Empire romain faiblement au sein de l'Italie, allait s'affaiblissant tous les jours. Les gouverneurs romains, en Gaule, depuis longtemps supportaient mal le joug de la métropole et cherchaient à s'affranchir d'une tutelle trop faible pour les soutenir en cas de danger. Chacun se mit à gouverner à sa guise et pour son propre compte; c'était, en quelque sorte, l'anarchie - Il se commit de grands abus; quelques gouverneurs accablèrent leurs sujets de tant de vexations et les pressurèrent tellement que beaucoup se révoltèrent. Il y eut quelques soulèvements partiels de peuples gaulois, menés par des chefs ayant conservé l'espoir de recouvrer l'ancienne indépendance. Ces soulèvements furent cependant vite anéantis.

Une grande révolte populaire, connue sous le nom de = Bagaudes = du nom même des révoltés, eut la même cause. Elle eut lieu sous le règne de Probus ou de Maximi-



rien, son successeur, et se fit sentir, surtout dans nos régions du Centre <sup>1/</sup>: «... Las de porter un joug intolérable, réduits à la famine et au désespoir, les habitants abandonnaient tout travail, quittaient leurs foyers, se réunissaient en bandes, et parcouraient la contrée, ravageant et pillant tout sur leur passage... On raconte que pour subsister, ils furent contraints de retourner, après mille exodes, à l'existence sauvage et précaire de leurs ancêtres, en établissant leur Domicile en pleine forêt <sup>2/</sup>...» Ils avaient deux chefs, Elien et Armand qui, d'après une tradition recueillie au VII<sup>e</sup> siècle, étaient chrétiens <sup>3/</sup>. Notre contrée fut particulièrement sauvage, et la forêt de Trionçais servit, sans doute, de refuge à de nombreuses victimes de la tyrannie romaine. Comme les autres, cette révolte fut anéantie; mais la décadence de l'Empire romain approcha, et les invasions vont précipiter sa ruine.

C'est d'abord les Goths qui deviennent les maîtres de notre territoire. Les Goths étaient un peuple de Germanie qui se divisait en trois groupes: Wisigoths ou Goths d'Occident, Ostrogoths ou Goths d'Orient et Gepides. Ce sont les premiers qui envahirent notre Bourbonnais.

Les Goths avaient commencé de pénétrer en Italie, sous la conduite de leur roi Alaric I<sup>er</sup>, Ils prirent et pillèrent

---

<sup>1/</sup> - Ce nom de = Bagaudes = avait primitivement, français, la même signification que = patriote = puis en mauvaise part, parole suite. Duange le prétend gaulois et le fait dériver de = bagade = troupe, multitude, assemblée

<sup>2/</sup> - Ceuille allier - L'ancien Bourbonnais

<sup>3/</sup> - Rayonal - Histoire du Berry - t. I p. 114

Rome, en 410. Puis, remontant vers la Garde, ils y pénétraient, et tournant par le Sud, vers l'Espagne, ils venaient à bout, les Alains, les Suèves et les Vandales. Ces exploits valurent à Vallia - un de leurs rois, d'obtenir comme récompense, en 419, de Constance, au nom de l'empereur Honorius, la seconde Aquitaine qui se composait de la Guyenne, de la Gascogne et du Poitou.

L'Aquitaine première, à laquelle appartenait notre contrée, avait subsisté jusque-là, avec tous ses effets administratifs. Mais, dès que les Goths furent établis sur ses frontières, ils fondirent constamment à l'est et agrandirent leur domaine vers le nord. Curie se fit bientôt aider l'Auvergne par le faible Réjos, et, de là, ils ne tardèrent pas à gagner le Berry et à s'établir sur le territoire des Bituriges Cubi - par conséquent sur le territoire de Cillou et des environs (472 à 475)

Cette domination n'eut pas lieu sans difficultés, cependant : « Repousser les tentatives des hommes du nord, nous dit Achille Allier, marcher en conquérant contre les cités méridionales, telle fut, pendant plusieurs siècles l'histoire des habitants de notre territoire. » De façon que notre contrée, par sa zone des derniers sous le joug romain, combattit pour cette civilisation romaine, dès lors liée aux habitudes locales et opposée aux envahisseurs, tant Wisigoths que Francs avec une longue résistance, ou plutôt devant le théâtre de derniers efforts de la lutte.

Nous voyons, en l'an 468, l'empereur Anthémius (selon Ammien Marcellin) Avitus (selon Achille Allier) prendre par l'armée Wisigothe, ayant pour chef alors meneur d'Éurie,

Faire tous ses efforts pour les chasser. A cet effet, il demanda et obtint de Rothimus, roi des Bretons, un secours de 12.000 hommes. Cette armée, remontant la Loire, s'avance jusqu'en nos contrées par le Berry, exerçant, ainsi que les ennemis eux-mêmes, les plus grands ravages. Ces Bretons, selon quelques auteurs, étaient fournis par la ligue armoricaine, et les derniers restes des Gaulois réfugiés en Armorique, aux temps de la conquête. Selon d'autres auteurs, ils venaient de l'île Bretagne, aujourd'hui l'Angleterre et on les désignait sous les noms de : Bretons, Britania, Brethonaise....

Peut-être pourrait-on trouver l'étymologie de nos côtes de Bretagne et du Breton, dans le séjour de cette armée dans nos environs, si moins d'un fait remonte l'origine, si l'errataiment du Bourbonnais par les Anglais ou Bretons, au XII<sup>e</sup> siècle, pendant la guerre de Cent ans.

Mais, ce secours fut vain. Les Wisigoths ébranlèrent l'armée de Rothimus à Leial (bourg de l'Indre). Dolorem vicimus - dans une sanglante bataille (469), et cette victoire leur assura la domination sur notre contrée.

En passant, ils donnèrent un fameux assaut à Villa Jovis où une église avait été construite en remplacement du temple de Jupiter. La tradition rapporte qu'ils s'en emparèrent, le soir de Noël, à l'heure de minuit, et que ils égorgèrent la plupart des habitants réunis à l'église pour fêter le naissance du Sauveur. Et, la légende ajoute, qu'au moment de ce carnage, l'église s'enfonça dans la terre, et qu'un immense borbuis se forma auquel jaillit une fontaine d'eau limpide. Les vieillards affirmèrent, que, si l'on penchait l'oreille, la nuit de Noël, à

l'heure de minuit, au-dessus de ce brouillard, on entendait très-distinctement, sonner à toute volée, dans les entrailles de la terre, des cloches de l'église engloutie.

Les Goths, ainsi que les Gaulois et les Romains, se fixèrent avec précipitation autour du Montjoyau. Comme leurs devanciers ils se rendirent compte que ce point culminant commandait la contrée, et firent des efforts pour s'en rendre maîtres. Autour, il y eut alors de furieux combats, et on attribue à ces barbares, la destruction, de fond en comble, de la magnifique cité de Gordes : «... Le sang coulait en telle abondance que la rivière en fut rangée à une grande distance et que les vaincus et les vainqueurs, couraient de leurs cadavres sur les pentes escarpées et détournèrent même son cours....

« Bâtie par les Romains, ajoute le chroniqueur de nos jours - aux temps de la conquête, Gordes devint bientôt la reine des pays d'alentour. Ses murailles de granit, flanquées de tours élevées, la garantissaient des surprises de l'ennemi. Ses rues larges et droites, bordées de magnifiques palais, couronnaient toutes au forum, placé au centre de la cité. Ses temples ornés de colonnes de marbre, aux chapiteaux d'albâtre, son amphithéâtre à cinq rangs de loges, ses thermes alimentés par les eaux de l'Aumaine, ses fontaines, ses jets d'eau, ses belles promenades, ses frais ombrages, en faisaient une des plus belles cités des Goules.

« Les habitants, favorisés par une longue paix, se livraient sans crainte au commerce, à l'industrie et aux arts, quand soudain, parti par le vent du nord, une nuée sinistre traversa

1/2. - Gustave Larnier précité - Autour de la forêt -  
alémanique

« soit la ville. L'ennemi s'avance en conquérant !..

« Surpris, mais non épouvantés, ils se mettent en défense; on  
 « répare les murailles, on conduit sur les remparts tous les eu-  
 « pins de guerre; des postes avancés sont placés au loin, dans la  
 « campagne, un cordon de soldats entoure la cité pour veiller  
 « au salut commun et soutenir les premières attaques.

« Ces préparatifs terminés, l'armée des Goths traînant à  
 « sa suite, le ravage, l'incendie et la mort, parut sous les murs  
 « de Cordium

« Sans s'arrêter dans leur marche rapide, sans prendre un  
 « instant de repos, ces hordes sauvages s'élançant à l'avant.  
 « Malgré la bravoure de ses défenseurs, malgré la résistance  
 « opiniâtre qu'ils opposent, la cité est emportée de vive force.

« Le sang coule à torrent, le feu dévore les jalais et les idi-  
 « pes, rien est épargné, tout est massacré, brûlé, anéanti

« Chargés de butin, les barbares se retirent pour porter ail-  
 « leurs, leurs funestes exploits, et, quand tomba le nuage sau-  
 « glant qui enveloppa la ville, une immense ruine marquait  
 « l'endroit où fut Cordium.....»

Plus près du montjoan, ils trouvèrent, bâtie par les Ro-  
 mains, la villa de Chorondos, à peu de distance de laquelle  
 ils construisirent, et après la tradition, un château, qui prit  
 le nom de = château des goths = Il y a encore là des ruines,  
 un étang, un pont, un endroit appelé = les foris = Dirigri  
 aujourd'hui, par corruption = les foris<sup>4</sup>

Établis au montjoan, les Goths rayonnèrent alors dans  
 toutes les directions. Des noms de lieux rappellent leur occu-

<sup>4</sup> - manuscrit Bordet, précité

question : sur les parois de Vilhain, les Goyards (alias Gouards et Gothards); sur la parois de Cheneulle Goyinière et sur celle de Périlly, la Gauthière (ou Gostière)

Tandis que les Goths affluaient par le Sud, les Franks déjà maîtres de la partie septentrionale de la Gaule, y venaient par le Nord. Sous Clovis ils firent de grands progrès et déjà s'affirmaient leur prépondérance. On voit que Clovis, de sa main, tua; à Vouillé (507) Alaric II roi des Wisigoths, fils d'Éuric; qu'il poursuivit les vaincus sans relâche, et que ces derniers, pendant longtemps, opposèrent une sérieuse résistance. Cette lutte entre Franks et Wisigoths dura environ trois siècles, et nos parages eurent à se ressentir des hostilités.

À la mort de Clovis (511) l'Aquitaine fut laissée indivise à ses enfants qui continuèrent la lutte. En 532, nous dit Augustin Thierry, sous la conduite de Théodoric, l'un des fils de Clovis, les guerriers franks, pénétrèrent, de nouveau, la Loire et s'avancèrent sur le territoire des Bituriges et de l'Auvergne - par conséquent sur notre contrée. Ce fut une invasion terrible. Si l'on en croit l'auteur de l'ancien Bourbonnais <sup>1</sup>: = sur les bords de l'Allier, dans les plaines fertiles et les premières vallées de la Basse Auvergne, des villages brûlés, des églises pillées, des monastères incendiés marquèrent leur passage. Après avoir égorgé les vieillards infirmes et les petits enfants, les vainqueurs s'emparèrent de tous les hommes robustes et forts, et susceptibles d'être vendus. Les

<sup>1</sup>/.- L'ancien Bourbonnais. T. I. p. 66

« deux à deux par le cou, chainés comme des troupeaux, avec le  
 « manche du = harig = ils marchaient la tête baissée et dévo-  
 « rant leur rage, derrière les grands chars qui emportaient  
 « leurs vêtements, leurs meubles, leurs richesses, leurs armes et  
 « leurs fermes, poussant des cris, de douleurs et de honte.  
 « L'armée fendait aux pieds les maisons et les vignes, et les  
 « guerriers Frankes couvraient les arbres fruitiers au niveau  
 « de la terre... »

En 583. dans une nouvelle incursion, une grande bataille  
 eut lieu aux environs de Châteaumeillant (Castellum  
 mediolanum) - aux environs de Saint-Arnould (Cher) - entre  
 les troupes de Gontran roi de Bourgogne qui possédait le Berry  
 et l'Orléanais, et Chilpéric. Il resta de chaque côté près de  
 7.000 hommes sur le terrain. D'istis, officier de Chilpéric  
 ravagea tout le Berry

Ainsi dans ces luttes entre Frankes et Wisigoths ou entre  
 Frankes et Frankes, sur notre territoire et dans les environs, les  
 habitants eurent constamment à souffrir et subirent de  
 continus pillages

Au VIII<sup>e</sup> siècle, de 711 à 737, cette lutte n'étant pas a-  
 chevée, une nouvelle invasion eut lieu, celle des Sarrasins. Ces  
 hommes du midi, contempteurs de Mahomet s'étaient  
 emparés de l'Espagne et rien ne semblait devoir leur résister.  
 Contre ce danger commun, Frankes et Wisigoths firent trêve,  
 et se réunirent même pour combattre. Une grande bataille  
 eut lieu à Poitiers, en 732 où les Sarrasins furent taillés en  
 pièces. Cette bataille eut lieu dans les plaines de Châtelle.

---

1/ - Grégoire de Tours - Histoire des Frankes -

llerault, au confluent du Clain et de la Vienne, sur le territoire de Cernon et de Monnay-la-Bataille. Il s'y fit un tel carnage que les chroniqueurs du temps portent le nombre des morts à 345.000 hommes. Cette défaite des musulmans souleva sans doute la France et la chrétienté, car ceux qui survécurent, retournerent en Espagne et on ne les revit plus.

Des noms de lieux rappelleraient encore cette invasion, des Savrayins ou saures! La font Savrayin, sur la commune de Cerilly, les Moillons sur celle du Brethon; les Moursaux sur celle d'Isle et Bardais, et Morat sur celle de Saint-Bonnet. (Gronovius.)

Ce fut le signal de la reprise des hostilités entre Francs et Wisigoths. On dit que Eudes, chef des Wisigoths aurait tout d'abord appelé les musulmans pour se défendre contre les Francs, mais qu'en face des vexations qu'ils commirent il ne tarda pas à se repentir, et qu'alors il se joignit à Charles Martel pour les combattre. Lui, se trouvant mal récompensé de ce service, il s'attaqua à Charles Martel, et que, dans la suite, haï par les Francs qu'il avait eu l'imprudence de provoquer, il mourut de chagrin, en son château du Goth ou des Gout, non loin du Vilhain, où il s'était retiré. Humald, son fils qu'il eut dans une circonstance que de faire continuellement la guerre, laissant la hette à son fils Waïfre ou Waïfre.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> - Waïfre joignait à la taille et à la force d'un géant, à une rare intrépidité, la finesse d'esprit et la subtilité d'un Gallo-romain... Raynal - Histoire du Berry.



Depuis le Bref avait succédé alors à Charles mortel; les deux ennemis étaient acharnés et depuis ne tint à bout de son terrible adversaire qu'au bout de sept campagnes consécutives.

Une première fois, il ravagea le Berry et la comté qui; plus tard devait être le Bourbonnais, ayant franchi la Loire à Messes, entre Bourville et la Charité; Une deuxième fois, il franchit la Loire à Nevers, pénétra dans notre comté et prit la forteresse de Bourbon qu'il incendia. Les soldats aquitains chargés de défendre cette place furent emmenés prisonniers. De là il alla s'emparer de Chantelle et s'avancer jusqu'en Auvergne. Il avait avec lui, son fils Carl, qui devait, plus tard, être Charlemagne et qui fit ses premières armes dans cette campagne, (759) La tradition rapporte que pendant cette incursion, Bourville et ses environs eurent fort à souffrir; quelques villages furent détruits, les campagnes ravagées, et le château du Goth (du Gout) rasé de fond en comble. Une légende dramatique demeurerait de ce drame: C'était la nuit, la châtelaine et ses deux filles que l'on assure être la femme et les filles du chef des Goths, étaient restées au château, seules, tandis que leurs guerriers étaient en fuite. Et d'avant des Franks, prises d'une grande terreur, elles se précipitèrent, affolées, par une fenêtre dans leur chute, elles ne se blessèrent pas, cependant; elles se mirent à parcourir la campagne en poussant des cris effrayants et se tenant enlacées pour ne pas être séparées. Pourvues par leur ennemi elles étaient sur le point d'être

Saisies et étrangées, quand, à l'heure de minuit, elles arrivèrent à un petit pont de bois que, dans leur hâte, elles voulurent franchir ensemble. Le mauvais pont se rompit sous leurs pieds et les précipita dans le torrent, alors débordé, par suite de la rupture des fossés du château. On ne retrouva pas leur corps, mais tous les ans, au jour anniversaire, à l'heure de minuit, apparemment sur l'étang, jettent des plaintes douloureuses, trois blancs fantômes se tenant enlacés qui vont se replonger au même endroit, nommé depuis = le pont aux filles = dans le ruisseau fatal!

Depuis le Bref, une troisième fois, passant de nouveau la Loire, à Nevers, assiégea et prit Bourges après une longue résistance et y plaça des comtes pour la garder. Une quatrième fois en 764, une cinquième fois en 766 il s'empara de tout le pays entre la Loire et la Garonne; mais Waïfe lutté encore et le tint en échec, réfugié dans la partie montagneuse d'Auvergne. Si bien que dans une sixième campagne, il chercha à s'emparer de son courageux adversaire, en le tournant par le sud, mais sans succès y parvenir, et qu'il lui fit une septième campagne, et le poursuivit de castrum en castrum, de caverna en caverna pour en venir à bout. Et encore Waïfe mourut-il en vain.

1/- Manuscrit Bordel précité

2/- ... Et, d'autant que Guiffier fuyait devant lui, il devint son ennemi pour le couvrir en plusieurs endroits, jusque si ce que le duc arrêté à Périgueux, osa bien attendre la bataille, laquelle eut lieu au dimanche des Aquitains qui se perdirent avec leur Duc tué sur place, ou des Français ou

les rions, dit-on, fatigués de la lutte et peut-être gagnés par Sejm, en Sérigord où il s'était réfugié.

Sejm le Bref mourut cette même année après avoir gouverné les Franks pendant vingt-sept ans, onze comme roi de France, et seize comme roi.

Quand il se fut emparé de Bourbon, il y plaça un de ses parents, guerrier sous ses ordres, du nom de Nibelung, pour le garder et d'administrer en son nom. Mais, ce dernier ne put cependant en jouir tranquillement que sous Charlemagne, quand l'Occitanie fut définitivement soumise (vers 772).

Dès cette époque, le régime féodal imposé par les Franks aux populations gallo-romaines, commença à s'établir dans notre contrée. Les mœurs germaniques l'emportèrent sur les mœurs romaines, les esclaves gallo-romains devinrent les serfs féodaux, jusqu'aux jours où, obtenant, des franchises de leur Seigneur, quelques localités s'émancipèrent corporellement et intellectuellement. Ceci vers le X<sup>e</sup> siècle. Dès lors aussi, les Seigneurs commencèrent à prendre le nom de la villa ou du lieu, où sur une

Des rions désirant éprouver le Roy victorieux et se délivrer du malheur de la guerre, par la mort de leur infortuné prince, qui, vif, les y eut plus longuement entretenus, se disent eux-mêmes qu'il faut que d'autres soutiennent qui ayant été pris et servi comme il euidait s'échapper pour commencer la guerre, il fut tué par le Commandement de Sejm - Fauchet - antiquités françaises - Rapporté par Regis Fournier; Histoire de Lurey - Lévy précité.

aminciesse perchoient leur manoirs fiolans

Entre tant d'annees calamiteuses, l'annee 580 fut particulièrement terrible, pour les inondations = debri-  
sant les maisons, couvrant toutes les plaines = par un  
orage de grêle = qui devasta tout le territoire de Bourges =  
de violents tremblements de terre et, en mai et août par  
une epidemie de petite vérole des plus meurtrieres qui  
parcourut particulièrement, toute la regions centrale. 1/

De cette époque mérovingienne nous avons à noter égale-  
ment quelques souvenirs :

Une quantité de saigos trouvés à Aincay, à la Carter-  
nue, recueillis par M. Maboult, horloger, que quelques-  
uns prétendent monnaies romaines, et d'autres, mon-  
naies mérovingiennes

Un ouvrage de numismatique<sup>2</sup> cite une pièce mérovin-  
gienne que l'on attribue à Cérilly, et dont voici la des-  
cription : Elle porte à son effigie une figure tournée vers  
la droite, vue, en esergue, à droite, CIKILI; à son revers,  
un homme assis, nu, tendant le bras droit au-dessus d'un  
vase en forme d'amphore. Au-dessus de la main, est une  
espèce de fleur de lys; en esergue, en bas VN, en haut,  
NON. Elle a environ un centimètre et demi de diamètre.  
Si nous nous reportons au titre de l'ouvrage, nous trouvons

1/ - Augustin Thierry - Reits mérovingiens

2/ - Essai gaulois ou Celtique par Joachim Lebevel - Brussel.  
Les S. J. Voglet - Propriétaire Libraire - Rue de l'Empereur  
no, 20 - 1840.



Trini de l'ainage - Riojpariti  
an. 1790. galoni ell. pl. VII no. 1.

ceci : = C'est un tiers de sol mérovingien *CIRILIA OVNTO*.  
M. Combray dans un catalogue de = monétaires mérovingiens y voit (no, 280) un Jupiter viciflore, armé à gauche, un glaive dans la main droite posée sur la hanche, un autel sous la victoire. Jupiter sans fondre, sans aigle, privé de ses emblèmes.

La Revue numismatique (t. V - pl. XIII) le signale sans affirmer ni la fabrication romaine, ni un bon travail. Elle ne sait ce que tient le prétendu Jupiter dans sa gauche, si c'est une victoire ou une fleur, ni ce qui est sous sa gauche, un autel ou un vase.

M. Liouard a vu dans la gauche de la personne armée une fleur et au-dessous un vase et prend ce tiers de sol pour une monnaie gauloise. Tandis que Lelivel prétend que le tiers de sol le plus conforme au coin de Pistil et tenant une fleur de lys, est sans contredit ce *CERILIA* ou *CIRILIA* que Combray attribue à Cirilly, en Bourbonnais. 1/

M. Francis Deist signale un sou d'or fruste portant au droit *CIRILEA*, au R<sup>s</sup> complètement effacé. 2/

Un autre donné par A. de Barthélemy, portant au droit *CIRILIACO* et au R<sup>s</sup> *LAVNOMENDVS*

Un autre, d'après Guillemot, *CERILIA* en Bourbonnais, au R<sup>s</sup> *INTHIVOLATHV*, attribution de Cartier 3/ et enfin le même que ci-dessus : *CIRILIA* au revers : *OVNT*.

1/ - Réapparition du type gaulois dans le coin du moyen âge, par Joachim Lelivel - 1841

2/ - Monétaires mérovingiens en Bourbonnais

3/ - Revue numismatique - 1840 - XIII - no 278

Sont encore signalés par M. Francis Serot, (même ouvrage), deux triens d'Ainay-le-Château, l'un portant 1...AT.. ANAV, trouvé dans le voisinage, et l'autre du même type ANAI. Le trésor d'Ainay-le-Château se composait d'environ 25 pièces parmi lesquels sont cités: Galiaz Duc de Milan. Magnifique teston, à fleur de coin GALEAZ. M. SF. VICE. CO. NVX. MLI. QVIT. Buste euryassé à droite, derrière un gros point circonscrit et nouvelle au commencement de la légende R. CO. ACO. IANVE. D. PP. ANGLE. Q. 3. Écusson de Milan penché, couronné d'un heaume, au-dessus duquel est une cheminée laissant échapper un enfant de sa queue, derrière les lions naeux d'Espagne, autour deux sceaux suspendus dans le champ GO. 3. M.!

Enfin un monétaire du type avignonnais attribué à Valinay-le-Monial, portant VALINIACO, avec le buste à droite et au revers ALAMON. SCO. CO; dans le champ AR.

Donnons, d'après le même auteur, quelques renseignements sur la provenance et la fabrication de ces monétaires: L'historien Olympe, dit-il, dénomme Domestiques, les monétaires chargés de percevoir l'impôt en nature, en suivant un itinéraire déterminé. Dès qu'ils avaient reçu suffisamment de métal pour la quantité de monnaies qu'ils étaient chargés de verser au trésor, ils frappaient dans n'importe quel village, et mentionnaient sur ces monnaies la localité dans laquelle elles avaient été frappées, ce qui permettait de contrôler leur office. C'est pourquoi un

1/. - Francis Serot - Découvertes archéologiques - Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais 1888 - p. 76

trouve avec étonnement, sur les monétaires, les noms de simples bourgades, sans importance historique ou géographique. Les grandes métropoles possédaient des ateliers permanents. Châlons et Orléans sont les villes qui ont le plus monnayé à cette époque.

L'avers ou le droit de ces pièces, portait, ainsi que nous le voyons, une figure nue, parfois laurée ou diadémée, avec une légende indiquant le nom de la localité où elles avaient été produites. Le revers portait le nom du monarque avec les symboles ou attributs particuliers au pays.

Le monnayage Mérovingien comprenait : le sou d'or, (solidus), le demi sou d'or, (sémunus), le tiers de sou d'or (triens) et le denier d'argent (aigle).

C'est de ces deux derniers que nous examinons pour la contrée qui nous occupe ici.



## Chapitre IV

### Implantation du Christianisme.

Un peu avant la conquête des Gaules, sous le règne d'Auguste, dans une petite bourgade de Palestine, Jésus-Christ naissait, prêchait une religion divine et mourait sur la croix.

Mais ses disciples se dispersent et viennent en Europe apporter la parole de Dieu. Une ère nouvelle commence pour le monde si dater de la naissance du Christ. En Italie, les apôtres ont à lutter contre les dieux romains et les Empereurs qui s'intitulent dieux eux-mêmes, deux puissances qui veulent dominer, et la persécution commence contre les propagateurs de la religion nouvelle.

En Gaule, pays nouvellement conquis, où la religion des vainqueurs s'est amalgamée à celle des vaincus, substituée même à cette dernière, le nouveau dogme a fort à faire. La puissance est grande des anciens dieux gaulois, Hésus, Teutatis, Belen, Belemma etc. Des divinités secondaires des rilles, des montagnes, des rivières, des fontaines, des forêts, etc. auxquelles était venue s'ajouter le pouvoir des soixante-dix sept dieux du paganisme romain, entretenant une superstition antique, profondément enracinée, qui a eue même certaines manifestations jusqu'à nos jours.

La persécution par les ordres de Rome, attend encore nos premiers apôtres en Gaule. Mais, ces traitements sanglants au lieu d'affaiblir la nouvelle Doctrine, semblent, au contraire, la fortifier et aider à son expansion. Chaque martyr devient un saint et opère des miracles; ses vêtements deviennent des reliques sacrées, son tombeau un lieu de pèlerinage. Petit à petit, le christianisme sape les anciennes divinités, se substitue à elles, et s'implante sur de solides bases.

Cette implantation, nécessaire, néanmoins l'effet de plusieurs siècles. Elle commence en Gaule, au premier siècle, résiste aux persécutions, multiplie ses martyrs, subit le choc des invasions barbares qui se succèdent, et continue sa marche ascendante au milieu des difficultés. Et la fin du 2<sup>e</sup> siècle elle apparaît dans notre contrée.

« La religion chrétienne, nous dit Sigarnon de la Force fut prêchée vers la fin du 2<sup>e</sup> siècle dans les Gaules. Il est fait mention de saint Phutis, évêque de Lyon en 179 ainsi que de plusieurs autres martyrs. Cependant, elle ne devint religion d'Etat, que lorsque Clovis se fit chrétien... »

Des travaux plus récents, et la découverte de nombreux documents prouvent que le christianisme fut prêché en Gaule, dès son origine: « Sous Claude (41-54) l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules pour prêcher aux Gentils la foi de la Trinité quelques disciples auxquels il enseigna des villes particulières... nous dit un vieux manuscrit de l'église d'Arles, découvert par le savant abbé Failon, et

reproduit par l'abbé Doumaud<sup>1</sup> : "... Ces disciples furent Trophime, (à Arles), Saul, (à Narbonne), Martial (à Limoges), Gratien, (à Tours), Saturnin, (à Toulouse), Valérius (à Crèvecœur), Austremoine (à Clermont), et plusieurs autres que le bienheureux apôtre leur avait désignés comme compagnons..."  
 = Sub, Claudius igitur Petrus apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad praedicandam Gentibus fidem unitatis, quas discipulos singulis subibit delegavit. Fuerunt hi: Trophimus, Saulus, Marcialis, Austemonius, Gratianus, Saturninus, Valerius et plures alii, qui comitis a B. apostolo illis praedestinati fuerant."

Saint Ursin, l'un des 70 disciples du Seigneur et premier évêque de Bourges, avait été envoyé de Rome par les apôtres, vers le même temps; il se fixa au territoire des Bituriges<sup>2</sup>.

A ses premiers évangelisateurs, succéda une nouvelle colonie de missionnaires vers la fin du 2<sup>e</sup> siècle = pour donner à la prédication du christianisme un élan plus vif et plus soutenu. = C'est à cette époque qu'apparaît Saint Docteur évêque de Lyon.

Mais, tous les auteurs conviennent généralement = que pendant les trois premiers siècles, les progrès de la prédication furent lents et ne prirent pas un caractère d'universalité<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> - Histoire générale de l'église - t. V - reproduit dans = Origines chrétiennes bourbonnaises par C. de C<sup>r</sup> dans la Chronique Bourbonnaise

<sup>2</sup> - Abbé Faillon - monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine

<sup>3</sup> - abbé Garros, précité - t. V.

Ce fut, en ces temps barbares, une course immense de civilisation et de progrès. La religion chrétienne apportait aux peuples d'alors, trop enclins à obéir à leurs instincts grossiers et cruels, des lois de paix, de douceur, de pardon, de charité, de fraternité; aux déshérités et aux opprimés des espoirs de récompense et de vie bienheureuse éternelle... à tous, des armes pour lutter contre les mauvais instincts, et les rendre plus sociables. C'était la religion des vaincus, qui faisait paraître la tyrannie moins dure, l'esclavage moins amer. Dieu était avec les humbles et les malheureux, et leur méritait la première place auprès de lui. Chacun, à l'heure suprême de la mort, lui était comptable de ses actions pendant cette vie; la crainte devenait un commencement de sagesse. Alors, en ce Dieu de miséricorde et de justice quelle foi profonde; pour lui quel puissant amour! Le ciel s'ouvrait à l'espoir, la religion combattait toutes les aspirations et l'homme, par la prière, se sentait émancipé!

Ces principes, enseignés par des hommes vertueux qui les pratiquaient eux-mêmes, firent par triompher et rendre meilleurs, ceux qui les adoptaient, de là, la progression du christianisme.

Des lors, une organisation nouvelle, l'organisation ecclésiastique se juxtaposa à l'organisation civile. Comme il y avait dans les Gaules dix sept provinces romaines lorsque le christianisme s'y établit, les chrétiens suivirent cette division, et mirent des évêques dans la plupart des villes ou métropoles; La Gaule chrétienne fut divisée en un certain nombre d'évêchés qui correspondoient aux pagi romains.

saints, ou de saints hommes s'installaient et parcouraient la région, catéchisant et baptisant les populations.

Plus tard, quand les centres religieux se multiplièrent, les églises des petites villes regardèrent celles des métropoles comme leurs mères, et peu de temps après, les métropolitains, nommés depuis archevêques, s'attribuèrent le droit de nommer les évêques de leurs provinces, de les exhorter et de les corriger comme leurs enfants. Ce nom d'archevêque n'a été connu en France, que depuis le premier concile de Clermont, tenu en 581. Avant, il se donnait seulement au Pape !

Tout d'abord, pour ne pas trop brusquer les habitudes de superstition enracinées, des concessions furent nécessaires. Les cérémonies du culte catholique se firent sur les anciennes pierres du culte druidique : Les populations, nous dit M. Bulliot, commencent, par imitation, à porter leurs offrandes, leur encens, leurs prières au vrai Dieu, la même ou les ancêtres s'étaient prosternés devant les faux dieux, et pour elles, c'était toujours le Dieu vrai... »

Petit à petit, les sanctuaires, les temples, les autels du paganisme disparurent, remplacés par des églises et des monastères, humbles d'abord et de modeste apparence, constructions de bois à l'origine, premier germe des magnifiques édifices qui devaient les remplacer plus tard et qui demeurent encore de nos jours.

Avec Valentinien, en l'an 365, nous dit M. l'abbé

Moret, l'empire était devenu catholique, la conquête religieuse commença; les Temples furent détruits ou abandonnés, des églises ou des chapelles vinrent prendre leur place. Dès cette époque, dans toutes les localités un peu importantes, castra ou vici dans quelques villae même, on vit se fonder une église, s'installer un clergé. Et la fin du IV<sup>e</sup> siècle et pendant le V<sup>e</sup> le régime paroissial s'est établi...

C'est dans les campagnes que les paroisses prirent naissance. Le mot = paroisse = est employé par le Canon XVII du Concile de Chalcedoine (451) pour désigner les églises de campagne. Les prêtres qui les desservaient n'eurent de revenus fixes que vers ce temps. Jusque-là ils versaient tous les produits temporels de leur ministère, dans la caisse épiscopale, dont ils recevaient les ressources nécessaires à leur entretien. Le nom de paroisse remplace alors, celui de diocèse; on les appela aussi titres. Et d'origine, les évêques conservaient autour d'eux tout leur clergé. Les dimanches, les prêtres étaient détachés dans chacun des bourgs qui relevaient de la cité. Plus tard les prêtres demeurèrent si fixe dans ces bourgs et devinrent les curés des paroisses. Nous verrons plus loin la fondation de ces cures.

Deux hommes semblent avoir plus particulièrement contribué au nouveau dogme, et organisé religieusement nos environs: l'un vers le IV<sup>e</sup> siècle, Saint Martin, le second

au VI<sup>e</sup> siècle, Géodulphe surnommé Babolène. Dans nos parages quelques édifices sont effectivement dédiés à Saint-Martin. = Ces églises, chose digne de remarque sont presque toutes placées sur des rois romaines que Saint Martin devoit suivre dans ses pérégrinations incessantes.<sup>1</sup> Et, dans la liste de ces églises, qui sont au nombre de 36 pour le Département,<sup>2</sup> nous voyons pour nos environs immédiats: Cérilly, Le Vilhain et Urcy. H ajoute: = Ces églises sont toujours d'une certaine antiquité. La construction debout peut-être d'un âge relativement récent, mais alors c'est qu'elle a remplacé un sanctuaire plus ancien. » Certainement, aucune des églises primitives n'existe de nos jours.

Beaucoup de légendaires souvenirs rappelleraient, dans nos parages, les pérégrinations de Saint Martin: au Vilhain, Saint Martin demande à un paysan où il peut se désalterer. Cet homme le conduit à une fontaine placée à une petite distance. Le saint se désaltère en y puisant de l'eau dans sa main et invite son guide à en faire autant. Refus du paysan qui souffre d'une fièvre terrible. Insistance du saint. Le paysan boit de

<sup>1</sup>/.- abbé Moret précité

<sup>2</sup>/.- Augy - Bellemare, Bessay, Besson, Bijeneville, Brughes - Cérilly, Geny et Lafeline, Lenax, Lignoville, Louvencourt, Bourbonnois, Lurey - Léry - Maximat, Meilland, Montaignet, Navigny, Neure, Noyant, Saint Martin de Laido, Tronget, Ceryat, Chiel, Le Vilhain, Vaumas, Vernusse, Viplais, Vaumas, Urcy, Ygrande, etc.

de cette eau glacée dans laquelle saint Martin avait trempé la main et qu'il est sur le champ. Et voilà la légende de la Font Saint Martin = dans un puits, près de la route de Belair au Vilhain, qui, depuis ce temps = qu'il est la pierre. =

Les pas de l'âne = rappelleraient aussi le passage de saint Martin. Et côté des espérances de l'apôtre figurent celles de son humble monture; ces pas de l'âne = nom donné à beaucoup de lieux dits, auraient cette commune origine: que saint Martin passant par les puits, aurait sauté, avec son âne du haut d'un rocher élevé, et que les pas de l'âne se seraient restés ineffacement marqués dans la pierre. =

Dans nos environs, nous avons, à Braize, sur une pierre, route de Meautru, au coin du chemin conduisant à la vieille chapelle = le pas de la mule = dont la tradition française a peut-être ce même fond d'origine.

Et Chateaubry, saint Principin, le fils de l'illustre moine, martyrisé par les Goths - et ce martyre est toute une légende que nous réservons à un autre ouvrage - serait d'être converti par saint Martin. On prétend que ce fut saint Martin qui fonda le prieuré de la Bouille, en pleine forêt de Tronçais, et un prieuré à Ebronnelle, au Vilhain, à Chateaubry et au Brethon, en y plaçant des religieux qui l'accompagnaient...

Le moine Jonas contemporain de saint Eustache qui mourut en 627, rapporte dans la vie de ce bienheureux que le vénérable Césaire surnommé Babolone fonda plusieurs monastères sur notre territoire de Berry. Le premier, dans un lieu isolé sur la Marmande = *primum in insula super fluvium mitmandram* =



où il réunît une foule de religieux. Le second a Jany (Cher) et un troisième à des vierges dans un lieu appelé Charanton (Cher). Un auteur bénédictin en a conclu que ce premier monastère aurait été fondé à Tels-sur-Marmande, où nous trouvons, en effet, plus tard, une petite cure à la nomination de l'abbesse des Bénédictines Du Diocèse de Bourges.

La rivière de Marmande, ce petit tributaire du Cher<sup>1</sup>, dont les sources sont à Cizilly, tiraient son nom de cette installation de moines sur ses rives. Voici comment : Les nombreux ermites rassemblés à la voix de Babulaire se rejoignirent dans la vaste solitude dont ils avaient fait choix, pour se dérober au tumulte et aux illusions du monde. Ils durent commencer par la défrichez pour pourvoir à leurs premiers besoins ; ils couvrirent les bords de la rivière d'innombrables cellules ou - laures : (en latin *mandrae*, d'où *Milomandrae* qui fit d'abord *mandrae* et aujourd'hui, *Marmande*.<sup>2</sup>

Dans les actes et titres de 1440 la marmande est nommée = *la moimire* = (*moirius rivus*, sans doute à cause de sa couleur de ses eaux.<sup>3</sup>)

Les monastères d'abord sous les règles de Saint. Colomban furent, plus tard, sous celles de Saint. Benoît, mais c'est de Saint. Colomban, d'après le P. Heylot<sup>4</sup> qui est venue l'origine des prieurés, qui, ayant été fondés par des abbayes, restèrent sous

1/. - Étymologie du Cher : *Caru - Caru* (rapide) à cause de son cours à pente rapide.

2/. - L'Écharpe Bleue

3/. - Histoire de Saint-Amand par Mallard p. 22

4/. - Histoire des ordres monastiques - t. V - p. 68

deux dépendances.

Sous les Mérovingiens, les paroisses étaient fort rares, Charlemagne voulant pourvoir aux dépenses du culte et à l'entretien du clergé paroissial, fit don à chaque église d'une = mansue = c'est-à-dire = femme = affranchie de tout impôt et de toute charge. Il tint également la main à ce que la = dîme = établie par ses prédécesseurs fut exactement payée. Ainsi, peu à peu, les paroisses des églises s'accroissent; elles deviennent un centre intellectuel, possèdent un patrimoine, un clergé.

Ces églises sont érigées dans les villages, qui, plus tard, de particulières, deviendront paroissiales. « À ces époques de troubles et de guerres, - nous dit M. Henri de Laquière<sup>1</sup> - les gens accourent en groupes à l'abri du château seigneurial autour duquel ils édifient des demeures; le chapelain du Seigneur devient ainsi le pasteur de cette communauté d'habitants. » Ces églises, fondées par les propriétaires sur leurs domaines possèdent un patrimoine propre sous la juridiction de l'évêque; leurs fondateurs s'attribuaient des privilèges, entre autres le droit de présenter les desservants. D'ailleurs aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, souvent la paroisse est une propriété foncière soumise aux mêmes transactions que le domaine rural auquel elle est incorporée.<sup>2</sup>

Sous le règne de Saint Louis la division ecclésiastique de

<sup>1</sup>/ - H. de Laquière - Histoire d'Orléans - le Château

<sup>2</sup>/ - Imbert de la Tour - Les paroisses rurales au IV<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècles

la France, en paroisses, commença à remplacer, dans l'ordre politique et judiciaire, l'ancienne Division gallo-romaine (pagi, centaines et dixaines). La paroisse après avoir absorbé le Pief, devint devenue ce qu'elle est de nos jours, le fondement de la municipalité<sup>1</sup>!

La cure s'appela d'abord = titulus = (titre, puis = parochia = paroisse, c'est-à-dire, territoire soumis à l'autorité d'un pasteur. Les curis désignés dans les actes officiels, parochi, puis curati étaient ces pasteurs.

L'expansion de l'église aida donc beaucoup, la formation de nos petites agglomérations rurales. Le premier noyau de quelques-unes de nos localités environnantes fut la ville gallo-romaine, auprès de laquelle vint s'ajouter l'église. Beaucoup d'autres, comme nous le verrons tout à l'heure auront pour noyau, l'établissement, par des reliquiers, de monastères, d'abbayes ou de prieurés, au milieu des terrains qu'ils défrichaient, donnant ainsi un grand essor à l'agriculture.

Vers les commencements de cette implantation du christianisme, s'il fallait en croire la légende<sup>2</sup>, l'antique Cirilly était toujours dans la vallée du = Vieux Cirilly = il y aurait eu là un prieuré dépendant de Bourigny, avec une chapelle à une seule nef. Faudrait-il voir dans cette légende, les traces de cette abbaye ou lieu actuel = de la Beige = qui est, comme nous le verrons la corruption du mot = abbaye = ?

<sup>1</sup>/.- Deugnot - Les Orlim (prieuré)

<sup>2</sup>/.- Monument Bordel prieuré.

Les biens de l'église s'accroissent avec rapidité. Ils ne furent jamais exemptés des convoitises et de la spoliation. Charles Martel (689-741) prit beaucoup de biens aux églises sous prétexte de faire la guerre aux Sarrasins. Il est vrai que Pépin et Charlemagne lui rendirent, en accordant aux églises beaucoup d'avantages. Les Seigneurs toujours à court d'argent frapperent souvent à la porte des monastères et sous mille prétextes usurpèrent le bien des églises. Alors souvent, les exhortations de saints personnages, les remontrances et quelquefois les menaces des Papes, éveillaient des scrupules, et beaucoup de Seigneurs fondèrent, en expiation, des monastères, et leur donnaient des églises avec une partie de leur dépendance, à charge de les faire demeurer. Nos Seigneurs de Bourbon, eurent, à ce sujet de nombreux démêlés avec le puissant prévôt de Lousigny. Enfin l'église eut des dons importants dans certaines circonstances : aux approches de l'an 1000 et au départ des Seigneurs pour les Croisades.

On se s'organisait le christianisme. Tout semblait graviter autour de cette nouvelle force sociale qui accomplissait sa tâche concurremment avec le pouvoir féodal. Désormais, il y aura deux organisations contiguës, deux autorités souvent rivales : l'organisation féodale et l'organisation ecclésiastique, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Le premier se groupera autour du vicier, dominant sur la vicairie qui bientôt deviendra châtelainie, à l'abri de son donjon cerné ; le second se groupera autour du religieux, prêtre ou moine exerçant le culte dans l'étendue de la paroisse, à l'abri de son église ou de sa chapelle. Le donjon et le clocher

seront quelque fois deux antagonistes acharnés, et souvent la victoire demeurera à ce dernier.

La division ecclésiastique une fois accomplie, un certain nombre de paroisses forma un archiprêtre, lequel dépendait d'un archidiaconé, dont le ressort formait le diocèse.

Le canton actuel de Cirilly, était tout entier du diocèse de Bourges = dont l'archevêque, un des plus anciens et des plus considérables à cette époque, prenait le titre de Patriarche et de Primate des Aquitains ! =

Deux archidiaconés le partageaient par une ligne le traversant du N.E au S.O. coupant en deux la forêt de Franceville : l'archidiaconé de Bourges au nord, celui de Bourbon au sud. Chacun de ces deux archidiaconés était divisé en deux archiprêtres, et le canton ressortait alors, par parties de trois archiprêtres : Bourbon, Hérisson et Charenton. Cheneville seul faisait partie de l'archiprêtre de Bourbon ; Cirilly, Le Vilhain, meuble de l'archiprêtre d'Hérisson. Isle, Valignoy, Bardais, Saint Berin, Arnay-le-Château, Saint Bonnet le Desert, Braize, Urcay et Lételon de l'archiprêtre de Charenton.

Beaucoup de nos églises environnantes datent des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

L'origine des deux plus anciennes paroisses de nos environs que nous connaissons documentairement remonte à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Ce sont les paroisses de Valignoy et d'Urcay citées dans une charte de Charles le Gros de 887, comme de-

---

1/1. - Sigoniel de la Force - précité

pendantes du chapitre de Saint-Cyr du diocèse de Nevers  
(ecclésiastiques de Breucy et de Valinon) 1/

Sur la limite de la Forêt de Courson qui ils pouvaient défricher, et, à partir de ces premières ressources, les reliquies abondaient. Un prieuré fut établi partout où ils se fixèrent et devint l'origine des agglomérations actuelles, où l'ancienne chapelle devint, dans la suite, dans beaucoup de cas, l'église paroissiale.

Nous connaissons ainsi :

Le prieuré de Saint Bonnet-le-Desert (sancti Boniti) qui dépendait du prieuré du Mont-aux-Maines.

Le prieuré d'Ogny = établi dans l'enclos du château et qui vaut 100 livres, dépendant de l'abbaye de Chaumont (1569). 2/

Le prieuré de Buxy, réuni à l'abbaye de Chaumont par le cardinal Georges d'Amboise, lorsque il exerçait en France les fonctions de légat du pape Alexandre VI (1505) qui, anciennement dépendait de l'abbaye de Diols et faisait partie du fief de Changy.

Le prieuré de Vitrey (Vitrouy) a la collation de l'abbé Saint-Ciran de Bourne, et institution de l'archevêque de Bourges, possédé en 1569 3/ par Gilbert de Cligny, et qui valait, à cette époque, 60 livres.

Le prieuré de Meaubre (Saint-Symphorien) de l'ordre de

1/ - Chayaud - Chronologie des vices de Bourbon

2/ - Nicolas de Nicolai - printed

3/ - 119

Saint Benoit à la collation de l'abbé de la Chaise. Vie et institution de l'archevêque de Bourges, posside in 1569 par le prieur dom Gilbert de Cligny demeurant en l'abbaye de Cluny, valant 60 livres et abandonné pour la portion congrue du curé.<sup>1/</sup>

Le prieur de Berthon (du Breton) à la présentation de l'abbé de Saintried et collation de l'archevêque de Bourges, du revenu de 80 livres, posside in 1569 par M<sup>e</sup> Blaise de Beauregard.<sup>2/</sup>

Le prieur de Ile-sur-Marmande dependant de l'abbaye de Charenton, que nous avons vu plus haut. fonde par Eudulphe dit Babolène, et que M. l'abbé Lamy pretend avoir été fonde en 630, par Saint-Amand et son Disciple Saint Chalons successeur de Babolène, à leur retour d'une mission dans l'Occitane.<sup>3/</sup>

Le prieur de la Bouteille, beaucoup plus ancien, si nous admettons, ainsi que nous l'avons vu plus haut, qu'il fut fonde par Saint Martin lui-même et que nous retrouvons en 1569 à la collation de l'archevêque de Metz = ou par autre pour lui à son nom = et valant 60 livres.<sup>4/</sup>

Le prieur de Valigny avec une vicairie de Saint-Joseph qui dependait probablement, nous dit M. l'abbé Lamy<sup>5/</sup> du prieur de la Charité sur Loire, qui est un siegneur local au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1/</sup> <sup>2/</sup> - D. Nicolai précité

<sup>3/</sup> <sup>5/</sup> - L'abbé Lamy. L'archiprêtre de Charenton. Brochure imprimée à Châteauneuf en 1898.

Enfin à Ebrenville et au Vilhain quoique la trace  
des prieurs soit perdue, le curé prout, jusqu'à la Révo-  
lution le titre de = prieur curé.. =

---

†/. - Registres paroisiaux de Ebrenville et du Vilhain



## Chapitre V

### Commencements de la Féodalité.

C'est que la contrée fut définitivement sous la domination franque et que les premiers Rois y eurent placé des administrateurs pour la protéger, la défendre et la diriger en leur lieu et place, une tranquillité relative reparut pendant quelque temps.

Durant cette accalmie, les différents pouvoirs s'organisaient : le christianisme s'organisait sous la protection des premiers Rois depuis la conversion de Clovis ; le pouvoir féodal s'organisait aussi parallèlement au pouvoir royal.

C'est vers cette époque que beaucoup de localités changèrent leur nom de = *pagus* = pour celui de = *castellum* = car des forteresses commencent à s'élever de tous les côtés.

Après le bref, après le départ du Duc d'Aquitaine, Wuipe qui dominait notre contrée au pouvoir des Wisigoths, avait placé à Bourbon un de ses lieutenants pour garder et administrer sa conquête. Ce premier administrateur fut à l'origine un *viguier* ou *vicomte* (*vicarius, vicarii*), *viguier* ou *vicomte* venait de *comes* (*comes*) compagnon d'armes, que le *viguier* ou *vicomte* remplaçait ou suppléait.

Le premier *viguier* du nom de Nibelung commandait cette portion de la *pagus Biturongis* qui avait nom = *pagus Barbe-nensis* ou territoire de Bourbon. Le dernier *pagus*, *viguierie*

lui-même, exerçait ou exerça rapidement son influence sur plusieurs vigueries ou centaines, que nous connaissons par le cartulaire de Saint-Sulpice, mais parmi lesquelles nous ne rencontrons cependant aucune localité de nos environs immédiats. Nous y trouvons, comme faisant partie de la viguerie de Bourbon = Centena Auggiacensis (Auzy-sur-Aube), Centena Remensis (Rem.-le-Roy), Centena Voverensis (Verme) et Centena Cambonensis (Chambon).

D'un autre côté, M. Jules Roy mentionne<sup>1</sup> au IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècles, quatre vigueries pour la partie du Bourbonnais faisant primitivement partie du Berry : Bourbon l'Aubambert, Aizy-le-Château, Chantelle et Neis (cette dernière remplacée par Montluçon au X<sup>e</sup> siècle.)

Cette organisation en comtes, vigueries et centaines, semble dater, de la reorganisation au VIII<sup>e</sup> siècle, de l'Aquitaine par Charlemagne. Ciryilly faisait alors partie du comte de Berry.

Mais de quelle viguerie Ciryilly faisait-il partie?.. Nous en sommes réduits aux conjectures :

Si, comme nous le savons, l'organisation ecclésiastique se juxtaposa à l'organisation précédemment établie, nous pourrions croire que l'archiprêtre d'Herisson comprenait exactement l'ancienne viguerie d'Herisson, et que Ciryilly fit partie de cette dernière, ainsi qu'il fit partie de l'archiprêtre

Mais, d'un autre côté, sa proximité d'Aizy-le-Château, sa destinee qui fut de suivre Aizy, non seulement comme chef de châtellenie, mais encore comme ressortissant, sous le rapport administratif et surtout fiscal, de l'élection de Saint-Amand

<sup>1</sup>/.- annales Bourbonnaises 1887 - p. 65

et de la Généralité de Bourges jusqu'à la Révolution, paraît nous faire croire, qu'il était de la viguerie d'Amay. En 887, nous dit M. Chayand <sup>1</sup> la viguerie d'Amay avait pour bornes, à l'O. le diocèse de Limoges, au S. la viguerie de Montlieux, à l'E. et au N. celle de Bourbon, et celle de Charanton au N.O. Elle aurait donc renfermé Cérilly.

A moins cependant - et cette supposition est tout à fait vraisemblable - que Cérilly fut lui-même une viguerie. Nous verrons tout à l'heure qu'il y avait une viguerie de Cérilly (vicariatus de Carivilla) dont Aubert Allier fait mention,

D'un autre côté si l'on admet que l'antiquité d'Hérison correspondait à une ancienne Centaine on pourra avancer que Cérilly représentait un dix cent Piez de cette Centaine, que son seigneur (dominus) a pu être un dixainier (Decanus) ou un vicarius (viguier). Une charte du trésor de saint-Merri que nous verrons plus loin, nous fait, en effet, connaître vers 1070 un = Gualdus dominus Cerialiaci Castris = beau-père d'un seigneur d'Amay - le château du nom de = Legaldus = Quoiqu'il en soit, Cérilly existe documentairement au XI<sup>e</sup> siècle et possède un château-fort. C'est la sans doute la deuxième transformation, de notre primitif oppidum, devenue villa gallo-romaine puis castrum.

Si, vers le X<sup>e</sup> siècle, la connaissance exacte de ce qui était Cérilly est impossible, l'époque de son entrée dans le domaine de Bourbonnais, est aussi obscure; la formation même, du Bourbonnais, mal connue.

Dans ce même X<sup>e</sup> siècle (en 917) nous voyons le Duc Elbe

<sup>1</sup> - Chronologie des Seigneurs de Bourbon - p. 12

le noble, seigneur de Dieulapour, de concert avec Oymar ou Adhemar = premier sire de Bourbon = l'invasion des Hongrois dans notre contrée. Nous savons que ce comte Adhemar, second promoteur du duc de Bourbonnais, guerrier de Charles le Simple, reçut de ce prince, en 913, sans doute en récompense de ses services, comme don : = la partie de pays qui s'étendait de Louvigny sur la rive gauche de l'Allier, jusqu'à y compris, Bourbon Lancy sur la rive droite. = D'après les chartes ce fut donc Adhemar le premier seigneur promoteur de terres féodales dans la contrée qui devait être plus tard le Bourbonnais. La désignation de Bourbonnais, nous dit Achille Allier <sup>1</sup> apparaît pour la première fois en 1040, sous Archambaud III, dit du Montet, sire de Bourbon (Borbonensium) pour désigner les terres de la baronie de Bourbon. C'est l'indice pour nous d'un commencement d'unité territoriale. <sup>2</sup> =

Cependant, nous voyons dans le Cartulaire de Saint-Sulpice qu'au XI<sup>e</sup> siècle, on ne donnait le nom de Bourbonnais (Borbonensii) qu'aux habitants du pays situé sur la rive gauche de l'Allier, les habitants de la rive droite qui relevaient des sires de Bourbon portaient le nom de = Transallierains = (habitants d'outre-Allier), ainsi que nous le constatons dans un acte d'Archambaud de Bourbon en faveur du prieuré de St-Léopardin de Bourges (milieu du XI<sup>e</sup> siècle) <sup>3</sup> : = *Ipse prefatus*

1/ - Ancien Bourbonnais - t. 1 p. 229

2/ - do,

3/ - Cartulaire de Saint-Sulpice p. 82 cité par Raynoull dans son Histoire du Berry - t. 1 p. 11

principes Alchebalotus, pommique cum eo proceres Bourbonen-  
sium necne cum eris quidam Transalvitanorem. =

Alors, la seigneurie de Bourbon n'appartenait plus à l'a-  
quitaine, elle était un fief relevant du duché de France,  
dont Paris était la capitale. Et cela depuis le X<sup>e</sup> siècle, o' il  
faut en croire Malt. Brun, qui nous dit dans sa géographie  
= A la mort de Guillaume II, dernier comte de Bourges  
arrivé en 928, le Roi Raoul (923-936) supprima le titre  
de comte de Bourges, donna la propriété de Bourges au vi-  
comte de cette ville et deicià, qui à l'avenir, le seigneur de  
Bourbon, le prince de Deuil et les autres barons de Berry re-  
devraient directement de la couronne. =

Dans un cartulaire de Champagne de la fin du XII<sup>e</sup> siècle  
nous trouvons que = le sire de Bourbon tint en Berry, ai-  
nay, Epineuil, Mauriel, Blet et Montluçon, avec tout les fiefs  
qui en dépendent, du sire de Champagne et que ce dernier  
les tient du Roi. = Comment donc ces terres étaient-elles au  
sire de Champagne? ... Avait-il accompagné Philippe au-  
guste, lorsque celui-ci vint guerroyer en Bas Berry, contre  
Henri II roi d'Angleterre, qui, en 1176, à la mort de Raoul  
VII seigneur de Deuil - mort à Ravenne en revenant de Terre  
Sainte - ne laissant que sa fille, Denise, comme héritière, avait  
pris d'office sa tutelle et s'était emparé incontestablement de tout  
le Bas Berry? Et lui furent-elles auordis comme récompense  
après cette campagne où Philippe Auguste s'emparant de  
toutes les places au pouvoir des Anglais, restituait le Berry  
à la France et confiait le soin de garder ses conquêtes en  
notre contrée, à Archambaud VIII sire de Bourbon? ...

Les seigneurs de Deuil étaient de puissants vassaux, souvent

en rapport avec nos seies de Bourbon. Dieul qui n'est, au-  
jourd'hui, qu'un bourg aux portes de Châteauneuf, était  
autrefois un lieu assez considérable dont les Seigneurs por-  
taient le titre de = Princes. = Leurs possessions s'avancèrent  
jusqu' sur le territoire actuel du canton de Cérilly. En  
1195 Braize dépendait de Dieul, ainsi que tout le bas  
Berry. Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, nos seigneurs de  
Bourbon s'agrandirent considérablement aux dépens de  
provinces voisines, particulièrement aux dépens du Bas  
Berry, pour nos environs. Un prince de Dieul fut comte  
d'archambault V.

Cet accroissement du Bourbonnais, devint plus acentué  
versant au XIV<sup>e</sup> siècle = peu avant son érection en duché  
pairie, nous dit Guy Coquille <sup>2/</sup> de plusieurs seigneurs en  
group de Berry, Orléans, Nivernois et Forez... Et cette  
érection n'eut lieu qu'en 1329.

Quelques années avant, 1248, Dinoy-le-Château, qui  
était une des = dix neuf châtelainies de la baronnie de  
Bourbon = remontait encore du grand bailliage de Saint  
Etienne-le-Mourier, institué par Saint Louis <sup>3/</sup>!

Le territoire de Cérilly, situé aux confins des vigueries de  
Bourbon, d'Orléans et de Heurion, ne fut-il pas une pos-  
session allodiale d'abord, dont le Dominus pouvait rele-  
ver directement du Roi? puis, dans la suite, possession de  
seies de Bourbon, sans que nous sachions par quelle tra-

1/ - Coiffier - Demoret - Histoire du Bourbonnais - t. 1 p. 98

2/ - Histoire du Nivernois

3/ - Mallard prieur - Histoire de Saint-Amand p. 30

transaction?...

Quoiqu'il en soit, en 1248, Cerilly fait partie du Bour-  
bonnais. Il n'est plus question de son castrum, ni de  
son viguerie. Nous le trouvons rattaché à la châtellenie  
de La Bruyère Laubesprie, morcellement sans doute  
des châtellenies environnantes, et d'abord nous constatons  
l'existence à cette époque

Le territoire du canton actuel de Cerilly, appartenait  
«dit-on», en partie à quatre châtellenies différentes : à  
celle de Bourbon appartenait la paroisse de Ebezeville ;  
à celle de La Bruyère Laubesprie, la paroisse de Cerilly,  
partie de celle du Vilhain, partie de celle du Brethon,  
partie de celle d'Isle ; à celle d'Hérinon, partie de la  
paroisse du Vilhain, partie de celle du Brethon, et des  
paroisses de Seblon, Urcay, Meaulne et Vitray ; enfin à  
celle d'Ainay, les paroisses d'Ainay, Valigny en partie,  
Isle en partie, Saint-Bonnet et Braize.

Cette dernière châtellenie qui était très importante, s'é-  
tendait sur 72 paroisses.

Valigny-le-Monial était rattaché au bailliage de  
Saint-Sierre-le-Monial.

## Chapitre VI

### Événements de la période précédente.

Pendant cette évolution, des pouvoirs ecclésiastiques et séculiers, la contrée eut de nouvelles vicissitudes à subir. Les invasions recommencèrent :

En 868, les Normands atteignent notre contrée par l'Allier et le Cher : «... les populations effrayées et surprises ne savaient que fuir; elles s'enfonçaient dans les forêts, tandis que les Normands embarqués attaquaient et pillaient les villas, désertaient les campagnes.... les gens qui fuyaient, couraient, couraient, sans tourner la tête.... »<sup>1/</sup>

Dans les pays de plaines, les habitants creusèrent, pour s'abriter des souverains ou mardelles, dont on retrouve encore beaucoup de vestiges en Berry<sup>2/</sup> et à Feryat<sup>3/</sup>. Dans notre pays loir, la forêt de Bronnois était tout indiquée.

En 909, ce sont les Hongrois, invasion terrible plus que les précédentes : «... ils mettaient tout à feu et à sang, et ne regardaient à qui que ce soit, pauvres et riches, religieux et séculiers, ecclésiastiques et laïcs, prestres et non prestres, ni e-

1/ - L'ancien Bourbonnais t. 1 p. 153

2/ - au pays de Villequiers

3/ - Dictionnaire Vannaire



« fragnant aucun sexe ni âge, brûlant et ravageant, temples,  
 « églises et monastères, couvents, collèges et autres lieux habités  
 « dédiés à Dieu, ni l'église et aux prêtres. <sup>1/</sup>»

Cette invasion dura longtemps, et nous voyons, en 914 seulement, le Duc Elbe le noble, seigneur de Deul, s'unir avec Aymar ou Adhinar, premier sire de Bourbon, pour les repousser. Les Hongrois essayèrent de sanglantes défaites à Chatillon-sur-Indre, à Loches, à Orléans et furent bientôt anéantis et dispersés.

En l'an 1000, sous Robert, roi de France, une horrible famine sévit : «... Les hommes dévoraient la chair des hommes, ils attaquaient le voyageur, non pour son or, mais pour son <sup>2/</sup> sang. Les membres étaient déchirés, grillés au feu et dévorés.»

À la fin du XII<sup>e</sup> siècle (1183) à la faveur des troubles de la guerre de Cent ans, nouveaux ravages des Cathares, surnommés aussi sous des noms de Barabans et Koukiers, bandes redoutables de brigands qui se cachaient dans les forêts. Une vieille chronique nous apprend <sup>3/</sup> : « qu'il n'est pas d'horreurs qu'ils ne commissent, pillant et brûlant les églises, déjouant les habitants de ce qu'ils avaient de plus précieux, enlevant les ornements sacrés, foulant aux pieds les saintes hosties se livrant aux profanations les plus execrables. Leurs femmes se faisaient des voiles de linens de Notre Seigneur...»

Il fut encore un seigneur de Deul qui mourut en délire,

<sup>1/</sup>. - Chroniques du P. Peir - Esquisses historiques de l'Indre

<sup>2/</sup>. - L'ancien Bourbonnais - t. 1 p. 24

<sup>3/</sup>. - Mallard précité - Histoire de Saint-Arnaud.

Elbe VI, comte seigneur de Charenton. Il les bailla en fief, le 30 juin 1183 au sire de Dun-sur-Auron (Cher) de son mi. Depuis Charles le Bel, Dun-le-Roy prouva qu'il y établit un prévôt royal. Une bande de 10,000 de ces Cottesseaux prit ainsi.

Ces invasions, ces dangers sans cesse renouvelés finirent la puissance du pouvoir féodal. La période gallo-romaine avait connu les campagnons de villas, dans ces villas, moitié forteresses, moitié habitations agricoles, nos hobereaux et alors, petits seigneurs féodaux, vivaient en grands fiefs, faisant cultiver par leurs serfs, leurs vastes domaines, couvrant les forêts = dans la grande France = et, quand, à l'horizon apparaissait l'ennemi, offrant son premier rempart à son effort. A mesure que les invasions se firent plus nombreuses, les propriétaires des villas pour se mettre à l'abri de leurs attaques, en renforçant les défenses. Les Rois eux-mêmes encourageaient leurs vassaux dans ce sens. Charles le Chauve, en particulier, en 862, pour résister aux Normands, leur recommandait de fortifier leurs fiefs = et d'en tirer de nouvelles.

Or ainsi que les autres, les premiers seigneurs de notre contrée obéissent aux injonctions royales. Ils se fortifient, tant et si bien qu'ils deviennent très-puissants, et, malgré qu'à l'origine tous furent des usurpateurs, qui s'étaient arrogés des droits de propriété sur des fiefs, à eux donnés par le Roi, pour les administrer en son nom, ils luttèrent, plus tard, quelque fois victorieusement, contre le Roi lui-même. La féodalité était née. Le pouvoir féodal marchait d'égal à égal avec le pouvoir royal auquel, néanmoins, il rendait foi

et homages et pouvait avec de vanalité. Les forteresses élevées virent alors le territoire remplaçant les anciennes villes gallo-romaines. Et c'est de là, sans doute, l'origine des = Châteaux à motte = de tous nos environs, celui de Cirilly, ceux de Chenaille et de Vilhain etc... De lui vint la troisième transformation de notre forteresse Cerylloise et d'abord oppidum, puis villa gallo-romaine, enfin ; château à motte (Castellum villaticum) ainsi qu'on nous le trouvons dans les documents du XI<sup>e</sup> siècle.

Comme aux seigneurs gallo-romains, il fallait à leurs nécessaires besoins, de grandes constructions : un donjon fortifié, les habitations des vassaux, les nombreux bâtiments nécessaires à la vie seigneuriale, à l'exercice de la justice, enfin les habitations des artisans réfugiés sous la protection du donjon. Enfin, il fallait une protection plus efficace que celle de la configuration topographique qui jusque alors avait paru suffire, et l'on s'entoura de murailles et de fossés. Ce ne fut pas seulement le donjon, ce fut encore la chapelle, toujours élevée à proximité, que l'on fit contribuer à la défense de l'ensemble, en l'entourant de marches et de meurtrières et en l'enfermant dans l'enceinte muraille.

L'ancien castrum de Cirilly paraît donc remonter à cette époque (X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle) avec son donjon roman, mais comme à forme conique ! Les ruines qui en existent encore aujourd'hui, sont désignées dans les actes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>.

---

1/. - Voir Bautail - Dictionnaire et archéologie du moyen âge.

Sieck, et comprises entre la place du marché et la rue de l'église; elles occupent les propriétés Beauregard, Meig, Henri Trimbault et Varsé; sans doute aussi une partie des propriétés Devienne et héritiers Chalut.

Cette nouvelle forteresse qui remplaça l'ancienne villa gallo-romaine, ou détruite par les invasions, ou ainsi transformée; fut le véritable noyau de la paroisse actuelle, dont la primitive chapelle (ecclesia) devint plus tard - transformée ou reconstruite - l'église paroissiale. Nous savons qu'au XI<sup>e</sup> siècle = la paroisse peut être une propriété privée, sujette aux mêmes transactions que le domaine royal, auquel elle est incorporée.

Et c'est sans doute, en raison de transactions antérieures que nous ignorons, que = deux bulles papales de 1100 et de 1152 = ainsi que nous le verrons plus tard, font don de l'église de Ciryly au monastère de Souvigny.

L'enceinte fortifiée de ce castrum, comprenant sa baillie et tout ce qui était rattaché à la vie du château, devint plus tard, celle de la bourgade, elle-même, les ruines qui subsistent et le plan cadastral, permettent de la reconstruire parfaitement:

Elle formait un circuit arrondi d'environ pas de circonférence, avec trois portes: au N. la = porte du pont = avec pont-levis (entre la maison Desfontenay, et le jardin qui est en face); à l'E. la = porte d'en Haut = (entre les ruines Rodet et la mairie); à l'O. la = porte Mistaudin (al. Mistodun) (entre les maisons Rodet libraire, et Choumat). Chaque porte était flanquée de deux tours; les Registres paroissiaux parlent de la =



Corvilly d'après  
le Plan Cadastral

— Ormeaux abbevoies  
Portifée

50 0 50 100 150 200

*Corvilly d'après  
le Plan Cadastral*

= grosse tour Mistaudin = toujours debout au XVIII<sup>e</sup> siècle et dont il y avait encore des vestiges vers 1840!

Enfin, il y avait au S. une porte (porterulam) ou petite porte à cheval ou piéton, seulement = réserve au vigier de la juridiction. Elle se trouvait au coin du = grand café actuel (maison Soudreux) et portait encore en 1840 le nom de = Trou Gillet. Ce trou disparut en 1845 quand on fit la route d'Heimov à Lurey-Lévy.

Pour déterminer le périmètre des fortifications, prenons comme point de départ, la tour du jardin de la cure, la seule existante aujourd'hui. Cette tour, reconstruite exactement comme l'ancienne qui s'était écroulée: même emplacement, même forme, même grandeur (moins la hauteur, nous donne une idée exacte de ce qu'elle était autrefois. De cette tour, vers le N. la muraille existait toujours, entre les propriétés Ratier et Defoubray; de la porte du pont, la muraille remontait vers l'E, en décrivant une courbe, parallèlement à la rue de la pêcherie

4/ Souvenir des vieillards.

M. Henry Trimbault nous donne le renseignement qui nous fournissait l'étymologie de la rue Mistaudin.

- = Mistaudin était un personnage de Perilly qui vivait à la fin du XV<sup>e</sup> ou commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, docteur écrivain
- = il aurait publié un volume d'épigrammes sur grands personnages possédants et qui il aurait perdu de vue dans les prisons.
- = Mistaudin serait mort jeune, vers 34 ans. = nous n'avons jamais rencontré ce nom, ni dans les titres de la châtellenie, ni dans les actes, ni dans les R.P.

de Bourbon; les débris qui existent toujours montrent  
 qu'une grande partie de l'édifice libéré actuelle était en  
 travers, et aboutissent à la porte d'En Haut. De la  
 porte d'En Haut, se dirigeant vers le S. la muraille fai-  
 sait un angle rentrant suivant les contours de la muraille  
 actuelle et de la Halle au blé; de ce point, descendant à  
 l'O. la muraille rejoignait le trou Gillet, puis obliquement  
 un peu vers le N. elle formait un nouvel angle rentrant  
 avant d'arriver à la porte Mistaudin. En 1848 on voyait  
 encore cette partie de mur ~~en~~ dépassant en hauteur, les  
 maisons Radam et Chaumat, d'au moins 0.80<sup>m</sup> et une  
 partie de l'arcade de l'ancienne porte Mistaudin<sup>1</sup>. Une  
 des tours Mistaudin était maison Chaumat, et l'autre maison  
 Bouille. De cette dernière, parallèlement à la rue des  
 Courts - qui était alors = le dos des foris = - la muraille,  
 dont la base existe toujours dans les jardins, allait se  
 joindre la tour de la cure, notre point de départ.

Dans cette enceinte, les portiers de la motte, occupait,  
 avec l'église, toute la partie N.E, au moins jusqu'à la  
 place du marché, soit environ la moitié de la surface  
 totale. D'après l'examen des vestiges qui subsistent encore,  
 le donjon devait avoir, au moins, quatre tours, dont une  
 plus grosse servant d'escalier pour monter aux étages  
 supérieurs et faire le guet. Du haut des terrasses, qui  
 se voient encore derrière les propriétés Meig et Beauvignou  
 où elles forment jardins, une vue magnifique s'étendait  
 sur un vaste panorama, qui garnissait à l'horizon N.  
 et O. la grande forêt de Broncaud.

1. - Souvenir des vieillards

La tour ronde jouait un grand rôle dans l'architecture ancienne; non seulement elle servait à la défense des portes, des murailles et des angles, en permettant de viser sur un espace restreint, un grand nombre de défenseurs; mais encore on y logeait l'escalier pour monter aux étages supérieurs. Cet usage n'était d'une grande utilité, aussi chaque maison avait-elle sa tour, généralement ronde. Nous en avons connue plusieurs: l'ancienne mairie adossée au mur de ville, au même emplacement que la mairie actuelle; la maison Girouard ancienne au bourg Guignard; l'ancienne qu'on aperçoit en allant au cimetière; la maison Rodeu au coin de la place et de la rue de l'église; la maison Bequas aujourd'hui maison Lagarde, rue du Loup; l'ancienne maison Rabier; la maison maintenant place de la Croix-Blanche avec sa tour carrée, etc...

Les fortifications réparées en 1598, après les guerres de religion, par permission de Henri IV, et nous doute avec les plans du château de La Broye Laubergis, qui on dessinait, furent multipliés dans la suite, et les guerres de la Fronde, sans doute, leur portèrent le dernier coup. (vers 1652) 8

Quant aux fossés et creux, ils commencèrent à être vendus les premiers temps de la Révolution, trois faubourgs se sont étendus depuis longtemps en dehors de ces anciennes murailles et de ces portes: ils portent toujours les noms de: faubourg d'En Haut, Mistandue et du Pont. un quatrième, se dirigeant au sud, vers l'ancien bureau Cerillors, porte le nom de = faubourg de la Vierge Cerilly =

Chose extraordinaire le quartier de la porte du Pont, quoiqu'il se trouve à 500 m de là. Y aurait-il là un poste avancé avec chambre de



quel dirige sur la vallée de Thiolois, par où l'ennemi pour-  
rait surprendre la petite cité?...<sup>1/</sup>

Ce nom de = porte du front = ne semble pas vouloir dire  
= porte du front levis = mais bien plutôt construisant, port  
le chemin de la Bannette, ou = front des tanneurs = qui  
était sur le ruisseau, près du front actuel. A cette époque  
la route nationale n'existait pas, ce qui privait la contrée  
de deux voies de communication ajoutées aujourd'hui. La  
porte du front donnait accès sur les directions d'Isle et  
de Coulverre, où l'on rencontre encore des traces des deux  
anciens chemins; la porte d'En Haut donnait accès sur le  
grand chemin de Bourbon par Saint-Sardoum; la porte  
Mistaudou donnait accès sur la route de Meaubre par le  
château de La Bruyère Loubespine, (aujourd'hui La Breuère),  
et la porterie sur un chemin conduisant au Vilhain et à  
Hérinon. Tous mauvais chemins à peine carrossables, non  
pavés, creusés, raboteux, défoncés et pleins de ces = tartes  
bourbonnaises = où les puits enfonçaient jusqu'aux charre-  
tes et les charrettes jusqu'aux moyeux.

Or, il arriva que châteaux fortifiés et églises crénelées ser-  
virent quelquefois à deux fins. Si ils protégeaient contre les  
violences, ils favoraient aussi les entredeux, on en vint à atta-  
quer parce qu'on était devenu fort, en sorte qu'à la longue  
les moyens de défense créèrent un nouveau mal.

Ces attaques de voisin à voisin donnèrent naissance, vers  
le XI<sup>e</sup> siècle, au mouvement d'indépendance des communes.

<sup>1/</sup> - Etude de M<sup>e</sup> Arter, notaire à Cerilly

C'était, à l'origine, plutôt leur sécurité - quelquefois avec  
 leurs excursions - <sup>plus</sup> leur indépendance, qui recherchèrent  
 tout d'abord les habitants des villes et des bourgades. En  
 se réunissant sur la place du marché ou dans l'église ou,  
 tout d'abord ils prêtèrent serment sur les choses saintes =  
 De se soutenir les uns, les autres = ils ajoutèrent bientôt de  
 de ne = jamais permettre à qui que ce fut de faire du tort à  
 d'un d'eux ou de le traiter en serf = Tous ceux qui se  
 liaient par ce serment prenaient le nom de = communiens =  
 ou = jurés = et dès lors, la qualification de = bourgeois =

Nous trouvons, dans les anciens titres de la Châtel-  
 lenie (XV<sup>e</sup> siècle) et dans nos anciens Registres Feroisiers  
 (XVII<sup>e</sup> siècle) beaucoup d'habitants qualifiés = bourgeois = et  
 sans doute y en eut-il avant ce temps-là

Louis le Gros, Louis le Jeune et Philippe Auguste permirent  
 aux bourgeois = de fermer leur villes = et de se défendre eux-  
 mêmes : « Ce ne fut pas, en Bourbonnois, nous dit M. Cou-  
 grad, révolte des habitants, mais consentement du pouvoir  
 féodal, qui avait intérêt à établir, dans un pays peu peuplé,  
 des centres de commerce... »

Tout espérait à l'époque d'affranchissement, parti un jour  
 du peuple, contre le pouvoir arbitraire. Et quoique nous le  
 ignorions documentairement, Cérilly ville close, avec sa  
 bourgeoisie, dut certainement obtenir des franchises.

Dans le rayon de nos environs qui nous occupe ici, nous  
 connaissons, comme ayant obtenu des franchises :

Valigny-le-Monial.



## Chapitre VII

### Origine documentaire de Cérilly.

Pendant une période de 200 ans, environ, de 913 à 1117, nous constatons documentairement l'existence de Cérilly, dans une charte mérovingienne, et celle de la paroisse dans deux bulles du pape Urbain II.

- 1<sup>o</sup> Dans une Charte de Charles le Simple de 913 faisant un don à son fidèle Ordhemar, dans ses environs de Brannaco villa (Brennai), Benono (Benon), Carnega? maniac (Marny) et Cirilaco (Cérilly) avec manses sans mansus et leurs dépendances dans le Saxon du Berry, et dont voici le texte latin cité par l'archiviste Cheyraud<sup>1</sup>:

I

Ex apographo Sibiriacensi (authentico)

FOL. VII

(Charta Karoli regis)

Karolus divinita ordinante elementia rege francorum. Regalis excellentiae et ubique laus mea est, fideles reos et regni. oronis virgentibus honorare et ead fideles promptiores faure. Tolere, parentum, nostrorum regum et imperatorum videlicet prae-

<sup>1</sup> - Essai sur la chronologie des Seigneurs de Bourbon - Maulin 1865  
p. 58 et texte latin, pièces justificatives no, I

decensum nostrorum, morem affectante, notum esse volumus  
 regi nostri principibus et fidelibus quoniam ad hereditatem  
 fidelis nostri Oldhemari comitis coniungimus et concedimus res  
 quasdam finis nostri, prope fluvium Legorem sive Halerem, in  
 pago Augustodunensi, sive Arvernense et Bituricense, id est  
 Silviniacum cum ecclesia quae est in honore sanctae Mariae  
 et Sancti Petri, cum Geneberis, Forestis, vineis, prati, tenuis, et  
 appenditiis in ipso pago Arvernense, Bronaco villa, Berro-  
 no, Camega, Marinaco, Ciribaco, cum mansis indominicatis LXVII  
 et appenditiis in pago Bituricense, et in vicaria Trodro, in pago  
 Augustodunensi, ecclesia sive abbatia Sancti Petri, iure beneficii  
 villa quae dicitur Lixias, Cabanis, Orveno, Trodro, Colonis,  
 Capitello, Lucienano, Casellis, et omnibus intra alveum Ligeris  
 et Haleris et cepitalicum sive castellum de Germis, prope  
 Legorem cum sibus, supra Degentibus, et appenditiis ad re-  
 ferentibus cum eora indominicata, totum ad integrum, me-  
 morato fideli nostro ademarco comiti ad proprium concedimus  
 et contradimus, et de nostro iure in his illius transfundimus,  
 ita videlicet ut quicquid eorunde, a die presenti pro sua utilitate  
 facere de craverit, liberam et firmissimum in omnibus habeat pro-  
 tectionem nullo positis contradicente. Et ut etiam hujus nostrae  
 largitionis et donationis praecipuum per succedentia annorum  
 tempora firmius conservetur, et attentius observetur, manu pro-  
 pria subter firmavimus, et annuli nostri impressione sigillari  
 iurimus. Proprium: Karoli regis Gloriosissimi. Gyllemus, nota-  
 rius, ad vicem Hericii, recognovi Data III idus octobris, indictione  
 I anno XX regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegante  
 anno XV, largiore suo hereditate indepta anno I Actum metis  
 civitate, feliciter, in Dei nomine - Amen

Malheureusement pour notre cause, après examen de M. Chayaud, cette charte aurait été reconnue fautive et de fabrication d'un P. André, moine de Souvigny. Il donne entre autres raisons de sa fausseté, la mauvaise orthographe de plusieurs noms, tel que Cirilao qu'il aurait fallu écrire Ciriliaeo.

— 2<sup>o</sup> Dans une charte d'Haimon, d'avant le 20 Juin 945 (pièce justificative VI) qui contient : = Donné à Archambaud mon fils mon costume de Boulogne, avec toute ma terre, Neris (Néris) Cerilao (Cérilly), et tout ce que j'ai acquis par héritage ou autrement dans le pays de Berry, Auvergne et Aunis... avec toutes les villes en dépendant. Charte également prétendue fautive par M. Chayaud. dans le même ouvrage, Cerilao devrait être écrit Ceriliaeo.

— 3<sup>o</sup> Dans une charte concernant le chapitre de Saint-Ursin de 1048 on nous trouvons Giraldus ou Giraudus et Segaldus, comme témoins d'une donation à Saint-Ursin, avec Petrus Sado et Petrus de Erius, lesquels nous retrouvons en 1073 Giraldus seigneur de Cérilly, et Segaldus seigneur d'Orvay.

— 4<sup>o</sup> Dans une charte conservée au Trésor de Saint-Ursin, citée par Thomas de la Chauxmaisière, dans son = Histoire du Berry = comme étant = d'avant 1018 = que Chayaud dans = la Chronologie des rois de Boulogne de 1073 à 1085, et que le rapprochement de certains dates, peut fixer certainement de 1073 à 1076. Chayaud

---

1/2. - Spiritualité P.P. see H no, 4. - Original parchemin non scellé, aux archives du Cher.

nous donne le texte latin de cette chartre (Vieis justificatives XVIII). Le voici :

Quomodo Girardus Sancti Marini canonicus effectus est. Volentissimus atque benignissimus conditor et redemptor noster dominus Ihesus Christus, qui semper cum patre operatur plurima beneficia est dignatus tangere ecclesie suae, resurrectionis pietate sua meritorique sanctorum in ea requiescentium, videlicet beati Marini, primi Biturigensium Archiepiscopi, Sanctique Iulpicii Severi, Archidiaconi, Justici, Guinefortis et Rodulphi, inter quae beneficia ecclesiam Bethaici talem modo tribuit. Quidam nobili miles, nomine Segardus, ex nobilissima conjugis sua, habuit puerum, quem cum baptizandum misit patri uxoris suae, nomine Girardo (m) Civitatis Castri dominum; qui libenter eum suscipiens nomen suum sibi imposuit et quicquid in ecclesia Bethaica habitabat sibi tribuit. Quem pater et admodum sacris litteris tradiderunt, ex quibus in pueritia bene se habuit. Sed postquam est adultus, ad mundi militiam, pro retinendis honoribus est deductus, qui dum in illo officio persisteret, ut credimus, spiritus sancti consilio munitus, coepit de futuris cogitare, et quomodo praesens seculum sit habile avida meditatione pertractare, et quae praemia deo serventibus praeparantur, et quae poenae transgressoribus praecipitorum eius reserventur. His et aliis huiusmodi meditationibus sanctis institutus, fratrem suum rogorit, ut militiam sibi dimittere liceret, locumque sibi ~~congruum~~ congruum ad servitium domini faciendum adquireret. Ex quibus petitionibus pater letissimus effectus, quod petebat libentissime sibi annuit, cumque deo, sancto quoque primo Biturigensium pas-

toni Ursino, cum ecclesia supradicta, matre concedente et fratribus tradidit. Fuit autem hoc factum tempore Richardi archiepiscopi qui ex parte sua corroboravit et laudavit. Proceres autem terrae illius hoc audientes gravati sunt, et ex parte sua laudaverunt. Sicut Odo de Dorta et filii ejus Berardus, et Bernardus filius suae matris, Odo Martonius, Adalardus clericus et multi alii. In ipso autem tempore Gregorius septimus summum Pontificatum tenebat, Philippus rex Francigenis imperabat, Othimbanius abbas princeps terrae illius erat, qui donum istud laudavit, et ecclesiam beati Ursini multo honore amplificavit. Nomina vero canonicorum qui hoc donum receperunt sunt haec: Petrus Grammaticus, Girardus Bilavicus, Craudus et Joberlus frater ejus, Amseorius presbiter, Fremaudus, Aimericus, Sequinus, Ebrandus canis, Bonitus presbiter, Petrus Sado, Arnustus de Petrolis, Odo Grammaticus, Sulpitius prior, Girardus, Othaldus.

Charte, dont la traduction nous donne ces importants renseignements :

Comment Girard devint membre du chapitre de Saint-Ursin - 1073-1085

Notre Seigneur Jesus-Christ, tres-puissant et tres bon Createur et Redempteur, qui sans cesse agit en union avec son pere, a juge convenable d'enrichir son eglise de nombreux privileges, grace a sa Resurrection, et au merite des Saints qui y reposent, a savoir : du bienheureux Ursin premier archeveque de Bourges, de Saint Sulpice le-Severe, Orade, Just, Guinefont et Bodulle, et parmi ces privileges, nous comment il lui accorda l'eglise de Becay :



Un illustre chevalier du nom de Seignand eut un fils de  
 sa très noble épouse qui il envoya, pour être baptisé, chez  
 son beau-père nommé Girard, Seigneur du Château fort  
 de Cécilly; celui-ci le reçut avec joie, lui donna son nom  
 et lui fit don de tout ce qu'il possédait dans l'église  
 de Becey. Le père et l'oncle de cet enfant lui firent ap-  
 prendre les saintes Ecritures et, il en fut bien instruit, pen-  
 dant toute son enfance. Mais, arrivé à l'âge d'homme, il fut  
 dirigé vers l'état militaire pour en conquérir les grades et,  
 pendant qu'il s'efforçait dans cette voie, il commença, cro-  
 yons-nous, à être éclairé des lumières de l'esprit saint, à songer aux  
 choses futures, et combien le siècle présent est périssable, et  
 à méditer sans cesse sur les récompenses qui sont préparées  
 aux serviteurs de Dieu, et aux châtimens réservés aux trans-  
 gresseurs de sa loi. Edifié par ces saintes méditations, et autres  
 du même genre, il pria son père de l'autoriser à quitter l'é-  
 tat militaire et de lui procurer un endroit convenable pour  
 s'adonner au service du Seigneur. En entendant cette demande  
 faite avec tant d'empressement, le père rempli de joie et de  
 droiture et le commit à Dieu et au premier pasteur de Bourges,  
 Saint-Ursin, comme évêque suprême, du consentement de la  
 mère et des frères. Cet événement se passa au temps de l'ar-  
 chevêque Richard qui l'approuva et l'approuva de son côté.  
 Mais, les tenants de ce fief, l'approuvant s'en réjouirent  
 et le louèrent de leur côté, savoir: Eudes de la Fortie et son  
 fils Berand, et Bernard fils de sa mère, Eudes marcorius,  
 Adalardus clerc, et beaucoup d'autres. Or, dans le même  
 temps, Grégoire VII était souverain pontife, Philippe, roi de  
 France, régnait, Arthambaud le Blanc était souverain de

ce pape, il lava ce don et entoura de beaucoup d'hommes  
l'église du bienheureux Ursin. Les noms des chanoines qui re-  
çurent ce don sont les suivants: Pierre Grammaticus, Girard  
Silavicus, Arnaud et Robert son frère, Anselme prêtre, Fran-  
mannus, Aiméricus, Siguinus, Ehardus le Chien, Arnustus  
de Petrolis, Odon Grammaticus, Sulpicius prêtre, Girard,  
Emaldus.

— 5<sup>o</sup>. — Dans une charte de 1137 citée par Achille Allier et de  
la Chronique (Carthuses du Berry p. 107) comme étant de  
1137 et datée par Chazeaud de 1136 à 1139 = comme étant de  
temps d'Albère archevêque de Bourges

— 6<sup>o</sup>. — Dans une charte de 1147 citée par Chazeaud (prieur jés-  
uitive IX<sup>e</sup>) et par lui reconnue également fautive et de fabri-  
cation du P. André, dans laquelle on trouve: «... Archam-  
band v servit Louis le jeune son neveu à la 2<sup>e</sup> Croisade (1147-  
1148) et, pour ce faire emprunta 8000 sous aux moines de  
Souvigny...» Parmi les signataires se portant caution de  
cet emprunt, nous trouvons Rogerius de Ciribais (Roger de  
Cirilly) Guilhaume vicarius de Herison, Raimaldus preposi-  
tus de Vermolio (Vermeuil) et Odolo de Porta que nous avons  
déjà vu dans la Charte de Saint-Ursin 5

L'existence de la paroisse nous est confirmée documentaire-  
ment:

— 1<sup>o</sup>. — Par une bulle du pape Pascal II aux moines de  
Souvigny, datée de l'an 1100. Par cette bulle = à l'exemple  
du pape Urbain II: il place le monastère sous la protection du  
Saint-Siège; le met à couvert de tout interdit; défend de porter

---

4. — Voir aussi Coiffier - Demoret - p. (124)

atteinte à sa sécurité; confirme le pacte d'Archimbaud; accorde le droit de sépulture et confirme le monastère dans ses biens présents et futurs; donne aux moines pleine liberté de choisir les prêtres pour leurs églises; ordonne qu'ils ne soient pas inquiétés dans les aumônes qu'ils reçoivent, etc... et leur fait don, parmi d'autres, de l'église de Cerilly (ecclesiam Cyrilicas)!

— 2<sup>e</sup>. Dans une nouvelle bulle du 20 février 1152 dans laquelle le pape Eugène III s'adressant à Sieve, prieur de Sauvigny, toujours à l'exemple d'Urbain II, lui confirme, entre autres choses, les promesses qu'il monastère a dans plusieurs évêchés, et, dans celui de Bourges entre autres églises, celle de Cerilly, désigné = Sardinias = (Cerilly)!

Et si on peut ajouter comme document constatant l'ancienne origine de Cerilly, un ou plusieurs manuscrits microscopiques qui y furent frappés, ainsi qu'il était d'usage; portant les noms de CILILIA - CIRILIA - CERILIA -

## ~ Chapitre VIII ~

### Tableaux d'ensemble.

Au point où nous en sommes arrivés, et est à dire au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, pour mieux juger de l'ensemble, nous recueillerons le résumé des renseignements recueillis en quatre tableaux différents :

Le premier nous montre la nomenclature successive de l'empire primitif des agglomérations actuelles ;

Le deuxième, la nomenclature successive des paroisses, d'après les documents que nous connaissons ;

Le troisième, l'organisation ecclésiastique

Le quatrième, la division féodale en châtellenies.

La plupart des paroisses du canton actuel, depuis - étaient, ainsi que nous le voyons, des châtellenies de La Bruyère Laubespui, Ainay-le-Château, Hérisson et Bouillon d'Archambault, une seule, Valigny, du bailliage de Saint-Denis le Moine ; sous le rapport ecclésiastique quoique ressortissant toutes du diocèse de Bourges, elles font partie de trois archiprêtrés différents ; Bouillon, Charantou et Hérisson ; plus tard elles se partageront en trois sièges épiscopaux différents aussi : les élections de Saint-Amand de Moulins et de Montluçon, comprises, la première dans la généralité de Bourges, les deux autres dans la généralité de Moulins.

On peut donc en conclure qu'elles ont une histoire un peu différente dans l'ensemble, mais, les événements historiques des temps suivants, se passant plutôt sur la frontière bevrichonne, et sur les territoires d'ainay, de Ceilly et d'Herinon, les calamités auxquelles notre contrée est assujettie, ont pratiquement une même répercussion.

Sous le rapport fiscal, quoique ne payant pas les impôts au même endroit, les charges seront les mêmes; la justice aura dans ce balane, les mêmes coutumes avec peu de variantes; les verdicts seront les mêmes que rendus par des juges différents.

Cette union durera jusqu'à la Révolution.

# Embryon primitif des agglomérations actuelles

Noms	Époque approximative	Observations
Civitas Vallis-Corialis Lous	gauloise	Romanus gaulois : ruine Caillay, substructions, ruines tous, chemin dalle, rochers qui forment des druidiques ; deux états = la Seine, la F. manoir - la dominant, le vicat Caillay.
Civitas carthum	Romaine	enlève au site motte qui fut cit. romaine en un oppidum - puis une ville gallo-romaine sur le fondus d'un quai romain. Epit. : Aquidunum, Epit. : ville existante au camp.
Civitas, Civitas Civitatis ou Civitas, Civitas, Civitas	Meiovinienne	monétaires meovinienne
Civitas, Civitas	X <sup>e</sup> siècle	Charte prétendue fautive par Chazaud, attribuée au P. andré
Civitas civitatis	XI <sup>e</sup> siècle	Charte de St. Vrain de Bourges
Canville	XII <sup>e</sup> siècle	Charte de P. Vrain, prétendue fautive par Chazaud - même attribution
Vallis lignis	Romaine	Compté d'île Gaulle - camp de Vernone, médailles romaines - rares -
Valinias	meiovinienne	monétaires meovinienne - Trévis - Charte de Charles le gros (IX <sup>e</sup> siècle)
Vellerno (Le vicain)	romaine - gauloise	deux d'île romaine = monts Joris - La Nivier - Juchoux. Le jumis - motte est au marthilot - l'île - Buzouille - Villand, Argem, Berte etc et un monument druidique : la pierre Chevenne
Lous Elyonens ou Elyon (Mouville) (Mouville) (Mouville)	gauloise romaine	deux d'île romaine
Amiaso , amay	romaine - meovinienne	diversité d'objets romains - Charte de 18 <sup>e</sup> siècle - Trévis
Amula (406)	romaine - meovinienne	diversité d'objets romains - monétaires meovinienne - Trévis - Tombelle abyscum - Abyscum carthum - abyscum ou abyscum (d'après M. Broussier) fondation d'une prière
Brays	meovinienne	fondation d'une prière (Crux en XVI <sup>e</sup> siècle)
Vitros	e/o	d'o
Meaulne	romaine - meovinienne	diversité de substructions romaines - fondation d'une prière
Brethon	meovinienne	fondation d'une prière (Brethon ou XVI <sup>e</sup> siècle)
Saint Romel. l. P. de	meovinienne	d'o (Saint Romel) au XVI <sup>e</sup> siècle

Caillay actuel

Valigney

Noms successifs documentairement

Noms	Epoques	Documents	
Cenilly	Cyniliaco	1100 - XII <sup>e</sup> siècle	Bulle d'Anserque
	Sardiniaeo	1152 - do,	do,
	Ciniliaci castri	1073-76 - XI <sup>e</sup> do,	Charte du Trésor de Saint Ursin
	Ciniliacus castrum	XII <sup>e</sup>	Chayand (nom de lieu)
	Cinivilla	XII <sup>e</sup>	G. abbé Chartes de St Ursin
	Senilly - Cenilli	XVII <sup>e</sup>	Registres Paroissiaux
amisy - le - Chateau	Castum de cynaco	1136	Registre 1 <sup>er</sup> des Feoda Comptariae, coll. de Champagne d'après d'Arbois Hist. des Comtes de Champagne 6. 11 pp. 113 et 251
	Cynayo castri	1180 XII <sup>e</sup>	
	Castellania de cynaco	avant 1248 - XIII <sup>e</sup>	Cartulaire d'archambault VII
	Castri de Haynaco	1215-1288 - XIII <sup>e</sup>	autres mat. P 1363, cote 1169 - 1369' cote 1689 - citée par H. de Laquiere dans ses Hist. d'Amisy le Château
	amisy. le Chastel	1463 - XV <sup>e</sup>	Hist. d'Amisy - do,
	amisy. le Chastel	1475 - XV <sup>e</sup>	
	amisy. le Château	1653 - XVII <sup>e</sup>	
	des Nays le Château	1753 - XVIII <sup>e</sup>	Registres Paroissiaux de Charenton
	de Ynayo Castri	"	autres du grand domaine de Bouges: feuille manuscrite de Barbuir pp. 442 et 443 - citée par M. Hemi de Laquiere
	de Athomony Castri	"	R.P. de Charenton (abbé Chenu)
Enie le château	1776	Charte de Charles le Gros	
Valinay	Valiniaco	887 - IX <sup>e</sup>	Chayand (nom de lieu)
	Valinii	"	do,
	Valiniaco moniali	"	do,
Uriaeo	887 - IX <sup>e</sup>	Charte de Charles le Gros	
(muy)		Chayand	
Ecclesia de Vitriaco	XIII <sup>e</sup>	do,	
(de Vitruis)		do,	
Sanochus de sancti Boniti	XIII <sup>e</sup>	do,	
(saint Bonnet - le Dessot)		do,	
Sanochus de Vitriaco	XIII <sup>e</sup>	do,	
Vitriest	XV <sup>e</sup>	viculus de viculii	
(Vitré)		Chayand	
Sanochus de Chronolis	XIV <sup>e</sup>	do,	
(Chenouille)		do,	
Sanochus de Insulce	XIV <sup>e</sup>	do,	
(le 2/ marmande)		do,	
Sanochus de Bonoko	X <sup>e</sup>	do,	
(Boudrais)			
Creize (Brazie)	XII <sup>e</sup>		
Caloneum (Lélon)	Le	do,	
meaulon			

Tableau  
1 v.

## Organisation féodale, administrative et judiciaire Châtellenies

Population en 1569 d'après Nicolai  
(générale Description du pays et duché de Bourbonnois)

Châtellenie de Bourbon-l'archevêque haut	Châtellenie d'Heurion	Châtellenie de Lançon-Lançon	Châtellenie d'Arnay-le-Chatelain
Cheneuille 134 feux	Le Vitrain 40 f.	d'étend seulement sur quelques collec- tes des paroisses de Ceuilly, Isle, Le Vitrain et Le Brethon	Arnay 212 feux
	Valigny 150 f.	Ceuilly 448 feux	Brouze 38 ..
	Vitray 24 f.		Lancieux 4
	Meaulne 109 f.		(maisonne) St. Bénin 73
	Urcouy 35 f.		Bandai 48
			Saint Bonnet du Desert 75
			Isle 29
			Litelon 21

Le sieur de Valigny est vassal de la châtellenie d'Heurion;  
ne serait-il pas également de Valigny ? Cher - est Valigny  
de Monial a un prieuré qui est des baillages de Saint Pierre le  
Mortier ; la paroisse dépend également du prieuré à sel  
de Saint Pierre de Mortier et de la chambre à sel de Lancieux



## Tableau III

Organisation ecclésiastique  
Diocèse de Bourges

Archidiocèse de Bourges		Archidiocèse de Bourges
archiprêtre Bourges	archiprêtre Hérisson	archiprêtre de Charantais
Chassenelle	Cerilly Le Brethon Le Vilhain Meaubre	Isle Valigny Barolais Saint-Pierre Ainay-le-Chat, St. Bonnet le Curé Braize Mucay L. Etalon

## - Chapitre IX -

### Période féodale - (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles.)

Pendant l'évolution d'environ quatre siècles, c'est-à-dire de l'an 1200 à l'an 1600, du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup>, l'histoire de Cerilly, se confond intimement avec celle de la châtellenie de La Bruyère Laubespain, dont le château féodal s'élève aux portes de la ville, cloû de murailles.

C'est la période féodale dans toute son acception, que nous désignons sous le nom de = féodalité ducale = époque que nous avons en 1527, date de la réunion du Bourbonnais à la couronne, donnant ensuite à la période suivante le nom de = féodalité royale =.

Donc, pendant environ quatre siècles, le duché de Bourbonnais est formé, les sires et ducs de Bourbon sont souverains, la féodalité à son apogée. Le vieux donjon de La Bruyère Laubespain suivra la même destinée que ses fondateurs; ni avec eux, sa ruine suivra de près la fin du dernier des ducs et la réunion du duché à la Couronne. Quand il sera ruiné commencera cette période = féodalité royale, qui durera elle-même près de deux cents ans, du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la

## Revolutions

Pendant cette période de quatre siècles, historiquement, le château, siège de la châtellenie domine la ville, et les faits saillants gravitent autour de la nouvelle forteresse laissant un peu dans l'ombre et à l'écart la petite ville voisine qui n'en subit que le contre coup. Et nous devons nous transporter à La Bruyère Laubespinois afin d'être mieux au centre des événements.

Mais, nous avons lieu de nous étonner que Cirilly muni de son cartum n'ait pas été choisi comme siège de la châtellenie. Lors de la fondation de cette dernière, notre pays n'était-il donc pas encore en la possession des seigneurs de Bourbon? Avait-il donc toujours son seigneur particulier, dominus, comme seigneur allodial, ou son vassal comme représentant? Nous l'ignorons. Enfin, en 1248, peut-être faisait-il déjà partie de la châtellenie de La Bruyère, ainsi que nous l'y trouvons sur un tenier - le premier à notre connaissance de 1444.

La Bruyère Laubespinois!... L'étymologie de ce nom ne ressort, elle pas d'elle-même? ne fait-elle pas songer aux Bruyères roses et aux odorantes arbejines des bruisons et des brandoles et alors. Dans nos campagnes, l'arbejine est toujours nommée arbejin (et surtout; abarjins).

En effet, le paysage merveilleux d'alentour justifiait pleinement, jadis, son appellation; il la justifie presque entièrement aujourd'hui encore. Bruyères et arbejines se reconnaissent la contrée tout entière, à proximité de la

grande forêt de Trognais. Ne voit-on pas encore actuelle-  
ment la buie couvrir certains terrains aux alentours, le  
côté du Ruitin, par exemple? Il en était de bien plus  
grandes étendus dans les temps reculés, où l'on cultivait  
peu et mal, où la garenne du châtelain était laissée  
inculte et sauvage. Alors, les terrains en friche étaient  
nombreux: genêts, ajoncs et bruyères = les brandes = comme  
on disait se développaient en toute liberté, envahissaient  
tout.

Elles tendent à disparaître de plus en plus et seront  
bientôt reliques en pleine forêt. Elles sont les vivantes  
images de nos anciennes coutumes, de nos anciennes li-  
gures, comme le symbole de la tradition. Elles cèdent le  
pas aux choses plus pratiques et plus utiles; elles sem-  
blent repoussées par de multiples causes dérivant du pro-  
grès et de la civilisation; par la culture améliorée des  
temps présents qui ne laisse plus aucune parcelle en friche;  
par le voisinage des habitations qui se multiplient tou-  
jours davantage; par les voies de communication qui  
s'ouvrent chaque jour dans les campagnes toutes allongées,  
enfin, et surtout par le morcellement des grandes propriétés  
qui tend à faire disparaître, à bien ébranler, les grandes  
étendues, difficilement cultivables de jadis.

Quant à l'arbepine, elle demeure, son utilité assurée  
pour longtemps encore sa durée, car elle <sup>forme</sup> des haies  
impénétrables entre les parcelles du terrain qu'elle  
divise...

Quand on considère l'emplacement de cet ancien château

Piedal, une chose étonnante tout d'abord. On se demande pourquoi, contrairement aux habitudes suivies en pareille circonstance, l'emplacement en fut fixé dans un endroit absolument plat, et sans aucunes Défenses naturelles, tandis qu'ailleurs et généralement partout, à Baulhon, à Herisson, à Ainay, à Murah, etc. la construction féodale s'éleva sur le point le plus inabordable.

La contrée manquait-elle donc de lieux accidentés pour son édification? Non, cependant; Plus près, plus loin, à droite, à gauche, à peu de distance de là, des points élevés se trouvent. Le piton du Ruis, au pied Chaumont, convenait admirablement; sa hauteur, ses pentes rapides, un ruisseau qui le contourne, un étang assez vaste qui le baigne sa base, en faisait même un endroit de prédilection. Il y avait encore la craque abrupte de Cabuchon qui l'aurait rendue imprenable.

Ciilly lui-même semblait mieux convenir, construit sur le flanc d'un coteau, peu dominé à l'Est, dominant pour l'ailleurs les autres côtes; enfin Ciilly possédait déjà un ancien castrum, le Château de la Motte, même peut-être mais qui il devait être facile de remettre en état, étant donné les vestiges qui en restent encore aujourd'hui, soit 700 ans plus tard. Ciilly, de plus, devait avoir ses fortifications qui auraient donné au donjon une plus importante Défense.

Enfin, il y avait encore le point culminant de Donjon, les collines des Fullins, des Courtauds et de Bretonie, surplombant les environs, et d'un abord difficile.

La construction ayant eu lieu, longtemps après celle des

châteaux de Bourbon, de Hérisson et de Murat, nous sommes tenté de conclure que le château de La Bruyère Louberpin aurait été élevé, plutôt comme un poste administratif que comme un poste défensif, au moins, à son origine. Son utilité semblerait provenir, d'abord, de la grande distance qui séparerait entre eux, les châteaux environnants, que celui-ci aurait eu pour but de relier par un point fortifié de plus; enfin, et surtout, de surveiller et d'administrer la grande forêt de Cronçais. On sait, en effet, qu'à cette époque de troubles continus, les forêts devenaient un permanent refuge de brigands et de bandes de pillards, ceux toujours menaçant d'insécurité pour les colons cultivateurs, pour la petite ville de Cérilly, elle-même.

La forêt de Cronçais était aussi une source de revenus à considérer; il fallait l'administrer de près, surveiller les déprédations dont les riverains se rendaient coupables, de là l'importance que prit le poste administratif, importance dont on se rend compte par l'examen du vaste emplacement qu'il occupait, des nombreux bâtiments et de la spacieuse chapelle abrités dans son enceinte. Le maître des Eaux et Forêts de Bourbonnais en était honorifiquement le châtelain, et, plus tard, une importante « maîtrise » y fut installée, et la se tenaient les « années forestières ».

Dans la suite, des améliorations y furent apportées, pour l'opposer comme un rempart à l'invasion du Bourbonnais qui venait généralement par le Berry et Bourbonnais riverainement sur ce point.

D'après M. l'abbé Bordel<sup>1</sup> il aurait été bâti par Gui de Dampierre. On sait que Gui de Dampierre devint seigneur de Bourbon en 1196 par son mariage avec Mathilde petite fille d'Archambaud V, et son héritière. Cette Mathilde avait d'abord été mariée à Gaucher de Vienne sire de Salins, et c'est après avoir fait rompre ce mariage qu'elle épousa Gui de Dampierre seigneur de Saint Dizier et maréchal de Champagne. La première maison de Bourbon s'étant éteinte avec Archambaud V, Gui de Dampierre fut la tige de la deuxième maison de nos Sires = les Bourbon - Dampierre =

La châtelainie de la Bruyère l'Auberquin dont notre château était le siège, fut toujours, cependant, une des plus petites du Bourbonnais. Elle apparaissait comme un léger morceau de celle d'Amay, sa très-importante voisine. Elle ne se compose que de quelques collectes des paroisses environnantes, et à son apogée, elle ne s'étendait que sur une partie de deux ou trois paroisses seulement. Du reste, la domination territoriale des châtelainies variait souvent à cette époque, pour de multiples causes.

Quoiqu'il en soit, château féodal et siège de la châtelainie, notre Donjon nous intéresse tout particulièrement à ces deux points de vue. Quoiqu'à peu important qu'il ait été, comparativement à ses contemporains, son architecture, ses dispositions, son aspect = doivent être à peu de chose près, les mêmes. Il se plaie néanmoins au style et à l'équipement de l'époque. Le mont féodal apparaissait sombre et menaçant, formant les cultures de seigle et les vignes

<sup>1</sup> - Manuscrit inédit.

breux en fribes, entouré de hauts murs épais et crénelés, à la crête dentelée de machicoulis, et flanqué de tours massives. Les murailles quées abritaient dans leur enceinte les différents corps de bâtiments résidentiels, aussi la chapelle spacieuse; un large fossé plein d'eau laignait la base de ces murailles, en rendant d'abord difficile, un pont-levis jeté sur ce fossé, seul, y donnait accès. Ce pont-levis monté la barre baissée, la vie intérieure de nos châtelains est isolée du monde, deux personnes en sécurité, leurs gestes presque un mystère.

Les documents épargnés par le temps, nous renseignent imparfaitement sur ce sujet, quant au château qui nous occupe; mais nous trouvons dans une vieille chronique, la description d'un château si peu près semblable, qui sans aucun doute doit convenir au nôtre :

« Le donjon était composé d'une seule tour carrée de huit à neuf toises de face avec une tourelle à un des angles, où était l'escalier. Cet escalier tournant où ne pouvait passer qu'une personne montait aux étages supérieurs...

« Le rez-de-chaussée servait d'écurie et de logement aux faulx-pensés, dont la couche ne différait pas de celle des animaux qu'ils nourrissaient. Au-dessous était un souterrain dont une partie servait de cave, et l'autre, de prison. Cette prison où d'on descendait par une échelle, par une ouverture pratiquée au haut de la voûte, n'était éclairée que par une meurtrière de cinq à six toises de haut, sur trois ou quatre de large...

« Au premier étage qui ne permettait qu'une seule pièce logeant le châtelain et sa famille; sur un des côtés, une cheminée qui avait huit ou dix pieds d'ouverture, sur les autres côtés d'étroits



« Fenêtres percés dans des murs et au moins quatre pieds d'é-  
 « paisseurs. Dans un coin de cette pièce étaient les lits disposés dans  
 « un tour et numérotés pour que chacun reconnaisse le sien....

« Les étages supérieurs servaient de greniers et de magasins....»

Lorsqu'un vieux servier de la châtelainie, datant de 1444  
 nous aura dit que = dans le bas, il y avait une grande  
 salle, nommée = Salvart = et que = le grenier du Seigneur était  
 au-dessus de la Chapelle = nous aurons dit tout ce que nous  
 savons, par nos documents, sous ce rapport, de notre vieux  
 manoir de la Bruyère-Lambespin.

La construction, d'abord, nous connaissons mieux les habitants,  
 au moins à partir d'une certaine époque. C'était d'abord le  
 châtelain chargé de la défendre et de rendre la justice; des  
 lieutenants et officiers chargés de l'administration des dif-  
 férents services, les nombreux serviteurs, le portier et enfui, grand  
 la chapelle, le chapelain.

Coiffier de Moret, nous dit <sup>1/</sup> qu'avant le XVI<sup>e</sup> siècle, les  
 renseignements sur ces officiers, sont très-obscurs; qu'alors tous  
 les châtelains n'en avaient pas le même nombre, et qu'ils ne  
 portaient pas le même titre.

Et la Bruyère-Lambespin, le châtelain qui était Grand  
 Maître de Eau et Forêts et ne résidait pas habituellement,  
 était remplacé pour l'exécution de la justice, par un Vicen-  
 tant. Ce justicier exerçait sa juridiction dans la limite de  
 cette circonscription connue désignée = Châtelainie = de d'au-  
 cienne organisation romaine = Castellum = parce que le Châ-  
 teau, l'habitation du Seigneur, était toujours le siège de son

<sup>1/</sup> - Histoire du Bourbonnais primitif - t. II p. 32

Tribunal, le centre de sa juridiction. La justice était alors un droit dérivant de l'épée !

Autour de ce châtelain se groupaient de nombreux seigneurs possédant en fief, des héritages aux alentours et devant hommage de vassalité au Seigneur supérieur, et cens de rentes au Cevrier de la Châtellenie.

Ainsi, tandis que Cilly avait son viguier, le Château de la Bruyère Lamberpie avait son châtelain. Or plutôt, croyons-nous, lorsque le château fut construit, le châtelain de la Bruyère remplaça-t-il le viguier de Cilly dont il n'est plus jamais fait mention.

Ces châteaux, sièges de châtellenies devaient être constamment entretenus en bon état, afin de pouvoir héberger dignement le Baron, quand il lui plaisait, ou hasard de son caprice de venir y faire un séjour provisoire.

La Bruyère Lamberpie, malgré le voisinage de la forêt de Cronçais, ne paraît pas avoir eu le privilège de recevoir ses promiscues. Seigneurs, Barons, Ducs de Bourbon n'ont laissé aucun souvenir de leur séjour chez nous, Arinay, Bombon-d'Autombault, Chantelle, Orvat, Louvigny eurent, à leur a-tour, les faveurs, comme le témoignent les nombreux actes datés de ces différentes résidences.

Cependant, dans tous ces châteaux, les Seigneurs de Bourbonnais entretenaient un chapelain, ainsi que nous le constatons dans un testament d'Archevêque IX.

« La splendeur d'un Baron du moyen-âge, nous dit<sup>2</sup>/

1. - L'ancien Bourbonnais

2. - idem

« Achille Allier, se reconnaissait autant au luxe de ses  
 « oblations religieuses, qu'au faste de sa maison militaire :  
 « il ne mettait pas moins de vanité à doter ses abbayes, à  
 « entretenir des chapitres, à les décorer de somptueuse reli-  
 « quaires, qu'à multiplier les tours massives et crénelées  
 « autour de son manoir, qu'à conduire de nombreux val-  
 « seaux à l'orte de son suzerain, qu'à briller dans les  
 « tournois et dans les chasses.

« Il fallait qu'il eût avec son chapelain aussi  
 « bien que son page ; tandis que le = sergent = toujours  
 « alerte, veillait pour lui à la poterne du château, à la  
 « chapelle, le poète jouait pour lui.

« Et, comme la foi était grande en ce temps-là, et l'âme  
 « cœur plus sincère qu'aujourd'hui, le Baron qui avait souvent  
 « des comptes à régler avec sa conscience ; ce Baron dont le  
 « gantelet de fer, perçait quelque fois si durement sur l'é-  
 « paule du pauvre peuple ; ce Baron espérait qu'au sortir de  
 « ce monde, le Dieu des faibles et des opprimés se montrerait  
 « d'autant plus clément envers son âme, qu'il se serait  
 « montré plus généreux envers l'Eglise ; il était donc libéral  
 « envers le clergé, et trop souvent il croyait que cela le  
 « dispenserait d'être humain et juste envers le peuple.... »

x

Qu'on se représente le spectacle que pouvait offrir notre pays vers ce XIII<sup>e</sup> siècle. Une campagne très-boisée, presque partout aride et souvent désolée, cultivée en elle-même, et comme principale culture, celle du seigle. Les belles routes d'aujourd'hui, qui dirigent de tous côtés leurs chaumières propres, sèches, spacieuses et bien entretenues n'existent pas; quelques chemins difformes, enroulés, raboteux à l'excès en tiennent lieu.

Ici, le château de la Bruyère Laubespine dressé sur de hautes tours menaçantes, derrière ses murailles grises à l'horizon, et la contrainte féodale semble planer à la ronde, et réplandre comme une masse et accablante tristesse. En ses murs, quelques privilèges de la terre. Plus loin, la silhouette morte aussi de Peilly, ville close également de murailles, de tours, de fossés, de portes fortifiées. Plus loin encore, les manoirs féodaux de Gironay, du Baup, de Mayrières... Groupés autour de ces châteaux, et en et là riponés, presque imperceptibles ou mêlés des champs, les habitations du peuple des campagnes, seuls attachés à la propriété. Avec ces demeures isolées, on voit quelques hameaux cependant; les hommes ayant tant d'ennuis à redouter et à combattre, tant de dangers à supporter, tant de fléaux de toutes sortes à subir - qui ils viennent de la main des hommes ou des calamités de la nature - qui ils sentent de bonne heure l'impérieuse nécessité de se grouper, pour pouvoir plus facilement s'entraider et se défendre.

Les cabanes qui composent ces habitations sont généralement construites: les murs en sont composés, le plus souvent, de terre

arçatures, de torchis, parfois même simplement de branchages entrelacés dont les interstices sont bouchés avec du foin ou de la paille. Elles sont couvertes de chaume. C'est encore sans grand changement, l'antique foyer des ancêtres gaulois.

L'intérieur de ces cabanes dont les portes sont fermées avec des chevilles de bois ou buchettes est au mieux éclairé, et reçoit la lumière surtout de la porte, dont la partie supérieure formant étréme, consiste en un volet qui on laisse généralement ouvert. Il y a peu ou point de fenêtres, ou, s'il y en a, elles sont rudimentairement réduites, et se ferment au moyen d'un volet comme celui de la porte.

Le mobilier est primitif, simple et grossier. Il y a une cinquantaine d'années, on voyait encore, dans nos campagnes, beaucoup d'habitations semblables, malgré plusieurs siècles écoulés, et quoiqu'elles soient beaucoup plus rares, quelquefois conservées comme curiosités, on pourrait aujourd'hui en signaler quelques-unes.

Les objets indispensables composant le mobilier étaient à peu près les mêmes que maintenant, mais combien plus rudimentaires, plus grossiers. Le commerce ne les fournissait pas ou peu, et il fallait une certaine aisance pour les acquérir; généralement l'habitant les fabriquait de ses propres mains, sans ornements, sans style, tronçons de bois assemblés, à peine façonnés, presque bruts. Un lit, une table maigre, une commode, une armoire ou me à pétrir le grain, quelques escabeaux, et, à côté, un peu plus soigné, le siège du maître, composaient tout l'ameublement.

Le dernier siège était généralement complété d'un coussin où l'on mettait le sel. On y prenait place, aux repas du

jour, le soir, quand il reposait au coin de la vaste cheminée où flambait une houvrie, le maître du logis pouvait soit garder jalousement un précieux trésor. C'est que la gabelle ou impôt sur le sel, établie par Philippe de Valois, dès 1342, impôt parfois exorbitant, faisait de cette denrée, une coûteuse nécessité.

Les habitants des cités, ceux des petites bourgades, mêmes avaient pu conserver une apparence de vie civile, due au mouvement forcé d'un certain trafic journalier et des transactions commerciales. Unis en corporations, ils étaient quelquefois une puissance avec laquelle il fallait compter, et, petit à petit, ils parvinrent à obtenir des privilèges, des franchises, des libertés. Mais, il en était autrement de l'homme des champs, isolé par ses cultures, plus directement dans la main de ses maîtres, attaché à la glèbe comme à un boulet rivé douloureusement; du manouvrier courbant sous le fardeau d'humiliantes corvées = C'était comme autant de bêtes de somme attachées au char de leur Seigneur et maître. Ils traînaient misérablement la plus triste et la plus dégradée des existences, dormant le jour à des états condamnés à briser de leur malheureuse destinée, et à disjoindre les anneaux d'une chaîne lourde et sans fin, supplice de chaque jour, qui aboutissait au suicide de l'humanité... =

= Serfs taillables et corviables à merci = les nobles les désignaient par des noms qui étaient eux-mêmes des injures et prouvaient leur flétrissure originelle. On les appe-

/. - Mallard, Histoire de Saint. armand. page 11.

lait = monachi, vilains, roturiers =; ils appartenant à la propriété qu'ils cultivaient, ainsi que un chapel bre-maie, un peu au-dessus des bestiaux, leurs collaborateurs.

Incemment de nombreux fléaux les anéantissent, et ces fléaux se répétaient toujours dans le même ordre: guerres et dévastations, disette et famine, épidémies meurtrières, produits par une cause unique, la guerre et ses ravages.

A peine si les hommes étaient rassurés des terreur de l'an 1000, à peine si l'espoir que le monde était fait pour durer, s'était-il réanimé au cœur des humains, que les mêmes mauvais instincts qui auparavant, inhérents à la nature humaine, se donnaient, de nouveau libre carrière. Bien mieux, la misère ayant été plus grande, les Desespérés, les révoltes furent plus nombreuses, et les Dévastations succédèrent aux dévastations, les bandes de pillards, aux bandes de pillards.

En 1250 ce sont les Tartares qui ravagent le Bourbonnais. Ces bandes de pillards, sous prétexte de prêcher la Croisade et d'évangéliser le même peuple pour la conquête des Saints Lieux, ravageaient les campagnes, et insultaient les ecclésiastiques. Selon eux, les pères frê-chers et mineurs étaient des hypocrites et des vagabonds, les moines de Cîteaux des circons qui ne songeaient qu'à augmenter leur terres et le nombre de leurs bestiaux; les moines noirs étaient pleins d'orgueil et faisaient au Dieu de leur ventre, les chanoines étaient demi-lâches fainiants et gens de bonne chère; les évêques des hommes

occupés à amasser de l'argent et plongés dans les débauches, etc. Un honnois, nommé Jacob, qui avait quitté l'ordre de Cîteaux était à leur tête, faisant le prophète. Il parvint à rassembler autour de lui, une armée d'au moins cent mille hommes. La contrée eut beaucoup à souffrir.

En 1320, à la nouvelle d'une Croisade retardée, les Partaques reparurent et recommencèrent leurs pillages. Ce XIV<sup>e</sup> siècle fut particulièrement éprouvé. Sous le règne du roi Jean, la peste noire devasta la France. Elle dura plusieurs années, de 1343 à 1349 : «... Dans le courant des années 1348-1349, nous dit Mézeray, une peste horrible, partie des extrémités de l'Orient, répandit partout la désolation et la mort. Il n'y eut jamais de peste plus funeste et plus meurtrière que celle-là. Elle fut universelle dans tout notre hémisphère; il n'y eut ni ville, ni bourgade, ni maison qui ne furent frappées...»

C'est à la suite de cette peste, si l'on en croit la légende, que la cité de Villa Joris aurait disparu. Villa Joris ou (Villys) antique cité romaine, comme nous l'avons vu, perdue au milieu de la forêt de Cronois, dans un canton très-marécageux, aux miasmes pestilentiels, aurait eu énormément à souffrir de cette épidémie, et dévastée, les rares survivants seraient venus se réfugier à Cuvilly.

Cette peste reparut, plus ou moins intense, en nos contrées de nombreuses fois. On la retrouva, faisant de nombreuses victimes, pendant les années 1471, 1475, 1482, 1483, 1628 et 1638. Elle semble être demeurée endémique pendant une longue période, sous le nom de « contagion ». Nos Registres Paroissiaux relatent de nombreuses victimes de cette



= Contagion = presque tous les ans, et les fidèles conduits par le curé de la paroisse, faisaient, pour la conjurer, des processions annuelles à l'église de Saint Roch d'Urcet (Urcay), ainsi que nous le verrons dans notre histoire de l'église.

Un auteur anglais, John Lingard fait de ce fléau, à son origine, la description suivante: «... Elle s'étendait de l'homme  
« me aux animaux. Les cadavres des moutons, des chevaux et  
« des bœufs, étaient répandus dans les champs, les oiseaux et  
« yvraie n'osaient en faire leur nourriture et la putrefaction  
« ajoutait encore à la malignité de l'épidémie; on négligea  
« les travaux des champs, les cours de justice se fermèrent, et les  
« hommes occupés de leur propre salut s'écartaient et fuyaient au  
« loin, les infortunés frappés de la maladie qu'ils abandonnaient  
« sans secours et sans sépulture, sourds à la voix de l'honneur  
« et de l'humanité...»

En 1481, sous le duc Jean, une grande famine sévit sur la contrée, à ces maux s'ajoutèrent ceux de la guerre de Cent ans dont nos environs eurent beaucoup à souffrir, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

C'est dans ce cadre que les faits se dérouleront au cours des siècles.

x

Le château de Labuyère-Lambespin n'a guère une histoire considérable; aux premiers temps de son existence, il n'est mêlé à aucun fait saillant et l'on ne parle pas de lui.

Le poste administratif gère, perdue dans sa contrée forestière, en plein silence, les propriétés des seigneurs de Bourbonnais qui il appartient. Le châtelain, Grand Maître Des Eaux

et Forêts de Bourbonnois, haut justicier est représenté dans ses fonctions par un Lieutenant général et vient y tenir ses assises forestières à quelques fixes. En même temps que le Lieutenant rend la justice, il perçoit les redevances, reçoit les hommages et les aveux, fait excuter les corvées, exploite la forêt, surveille les usages, réprime la cupidité des riverains, etc... et les archives ne nous offrent que des livres de comptes. Encore, ces terniers ne nous donnent-ils que peu de renseignements.

La Porterie n'entra dans l'histoire qu'au moment de sa décadence et de sa destruction. Après avoir éclipsé Cérilly, Cérilly lui succédera avec tous ses privilèges, toutes ses attributions, tout son pouvoir. Seul, son nom demeurera accolé à celui de Cérilly, comme son souvenir qui s'efforce à ne pas mourir, à ne pas abandonner le régime féodal qui le créa. Il faudra, pour le faire disparaître entièrement, l'étranger révolutionnaire lui-même.....

## - Chapitre X -

### Période féodale - (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècles (Suite))

Nous avons vu plus haut. m. l'abbé Bordet nous dire<sup>1</sup> que le château de la Bruyère - Laubespine avait été construit par Gui de Dampierre. Nous connoissons ce renseignement sans savoir où et à été prise. Cela le ferait remonter au XII<sup>e</sup> siècle.

Nous constatons son existence au milieu du XIII<sup>e</sup> dans un acte d'Archevêque le jeune,<sup>2</sup> petit fils de Gui de Dampierre daté d'août 1248. Nous y voyons qu'à cette époque la baronnie de Bourbon se composait de dix-neuf châtellenies, parmi lesquelles, celle de la Bruyère - Laubespine qui y est citée comme l'une des plus petites, tandis que les plus importantes sont celles de Moulins, Bourbon - l'archevêque Hérimon, Ainay le Château et Billy. Le testament que m. Chayanot rapporte à Archevêque<sup>3</sup> et cité dans sa chronologie des Seigneurs de Bourbon<sup>3</sup> fonde en vicaires perpétuelles toutes les châtellenies et leur fait une dotation; nous y voyons pour nos environs : ... ce ordonne qu'il soit affecté à

1/ - manuscrit précité

2/ - L'ancien Bourbonnais précité

3/ - Deux justificatives XXI - XV<sup>e</sup> livres représentent 60<sup>5</sup> de notre monnaie.

à la Chapellenie de mon castrum d'Ainay XV livres de rentes, et à la chapellenie de la Bouyrie XV autres livres de rentes à prendre dans la châtelainie d'Ainay... Je lique également à mes chapellenies d'Heimeron et Montblanc, etc., à chacune XV livres de rentes dans quelque châtelainie qui elle soit située... pour le salut de mon âme...!»

Si il fallait en croire le manuscrit précité = cette forteresse était extrêmement considérable; c'était, sans contredit, le château le plus vaste de toute la baronnie. Étant, en effet, au milieu de la campagne et éloigné de toute habitation, il logeait le châtelain, le Lieutenant, les officiers du château, ceux de la maîtrise des Eaux et Forêts, les ser-viteurs, etc... Il y avait un énorme donjon, quatre grosses tours et de nombreuses tourelles....»

Cette appréciation nous semble exagérée; du reste le Châtelain n'y logeait pas, puisque nous savons que c'était le Grand maître des Eaux et forêts qui résidait généralement à Moulins; les officiers de la maîtrise n'y logeaient pas non plus, la maîtrise ayant été créée après sa démolition.

Le même manuscrit nous dit encore que, pour arrêter l'ennemi qui venait constamment par le Berry, on avait fait, de ce côté, à une assez grande distance du château = de quarants et profonds fossés avec de fausses traies = d'où viendrait le nom de = Bray = que porte actuellement le village qui s'éleva à cet endroit.

En 1298 Orymonin de Coligny damoiseau, vendait à Orymon Briehard seigneur de Bressolles trente seschères de terres, qui il avait droit de prendre = sur la dîme de  
1. - auville allier - L'amière Bourbonnais - Chayaud -

la Bruyère Laubespies et sur celle d'Aynaudières, paroisse de Cerilly!

En 1309 Robert duc de Bourbon et comte de Clermont, épouse de Béatrice de Bourgogne, s'occupa d'améliorer les défenses du château. Par un acte conservé dans les Inventaires de la maison ducal de Bourbon, pour faire ces améliorations, il acheta à Guilhaume, dit Burgalers, et à Durand Béiard, pour la somme de 30 livres tournois, le droit qu'ils avaient sur une portion de terre joignant les fossés du château, que le duc avait fait occuper pour les réparations des fossés.<sup>2/</sup>

À cette époque, les ducs de Bourbon s'occupaient activement d'améliorer leurs fortifications; les anglais étaient établis au sud de la France, leurs incursions vers le centre étaient fréquentes, l'invasion du Bourbonnais était à l'état de menace permanente et il fallait songer à leur résister. Cette menace devait devenir bientôt une réalité, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

En l'année 1315, lors de la fondation de la Sainte Chapelle de Bourbon, par Louis 1<sup>er</sup> fils aîné de Robert de Clermont, par conséquent petit fils de Saint-Louis, et premier duc de Bourbonnais, les châtelains de tout le Duché, eurent à cette occasion, quelques avantages pour leurs pauvres. Celle de la Bruyère Laubespies y participe sans aucun doute, cependant elle n'est pas citée dans le docu-

1/ - L'abbé Moret - Savaires Bourbonnaises t. I

2/ - C. Grégoire - La Châtellenie de la Bruyère Laubespies annales Bourbonnaises.

ment. Il est probable que les prêtres de cette châtellenie qui ne s'étendaient que sur quelques collets, marchaient avec ceux des paroisses dont ils faisaient partie, avec ceux sans doute de la châtellenie et d'ainay qui devoit le re-venir au chapelain de la Bruyère Laubespine. Cependant la vicairie de la Bruyère y figure, et le vicair y a les mêmes obligations que ceux des autres châtellenies. Les clauses de cette fondation sont assez curieuses, pour que nous en donnions ici une relation succincte :

« ..... Chacun an, le jour de la feste de la Trinite et  
 « celui jour et les vespres du jour devant, les vicaires et ciers  
 « de la Chapelle (sainte Chapelle de Bourbon) montreront au  
 « commun peuple, les reliques sur le derrière de la porte du  
 « chasteil; feront le service solennellement et seront revestus  
 « en chappes et ornemens les plus beaux qu'ils auront eue  
 « faisant le service et en montrant les reliques le plus honnê-  
 « tement qui ils pourront, avec ceux des vicaires de Saint Pierre  
 « et de Saint Paul que nous avons fondez a murat, des vicaires  
 « de la Bruyère, de la Chauvrière, de Limoise, de Belleper-  
 « che, de Sourigny, de Moulins, et Hérison, lesquels sont te-  
 « nus a venir chacun an a ceuy jour par leur serment;  
 « souperont les dits vicaires la vigile du dit jour et mange-  
 « ront le jour au diner et au souper avec les sept vicaires de  
 « Bourbon. Feroent les sept vicaires, le jour de la feste avec  
 « nous, une aumosne a cinq cents pomes, en la forme et en  
 « la maniere qui s'ensuit: = a cent des plus poves hom-  
 « mes et femmes qu'ils pourront trouver, c'est a entendre cent en  
 « chacune des châtellenies de Bourbon, Sourigny, Ainais, Belleper-  
 « che et Germigny; et ce. feront-ils par conseil et d'avis des

« châtellains et Des curés des villes où les pomes seront pris; lesquels  
 « cinq cens pomes seront reuuis en la Halle de Bourbon, et les  
 « vicaires qui donneront l'aumosne porteront en eux de la ma-  
 « niere: « Entre tous bonnes gens qui icy êtes pris par Monsei-  
 « gneur Louis de Clermont, Seigneur de Bourbon, Chevalier de  
 « France qui ordonna et établit cette aumosne à perpétuité,  
 « que notre Seigneur par sa grâce il veuille garder et tenir en bon-  
 « ne vie, et pour les âmes de ceux et de celles qu'il entend  
 « accueillir et ses pères, et dites trois fois le pater noster et trois  
 « fois d'ave maria... » Puis leur sera baillié à chacun d'eux  
 « Deux Deniers de pain et une pinte de vin par à la mesure  
 « de Paris ou l'entour. Trois nouveaux pater et trois nouveaux  
 « ave seront dits, ensuite chacun frère recevra deux pous pour faire  
 « un teste <sup>1/2</sup> et la valeur de cinq sols, et une paire de soliers <sup>2/2</sup>  
 « chacun de la valeur de dix neuf deniers. Brevement, les frères  
 « diront prières, pater noster et ave maria, ensuite ils recevront  
 « chacun trois deniers d'argent et une piece de bacon <sup>3/2</sup> de la va-  
 « leur de trois deniers. » Le lendemain de la Courant a venir  
 « mêmes cérémonies et mêmes aumônes devant être faites aux  
 « paroisses de cinq autres châtellenies: Montluçon, Montaique,  
 « Gannat, Herisson et Murat. La troisième année aux paroisses  
 « de cinq autres encore: Chantelle, Chaveroche, Billij, Verneuil  
 « et Moselins, . . . » Et, la quatrième année ensuivante, recom-  
 « mencera l'aumosne et sera donné aux cinq châtellenies pre-  
 « mièrement dites, et puis aux autres, par ordre et à toujours. . . »

<sup>1/2</sup> - Sorte d'habit, surtout caraque - <sup>2/2</sup> - Soliers <sup>3/2</sup> - lard salé  
 et fumé. - <sup>4/2</sup> - Biblioth. natlle. manuscrit latin no, 17108 etc  
 dans = l'histoire de Bourbon l'archambault = par m. m. Gras-  
 souille et Gélis Didot.

Cet acte de fondation est signé à Bourbon, l'an de grâce 1315, le sixième jour de juin. Ont juré d'être présents aux annuïtes chaque année: Messire Hugue de Chantemerle, bailli de Bourbonnois, Messire Nicolas de la Muëlle et Pierre de Cilly, notre clerc, et Jean de Vigny châtelain de Bourbon.

En 1327, notre contrée fait alors partie d'un des plus grands et des plus beaux duchés du royaume de France. Charles IV, le Bel érigea le Bourbonnois en duché-pairie en faveur de Louis 1<sup>er</sup> qui porta dès lors les titres de: duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur d'Issoudun, de Saint Etienne de Montier, de Montferrant, de Creil et de Gournay, roi titulaire de Chersonèse.

En 1355, le prince de Galles, plus connu sous le nom de Prince Noir, après avoir fait de grands progrès dans le Midi de la France, s'avance en Bourbonnois à la tête de ses troupes anglaises et y fit de grands ravages. De là, pénétrant dans le Berry, il assiége Bourges sans résultat. Le duc de Bourbon instruit de cette incursion envoya des troupes au point de vue (l'ancien Montjovau) et y fit construire une tour que l'on appela: la Voyante = parce qu'elle s'élevait sur la crête du mamelon, et qu'on y découvrait l'horizon très-loin.!

Après l'échec de Bourges, l'armée anglaise quitta pendant quelque temps le Bourbonnois et le Berry et se dirigea vers Orléans. On sait que une rencontre eut lieu en cet endroit, entre anglais et Français, le 13 décembre 1356, que l'armée française y subit une cruelle défaite, que le roi Jean le Bon y fut fait prisonnier, et que

d/. - manuscrit précité.



notre duc de Bourbon, Pierre 1<sup>er</sup> y fut tué.

Après le départ de Poitiers = les hommes d'armes qui avaient échappé, éparpillés et fugitifs, cherchèrent des secours dans le Brivadois et désertèrent le pays. A ces maux s'en joignirent d'autres, la Jacquerie dans les campagnes. =

Les Anglais occupèrent nos plus belles provinces; ils ravagèrent le pays: « quand ils entraient dans une ville, nous dit Froissard <sup>2/1</sup> et qu'ils s'y étaient reposés deux ou trois jours ils s'en parlaient, ils excitaient les demeurans, désolèrent tous-neurs pleins de vis, ardoient (brûlaient) blés et avoines. =

Et la mort de Pierre 1<sup>er</sup> tombé sur le champ de bataille de Poitiers, Louis II surnommé le Grand et le Bon, duc de Bourbon, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Mercœur de Chateau Chiron, de Beaujolais et du pays de Combrailles, Prince souverain de Dombes et Grand Chambrier de France succéda à son père dans un moment très-difficile.

Il donna un grand exemple de piété filiale, en offrant tous ses biens pour payer les dettes que son père avait contractées principalement pour la défense de son Duché et de ses vassaux. La pauvre duc qui avait été renommée à cause de son insolvabilité, put, grâce au désollement de son père, recevoir la sépulture des Ducs, mais Louis II ne dut pas ménager les donations au clergé du Bourbonnais en général, au pucier de Souverain, en particulier.

Louis II montra aussi un bel exemple d'affection fraternelle; étant le frère de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V. il

4/1.- Coupes - Géographie de l'Allier p. 80

2/1.- Chroniques

consentit à être emmené en Angleterre, où il accompagna son  
cousin, le roi Jean le Bon, en captivité. En prison, il s'attira, du  
reste, les sympathies de tous, par son caractère affable et droit,  
par ses bonnes manières et par son amour de la gaieté de bon  
aloi. Il resta prisonnier en Angleterre pendant cinq ans.

(1360 - 1366) = à ses propres coûts, frais et dépenses, montant la des-  
pense la somme de quarante mille francs parisis, sans le prin-  
cipal, qui montait cent mille francs d'or, lesquels cent mille  
francs ses vassaux de Bourlemois et Beauvais payaient comp-  
tant avec toute sa dépense...»

Son retour fut marqué par de grandes fêtes à Souvigny, où  
il s'était retiré, et où alla le trouver toute sa noblesse fidèle.  
Fêtes qui se continuèrent à Maulins le jour de l'an suivant, où  
le duc Louis fonda l'ordre de = l'Écu d'or = qu'il donna à  
plusieurs de ses chevaliers, et brûla devant eux = le livre pe-  
loux = que Huguesonin Champeuse = grand procureur de Bourlemois  
avait fait contre les nobles pendant son absence = relatant tous  
leurs méfaits et débilités =

En 1369, les Anglais apparaissent de nouveau en Bourlem-  
nois et leurs exploits ont tout particulièrement notre contrée  
comme théâtre. Ils s'emparèrent du mont Jean, détruisirent la  
tour = la Vierge = élevée quelques années avant pour les com-  
battre et donnèrent assaut au Château de la Motte du Vilhain.

La tradition rapporte que les habitants sous les ordres du  
châtelain Girard se défendirent avec intrépidité et parvin-  
rent à éloigner les Anglais. Une fontaine, peu éloignée du  
Vilhain, près de la route de Combe, aurait conspu depuis

---

\*/. - Colbart d'Orville - La chronique du bon duc Loys de Bourlemois

ce temps, le nom de = Font Giraud =<sup>1/</sup>

Les anglais demeurèrent quelque temps au château de  
Maison - Neuve à quelque cinq cents mètres de Saint - de - Vre  
Ces aventuriers du Vilhain étaient une bande, d'aventuriers  
sans doute peu nombreuse. Fondant ce temps, une troupe  
beaucoup plus forte passait sur le territoire de Cécilly et  
s'emparait du château de la Bruyère - Loubespine. Ces  
prouesses sont relatées tout au long par les vieux chroniqueurs  
du temps, en un style imagé et savoureux qui leur est parti-  
culier. Nous allons leur laisser la parole :

« Durant le temps que le Duc de Bourbon estoit en la  
« Compaignie du duc de Bourgogne, en France, où il quer-  
« roit contre les Anglois, deux hommes d'armes de Gascon-  
« gne, dont l'un s'appelle Ortingo d'Ortenye<sup>2/</sup> et l'autre  
« Ciquot de la Soigne grans escheleus et aduiseurs de forte-  
« resses, qui bien auoient vie vintz combattans et deux  
« cens archiers, eulz, voyans que ja la guerre s'orientoit  
« en celle part, requierent à leur capitaine de Riort, messire  
« Thomas de Hautborne comment il les laissast aller à leur  
« compaignie, à leur aventure et ne se doubstat, car ils  
« pensoient faire chose qui lui viendroit à plaisir et qui feroit  
« honneur au Roy d'Angleterre et prouffit à eulz. Si leur  
« octroya volentiers. Adonc de Riort se partient Ciquot de la  
« Soigne et son compaignon Ortingo d'Ortenye, à leur gens  
« garnys de bons escheleus et tant par nuit que par jour  
« chevauchierent jusques ils furent en Bourbonnois. ... »<sup>3/</sup>

1/... manuscrit primitif

2/... Ortingo d'Ortenye (Chayaud) Ortingo d'Orfeuil (A. Allier)  
Ortingo d'Ortenin (Gigouin) - 3/ Caharet d'Orville primitif

Les vœux donc qu'envoient et pillant en milieu de nos populations d'anciens et de mœurs paillardes. Ils prennent le Pœu comme à plaisir, sans rencontrer de grandes résistances, car les habitants des campagnes très-épouvantés par la renommée de leurs méfaits, qui les précédaient à grande distance, au lieu de venir leur résister envahis par l'étranger s'enfuyaient épouvantés et se cachaient.

En passant ils s'emparèrent = sans coup férir et par surprise = du château de la Bruyère Lamberpie. Il serait intéressant de savoir par quel moyen de surprise le château tomba en leur pouvoir. Y eut-il un traité dans le Portereau? Y eut-il de la part duquel, négligence coupable? Le chroniqueur ne nous donne aucun détail; D'après une tradition conservée dans le pays, ils y auraient été amenés de Thiolaïn par une vieille femme qui ramassait du bois mort. Effrayée par leurs menaces, ou peut-être ayant à se venger du lieutenant du château, cette malheureuse parvint elle à les amener, par des chemins détournés jusqu'aux portes du château, avant que l'alarme eût été donnée?...

Une autre tradition prétend, au contraire, que la lutte fut acharnée, que le château se défendit à outrance, jusqu'à ce que les défenseurs, en prévision de l'arrivée des Anglais, fait emprisonner les forêts des alentours, dont d'une porte, depuis ce temps-là le nom de = Font porrière = ainsi que le village à proximité. Ce serait grâce à leurs canons dont ils s'étaient servis pour la première fois à Quesnoy en 1340 et à Crécy en 1346 que les Anglais auraient réussi à s'emparer de la Bruyère. Il y a quelques années, on mon-

trait encore à la Bruyère, quelques grosses pierres rondes comme des boules, grosses comme la tête environ, qu'on supposait avoir été les boulets de ces canons ou pierriers.

La même tradition nous apprend également qu'ils essayèrent de s'emparer de Cérilly, mais que la petite ville close de murailles et de fossés se défendit vaillamment et qu'ils échouèrent. Ils auraient, pour cette tentative dressé leur camp, tout près de là, sur les cotes environnantes qui forment un demi-cercle au Sud, et qui se seraient appelés, de ce fait, depuis ce moment, du nom dont on les désigne aujourd'hui = cotes de Bretoire = de Bretons ou Anflois.

Maitres de la Bruyère Laubespine, les Anglais y laissèrent une garnison ayant pour chefs Richard Mauverdin et Jacques Sadellier et le gros de la troupe continua son chemin. Grâce à leurs espions, dont les renseignements étaient précis ils savaient que la mère de notre duc était demeurée au château de Belleperche, seule avec ses gens qui il n'y avait pas trop grand garde, qui encore le chancelain allait et venait il savait hors et n'estoit pas très-soucieux de la garde. = On était au mois d'août, et la tante duchesse Epabeau de Valois mère de notre duc et belle-mère du roi Charles V, fuyant les grandes chaleurs était en effet, au château de Belleperche, à deux lieues de Mauluis, en aval de l'Allier. Les anglais s'en emparèrent donc facilement, sous la conduite de trois chefs = hardis et experts hommes d'armes, nous dit Froissart, Hortingo, Bernard de Visk, et Bernard de la Salle, et détinrent la mère du duc prisonnière.

Louis II, en apprenant le ravage de son duché par les anglais, la prise des châteaux de la Bruyère Laubespain et de Belleperche et, avec ce dernier la capture de sa mère ce fut moult doulent courroucé et marri. Il demanda aussitôt des secours au roi Charles V. mais il ne put rien obtenir, le roi ayant assez à faire pour lui-même. Alors, notre duc envoya aussitôt ses gens « pour tirer en son pays et le garder jusqu'à sa venue, c'est à savoir Messire Guichard Dauphin, Messire Griffon de Montagne, Messire Guillaume de Tichy et des gens de Bourbonnois et de Forez jusqu'à quatre cens... »

Louis de Savoie venant de l'armée du duc d'Anjou vint, dès les premiers jours se joindre à eux. Tous se réunirent à Saint Pierre le montier en attendant Louis II, qui, ayant le cœur de délivrer lui-même sa mère prisonnière, leur avait impérieusement recommandé de ne rien entreprendre contre Belleperche avant qu'il ne soit avec eux.

Mais, nos anciens chevaliers sont turbulents et de mœurs guerrières; frapper d'estoc et de taille, courir de combat en combat, semble leur véritable élément, la seule façon de vivre qui convienne à leur nature remuante et belliqueuse. L'inaction sous les armes est pour eux un véritable supplice. Bravoure et générosité, coups de tête pleinement hardis, franche gaieté toujours sont la caractéristique de nos anciens preux chevaliers. beau rayon de cette époque sombre et tourmentée?...

Donc, en attendant leur duc, et pour calmer leur impatience de combattre, les gentilshommes réunis à Saint Pierre le montier commencèrent le projet de reprendre le château de la Bruyère Laubespain.

Ils y furent poussés par un coup de main audacieux et

pleinement environné de succès que venait d'effectuer un détachement d'anglais de cette dernière garnison. Au nombre d'environ deux cents, ils étaient venus pour ravitailler la garnison de Belleperche, lorsque, chemin faisant, à la sortie du bois de Montilly, près de Marchais, ils surprisrent et firent prisonnier un détachement de trente hommes d'armes qui chevauchaient vers le camp de Saint Pierre le Montier, sous le commandement de Robert de Chastus et d'un autre gentilhomme que le chroniqueur désigne sous le nom de - Commandeur de la mouche. 1/2

Cependant leur triomphe fut de durée éphémère, car la nouvelle en étant parvenue le jour même à Saint Pierre, les Bourbons, mais se mirent aussitôt en marche, vinrent s'embarquer auprès de Belleperche, surprisrent à leur tour, les routiers anglais inquiets et grisés de leur récente bonne fortune, les mirent en déroute, en tuèrent un grand nombre et délivrèrent leurs prisonniers.

Jusque dans le même temps, un autre parti d'Anglais commandé par Michel la Guide s'avancèrent jusqu'à Tourigny et fit prisonnier le Prieur du Prieur, et un chevalier nommé Lancelot de Chenillat, mais le brave Chateaufort, Oudin de Rollat et quelques autres étant accourus, les prisonniers furent délivrés, et Michel et les siens furent pris à leur tour.

Encouragés par ces préludes heureux, ils songèrent à la Bruyère Laubespain. Ils partirent, ayant à leur tête, Louis de Lancarre, avec un bon nombre d'hommes d'armes pour en déloger les occupants étrangers :

---

1/2 Colcart d'Orville - ancienne commanderie aujourd'hui située de la com. de Charroux, cant. de Chantelle, arr. de Jarnac.

« ..... Et, par ainsy fut la Bruere assiege, ou le commun  
 « de Bourbonnois alla au siege, qui bien estoient deux  
 « mil; et rompit on les faussex et l'eau s'en couvrit, et fi-  
 « rent les hommes gens tout de fergoty qui ils combiterent  
 « les faussex, et fit on un charnel pour aller au pie du  
 « mur qui fut mine, et aprey on jecta feu dedens qui  
 « ardoit tant, par quoy furent prins tous les plus grans  
 « capitaines de ceans, messire Richard Mauverdin et  
 « Jacques Ladellier, et tout le remanant des Anglois  
 « qui estoit dedans, on livra aux communes qui en firent  
 « de grans charbonnies !... »

Ainsi la Bruere fut incendiée pendant le siege qui on  
 en fit, et non comme le dit Coiffier de Moret<sup>2</sup> (par les  
 Anglois qui) ne pouvant le garder, le brûlerent...

Le duc de Bourbon pendant ce temps, se traitoit à  
 chercher sur son duche; lorsque pour chasser l'Anglois  
 il marcha sur gens d'armes, sur communes, et l'aide de  
 comte de Sancerre, il apprit: « que la Bruere estoit repris  
 et gagné sur les Anglois, la ville arse et les Anglois  
 occis... ce dont il s'esjoit fort... il se rendit devant Bel-  
 leperche dont il fit le siege et finit par s'emparer.

Ceci se passoit au commencement de l'année 1370

Ces deux sieges, cette occupation, et incendie qui  
 suivit, causèrent de grands dommages au château de  
 la Bruere Lamberpin. Les Anglois toujours établis en  
 force dans le midi de la France dont ils tenaient Bordeaux

1. - Cabaret d'Orville, précité.



et de nombreuses places fortes pouvaient faire de nouvelles incursions en Bourbonnais. La guerre de Cent ans étoit loin d'être terminée; trêves et hostilités se succédaient sans cesse; à tous propos et même sans propos, on se provoquait de part et d'autre, selon le caprice des chefs de bandes qui parcouraient la France, en commettant toutes sortes de méfaits. Les périodes de trêves étoient presque aussi désastreuses pour nos compatriotes que l'état de guerre ouverte; alors, de nombreuses bandes d'aventuriers et de pillards s'organisaient, ravageant pour leur propre compte, mettant à rançon les paysans et les habitants des petites bourgades, faisant force butin, en attendant qu'on eût l'occasion de les envoyer, de nouveau, au combat.

Dans ces conditions le Duc de Bourbon, et son fidèle Lieutenant, Pierre de Nony, s'occupèrent activement de multiplier les forteresses et d'en améliorer les défenses. Le château de la Bruyère Lambertin dut assurément être restauré, puisque nous le trouvons debout 200 ans plus tard. C'est donc par erreur qu'Achille Allier<sup>1</sup> fait remonter sa destruction à cette époque, puisque nous verrons, en 1569, après les terribles ravages des guerres de religion, Nicolas de Nicolai nous le représenter alors = qu'à demi-ruine. =

Vers 1372, le Prince Noir occupa Saint-Amand et plusieurs autres places du Berry. Vers cette époque, le duc de Bourbon passa à Cussy et à la Bruyère avec ses gens d'armes, allant rejoindre Duquesclui et le duc de Berry sous les murs de Sainte-Lévière (Indre) dont ils voulaient

<sup>1</sup> - L'ancien Bourbonnais

s'emparer. Cette ville paraît pour une dernière fortifiée de l'ancienne France, avec ses triples murailles baignées par les eaux de l'Indre, avec ses donjons garnis de machicoulis, on la croyait imprenable. Cependant, un violent assaut y écarta les Anglois.

L'abbé de Malapert qui étoit pour le parti français ayant mis le feu à une grande partie, la ville fut brûlée en partie, les Anglois vaincus ou manqués, et les Français qui avoient fait cause commune avec eux, pendus par les croquets de l'ennemi.

Le duc Louis II mourut à Montluçon le 19 août 1410. Il avait épousé en 1369 Dauphine d'Auvergne, fille unique et héritière de Bertrand II. Elle lui avait apporté des biens considérables, entre autres, le Forez, le Dauphiné d'Auvergne dont Tournai étoit la capitale. La tradition a conservé le souvenir de ces funérailles extraordinaires. Elles furent d'autant plus touchantes que le duc, chéri de tous ses sujets, étoit universellement regretté. Chacun y perdoit un maître loyal, doux, bon et juste, et cette mort étoit regardée par tous comme un très-grand malheur qui frappoit le pays. Selon ses vœux on le transporta de Montluçon à Lormagny, où il fut inhumé dans une chapelle qu'il avoit fondue de son vivant - et dotée richement de rentes, d'ornemens sacerdotaux, de cahiers de livres, où tous les jours, pour le repos de son âme, le curé prieur de lieux accompagné d'autres religieux, chantoient à note une messe des trepassés et autres oraisons ils étoient sur la tombe... »

/. - Cabaret d'Orville, précité

Beaucoup d'habitants de toute la contrée allèrent au-devant de ce convoi funèbre qui s'arrêta dans l'église de Coame, où l'on fit une importante cérémonie - et par les chemins où l'on menait le corps, estoient les gens à grands tourbes, regrettant leur Seigneur, plourans et crians si-hault que les voix en resonnoient bien loing, et disoient : « Ha ! ha ! mort, tu n'as as esté a ce point nostre semblablement, celui qui nous gardoit et deffendoit de toutes oppressures. C'estoit nostre prince, nostre confort, nostre due, le plus preudhomme, de la meilleur conscience et de la meilleur vie que eu peut trouver, et le plus très net homme en son siècle que l'on sceut a' nulle part.... »

Après ces troubles et la mort du bon due Louis II, la contrée ne respira qu'un peu cependant. Jeanne 1<sup>re</sup> dit le terrible fut le fléau de ses sujets; ses exactions mirent le comble à la misère et le Bourbonnois perdit beaucoup de sa population. La Jacquerie s'y fit sentir, ensanglantant les cantons de Ceuilly et de Bourbon-l'Auchambault. La faction des Armagnacs et des Bourguignons, qui mit aux prises le due de Bourbon du parti du due d'Orléans et des Armagnacs, avec le due de Bourgogne fut une nouvelle cause de troubles. Ceci avoit lieu vers 1412. Pour résister au due de Bourgogne qui s'étoit emparé de Bourges et s'avanturoit sur le Bourbonnois, il fallut requérir tous les gens et armes disponibles, lever un impôt de guerre toujours lourd pour le pauvre peuple et placer des camps à Ceuilly et au Point-de-

1/2. - Cabaret et Orville, présente

vue, à Amouy et Hérisson, et dans beaucoup d'autres endroits.  
Ce qui permit au duc de Bourbon d'aller délivrer Bourges.

Un ancien terrier de la chàtellenie de la Bruyère Lantespine, de 1444 conservé aux archives de l'Allier, nous donne d'intéressants renseignements. Orce lui, nous faisons la connaissance des principaux propriétaires terriens de cette époque lointaine. Nous constatons que, parmi ces noms d'ancêtres, beaucoup sont disparus. Quelques-uns seulement se retrouvent dans nos Registres paroissiaux de Cérilly qui commencent un peu moins de deux cents ans plus tard.

Le document porte pour titre : = C'est le Livre de la Chevanne de la Bruyère Lantespine, appartenant à Cris Haut et Puisant seigneur, Evêque, monseigneur le duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, etc... Nous y trouvons :

— Jean Gobie (nom disparu) marchand de Cérilly, lequel = de son bon gré a reconnu et conféré de bon cœur à chacun an à mon dit seigneur à cause du chastel et chastelle nié de la Bruyère, d'annuelles et perpétuelles rentes à cause d'héritages situés au territoire de Mauvoisier, en Cronoy.

La redevance se compose de deniers en argent et de = soie et avoine en nature. = Les deniers payables le lendemain de Noël, et les redevances en nature, en = mains du Receveur du grenier de la Bruyère, le jour de fête de Saint Michel Archange = le soie à la mesure du soie, l'avoine à la

mesure de l'avoine = tantôt mesure du grenier de la Bruyère, tantôt mesure du grenier de Cérilly, ou encore mesure d'Isle, selon les parages. La formule des aunes est pour tous, la même. Viennent ensuite :

— Pierre Pellain, (nom disparu), marchand de Cérilly, pour des héritages appelés = Renards blancs = neuf quarterons trois boimelis de seigle, deux quarterons et demy d'avoine, une maison et terres au terroir de Losme.

— Louis Cuvier, (nom disparu) trois quarterons de seigle et demy quarteron avoine, mesure du grenier de la Bruyère pour un = hostel, granges, dépendances et terres au terroir de Pied Chaumont = (au Rutin).

— Jehan de Langes, dit Sillaudat, (nom disparu) trois mesures seigle et demy quarteron avoine mesure de la Bruyère.

— Guillot Sandrier, (nom disparu) fils de feu Loys Sandrier, six quarterons seigle et quatre quarterons et demy d'avoine, mesure grenier de la Bruyère pour des héritages au terroir de la Bruyère, près la forêt de Cronçais.

— Jehan Larrasin, (nom qui se retrouve) au village de Losme, quatre quarterons seigle, trois quarterons, trois boimelis et demy avoine, mesure grenier de la Bruyère.

— Jehan Meillant (nom qui se retrouve) deux quarterons et demy seigle.

— Martin Nouviant (ou Jouviant) (on retrouve Jouviant) neuf quarterons et trois quarts seigle, et quatre quarts avoine mesure grenier de la Bruyère.

— Jehan Michel dit Michelon, (nom qui se retrouve) demeurant au Maignis (aux Magnaux, sans doute) quatre quarts seigle et quart avoine pour des héritages; quatre quarterons

quatre boiseles seigle et une boisele et demy avoine pour une maison; une boisele seigle, et une boisele et demy avoine pour une autre maison ou il demeure aux Maignieux.

— Gilbert Daumier (nom disparu) quatre boiseles seigle, et boisele et demy d'avoine

— Jean Daumier - son fils, cinq quarteries un quart seigle et un quart avoine pour une maison, grange et dépendances aux Maignieux.

— Laurent Beiguerot (nom disparu) quatre quarts et demy seigle et quatre quarts et demy avoine, pour un héritage aux Maignieux.

— Guilhemme Bouffart (nom disparu) quatre quarts seigle, et un quart avoine pour un héritage et une maison.

— Jehan de Charvonn, alias de Bigny, esuyer seigneur de la Sire, Trestan, et Ainay-le-Vieil, quarante boiseles de froment, et un quarteron seigle, mesure de Cérilly, à cause du moulin dans la dite châtellenie appelé = le moulin de la Cosse = paroisse de Charenville, au-dessus du village de Bonnaud.

— Jehan Charvon dit Vailhant (nom disparu) quinze deniers de cens pour terres à la Garonne et à la Bucière (La Buchère)

— Bonnaud de Cérilly (nom qu'on retrouve) deniers de cens pour terres à la Blanchine

— Jehanne de Bord (nom qu'on retrouve) deniers de cens pour un pré à la Blanchine

— Gilbert et Diane Bequas (nom qu'on retrouve) deniers de cens, pour plusieurs terres.

— Gilbert Chonruie (nom qu'on retrouve) trois quarterons seigle, et deux quarts, une boisele avoine, pour terres, maison, grange et vignes au village de Derru et ailleurs,

- Martin de Samier (nom qui on retrouve) pour terres aux  
terroux de la Feuille et de Brault
- Antoine et Philippe Duranton - (nom qui on retrouve) pour  
terres au terroux de la Feuille
- Jehan de la Beune - (nom disparu) pour terres à la  
Croix du Duy
- Jehan fils de feu Jehan Tranchant (nom qui on retrouve)  
proche Brethon, pour terres au terroux de Champlice
- Pierre Tranchant pour terres au terroux de la Garenne.
- Jehan de la Veire à Cérilly
- Martin Bequas proche Cérilly
- Vincent Vivaxet à Cérilly (nom qui on retrouve) quatre  
deniers de cens sur un bome de boucher en la boucherie de  
Cérilly; joignant le chemin tendant de l'église à l'hôtel  
de dit lieu, la place commune et la ruelle qui est entre les  
autres bomes, contenant un gazon de six toises de long et  
six pieds de large. <sup>1/</sup>
- Pierre Bellet (nom qui on retrouve) proche Cérilly, deux  
sets aux mains du Receveur, sept quarterons d'avoine,  
mesure grenier de la Bruyère, aux mains du prest pour  
une maison, grang, et appartenances au village de Coubère,  
un chaumas, un gazon et autres terres.

<sup>1/</sup> - L'emplacement en serait où est présentement, la maison  
Faubert hortuger, ou la maison Buissonnier boucher. La ruelle  
entre ces deux maisons, qui on nomme encore la = gargouille =  
semble avoir été l'emplacement réservé aux trérier de dou-  
cherin. Et l'auditoire royal, parait avoir été dans la  
vieille maison occupé par l'auberge Goyard - Guignard.

- Jehan Bellet, dit Couyet (nom qui on retrouve) proche Cérilly deux sols vingt deniers ci payer aux mains du Receveur, le jundy d'avant Noël, cinq quartierons avoine, mesure grenier de Cérilly, ci payer aux mains du prioré le jour de St. Michel archange, pour une maison et plusieurs terres au village de Combières.
- Phillipon Pari (nom disparu) à Cérilly, quarante sols pour le moulin de = Courneau = joignant les prés qui sont devant l'étang de Cérilly, jusques au chemin de la planche des prés Chauvet d'une part, le chemin tendant du pré Chauvet, à l'orme de Girelay d'autre part, lequel moulin a un geyron de trois quartelleis de terres (moulin qui devint sans doute plus tard, = le moulin quinne. = près du moulin Barrot et plusieurs autres terres. Il doit aussi quatre deniers pour un banc de fermier estant en la ville de Cérilly, contenant un geyron, une toise de garenne, joignant le banc de Stiphille Reynaud d'une part et le banc de Jehan Tixeret, d'autre part.
- Catherine, veuve Jacques Nouassant (ou Jouassant) Douze Deniers pour un pré au Terroux du Bouy
- Jehan Naudin - (nom qui on retrouve) deux deniers pour une terre au Terroux des Terris Rouges
- Pierre Bernardon (nom qui on retrouve) vingt deniers pour une terre au Terroux du Pied Chauvront
- Jehan Farnoux (nom qui on retrouve) Andrie et Jacques deux sols pour terres au Terroux de Villechevroux
- Jehan Meilherant d'ainé (nom disparu) proche Cérilly tant pour lui, que pour
- Jehan Cavillebaud (nom qui on retrouve), quatre boisselles



de seigle et une quartelle avoine, mesure premier de la  
Brière

- Pierre Bon-Perrinet aîné (nom disparu) pour terres au  
Cernaux du Bouy
- Jehan Guillot, d'Isle (nom qui on retrouve) un modurier  
seigle et un modurier avoine, mesure d'Isle, pour une  
maison, courtilage et dépendances au Cernaux de la Forest.
- Bonnet Guillot - un modurier seigle et un modurier  
quailhe mesure d'Isle, même terrouse
- Pierre Serromat (nom qui on retrouve) d'Isle, un quar  
teron seigle, mesure d'Isle, même terrouse
- Durand Eynaud (nom disparu), deux sols, un Denier  
même terrouse
- Jehan Chibaut de Chorroplix (nom qui on retrouve) pour  
terres au Boucaumier
- Jehan Boreoulier. paroisine du Brethon, pour maison,  
grange et dépendances au même terrouse
- Jehan Satru et Michel Dicommerie (noms disparus, mais  
qui ont leur noms d'anciennes demeures aux lieux du Satru et de la  
Dicommerie) paroisine de Perilly, trois boisseles de seigle, trois  
boisseles avoine, au terrouse de la Salle (?)
- Pierre Nourrisson (nom qui on retrouve) deux boisseles  
seigle et deux boisseles avoine au même terrouse.
- Philijpon de la Vande (nom disparu) six boisseles de  
seigle et deux boisseles avoine, au même terrouse de la  
Salle (?)
- Honoré Chammignoux d'Isle, trois sols, six Deniers  
pour maison, grange et dépendances en la forêt de Cern-  
caz (origine du nom des = Chammignoux = sans doute.

- Jehan Journiaux (nom disparu) trois quartellies seigle et deux quarteries avoine, pour maison, grange et appartenances au fersou de la Bruerie
- Jehan Bernardos, six sols, quatre Deniers
- Pierre Chauchoard (nom qui se retrouve) de Cérilly, deux deniers de cens
- Jehan Dutremblay (nom qui se retrouve) paroisse de Cérilly, trois quarts avoine, mesure de Cérilly pour le pré Bérault et autres terres
- Huguet Dutremblay, paroisse de Cérilly, trois quarterons seigle.
- Guyot de Cocture, ecuyer, seigneur de Marsin à cause de son chasteau, des terres à Brault et le moulin de Brault au cayer de Cérilly et au fersou de Bérault, un septier seigle, mesure de Cérilly
- Berthomier Aumerle (nom qui on retrouve) un quart et demy boisselle seigle et un quart et demy avoine
- Jehan Villems - (nom qui on retrouve) deux sols, quatre Deniers
- Jehan Rebier (nom disparu) paroisse de Cérilly, deux sols, quatre Deniers.
- Pierre Argot Duprais. (nom disparu) six boisselles seigle mesure de Cérilly, pour une maison, vignes et courtilloge
- Jehan Merlin, le jeune (nom qui on retrouve) une boisselle seigle, une boisselle avoine, pour terres au Patru
- Pierre de la Vilatte (nom qui on retrouve) paroisse de Cérilly, quatre sols, six deniers
- Jehan de Lomme, paroisse de Cérilly, quatre deniers pour terres du côté de la Rue, appartenant à la chatellenie

de la Bruère - et d'Aynaudières

- Jehan Rebill d'Aynaudières (nom qui on retrouve) sept deniers pour terres au Cerroux du Chaubmes
- Perrin et Philippin Mandot (nom de Jacques) paroisse de Périlly, sept deniers au même Cerroux.
- Chibault de la Fay Arnault pour un pré et pasturail au terroux de la Garenne (?) (ou Varonne)
- Jehan Maquieult (nom qui on retrouve) du moulin Richard paroisse de Périlly, deux deniers de cens pour terres au Cerroux du Bouy - trois deniers pour le pré Boulot dans le même parage, et plusieurs autres terres plusieurs quartiers de seigle et avoine, mesure qu'on de la Bruère
- Jehan Denis du Douailh, trois sols, trois deniers pour terres au terroux de la Fay
- Marguerite Gauthier, veuve de feu Berthomieu de la Vlatte, proche Périlly, quatre deniers de cens pour le pré Bort
- Jehan et Estienne Béardon pour des terres au terroux de Marcis et autres terres plusieurs boisselés de seigle et d'avoine
- Bertrand Sanguin, pour des terres au terroux de Marcis  
On trouve encore, comme censitaires pour des parcelles de terres en différents endroits: André Maridon - Pierre de Beaujeu - Louis Despreux - Jean Durand - etc...
- Toutes les pices de ce Cerroux sont signées Jean Chavenot qui était le Lieutenant général de la châtellenie de Paillouse qui en était probablement le Receveur.  
Comme on peut le remarquer, le revenu n'est pas

énorme, les gros censitaires très-rare. A peine en découvrirons-nous deux: Jehan Chavenon de Bigny qui était, à cette époque Seigneur de la Pierre, pour le moulin de la Cour, paroisse de Cheneuille, et Guyot de Cousture, seigneur de Marcie, à cause de son chasteil, Depuis long-temps disparu, et qui a sans doute remplacé la maison de maître que nous trouvons plus tard au Grizat.

Le même Cerrier nous fournit les seuls renseignements que nous ayons sur l'ancienne construction féodale, puis sur l'étendue de la châtellenie de nombreux renseignements assez précis:

- « Premièrement, appartenant à mon dit Seigneur le Duc, en la dite châtellenie, un Chastel appelé la Bruie qui comprend maintenant une salle nommée = Salvart = une chapelle fondée de Sainte Catherine, sur laquelle est le grenier de mon dit Seigneur, et le donjon situé dans le dit Chastel, garni de tourelles, lequel est environné de murs et de fossés tenant eau. Les habitants de la dite châtellenie sont tenus de faire le quet, la porte et les réparations, les charrois et la main-d'œuvre lorsque c'est nécessaire. Mon dit Seigneur est accoutumé à faire les réparations du Donjon, sans en contraindre les habitants de la dite châtellenie, qui doivent néanmoins faire les charrois et la main-d'œuvre.
- « Item, à mon dit Seigneur, en la dite châtellenie est un estang appelé = le petit estang = assis près du dit Chastel lequel appartient mesmement à mon dit Seigneur.
- « Item, un autre estang assis près de Cérilly, appelé = le grand estang de Cérilly = (sans doute l'ancien estang des moulins prime, à la Chapelle.)

- a Item, un autre estang assis a Champlive, appelle = estang de Champlive. = <sup>1/</sup>
- « Item, la moitié de la Garenne Du dit lieu de Champlive, de la partie d'Orient, un chemin entre deux, tendant au village de la Bruerie (aujourd'hui la Bueerie) à Montliard, et l'autre moitié de la Garenne aux héritiers de feu Cromchant.
- « Item, un autre estang, assis au Cœurux de Villecheveux <sup>2/</sup>, lequel est pareillement à mon dit Seigneur.
- « Item, un estang appelle = le Rutain = ensemble deux moulins à bled qui sont dans une même maison, assis au-dessous du dit estang, lesquels moulins sont accensés en bled, par les officiers de la dite chàtellenie à temps. L'accense de ces moulins se lise par la moine du Receveur du dit lieu et, en la manière qui suit, savoir : la moitié esorgle, le quart en froment, et le quart en orge et tout à la mesure du grenier de la Bruerie, et les dits moulins sont = barniers, = <sup>3/</sup>
- a Item, les dits estangs qui sont à mon dit Seigneur

1/ - Cet estang qui n'existe plus, était sans doute dans cette vallée profonde sur la gauche du chemin de la garenne à Champlive. En 1569 Nicolas nous cite cet estang = donné à cens perpétuel à Pierre Bequas

2/ - Paroisse de Vitray

3/ - moulins où le seigneur avait le droit de contraindre les habitants à aller moudre, moyennant un droit de barnage ou = barnalité = payé au seigneur

sont gouvernés, empouvoirés et ceignés par le maître des Eaux et Forêts de Bourbonnais.

- « Item, à mon dit Seigneur, en la dite châtellenie, un jardin assis auprès du dit château, sur le chemin tendant de la cèprie à la forêt de Cronçais, un pré appelé = le pré neuf = d'autre part, et les prés situés au-dessous. Le jardin a deus petites pêcheries appartenant à mon dit Seigneur.
- « Item, à mon dit Seigneur, un pré appelé = le pré neuf = et assis au terrouse de la Bruère, lequel joint le chemin tendant de la cèprie à la dite forêt de Cronçais, le chemin tendant de la Bruère à Cerilly, d'autre part, la Communauté de Font-pourré d'autre part, lequel pré a un colombier estant en reprises.
- « Item, un autre pré appelé = la mouze = appartenant à mon dit Seigneur, assis au dit terrouse de la Bruère, joignant le chemin tendant de Cerilly à Ainay-le-Chastel, Lesquels prés et jardins s'accensent par les officiers.
- « Item, à mon dit Seigneur = une blairie = appelé de Cerilly.
- « Item, à mon dit Seigneur, dans la dite châtellenie = une blairie = qui est en la paroisse d'Isle.
- « Item = le ban d'Oust de Cerilly <sup>2</sup>/<sub>1</sub>.
- « Item = le ban d'Oust de la Bruère.
- « Item = le péage des Vilhains = qui se lève au lieu de la Cave.
- « Item = les froids et crochets. = Lesquels blairies, bans et crochets sont accensés chaque année par des dits officiers, et

les deniers se lèvent par la main du dit Receveur, et pour icelle accense, mon dit Seigneur a coutume de lever chaque livre de deniers, demi-livre de cire,

- « Item, à mon dit Seigneur, en la dite châtellenie, une Dîme appelée = le grand diarre du chartel = portant par moitié avec le Seigneur de Manin. La coutume est que les deux premières parties de cette Dîme sont en seigle, et le tiers en orge, tout à la mesure de Cérilly<sup>1</sup>!
- « Item, une autre Dîme appelée = La Bruerie = portant par moitié avec le Seigneur de Gineay, accense toute en seigle, mesure de Cérilly.
- « Item, une autre Dîme, appelée = du Rubain = de laquelle mon dit Seigneur a deux parts, et Jehan Chaverat, le tiers<sup>2</sup>. Cette Dîme est en seigle, mesure de Cérilly.
- « Item, une autre Dîme appelée = d'Aynaudières = appartenant entièrement à mon dit Seigneur, et est tout seigle, mesure de Cérilly.
- « Item, à mon dit Seigneur, les Terrages de d'Estellier ainsi que Terrages de Fondant, les Terrages des Neureux, et les Terrages du Mont, et ces présents de bled; ils estoient estrouvés (affermer) pour du seigle à la dite mesure de Cérilly.
- « Item, à mon dit Seigneur, une autre Dîme appelée = le diarre d'Isle = qui est accense pour deux parts en seigle, et le tiers en orge, le tout mesure d'Isle. Les Dîmes et ces Terrages sont accensez par les dits officiers, et les sommes se

<sup>1</sup>/.- Nous constatons qu'en 1444, et sans doute bien avant, Cérilly, la Bruerie et Isle avaient chacun leur mesure particulière.

<sup>2</sup>/.- Lieutenant de la châtellenie, à l'époque.

lient par la main du Receveur, et les fermiers et arsemeurs  
baillent caution ou plege de toutes les fermes susdites.

- « Item, en la dite chàtellenie mon dit Seigneur, a toute  
justice, haute, moyenne et basse, et les exploits faits en la  
chàtellenie, tant aux sièges de Cérilly, la Brouère et Isle,  
sont taxés par le châtelain de la Brouère ou son Lieutenant,  
et la connaissance et taxation des dits exploits appartient  
au dit Châtelain ou à son Lieutenant jusqu'à la somme  
de 60 sols. Et, en outre et au-dessus, la connaissance appar-  
tient au Sénéchal de Bourbonnois ou à son Lieutenant.
- « Item, à mon dit Seigneur, en la dite chàtellenie plu-  
sieurs cens ou deniers qui se lient tant le jeudy d'après  
d'après Noël ou le lendemain de Noël au lieu de Cérilly,  
par la main du dit Receveur.
- « Item, à mon dit Seigneur, chaque année au mois d'août  
les tailles qui se lient par la main des prévôts. Et ledit Re-  
ceveur reçoit les dits prévôts, comme il appert par les  
lires, <sup>2/</sup> par les rôles et par les casiers des dits prévôts, si-  
gnés du greffier de la Chambre des Comptes.
- « Item, à mon dit Seigneur, en la dite chàtellenie, les  
profits et les émoluments des épaves <sup>3/</sup> qui y surviennent  
chaque année, lesquels sont cotés par le dit Châtelain

<sup>1/</sup> - Constatons ici, qu'en 1444, Cérilly et Isle font bien par-  
tie de la chàtellenie de la Brouère Laubespine

<sup>2/</sup> - Extraits des papiers terriers qui servaient aux Receveurs pour  
se faire payer les redevances seigneuriales.

<sup>3/</sup> -



ou son Lieutenant, aussitôt le délai passé, qui est le nombre  
de dix jours et dix nuits.

## Vente de la Châtellenie à Jacques-Cœur.

---

Le 12 Décembre 1445, un an après l'établissement de la Cour des Comptes, dressé peut-être pour la circonstance, le duc de Bourbon, selon Charles 1<sup>er</sup> vendit à Jacques Cœur, le célèbre et malheureux argentier de Charles VII, la terre et seigneurie de la Bruère-Laurier, sous la réserve de la faculté de rimer, pour la somme de 11.000 écus d'or, représentant environ 20.000 francs de notre monnaie d'aujourd'hui (1910).

Par cette faculté de rimer, le duc pouvait recouvrer la possession de sa Châtellenie, en remboursant avant dix ans la somme qu'il avait reçue, Manœuvre quelquefois employée par nos anciens Seigneurs, pour se procurer des capitaux dans les cas pressants, sans aliéner définitivement leurs possessions territoriales. Furent témoins de cette vente, ratifiée par Jacques Cœur, le 19 Janvier 1446 dom Geoffroy Challot, prieur de Louvigny et Jacques II de Chabannes maréchal, Sénéchal de Bourbonnais 1<sup>er</sup>. Jacques Cœur qui possédait aussi, à cette époque, Aincay-le-Vieil 2<sup>o</sup> acheta

- 
- 1/ - Biblioth. nat. - manusc. Joinville 654, 2<sup>e</sup> Reg. - f<sup>o</sup> 41 verso.  
 2/ - Raynal - Histoire du Berry.

vers le même temps, les terres de Meaulne (pour ses environs) de Saint-Germain de Vaux et de Lapoulle, toutes situées sur le domaine du duc de Bourbon.

Lors de ces dernières acquisitions, Meaulne était en la possession des sires de Culant. Lorsque Jacques Cœur fut disposé de ces biens, nous trouvons la terre de Meaulne dans le dénombrement de ses maisons et biens immeubles. Mais, il paraîtrait certain que cette vente ne recut pas son exécution, car les terres de Meaulne sont entrées dans la maison de Bigny, au moyen d'un acte de vente consenti le 4<sup>th</sup> décembre 1467 sous le scel de la priôté de Langusins (Lançais) (Cher) par messire Louis de Belleville, chevalier, seigneur d'ainay-le-Vieil, et de dame Marguerite de Culan sa femme. Cette dernière ayant reçu les terres d'ainay-le-Vieil et de Meaulne, en dot, au profit de messires Jean et Charles de Chevillon écuyers, Princes, et Seigneurs du dit lieu de Bigny!

Charles, seigneur de Bigny et de Vallonay, était, en 1464, grand écuyer et grand maître des Couriers de France, c'est-à-dire, dans le langage actuel, Directeur de l'Administration des Postes, dont nous devons le premier établissement au roi Louis XI.<sup>2/</sup>

Le reste, Jacques Cœur, n'eut pas le loisir de jouir longtemps de ses nombreuses acquisitions. Environ deux années après la signature de cette vente de la Breuille, le Roi, oubliant les immenses services qu'il lui avait rendus

1/ Mallard - Histoire de Saint-Amand

2/ - Ibid.

le fit mettre en prison et dépouiller de tous ses biens.

Malgré tout, en 1448, Jacques Cœur avait prêté 200.000 écus à Charles VII, pour faire la conquête de la Normandie, entretenant quatre armées à ses frais pendant toute la durée de cette guerre. Nommé Maître de la Monnaie de Bourges, puis, chargé de l'administration des finances du Royaume, avec le modeste titre d'argentier, il y avait mis beaucoup d'ordre, et réalisé de grandes économies. Très-actif et très-commerçant, il faisait en même temps, sur terre et sur mer, avec les chrétiens et les musulmans, un commerce considérable de drap d'or et de soie, de fourrures, d'armes, d'épices, de lingots d'or et d'argent; il occupait trois cents facteurs, et il dirigeait plus d'affaires à lui seul, assure-t-on que tous les commerçants réunis de la France et de l'Italie. Les mers étaient couvertes de ses vaisseaux. Seul, il lutta contre le génie industriel des républiques de Gênes et de Venise, auxquelles il enleva les bénéfices énormes qu'elles réalisaient avec le Levant. Sa fortune devint si colossale qu'il était passé en proverbe de dire: «Riche comme Jacques Cœur.» C'était le Ciris de son temps.

Il n'en fallait pas tant, à cette époque, pour avoir beaucoup d'ennemis et de jaloux. D'ordinaire, n'osant pas encore l'attaquer en face, on le nuisait dans l'esprit du Roi. Lorsqu'il fut envoyé en ambassade à Lausanne, ses ennemis profitèrent de son absence pour multiplier leurs accusations. Accusé d'avoir empoisonné Agnès Sorel, dont il avait été l'un des exécuteurs testamentaires, il eut la chance de pouvoir s'en justifier sans peine, dès son

retour. Mais l'envie qui avait fait naître ses immenses richesses, le désir secret d'être à la curie, peut-être aussi celui de se débarrasser d'un oncle qui les gênait d'autant plus, qu'il leur avait prêté avec plus de noblesse et de désintéressement, excitait les courtisans contre lui. On le rendit nécessairement responsable = d'avoir fait sortir de l'argent du royaume, vendu des armes aux musulmans, renvoyé à son maître, un esclave chrétien réfugié sur un de ses bateaux, contrefait le sceau du Roi, altéré les monnaies, etc... Le Roi finit par être irrité : une commission dont Antoine de Chabanne, comte de Dammarie, ennemi mortel de Jacques Cœur, était le président, le condamna à mort le 19 mai 1453. Charles VII, en considération des services rendus, commua sa peine en celle d'une somme de 400.000 écus à payer, la confiscation de ses biens, le bannissement perpétuel hors du royaume, et d'amende honorable devant une église.

Orniz, Charles VII, que l'histoire a surnommé le Victorieux, parce que le hasard lui fut tout à fait propice, Jeanne d'Arc lui ayant apporté son épée, Jacques Cœur ses trésors et son génie, laissa brûler la première sur le plan de Rouen, et sacrifia le second à ses courtisans. Belle est, souvent, la reconnaissance des Rois.

Jacques Cœur, abreuvé d'amertumes, après mille péripéties, acheva une vie si bien remplie et si mal récompensée, dans l'île de Chio, le 2 novembre 1456.

Louis XI réhabilita sa mémoire, réparant une injustice.

---

4/ - 300.000 selon Raynal - Histoire du Berry.

une partie de l'injustice commise par son père, et les enfants de Jacques Coeur, après un procès terminé sous Charles VIII rentrèrent en possession des Seigneuries usurpées par Chabanne de Dammaris.

Cel fut Jacques Coeur, une des plus nobles, des plus grandes figures de son temps. Sa devise étoit : « Et vaillant cœur, rien d'impossible. » Le mot cœur exprime à la façon des rébus, par des cœurs sculptés. Ses armoiries étoient : = d'azur à la fasces d'or, chargée de trois coquilles de sable, accompagnée de trois cœurs de gueule ou de pourpre. = <sup>1/</sup>

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur Jacques Coeur, car son histoire est digne d'être connue et répétée. Ce fut un précurseur de ces conquérants pacifiques que nous prônons tant aujourd'hui, et ce fut un des seigneurs féodaux auquel notre châtellenie appartint, et auquel ce dépendu une partie de sa destinée. Il aurait été, sans doute à Dijon que notre contrée demeura plus longtemps sous son autorité, et à une époque moins troublée de sa vie. Peut-être y eut-il importé de l'industrie et du bien-être par la prospérité. Peut-être y eut-il élevé quelque magnifique édifice qui serait encore aujourd'hui notre admiration, car c'était = un grand bâtisseur. = Son hôtel de Bourges, qui est actuellement le Palais de Justice, bâti vers 1443, passait alors pour = la plus belle maison de royaume. = <sup>2/</sup>

Lorsque les biens de Jacques Coeur, furent, de 1455 à

<sup>1/</sup>.- Raynal. Histoire du Berry - T. III p. 60

<sup>2/</sup>.- Magasin Littéraire

1456. partagés = entre les souteurs de la cour = nous dit  
 La Chaumanière <sup>1/</sup> qui avaient si indignement calomnié  
 ce grand homme de bien, pour partager sa fortune. Des  
 adjudications fictives devinrent aux Commarthui, les  
 domaines de Lusaige; à G. Goufier ceux de Boisy et du  
 Roannois. Jean de Bourbon, comte de Clermont qui était  
 du nombre des débiteurs de Jacques Coeur, recut du Roi  
 sur les deniers de la condamnation: une somme de  
 3.612 écus. Charles, duc de Bourbon, n'avait pas même at-  
 tendu la mutation de Seigneur, pour reprendre les terres  
 féodales qui lui étaient dues, à raison des terres mouvantes  
 de son duché. <sup>2/</sup>

Ainsi, on fait de ce document connu aux Citres de la  
 maison de Bourbon = qui relate: = qui en exécution du juge-  
 ment frappant Jacques Coeur, la châtellenie de la Brèche  
 Laubespine fut mise en vente, le 26 octobre 1455 en même  
 temps que ses autres biens = que Meaulne, dans notre contrée  
 et qu'une sentence du 20 octobre 1456, des Conseillers du Roi  
 sur le fait de justice, confirmée par le Roi le même jour,  
 s'adjudica au duc de Bourbon, pour la somme de 4.000  
 écus d'or, prix de la vente en 1445 = a-t-on des doutes  
 à ce sujet.

« Cette aliénation fut-elle réelle?... nous disent Achille  
 Allier <sup>4/</sup> et Henri Martin <sup>5/</sup>. Ne peut-on pas supposer qu'elle

1/. - La Chaumanière - Histoire du Berry

2/. - Ibidem

3/. - L'ancien Bourbonnois - t. II p. 315 no 1996

4/. - L'ancien Bourbonnois

5/. - Histoire de France.

" ne fit que cacher la part prise par le duc de Bourbonnais  
 " à l'exemple de plusieurs autres grands Seigneurs de la  
 " cour, au partage des biens de Jacques Cœur. La quitte-  
 " ce délivrée au duc de Bourbon, ne suffit pour éta-  
 " blir le retour de la Châtellenie au domaine ducal; Des  
 " ventes semblables avaient caché le don gratuit, Des biens  
 " de Jacques Cœur, à ses ennemis. »

Deux souvenirs seuls, semblent rappeler et perpétuer  
 dans notre pays, le droit de propriété qui est Jacques  
 Cœur, et encore ne les trouvons nous pas à la Bruère  
 Lambertin, mais à Cerilly même. Cependant on ne doit  
 pas oublier que les ruines du vieux château de la Bruère  
 furent constamment mises à contribution par les ennemis,  
 depuis 1598, et que ces deux époques ont grande chance  
 et en provenir.

La première consiste en une vieille porte, qui était dans  
 le bâtiment de droite, dépendant de la cure, servant, il  
 y a quelques années encore, (avant la construction du  
 nouveau presbytère) de vicairie, et sur laquelle sont  
 deux arcs grossièrement peints à l'ocre rouge. Or, nous  
 verrons plus tard, que la chapelle Sainte Catherine de  
 la Bruère, quoique ruinée et n'existant plus, avait con-  
 servé un titulaire qui résidait ailleurs; qu'en privance  
 de la vacance, on gardait le bénéfice, pour en pourvoir,  
 le cas échéant, quelque chanoine de Maulins, de Bour-  
 bon ou d'Hermon, ce qui eut lieu, en effet jusqu'à la Ré-  
 volution. Qui enfin, une vicairie existait à Cerilly, quel-  
 ques années plus tard, dont l'origine est assez obscure.



Ces différents motifs, ne peuvent-ils pas nous porter à croire vraisemblablement, que, depuis la ruine du château de la Bruère, le siège de la vicairie de Sainte-Catherine aurait été transféré dans le bâtiment de la cure, où nous trouvons précisément cette porte avec deux coeurs peints à l'ocre rouge; porte, aujourd'hui conservée à la cure, depuis la réfection du presbytère et de ses dépendances, sur l'initiative de M. le cure Louis Colbasse.

Le deuxième souvenir, est une grosse pierre trouvée par M. Ratier, marchand de vins en gros, en démolissant une très-ancienne construction, attenante aux fortifications, qui était sise rue des Cours, au lieu et place de sa maison actuelle, et qui dépendait anciennement de l'ancienne vicairie de la Compagnerie. Cette pierre porte = deux coeurs enlaidis, grossièrement sculptés, avec une clef au-dessous =

Un troisième souvenir, peut-être, serait une cheminée qui se trouve dans la maison London, au village de la Mouillère, et qui aurait pu être transportée là, des ruines de la Bruère. Cette cheminée qui fut belle, et surmontée dans cette maison simple de cultivateurs, a une ouverture de deux mètres de largeur. Le devant et les montants, sont sculptés en relief: au milieu est une coquille, et au sommet de chaque montant est un coeur. Et l'on sait que Coeur et coquilles, figurent dans les armoiries de l'illustre argentier.

C'est ici, le moment de relever une erreur que nous trouvons dans une note de M. de Veriville et de



(Jacques Cœur.)

Il se distingua dans les affaires

L'éditeur, ajant eu à l'ouvrage de de la Mure <sup>1</sup>/ Dans  
 cette note, M. Viville et l'éditeur écrivent et semblent  
 croire que = La Bruyère = et = L'Auberpin = sont deux  
 châteaux différents, le premier = qu'ils ne savent pas  
 où placer :: le second qu'ils croient être = le lieu de Lou-  
 bespin, où existait un château, en Forez = Tandis que  
 c'est, ainsi que nous l'avons vu ci. Dessus, et que nous  
 le prouverons encore, plus loin, de notre châtelain de  
 La Bruyère L'Auberpin dont il est question.

Il relève aussi, dans la même note Meaumes qui  
 est écrit pour Meaulne (Allier)

---

<sup>1</sup>/ - Histoire des Comtes de Bourbon et de Forez. T. 11  
 p. 243 -

En 1465 le duc de Bourbonnais, Jean II leau-pie  
 du Roi de France, et autres Seigneurs féodaux formè-  
 rent une ligue contre Louis XI, qu'on appela la Ligue  
 du Bien public, car, telle était leur devise. Le duc de  
 Bourbonnais avait épousé, Jeanne de France, fille de  
 Charles VII, par conséquent, sœur de Louis XI.

De Saitiers où il se trouvait, le Roi, instruit du com-  
 plot, traversa rapidement le Berry, prend d'assaut  
 le château de Saint-amand : environ le jour de l'ascen-  
 sion : et plusieurs autres villes, pour ensuite aller met-  
 tre le siège devant Montluçon, en passant par Cérilly.

En présence du danger qui le menaçait, le duc  
 Jean II s'était empressé de répartir de nombreuses trou-  
 pes dans notre contrée. Des détachements avaient été pla-  
 cés à Arnay-le-Château, Cérilly, Hérisson, Cour-sur-  
 l'Orce, et au point de vue, endroit stratégique par  
 excellence. Louis XI, en face de ses préparatifs, modi-  
 fiant sa route, marcha contre Montluçon sans quitter  
 la rive gauche du Cher, et s'en empara. Jean II était  
 allé s'enfermer dans Riom, où il recevait, pour lutter,  
 des troupes de Bourgogne, sous la conduite du marquis  
 de Rothelin, des seigneurs de Couber et de Montaigne  
 et de Guillaume de Rochefort. Mais Jeanne, femme

de notre duc, alla trouver son père Louis XI et obtint une trêve. Plus tard, Louis XI ayant connu que pendant cette trêve, le duc de Bourbonnais intriguait toujours, marcha sur Moulins, dont toutefois, il ne parvint pas à s'emparer. Ce voyage de Montluçon à Moulins se serait accompli par Combrailles qui traversait la route de Poitiers, une des plus belles et des plus fréquentées de la contrée, à cette époque. En passant, le Roi avait résolu de prendre Heisson. Pour cela, il aurait dressé son camp sur un coteau dominant la ville et la forteresse, où il fit installer des canons, et commença l'attaque. Les échos de la belle et profonde vallée de l'Aunonne, jusqu'à si faisibles, répandirent alors, le bruit de la canonnade; la ville fut prise et le Roi y plaça un officier châtelain. Ce coteau porte toujours, depuis ce siège, le nom de = Champ des Canons 1/2

Après son siège sur Moulins, le Roi marcha sur l'Anjou, mais Jean II fit sa soumission et la paix fut faite par les traités de Conflans et de Saint Maurice.

En 1486, Jean II accorda à François Guilhaume Jaquetin prieur du Brethon, et à ses successeurs, le droit de pâturage dans la forêt de Tronçais, pour huit grosses bêtes enrouillées, et celui d'y prendre du bois mort pour son chauffage, à condition que lui et ses successeurs, devaient tous les samedis, à perpétuité, une messe pour lui et sa lignée.

Autour de la forêt, tous les vassaux, tous les prieurs et toutes les paroisses étaient, du reste, usagers. Jean II ne fit donc

qui imitent ses devanciers et confirment ses droits: la prieure de la Bouteille (paroisse du Brethon) avait des droits d'usage depuis 1189; le sieur de Cironay depuis 1266; la dame de Valignay depuis 1200; le sieur de Mexieres depuis 1271; la paroisse d'Isle, depuis 1278; le seigneur de Cironay depuis 1368; les fiefs banaux de Ceully et d'Arinay depuis la même époque; les paroisses de Ceully, Arinay, Bardais, Saint Bonnet le Desert, Braize, Ureay, Meaubne et Vitray depuis 1440; le seigneur du Bouys et de Bionnay depuis 1445, etc... Nous aurons occasion de nous étendre plus longuement sur ces usagers, lorsque nous nous occuperons d'une façon plus spéciale de la maîtrise des Eaux et Forêts. Ces droits étaient une grande ressource pour les riverains.

~ *Terrier de 1489* ~

---

Nous connaissons de 1489, c'est-à-dire 11<sup>e</sup> années après le premier, un nouveau <sup>1<sup>er</sup></sup> terrier de la châtellenie de la Bruyère Lauberpis, qui nous apporte quelques nouveaux renseignements et nous donne quelques noms nouveaux de propriétaires. Nous trouvons parmi les censitaires :

— Jacques du Bouchet, grand propriétaire, avec Agnès du Bouchet (sa sœur, sans doute) épouse de Jehan Ferron.

— Simon Broquier - Jehan et Philippe du Douail - Berthomieu Aumerle - Michel Giquault - Berthomieu Aubon - Florie, veuve Berthomieu - Marie et ses enfants ;

— Messire Jehan Sailloux prêtre (le curé de Cerilly, peut-être) qui reconnaît devoir un modicum de seigle, pour des terres au Ferron du Mont ;

— Noble homme Jehan de Buchepot, escuyer, seigneur de Villechevreux (paroisse de Vitray) = à cause de son hostel et terrasse de ce nom ;

— Jacques du Serelay de la Bruyère ;

— Jehan du Serelay, le jeune ;

— Sieuront Dubost et Sieuront Gentat, demeurant à la Bruyère (Cerilly est, au X<sup>e</sup> un curé du nom de Gentat)

— Jacques Auveillat, Jehan et Jeanne, enfants de Michel du Douail

— Monsieur Jehan Chaverot = demeurant à Cerilly = grand propriétaire, et sans doute l'ancien Lieutenant général.

- Jehan Nigt de Villechevreux;
- Philippe Dutremblays dit Brault;
- Gilbert Dutremblays (même surnom) pour terres au territoire de Brault;
- Messire anthoine Chaulis, prêtre pour terres au territoire d'Isles;
- Plusieurs Charnigraux, pour terrains en la forêt de Bronois;
- Georges Aurons, paroisse de Saint Bonnet pour terres joignant des propriétés au chapitre de Charenton;
- Jehan Sersomart, pour un étang appelé = l'étang de la forêt = et plusieurs terres au même territoire;
- Messire Thomas Sailloux, prêtre du Mont, pour terres au Mont;
- Messire Louis Alagaultière prêtre - Jehan fils de Jehan et Philippe Alagaultière;
- Jehan Rouault de la Bruyère Lambertin, pour une maison et appentis tenant ensemble au lieu de la Bruyère, devant le puits du dit chastel, joignant de toutes parts les rues communes du dit chastel, et plusieurs pièces de terres, une meulinerie et une boucherie de six et cinq sols tournois et deux deniers tournois de cens;
- Jehan Nauduron à la Bruyère;
- Jehan et Gilbert maiglaens pour terres au territoire de la Bruyère;
- Jehan Meilland, Jehan de Farnoux - Jacques Drelier - Pierre de Sarnier, serneurant au village de Sarnier;
- La famille Mauplaye - Gilbert Beuss - Barillier -



- Jehan de la Sepie, possident beaucoup de terres.
- Jehan Johannault, marchand et bourgeois de Cilly;
  - Gilbert Bodinat de la Bruyere;
  - Maistre Philippe Chaudard, bourgeois de Cilly;
  - Jehan de la Vesvre, bourgeois de Cilly;
  - Jehan du Maisnie - Gilbert Bonmoult - Dennis Bonmoult, bourgeois de Cilly, grands propriétaires;
  - Gilbert Libret du Rutain;
  - Guillaume de la Cote - la famille Monnabault grands propriétaires;
  - Monseigneur Guillaume de la Lande prêtre pour terrains près de Mayieres;
  - Jehan de la Lande et Berthomieu de la Lande, sa neveu;
  - Guillaume et Philippe Duverne;
  - Philippe Eremblay, bourgeois de Cilly;
  - Jehan Sailloux de Berault, pour le moulin de Berault et autres terrains;
  - Antoine et Gilbert de Coustures, escuyers;
  - Guillaume de Cobier - Jehan Savrayin;
  - Jehan de Meschatiu, escuyer, seigneur de la Haye et Fondant, et Gilbert de Meschatiu, son frère;
  - Philippe Leguany et Sieur et Loy ses frères, propriétaires importants;
  - Jehan de la Vilotte, Antoine Aumerle, Martin, Jehan et Philippe Michelon, parvins de Cilly;
  - Philippe Sautteray - La famille Palat - les familles Maquieault - Royne - Bord - Johannin de Aulbiers tous propriétaires assez importants.

Le Terrier, très-volumineux contient les noms anciens du Terrier de 1444, et beaucoup de nouveaux; nous en avons détaché les noms des principaux propriétaires qui reconnaissent devoir à Monseigneur le duc de Bourbon, cens, devoirs et rentes spirituelles, à cause de sa châtellenie de la Bruyère Laubespum. Les reconnaissances sont signées: Montornet et Bonneault; quelques-unes: Chaverot et Montornet. Nous savons que Chaverot était le Lieutenant général de la châtellenie, Montornet devait en être le Receveur et Bonneault quelque président sans doute. Il paraît aussi se faire que ce Terrier ait été établi pour la transmission de l'office de Lieutenant général de Chaverot à Montornet, car, parmi les consultants, nous avons vu: Chaverot, bourgeois de Cérilly. =

Et la suite de ce Terrier sont énumérées: = les Cens de Reray, dus au lieu de Couleuvre, le lendemain de Saint Julien à Tris-hault et puisant d'avis Monseigneur le duc de Bourbon et à Gilbert Grassay, escuyer seigneur de Champroux, pour l'année 1445 = sur lesquels Cens, le Seigneur de Bourbon prend le quart, et le Seigneur de Champroux les trois quarts. Ces Cens sont levés par le Receveur du duc de Bourbon, en sa recette de la Bruyère, qui remet au Seigneur de Grassay, la somme qui lui revient. Nous y trouvons:

— Gilbert Durand, = qui reconnaît devoir tenir de Monseigneur le duc de Bourbon et de noble Gilbert de Grassay, escuyer, seigneur de Champroux, un pré dont il paye deux deniers tournois de cens. =

— Jehan Beignon et Jehan Barillier, pour terres, prés et maisons, trois sols, six deniers tournois.

- Jacques, Pierre, et Jehan Localix, deux sols quatre den.
- Jehan Barathan, deux sols
- Garin - 6 deniers
- Guillaume Boissault - pour lui, ses personnes et
- Jehanne femme de Jehan Vimera, cinq deniers
- Guillaume Serronnat, pour lui, Colette quenault, sa femme et ses neveux, enfants de feu Michel Serronnat, quinze deniers et mailh (?) plus sept deniers et mailh, (?) enfin cinq autres deniers.
- Pierre Berault et Jehan Berault son pere trois deniers tournois
- Jehan et Berthomieu de Rimay (alias Derimay) sept deniers croix
- Estienne de Barnault, prouvisien de Coucheure trois deniers tournois - plus quatre deniers - plus un denier tournois
- Jehan de Rimay cinq deniers
- Guillaume et Jehan Boissault freres, vingt neuf deniers pour différentes terres.
- Caruain - Garin - Uroin Berault et Barbellat six deniers tournois
- Symone Popore, veuve de Jehan Colin, 4 denier et mailh (?)
- Guillaume et marie Bernadet, onze deniers croix;
- Messire Jehan Barilhier prêtre, pour lui et ses pensionnaires, un denier croix;
- Jehan Bonnet, six deniers tournois;
- Estienne de Barnault, seize deniers;
- Estienne Jollivet deux deniers et mailh de cens, plus trois deniers croix;
- Pierre Meignot, huit deniers croix;

- Jehan de Rimay, l'aîné, Barthomier et Jehan de Rimay le jeune, dix deniers croix;
- Sieur Barilhet du village de La Rue, 11 deniers croix;
- Jehan Bonnet et Jehan Bardou 20 deniers tounnois;
- Guilhaume Bernadat, 11 deniers croix;
- Jehan Gardon paroissien de Coulevre, 3 deniers croix;
- Gilbert de Barnot, 20 deniers croix;
- Jehan Barathon et ses enfants, 11 deniers croix;
- Guilhaume montui de Coulevre 1 denier et maille et 1 denier croix;
- Anthoine Blanc de Coulevre, 3 deniers croix;
- Gilbert et Sieur Michot de Coulevre, 12 deniers croix;
- Barthomier Landays bourgeois de Coulevre 12 den. croix;
- Jean Moulhard de Coulevre, 9 deniers croix;
- Guilhaume Martin, clerc, et Jehan Moulhard quatre deniers croix;
- Jehan Barbelat et Ursin Bérault 9 sols croix;
- Marc Bernardet, paroisse de Coulevre 3 deniers croix;
- Jehan Maistre, paroissien de Coulevre 16 deniers
- Pierre et Jehan Segault, 12 deniers croix
- Pierre Tranchant et Jehan du Bois 7 deniers et maille
- Estienne Jollivet paroissien de Coulevre 1 denier croix 20 deniers et maille
- Jehan Barbelat paroissien de Coulevre, 9 deniers croix et 18 deniers croix;
- Colas Garin, paroissien de Coulevre 15 deniers croix
- Jacques Baret 19 deniers croix;
- Menire Guilhaume Popillon, prêtre, 3 deniers;
- Gilbert de Barivaault (le plus gros propriétaire terrien)

8 sols, 7 deniers et mailles. Les cens à payer portent sur 58  
pieces de terres,

Gilbert Micho - 9 deniers croix;

Jehan Dupuy 4 deniers;

Pierre Courallier 3 deniers;

Gilbert Morisset, 12 deniers croix.

Tous ces articles sont également signés par Montorn et  
et Bonneault

Nous constatons, dans ces livres, qui au XV<sup>e</sup> siècle  
beaucoup d'habitants de Cilly et de Carheure, ont de-  
jà, la qualification de = bourgeois = ce qui implique  
certainement des franchises.

## - Chapitre XI -

### Période féodale. (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (suite))

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut fertile en événements de la plus grande importance, pour le Bourbonnois, et pour notre chatellenie de la Bruyère Laubespine. Ces événements sont, par ordre de date : la Réduction des Coutumes ; la trahison du Comte de Bourbon et la réunion du duché de Bourbonnois à la Couronne ; les guerres de religion qui amenèrent la destruction du château féodal de la Bruyère et le transfert du siège de la chatellenie à Cerilly.

Jusqu'en l'année 1520 chaque chatellenie composant l'ensemble du duché de Bourbonnois avait conservé un code particulier, où les Coutumes faisaient loi, et chacune avait des coutumes différentes sur plusieurs points. Les lois et règlements sous ce nom de « Coutumes » d'une chatellenie devenaient par conséquent, inapplicables dans une autre aussi en résultait-il de grandes difficultés.

Les Seigneurs donnaient des « coutumes » à leurs vassaux par les traités qu'ils passaient avec eux, et confirmaient celles qui ils avaient. Dans la suite, les terres et seigneuries, ayant été pour la plupart jointes et réunies

à différentes époques au profit du Seigneur de Bourbon ces usages ou coutumes différents furent réunis et compilés, pour en composer un seul tout, pour toute la province, sous le nom de = Coutume générale =.

Depuis longtemps déjà, les Rois de France voulaient faire écrire ces Coutumes, afin qu'elles ne puissent varier au gré des juges, et aussi, afin de les unifier; mais ils rencontrèrent dans l'accomplissement de cette réforme, une grande résistance de la part des Seigneurs féodaux. Ceux-ci craignaient avec raison, que cette immixtion royale ne porte atteinte à l'autorité qu'ils avaient usurpée, à l'origine, en les forçant d'abandonner les prérogatives qu'ils s'étaient ainsi octroyées.

Philippe IV, en 1303 promulqua à ce sujet, une première ordonnance qui resta lettre morte. Charles VII, en 1483, l'imposa de nouveau, sans plus de résultat; enfin sous Louis XII, on commença à rédiger ces coutumes, sans grande opposition, dans un grand nombre de provinces, parmi lesquelles, nous voyons le Bourbonnais.

Cette = Coutume du Bourbonnais = rédigée pour la première fois, en 1500, fut reformée en 1520. Dix-sept châtellenies se régissaient et gouvernaient par elle, parmi lesquelles était notre Châtellenie de la Bruyère Lambertzin.

Le 26 mars 1493, en vertu de lettres patentes de Louis XII datant de 1490, des commissaires furent choisis et nommés, avec mission de se transporter dans les différentes châtellenies qui composaient le duché de Bourbonnais. Là, ils rassemblèrent les ecclésiastiques, les nobles et les plus nota-

bles praticiens des lieux, pour prendre leurs avis = touchant leurs coutumes, usages, styles qui étaient pratiqués à chacune châtellenie =, dressèrent des procès-verbaux qui furent signés et arrêtés par tous les appelés, à l'aide desquels on devait rédiger = la Coutume générale du Duché. =

Cette ancienne Coutume, rédigée en plusieurs articles, sous des titres différents, au nombre de 21, fut lue et publiée en l'auditoire de la Sénéchaussée de Moulins, le Vendredi 19 Septembre 1500. N'ayant pas été tenue suffisamment publique, ni enregistrée au greffe de la Cour, condition essentielle pour sa validité, on dut la réformer et procéder à une rédaction nouvelle. Madame Anne de France Duchesse d'Auvergne de Bourbonnais, et le Comte de Bourbon, son gendre, (par son mariage avec Suzanne, fille de Louis 11 et de Anne de France), obtint de François 1<sup>er</sup> de nouvelles lettres patentes, pour la = Rédaction et publication des Coutumes et usages du Bourbonnais, et Comté de la marche. =

En étaient, les commissaires chargés et désignés par le Roi; = Maître Roger de Barne, président et M<sup>re</sup> Nicol des Brachet, conseiller en la Cour de Parlement.

Le 18 mars 1520 les gens des Trois Etats comparurent en la grande Salle du château de Moulins et une = Coutume générale du Bourbonnais = fut rédigée. Lecture en fut faite le 15 avril 1520, et, par lettres patentes de François 1<sup>er</sup> du 13 mars 1521, elle fut confirmée et autorisée; l'enregistrement au greffe de la Cour, se fit le 20 mars 1521.

Cette = Coutume générale = fut la loi dans la province de Bourbonnais et celle de la marche, jusqu'à la Révo-



élection de 1789.

L'Auvergne qui appartenait également aux ducs de Bourbon, avait sa Coutume particulière, sauf certaines réserves à plusieurs villes du Bourbonnais et du Berry dépendant du Duché. Les dix-sept châellenies de la province de Bourbonnais, se gouvernaient par cette même coutume, étaient : Maulin, Souvigny, Bellverche, Chaveroche, Billy, Viehy, Gannat, Ussel, Charbelle, Vermeuil, Murat, Montluçon, Bourbon-l'Archambault, Hérisson, La Charrière (Vieure), Ainay-le-Château, La Bruyère-Lau-berpin et Cerilly, Besay, Bannes-marches.<sup>1)</sup>

À la Coutume générale de Bourbonnais, commentée par Auroux des Sommiers, est joint, pour chaque châellenie, un procès-verbal certifiant et complétant les textes généraux. Pour la châellenie de La Bruyère-Laubepin le procès-verbal est ainsi conçu :

Le 14 juin 1494, furent mandez honorables hommes et sages maistres, Jehan Chaverot licencié es-lois, Lieutenant général en la dite châellenie, Philibert Bessonnat

<sup>1)</sup> - Coutume du Bourbonnais - par Auroux des Sommiers docteur en théologie, Conseiller de Bourbonnais, etc... éditée chez Martin Degoutte, imprimeur à Reims, près la fontaine des Ligues, en 1680

ami licencié es-loix, procureur substitué en y celle châ-  
 tellenie, Jehan Saillaux licencié es-loix, Philippe Cho-  
 cart bachelier es-loix et Guilhaume Besonnat ami  
 licencié es-loix, tous avocats et praticiens en la Cour de  
 la Sénéchaussée de Bourbonnais et châtelain de la  
 Bruyère. Orsquelz ayent été fait sarrer, le fait de la  
 dite commission et lecture d'icelle, d'eux prin le serment,  
 comme en tel cas appartient, il a été providé comme  
 s'en suit. Suit, la nomenclature des Coutumes, et la  
 différence indiquée sur certains points, des coutumes  
 particulières de la châtelainie de la Bruyère Laubergui  
 — Des Pièrs et Censives. — Comme il est contenu en la dite  
 coutumes

— Des Retraits et Retenues. — id,

— Des Donations. — Sur le I, la coutume générale est  
 telle, sinon que la dite donation universelle fut faite en  
 contrat de mariage, auquel cas elle vaudrait sans appri-  
 hension du bail de possession.

— Des Donations en contrat de mariage. — id,

— Des Mariages et douaires. — Sur le II... et Con-  
 seillant qui on limite temps de quarante jours, dedans  
 lequel le dite femme sera tenue de débiter si elle se  
 porte personnelle ou non.

— Sur le VI... faisant mention du douaire, disent que la  
 coutume générale est telle, en tant que touche les héritages  
 matrimoniaux du mary, à lui advenus en droite ligne,  
 mais les héritages advenus au dit mary par succession  
 collatérale, et autrement que par succession en droite

lique, ne sont pas compris au dit douaire.

— Des Communautés. — Sur le XV... tous disent que si le mary bastit dans l'héritage de la femme, que les héritiers du dit mary n'auront point de récompense en remboursement du dit bastiment, car en ce cas, il est réputé être donné par le mary à la femme; mais si le mary bastit en son héritage la femme sera récompensée.

— Des Droits seigneuriaux et de justice. — Sur le III... la coutume générale est telle qu'il est contenu au dit article, excepté qu'ils disent qu'ils ne sont tenus charrier hors la châtellenie.

— Des Droits sur les Bastards. — Celle qui est la coutume des droits que le seigneur prend sur les bastards et aubains.

— Des prises de bestes. — Comme à l'art. de la Coutume.

— Des successions et Tutelles. — Sur le VII... le dit article est véritable, et dit que quand la fille est mariée par le père ou par la mère, mais quand elle est mariée par le frère est dit que la dite fille, peut être relevée s'il y a deception. Sur le IX... faisant mention des biens confisqués dit que la Coutume générale du dit pays est telle qu'il est contenu au dit article, combien que le dit Gardet dit qu'il a vu un arrêt du Parlement de Paris à l'encontre d'un quidam qui avait baillé la maison de Guist Servier de Bourlon, par lequel arrêt la Cour déclara qu'avant que le Seigneur eût les biens par confiscation, que satisfaction serait faite sur eux au dit Servier intéressé.

Sur le XI... vray, s'il n'y a pas de filles à marier; mais s'il y a fille à marier, la renonciation faite par la fille mariée

et apparue, est autant au profit de la dite fille ou fille  
à marier que du moule.

Sur le XII... Poursuivant mention du droit d'aînesse, dient que  
la coutume générale du dit group est telle qu'il est contenue au  
dit article, et dient outre, qu'il aura l'hostel qu'il voudra  
choisir, avec le pourpris, et entendant pour le pourpris, selon le  
vol d'un chapon, pour lequel vol de chapon, ils dient que  
communément se prend, la base-cour, poussi et jardin - excepté  
le dit Gardet qui dit - que le droit d'aînesse se prend seule-  
ment sur l'hostel ou hostels fraternels.

— Exécutions et ventes de meubles. - Sur le V... Poursuivant  
mention que meubles on a point de suite, dient que la coutume  
est générale, tellement que si le débiteur durant le temps de  
son dette, vend ou aliène quelque chose mobilière, que le cré-  
ancier ne pourroit yelle suivre, ne en yelle prendre, ny  
avoir droit d'hypothèque, pour ce que le débiteur est obligé  
en général tous ses biens, meubles et immeubles; ainsi demourera  
la dite chose ainsi vendue, baillée et transportée à celui ou  
celle à qui elle aura été baillée.

— Criées, prescriptions et assurances. - Comme à la coutume,  
pour les chapitres des ventes d'héritages, prescriptions et assu-  
rances.

— Tailles réelles et personnelles. - Touchant les tailles tant  
réelles que personnelles, franchises et serfs, dient qu'ils ne  
savent point qu'elles sont les coutumes gardées et observées sur  
yelles, et s'en rapportent à ce qui s'en trouvera pour les  
quatre châtellenies serfs. (Ce paroyz indiqueroit qu'il y  
auroit eu, alors, en Boenbormois quatre châtellenies serfs,  
dont la Bruyère - l'ambeyrin étoit une)

— Des assiettes. — La coutume générale est telle, et en la forme et manière du dit chapitre, excepté qu'il est dit que le fourneau de vin, en assiette coutumière, vaut et se prend pour 30 sols tournois de rente et es assiettes d'entre amys et en rente rentable à l'équivalent.

— Taxes et amercendes. — Comme à la Coutume, pour le chapitre des Taxes et amercendes.

Désormais, le peuple Bourbonnais, a sa loi écrite, la même pour tous, avec quelques petites particularités cependant, spéciales pour chaque châellenie, ainsi que nous le voyons, pour la Bruyère Lamberpin. A tout rendre vicieux, sans opposition, et réplément, le Seigneur, même le plus puissant, était obligé de recourir à la sanction du Roi; on voit par là quels progrès avait fait l'autorité royale !

Le pouvoir féodal arrive à son déclin, enveloppé par le pouvoir royal grandissant. L'unité du royaume de France se renforce. Richelieu achèvera l'œuvre commencée et poursuivie à pas lents par ses devanciers.

## Le Bourbonnois rattaché à la Couronne.

---

Nous arrivons ainsi, à l'année 1523, qui nous apporte un nouvel événement mémorable ; la trahison du Comte de Charle III de Bourbon, notre dernier duc, ce même duc qui fit rédiger les coutumes, et à la réunion du duché de Bourbonnois à la Couronne.

Il n'est pas dans le plan de cette histoire d'en retra-  
cer les péripéties, ni de juger la conduite de notre dernier duc, homme d'une grande valeur, en faveur duquel, sans doute, on pourrait trouver beaucoup de circonstances atténuantes. D'ex-  
cellents historiens ont traité ce sujet, et on l'apprend en partie, dans toutes les histoires de France. Il nous suffira de dire que sa mort, arrivée le 6 mai 1527, à l'âge de 38 ans, alors qu'il allait s'emparer de Rome, allait changer la destinée de notre pays.

Jugé et accusé du crime de lèse-majesté, de rébellion et de félonie, tous ses biens meubles et immeubles furent confisqués, et tous ses domaines, y compris le Bourbonnois réunis à la Couronne. Par suite de l'arrêt qui prononçait cette réunion, le 7 juillet 1527, un Conseiller du Parlement de Paris, fut envoyé dans toutes les terres qui lui avaient appartenues pour faire enlever, gratter, effacer = ses armes et devise, et tout ce qui pouvait en rappeler le souvenir.

Déjà, dès sa fuite, vers 1523, la légende raconte que François 1<sup>er</sup> aurait fait couper la tête des chênes de la forêt de Bronçais, au canton du Bois-clair (sur la route de Cérilly à Tals), qui s'appela pendant longtemps, pour cette raison, le Bois-laid, ce qui signifiait que si le Comte venait dans ses domaines, on lui en ferait autant.

À la réunion à la Couronne, la châtellenie de la Bruyère-Laubergin et Cérilly suivirent le sort du Duché.

Le Duché appartenait alors à de nombreux maîtres : à Louise de Savoie, Duchesse d'Angoulême (née en 1476) mère de François 1<sup>er</sup>, le plus implacable ennemi de notre Duc, à laquelle il fut abandonné en douaire jusqu'à sa mort qui arriva en 1531. Elle avait pris, dès lors, le titre de Duchesse de Bourbonnais. Cette Princesse vint plusieurs fois visiter son apanage.

Le Chevalier Duprat, qui avait, avec la plus grande satisfaction, prêté son concours à la Duchesse, pour arriver à la condamnation et au dépoillement du Comte, son ancien bienfaiteur, avait obtenu, par ses intrigues, les terres de Thiers, en Auvergne, et de Chauray, en Bourbonnais, sur les bords de l'Allier.

Cette douairière confirma en 1528, à messire Jehan Couvetet, procureur commandataire du prévôt de Berthon (le Brethon), et à ses successeurs, les droits que Jean II avait accordés, en 1486 à son prédécesseur Guilhaume Jacquelin, à savoir : de faire pacager dans la forêt de Bronçais, huit proureaux, et de prendre dans la dite forêt, pour son chauffage, le bois mort et mort-bois, qui lui serait

néanmoins, à condition que lui et ses successeurs, diraient, et tous les samedis, à perpétuité, une messe pour elle, et sa lignée. On a vu que le droit primitivement accordé était de faire fructurer huit gros têtes cumailles, mais par un subterfuge m. m. de la Cour des Comptes de Rouen, le res- treignirent, à cette époque, à celui de huit pourceaux.

Nous trouvons, dans un procès-verbal de cette Cour des Comptes, ces renseignements concernant le châtelain de la Bruyère Laubesprie.

« Les assises de la châtelainie de la Bruyère Laubesprie  
 « se tiennent présentement dans l'auditoire de la ville de  
 « Cierilly, ville qui dépend de la dite châtelainie, et dans  
 « laquelle, les juges rendent leurs jugements. Les jugements  
 « sont pour appel de la Sénéchaussée de Bourbonnais  
 « Les fiefs qui dépendent de la dite châtelainie, sont :  
 « La Pierre - La dime de Souline - La Varonne - Le Mont-  
 « Salvart - Bois Farnoux - Montbrand - Marchon (?) (dans la  
 « paroisse de Saint-Blain) - Le Rubie - Luron - Les Rochers -  
 « Triebaut - Lavault - Pozinières - Bonne Bûche - Villeron -  
 « Terrage de Saint Mandert - Dîme de Giry - Mathae (?)  
 « Les Maisons Chezel - du Bret ou du Bost - du Brion - de la Faye -  
 « de Mathonnière - de Villechâteau - de Morey (?) - d'Anquilly (ou  
 « Anquilly, paroisse de Saint Bonnet le Désert) - de Valvinault -  
 « de Froidequeure - de Marcin - d'Allieris - de Gineay - de Ville-  
 « Chevreux - de Mayeiris - La Fernault - La Feuille - La Dîme de  
 « Villers - Le fief de la Folie - Le péage de la Carte. »

Après la mort de Louis de Savoie, François 4<sup>e</sup> réunit  
 le Bourbonnais à la Couronne par lettres données à Dieppe, au



au mois de Janvier 1531; puis il le donna en augmentation d'apanage à Charles de France, duc d'Orléans, son second fils; mais ce jeune prince étant mort en 1545, le Bourbonnais fut de nouveau réuni à la Couronne.

À l'avènement de Henri II, en 1547, la châtellenie de la Bruyère Loubertin, participa au don de joyeuse avènement de ce monarque; = elle fut déchargée de la taille.<sup>1/</sup> Par l'édit de ce Prince elle étoit dispensée = des corvées dues à cause de la taille, ou = taillarderies = mais sans faire aucune mention, de celles pour la haute justice.<sup>2/</sup>

Par lettres patentes du 14 mai 1562, Charles IX successeur de Henri II donna le Bourbonnais à Catherine de Médicis, veuve de ce dernier, pour en jouir à titre de dot et de douaire. Il le lui retira en 1566 par lettres datées de Moulins, le 8 février pour le donner en apanage à son frère, Henri, duc d'Anjou.

L'historien du Bourbonnais, nous apprend, que ce Prince confia le gouvernement de notre province à Guilhaume de Montmorancy, sous l'autorité duquel, elle eut beaucoup à souffrir. Ce gentilhomme ayant toujours affiché beaucoup de mépris pour les libertés et les privilèges que les communes tenaient de leurs anciens ducs.

En 1577, Henri III comprit le Bourbonnais au nombre des duchés et terres qui furent assignés en douaire, à la reine Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. Cependant

<sup>1/</sup> - Abbé Bordel - manuscrit précité

<sup>2/</sup> - Achille Allier, L'ancien Bourbonnais.

l'année précédente, c'est-à-dire en 1546, il en avait détaché les terres et seigneuries de Montluçon, Bourbon-l'Archambault, Vex-neuil, Bourguignon, Aincay-le-Château et La Bruyère Laubespain pour les donner à Diane légitime de France, fille de Henri II, qui fut notre souveraine jusqu'à sa mort, survenue en 1619.

Et la mort d'Elisabeth, arrivée en 1592, le Duché fut donné par Henri IV à Louise de Lorraine, veuve de Henri III comme complément de douaire, auxquelles furent ajoutées, en 1619 les châtellenies citées ci-dessus, dès la mort de Diane de France.

Elisabeth passa les dernières années de sa vie à Montluçon. C'est avant sa domination que les guerres de religion vinrent de nouveau troubler la contrée, et nous apportent quelques faits historiques précieux à la Bruyère Laubespain et Cirilly. Nous les relaterons plus loin.

Pendant l'espace de près d'un siècle notre château de la Bruyère Laubespain et notre ville de Cirilly, eurent ainsi combus de maîtres différents! Presque tous résidant au loin, des femmes pour la plupart, abandonnant sans contrôle, à des gouverneurs le soin de l'administration, et ne s'intéressant à leur patrimoine, que lorsque le moment arrivait d'en toucher le revenu. Le gouvernement souvent paternel des anciens ducs n'existait plus. Si le gouverneur était juste et bon, c'était un bonheur pour la contrée, si il était injuste et cruel, sa tyrannie pouvait se donner libre carrière. Ce qui eut souvent lieu, au grand dommage de nos ancêtres.

Ainsi nous passerons à l'année 1568 en pleine guerre de religion. Malgré que la religion protestante n'eut pour faits de grands progrès en Bourbonnais, presque toute la noblesse

s'était jeté dans le camp protestant par haine contre la Cour, contre Paris et contre le clergé en général. Les armées belliqueuses eurent plusieurs fois l'occasion de querroyer dans nos campagnes, après la bataille de Cagnart, qui eut lieu en 1568 et qui donna le signal des hostilités en Bourgoinois. Ce ne fut, plus lors que combats, surprises de villes et châteaux, incendies, pillages et massacres.

Le château de la Bruyère, reçut le coup dont il ne se releva plus. Cirilly jusqu'alors indemne sera fini et saccagé par les protestants, lesquels pendant au moins vingt ans, en resteront les maîtres. Mais, nous verrons, un peu plus tard, en conséquence concernant Cirilly, pour le moment nous nous en tiendrons au château de la Bruyère Loubespain.

## La châtellenie en 1569.

---

Fayraud d'Aignet, nous dit, dans sa = Topographie du Bourbonnais, que le château de la Bruyère = fut détruit pendant la dernière guerre (en fixant des événements de 1568.) En effet, assiégé tour à tour, par les différentes parties, d'abord tombé au pouvoir des troupes protestantes, demeuré longtemps entre leurs mains, repris ensuite, en même temps que Ceyssy, par les troupes royales, le traité de reddition, vers 1598 ordonnait = de raser entièrement le château de la ville. =

Il y avait bien, dans la ville = le château de la motte = l'ancien Civiliaens Castrum, mais nous avons tout lieu de croire que ce donjon était depuis longtemps ruiné, et les détails qui suivent nous donnent la certitude qu'on désignait sous le nom de = château de la ville = le château de la Bruyère Laubespine. Cette ordonnance fut exécutée, car nous savons qu'à cette époque il = n'y demeurait aucune habitation pour les officiers de la justice et les habitants de la châtellenie: =

- les uns et les autres étaient contraints de demeurer es-lieux champêtres à la merci des vilains et gens malvivans, et
- les dits habitants de vaquer cū et là, avec leurs familles, et
- de se retirer es-lieux réparés et éloignés, sans moyen de pourvoir vivre et de faire cultiver leurs terres.»

- Cependant, tel n'était pas encore le dilabement de l'ancien château et l'état précis des officiers qui l'habitoient au lendemain de la guerre; alors que les murs étaient encore fumants, et que Nicolas de Nicolai, géographe du Roi vint le visiter en 1569! = La Bruyère surnommé Laubespié écrit-il dans la relation de son Voyage, qui est l'une des dix sept châtelainies de Bourbonnais, comprise en un grand et ancien chartel à demi ruiné, et ainsi en frais de soie, à un quart de lieue de la ville de Cérilly, à trois lieux d'Airay - le Chartel, la grande Croisic entre deux, et à trois lieux de la ville et chartel d'Heirison....» Donc, même après cette guerre, le château n'est qu'à demi ruiné.

« La dite châtelainie, ajoute-t-il, se étend seulement sur quelques paroisses et villages des collectes d'Airay et d'Heirison....» C'est bien ainsi que nous la connaissons déjà. Puis, ce sont quelques renseignements sur les officiers qui y sont logés : = Et, y a capitaine et châtelain à gages, Lieutenant général à gages, Procureur du Roy et de Monsieur sans gages, et Receveur et portier à gages....»

Il y aurait eu aussi, d'après l'auteur du manuscrit déjà cité = un Boratier à gages = mais Nicolai n'en parle pas. Peut-être le Receveur qu'il cite, est-il ce même personnage, car nous savons que le Boratier, dans chaque châtelainie, était d'officier chargé = de recouvrer la taxe afférente aux terres arables et aux lites à cornes de la châtelainie.

Nicolai nous apprend aussi que = quant à l'expédition de la justice, les amos et officiers se tiennent dans la

1/. - Voyage en Bourbonnais précité

2/. - Abbé Bordel précité

« ville de Cirilly; mais pour les Eaux et Forests, le grand  
 « maître d'ycelles, qui est capitaine du dit chartel, tient  
 « tous les ans, quand il fait son cours, les anises dans yceluy.  
 « Consiste, la dite ville de Cirilly, en 448 feux... »

Nicolas nous fait remarquer que la paroisse de Cirilly  
 fait partie de la châtellenie d'ainay-le-Château. Devons-  
 nous le croire sans contrôle? Non. Une partie de la pa-  
 roisse pouvait dépendre de la châtellenie d'ainay, et la  
 ville de la Bruyère. Que Cirilly, aux portes mêmes de la  
 Bruyère appartenait à la châtellenie d'ainay-le-Château,  
 cela nous paraît inadmissible. Il nous est plus facile d'ad-  
 mettre qu'une partie de la paroisse pouvait en dépendre  
 et que, si la ville de Cirilly y fut rattachée, ce ne fut que  
 pendant un laps de temps provisoire, et dans certaines cir-  
 constances, comme, par exemple, après les dévastations de 1369,  
 sans doute aussi, après celle de 1568. Dans ces moments-là  
 le siège de la châtellenie de la Bruyère était forcément ab-  
 andonné à cause des dégâts subis, ce qui le rendait force-  
 ment inhabitable pendant un temps plus ou moins long.  
 Et, c'est précisément en un pareil moment que Nicolas y  
 vint en observation.

Dans le Livre de 1444, dans celui de 1489, dans l'ex-  
 trait de la Chambre des Comptes, documents précédemment  
 connus, la ville de Cirilly est bien citée, comme faisant par-  
 tie de la châtellenie de la Bruyère; donc, il faudrait con-  
 clure qu'une partie seulement de la paroisse, pouvait faire  
 partie de la châtellenie d'ainay.

De cette, m. l'abbé Berthomieu, dans une étude sur les

anciens fonctionnaires fidèles, nous dit bien ceci : « Le  
 « château de la Bruyère Laubespain ayant été ruiné par les  
 « Huguenots en 1508 (c'est 1568 qui il faut lire) le siège de  
 « la chàtellenie fut alors transféré à Amay, et ensuite à  
 « Périlly, tout en conservant son ancien nom... »

Après cette rectification, reprenons la relation de Nicolai :  
 « Les vassaux du dit chastel sont : le sieur de Valvinault  
 « ayant justice vassal; le sieur de Froidequeue; le sieur d'Allier  
 « et d'Anquilly; le sieur de Marsin; le sieur de Quiney (Giney)  
 « le sieur de Villebureau; le sieur de Mayeux... »

La suite des fiefs, cités par Nicolai est, comme on le voit, sensiblement différente, et beaucoup moins longue, que celle relevée dans le procès-verbal de la Cour des Comptes, une cinquantaine d'années auparavant. On peut affirmer qu'elle est rapportée très-incomplètement par Nicolai, la mauvaise situation de la chàtellenie, à cette époque, ayant annulé ou aux bons résultats de ses recherches. Donnons néanmoins tout ce qu'il nous donne, tout en regrettant les circonstances qui nous ont privé de meilleurs et plus nombreux renseignements sur notre pays. D'abord, la plupart de ces fiefs furent si peu importants, que sur beaucoup, nous n'avons aucun renseignement.

« Le domaine de la Bruyère, trouvons-nous plus loin, a été  
 « achetée, ainsi que les autres, (du Bourbonnais) par maître  
 « Jehan Foulli; lui vivant, Conseiller du Roy, en sa cour de Parle-  
 « ment à Paris, commença en cette partie, à Jehan Lebourgeois

---

1. - Voir le Bulletin de la Société d'Emulation, année 1903  
 p. 362.

" Fournir, pour six années et six dégrainées, et commencer du jour  
 " de feste de Saint Jean Baptiste, mil cinq cent soixante six, et la  
 " somme de quatre cent cinquante livres, outre les charges cy-  
 " après, déclarés, par ce

450<sup>l.</sup>

## - Charges ordinaires -

## En argent

" Au capitaine et châtelain de la Bruyère	15 <sup>l.</sup>
" Au portier du Chastel	60 <sup>d.</sup>
" Au Lieutenant general	13 <sup>l.</sup> 6 <sup>d.</sup> 4 <sup>d.</sup>
" Au Receveur	12 <sup>l.</sup> 10 <sup>d.</sup>
" Au Chapitre de Bomboz	246 <sup>l.</sup>
" Au Collège Sainte Marie de Bourges	50 <sup>l.</sup>
" Au vicair du Chastel	20 <sup>d.</sup>

## Somme en argent

340<sup>l.</sup> 16<sup>d.</sup> 4<sup>d.</sup>

## - Charges en Soiegle -

" A l'abbess de Saint menoux	1 sept. 3 quars. 3 c.
" Au vicair du chateau de la Bruyère	11 sept.
" Au portier et geolier	3 sept. 3 quars.
" Au Chapitre de Bomboz	8 septiers

## Total en Soiegle

23 sept. 6 quars. 3 c.

" Le Capitaine joint des foires du Charteau . "

Ces charges ne representent sans doute, qu'une espee d'im-  
 pot colonique prelevé sur le prix du ferraige; car, aussi mo-  
 diques que nous les voyons, elles ne pourraient pas fournir le  
 gage des differents officiers, des nombreux serviteurs et du chape-  
 lain.



Nous savons que les officiers avaient des terrains, des étangs et des dixmes qui ils accédaient à leur profit. Le capitaine jouissait des revenus des foyes du Château. Le Chapelain recevait tous les ans, entre les onze septiers de soie cités plus haut, cinquante livres de rente; il jouissait aussi d'une grange, connue sous le nom de = grange de la vicairie de Sainte Catherine de la Bruyère. = (Ce foye situé entre la chapelle et le vieux Cérilly, rendu comme bien national en 1791, appartenait, en partie aux héritiers Thomas, courcier.)

Le même ouvrage nous apprend encore, que : « dans la forêt de Cronçais il y a dix gardes, dont neuf ont gages, et le dixième n'en a point, que, deux villes et huit paroisses sont usagères à mettre tout le gros bestail pastures dedans tout au long de l'année, et aussy, ont usage de prendre du bois de furie, c'est à dire tombé par vent caducille et orage, sans racine et sans ce que par aide de feremens on les eût fait tomber, que les dits usagers sont les habitants des villes d'ainay et de Cérilly, et les paroisses de Bardouy, Braize, Isle et Saint Bonnet du Désert, situées châtellenie d'ainay, et, en la châtellenie d'Hérisson: Meaulne, Le Brethon, Vitray et Ureay... » (On doit sans doute conclure, comme pour Cérilly que le bourg et une partie de la paroisse d'Isle, appartenait à la châtellenie de la Bruyère, comme nous l'avons constaté dans les teniers de 1444 et de 1489, et qui ils furent rattachés à la châtellenie d'ainay, provisoirement, pour les mêmes causes.)

« Gilbert de Villandry était alors premier garde de la forêt de Cronçais. Dreuille, Gros bois, messanges et brimons avec des

" appartenements de quatre vingt livres tournois, qui était tenu  
 " de lui par Jacques de la Cusix, fermier du domaine et  
 " châtelain de Maulin, par bail à lui fait, par le même  
 " Jehan Faulli, commissaire en cette partie, la même année  
 " 1566 pour 3.600 Livres tournois pour chacun an. Partie  
 " laquelle somme, il est encore tenu de payer, au nom du Gre-  
 " vier, les ordinaires assignés sur la dite Reutte, qui s'ensuivent:  
 " Egalement à Guilhaume Fauquier oporé des dits forêts 40<sup>l</sup>  
 " Pour les gages des 22 sergents es-dites forêts à 16 livres  
 " chacun an - 352<sup>l</sup>  
 " Pour les gages des 9 autres sergents, à raison de 10  
 " livres chacun an 90<sup>l</sup>  
 " à Pierre Guillemain arpenteur des dites forêts 27<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>.  
 " à Gilbert et Jean de Fauquier, verdiers 120<sup>l</sup>

Entre autres renseignements qui il nous dit tenir de M. de  
 Cordubœuf, maître de l'Écu et Forêts du pays et duc de  
 Bourbonnais, qui par conséquent était le châtelain de la  
 Bruyère Lambertin, nous trouvons : « dans les environs de  
 " la forêt de Tronçay, laquelle a cinq lieues de long et deux  
 " de large, et d'une des plus belles de France, selon sa gran-  
 " deur, qui est dans les châtelainies d'Amay et d'Hérison,  
 " (car il n'est même pas parlé de la châtelainie de la  
 " Bruyère, où nous savons que se tiennent les années forestières)  
 " nous trouvons l'étang de Saint Bonnet le Desert, lequel  
 " est à sinestre en allant de Cérilly à Saint amand, et est  
 " fort long et beau, ayant peu moins de demy lieue de circuit,  
 " le grand étang de Cérilly; le petit étang du dit Cérilly;  
 " l'étang du moulin de Rubain; lesquels trois étangs ont

« esté baillies aux vénérables de Bourbon, pour 60 Livres de  
 « rente, jusqu'à ce qu'ils soient ailleurs assignés de la dite  
 « rente. Il y a encore un autre estang, appelle l'estang de  
 « Champlise, lequel est baillie à cens perpétuel à un moine  
 « Pierre Bequas... »

Enfin, c'est encore par Nicolai que nous savons que  
 Cirilly était, à cette époque, l'une des vingt sept villettes  
 clous du Bourbonnais; que la ville dépendait de la chambre  
 à sel d'ainay-le-Château, châtellenie dont le ressort com-  
 prenait 141 paroisses, et que cette chambre à sel d'ainay  
 dépendait elle-même du grenier à sel de Maulins.

4/.\_ De ces étangs, le grand étang de Cirilly, qui était proba-  
 blement l'étang = du moulin Sime = à la chapelle, n'existe  
 plus. n'existe plus également l'étang de Champlise. Le = pe-  
 tit étang de Cirilly, est celui connu sous le nom de = pêcherie  
 de Bourbon.

Sur une feuille de comptes du Bourbonnais, publiés par M.  
 Flament, archiviste de l'Allier dans le Bulletin de la Société d'É-  
 mulation d'avril 1911, relatant les Recettes et Dépenses de l'an  
 républicain 1382, nous trouvons pour l'étang de Saint-Bonnet :

« baillie à Etienne Lebisson pour accomplir le poiffait de l'é-  
 « tang de Saint Bonnet et comptes es comptes précédents dus au  
 « Trésorier, lesquels furent capex pour ce qu'il devoit, qu'  
 « Perrin de Roussier s'engageait pour ce qu'il avoit fait  
 « le demourant du dit ouvrage et en donnoit décharge au dit  
 « Trésorier, si; comme il est apparu pour le dit compte xxx<sup>l</sup>.

Ces quelques renseignements authentiques, malgré leur  
 brièveté et les circonstances défavorables pendant lesquelles  
 ils furent recueillis, sont cependant très-intéressants, au  
 point de vue de notre histoire locale. Ils nous font connaî-  
 tre une partie de l'organisation de la châtellenie et de  
 son fonctionnement. Un lambeau d'animation est évo-  
 qué et nous invite à un coin de tableau du temps  
 passé.

## Transfert du siège de la châtellenie à Cœuilly.

---

Lorsque le château de la Bruyère Laubespin fut assiégé, en 1598, suivant l'ordonnance royale = les officiers de la justice, les habitants d'icelle, et les échevins, procureur du fait commun, mayors et habitants de Cœuilly = demandèrent le transfert, dans cette dernière ville, du siège de la châtellenie. Sans doute, cette demande fut-elle faite pour échapper au danger qui menaçait Cœuilly, d'être définitivement rattaché à la Châtellenie d'ainoy, ce qui aurait été fort préjudiciable aux intérêts de Cœuilly.

Une requête fut adressée à ce sujet, à la reine Douairière qui était alors Reine de Navarre et qui habitait Orthez, pour obtenir = la translation des droits de quest, de charrois et de corvées, pour être faits au dit Cœuilly comme ils étaient au dit château de la Bruyère. =

Cette requête fut prise, sans peine, en considération, la Bruyère était inhabitable, on tenait à ce qu'il disparût et les officiers, depuis quelques années étaient, de fait, installés à Cœuilly. Tout se réduisit donc à une formalité. Des lettres royales, cette même année, consacreront cette translation :

- Titre de transfert du mois d'août 1598 -

« Henry (IV), par la grâce de Dieu, Roy de France et  
 « de Navarre, à tous présents et à venir, salut :

« Nos chers et bien aimés fidèles, les officiers de la justice  
 « de la Bruyère Lambespin, l'une des dix sept châtelainies ro-  
 « yales du duché de Bourbonnais, et les habitans d'icelle,  
 « et les eschevins, procureurs du fait commun, manans et habi-  
 « tans de la ville de Cirilly, nous ont fait dire et remontrer  
 « que au dit lieu de la Bruyère Lambespin, il y avoit un fort  
 « chasteau où résidoient les dits officiers de la justice, Recep-  
 « veur des domaines, le Conueige et garde des prisons royales  
 « duquel lieu s'estant, durant les troubles, ceux qui s'estoient  
 « élevés contre nous, saisis et mis dedans un capitaine pour  
 « y commander. Par traité qui auroit esté fait par nous  
 « de la réduction de la place, et par nostre Commandement  
 « ycelui lieu et chasteau de la Bruyère, auroit esté entière-  
 « ment rasé et démolli, tellement qu'il n'y seroit demeuré  
 « aucune habitation, et retrait pour les dits officiers et habitans  
 « de la dite châtelainie, leur estant, à ceste occasion, impossible  
 « de plus exercer la justice, ny mettre les prisonniers sans aucune  
 « garde, et les Receveurs de nostre Domaine, sans moyen assuré  
 « de conserver nostre revenue de la dite châtelainie, au grand  
 « mépris de la dite justice et de nostre autorité et domination  
 « de nostre domaine, estant contrainct les dits officiers de  
 « demeurer es-dieux champrestres, à la mercy des voleurs et  
 « autres gens mal vivans, et les dits habitans vaguer çà et là,  
 « avec leur famille, et se retirer es-lieux séparés et éloignés,

« sans moyen de pouvoir vivre, et cultiver et labourer les terres  
 « et jouir de leur héritage; et, d'autant que la dite ville de  
 « Perilly est seule, en toute l'étendue de la juridiction et chas-  
 « tellenie de la Bruyère Lamberpin, distante seulement de  
 « trois ou quatre mille pas du lieu de la Bruyère, néanmoins  
 « demollie en plusieurs endroits, par suite des murailles et mai-  
 « sons ruinées pendant les dits troubles, se pourroit aisé-  
 « ment remettre, pour y retirer les dits officiers, tant de nostre  
 « justice que de nostre Domaine et y tenir les prisons; comme  
 « ainsy les dits habitants de la Bruyère, s'y pourroient habi-  
 « ter, ny ayant aucune autre commodité, ils nous auroient  
 « très humblement supplié d'y vouloir pourvoir.

« Sçavoir faisons, que nous: Désirant l'établissement et  
 « manutention de nostre justice, conservation de nostre do-  
 « maine et le bien et commodité de nos Sujets; après avoir  
 « eussy veu la Requête présentée à la Reine douairière de  
 « France, Nostre Très Chère et Très Amée Belle sœur, Duchesse  
 « de Bourbonnois. et réponse sur celle par laquelle elle ac-  
 « corde la translation des dits droits de quest, charrois et cor-  
 « vies, pour être faits et continués au dit Perilly, comme ils  
 « estoient au dit Chasteau.

« Avons dit, déclaré et ordonné, Dions, Déclarons et or-  
 « donnons. voulons et nous plaît que la justice et juridiction  
 « du dit lieu de la Bruyère Lamberpin, avec la quest et les  
 « prisons, ensemble le siège des Cours et Forest, qui se tenoit  
 « et exerçoit au dit lieu de la Bruyère, soient dorénavant  
 « tenus et exercés en la dite ville de Perilly, comme elles

« estoient au dit lieu de la Bruyère auparavant les troubles  
 « à laquelle ville de Cérilly, nous avons transféré et trans-  
 « férons, avec la quoye des prisons pour mettre les prisonniers,  
 « ensemble les droits de quet, garde, charrois, et tous autres  
 « droits, priviliges, franchises, immunités qui ont appartenu  
 « au dit chasteau de la Bruyère Laubesprie, pour y être  
 « payés et reconus au dit Cérilly et jouir, les dits habitants  
 « de la dite ville, des dits droits, priviliges et immunités, tous  
 « ainsi et en la même forme et manière qu'en jouissoient les  
 « habitants de la Bruyère, auparavant la démolition, et  
 « afin que le tout se puisse faire avec sécurité et repos, nous  
 « avons permis et permettons aux habitants de la dite ville  
 « de Cérilly, de faire refaire et réparer les murailles de la  
 « dite ville, nettoyer les fossés et toutes autres réparations né-  
 « cessaires sans aucune empeschement.

« Si, donnons en mandement à nos amés et féaux, les  
 « gens de nostre Cour de Parlement de Paris, Sénéchal de  
 « Bourbonnois ou son Lieutenant et autres nos justiciers et  
 « officiers qu'il appartenra, que es présentes, ils fassent enre-  
 « gistrer et du contenu, jouir et user les dits seigneurs plei-  
 « nement et paisiblement, sans leur faire, ni souffrir leur être  
 « fait, mis, ny donné aucun trouble ou empeschement, au  
 « contraire, nonobstant opposition ou appellation quelcon-  
 « que, pour lesquelles, et sans prejudice d'icelles, ne voulons  
 « estre aucunement différés. Car, tel est nostre plaisir; et  
 « afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, avons fait  
 « mettre nostre scel, à ces dites présentes, sauf en autres choses



" nostre droit et l'autrui en tanttes. Donné à Paris, au mois  
 " d'août, l'an de grâce mil cinq cent quatre vingt dix  
 " huit, et de nostre règne, le neufvième  
 " Signé sur le reply, par le Roy  
 Forquet

C'en était désormais fini de la portance féodale :  
 la Bruyère Lamberquis avait vécu !...

Le siège de la châtellenie transféré à Cérilly, la divi-  
 sion administrative conserva, néanmoins, jusqu'à la Révo-  
 lution, le nom de la Bruyère Lamberquis, mais on disait  
 de plus souvent = châtellenie de la Bruyère Lamberquis et  
 Cérilly = ou = la Bruyère à Cérilly. =

C'est donc à tort, que l'auteur de la = *Loi historique* =  
 a écrit que = longtemps avant cette date (1598) Cérilly  
 était déjà le siège d'une châtellenie. Nous aurons du  
 reste, à relever sur le même auteur, une nouvelle erreur,  
 quant à son emplacement.

Dans un Registre de Paroisse de Cérilly (année 1614)  
 nous relevons cette note : = La châtellenie de la Bruyère  
 Lamberquis est située en petit territoire, ayant pour confins  
 d'Oriont, la châtellenie de Bourbon, de midy celle d'He-  
 rison, de nuit et bize celle d'Enay ; elle n'a que trois  
 paroisses, la ville de Cérilly, la paroisse du Vilhain et  
 celle de Berthon (Le Brethon). Elle est située en terres  
 maigres, une partie de la grande forêt de Cronoys est  
 dans l'étendue d'ycelle. Il y avoit un beau chasteau

« nommé la Bruerie Laubespis, lequel a été ruiné pen-  
 « dant les guerres; maintenant, Depuis 1591, le siège a  
 « été transporté en la ville forte de Cécilly (signe Ville-  
 « mo, vicine de la vicinie de l'eau beninte.)

Ces anciens débris fédouze, event, dès lors, le sort  
 de toutes les ruines: abandonnés et misés par le temps,  
 petit à petit, ils s'évanouissent; les habitants des environs  
 immédiats aident à leur disparition: un hameau  
 nouveau s'élève autour, et ils deviennent une inépuisable  
 carrière où chacun vient s'approvisionner de mati-  
 rières de Construction. Déjà, vers 1598, la ville de Cécilly  
 y puisa pour réparer ses murailles; en 1780 elle mit, de  
 nouveau, ces ruines à contribution, pour en faire une  
 partie de ses rues....

Enfin, par un acte du 18 avril 1786 les terrains =  
 occupés auparavant par le château, basse-cour cour  
 et foris de la Bruerie Laubespis = furent vendus par la  
 Chambre du domaine, au profit du Roi; sans l'interven-  
 tion du prince de Condé qui possédait alors le Bailliage  
 nain, à l'exception toutefois des forêts dits royales, et de  
 certains terrains riverains qui en dépendaient, considérés  
 comme terrains vagues et vides: de ces forêts.

Les anciens documents concernant la Bruerie Laubespis nous donnent ces orthographes successives:  
 la Bruerie - la Bruerie - la Bruerie, enfin aujourd'hui  
 la Bruerie.

## — Examen des Ruines —

---

Donc, aujourd'hui, l'ancien lieu de la Bruyère Laubespis n'est plus connue sous ce nom. quelques cartes peuvent encore noter quelquefois = Labruyère. mais, dans le pays, dans le langage usuel, une nouvelle appellation a été définitivement consacrée, et, seule est usitée.

L'endroit où, jadis, se élevait la forteresse féodale n'est plus connue que sous le nom de = La Breuere. =

Sur le sujet de cet emplacement de la Bruyère Laubespis presque tous les historiens ont commis la même erreur.

Dans le Voyage pittoresque faisant suite à l'ancien Bourbonnois, Bataisier écrit : = En suivant la route qui conduit de Ebeneuille à Cerilly, à gauche, au milieu des champs, on aperçoit quelques débris, indiquant l'ancienne châellenie de la Bruyère Laubespis.... »

Dans l'allée pittoresque de Jolimonc écrit : = Dès de là (Ebeneuille) on retrouve au milieu des champs quelques légers vestiges de l'ancienne châellenie de la Bruyère Laubespis, et de son château fort.... »

Dans la = *Loire historique* = Eucherod-Lafon écrit :

«... or la Bruyère Lambespin, il n'y avait jadis un château  
 « fort qui ne présente plus qu'un monceau de débris,  
 « non loin du Bourg de Cheneuille.... »

Louis Andrieu écrit : «... La Bruyère Lambespin, en la  
 « paroisse de Cheneuille, avait eu son château fort, chef  
 « lieu d'une importante châtellenie, pris, en 1445 par les  
 « Anglais, puis, repris par le Roi, et vendu à Jacques  
 « Coeur par Charles VII.... » Nous croyons qu'il est  
 impossible de faire plus d'erreurs dans si peu de lignes :  
 1<sup>o</sup> la Bruyère n'a jamais été paroisse de Cheneuille ; 2<sup>o</sup>  
 la Bruyère fut pris par les Anglais en 1369 et non en  
 1445 ; 3<sup>o</sup> il fut repris aux anglais par les gens du Bour-  
 bonnais, ainsi que nous l'avons vu et non par le Roi ;  
 4<sup>o</sup> il fut vendu à Jacques Coeur, par le duc de Bourbon.  
 Charles II, auquel il appartenait, et non par Charles VII..

Même erreur dans de la Mure, quoique différente.  
 Une note de M. de Virville et de l'Éditeur, ainsi que nous  
 l'avons dit plus haut, prend la Bruyère Lambespin pour  
 deux châtellenies différentes, dont ils ne savent pas où  
 placer la première, et situent la seconde en Forey..

Nous constatons que tous les auteurs cités précédem-  
 ment, à l'exception de de la Mure, ont cru voir dans les  
 armoiries de l'ancien marquis seigneurial de Pincay,

1/ - La réforme et la foudre en Bourbonnais

2/ - Histoire des Comtes de Bourbonnais et de Forey. t. II p. 245

En note de M. de Virville et de l'éditeur.

Quincay dans Nicolai, Gineoye au XVII<sup>e</sup> siècle, situé paroisse de Chesnulle, a garubi en venant à Cérilly, qui dépendait de la châtellenie de la Bruyère, propriété seigneuriale, au XVII<sup>e</sup> siècle de la famille des Escures, au XVIII<sup>e</sup> de la famille de Meschatiu, en même temps seigneur du Bouys, les ruines de l'ancien château féodal de la Bruyère Laubespin.

L'emplacement de ce dernier était, sans nul doute possible, le lieu encore appelé la Bruyère (La Breure). Tout nous le prouve d'irréfutable façon : le nom lui-même ; sa distance de Cérilly qui est d'environ 3 kilomètres, ce qui correspond aux « trois à quatre mille pas » indiqués dans Nicolai et dans l'acte de transfert de Cérilly par Henri IV du siège de la châtellenie ; cette position indiquée par Nicolai ; à un quart de lieue de Cérilly, à trois lieues d'Anisay-le-Chartel, la grande forêt de Cronsey entre deux ; la note que nous avons relevée dans le Registre de Saroin de 1614 ; enfin les ruines de l'ancienne chapelle de Sainte Catherine de la Bruyère Laubespin, encore debout, et dont les vicaires de Cérilly, prenaient possession, par procuration, pour le bénéficiaire absent, ainsi que nous le verrons dans notre histoire de l'église et du culte. Enfin et surtout l'examen même de son emplacement qui nous montre une chapelle beaucoup plus importante, une enceinte beaucoup plus vaste, une forteresse beaucoup plus conséquente qu'à Quincay, sa vassale.

M. Camille Prigori se trompe également, lorsqu'il écrit, en 1884, dans une étude sommaire de l'ancienne châtellenie de la Bruyère Laubergins &... qu'en 1840, lorsque Louis Batisier et Adolphe Michel, écrivirent Le Voyage Littéraire, complément de l'annuaire Bourbonnais, qu'il n'en restait que de rares débris au milieu des champs. Les des antiques tours, des solides murailles détruites par cet incendie (guerre de Cent ans), qui avaient détruit les Anglais, il ne subsiste même pas un pan de mur, pour rappeler la vieille forteresse...

Inconvenient d'écrire l'histoire à distance et sommairement sans contrôle sur les lieux. La vérité est qu'en 1870 il en restait encore beaucoup, selon l'affirmation de M. Montliard, qui en était alors le propriétaire, en 1840 bien davantage sans doute, et aujourd'hui (1910) encore quelque chose.

x

Retourons-nous donc à la Breuère. Suivons la route qui conduit de Cilly à Meaulne, qui était la direction du chemin ancestral; passons la Chapelle, véritable hameau de Cilly, au nom inconnu des châtelains feudaux, puisque l'oratoire qui lui donna son nom ne fut édifié qu'au XVII<sup>e</sup> siècle; = la Verdure = pitié

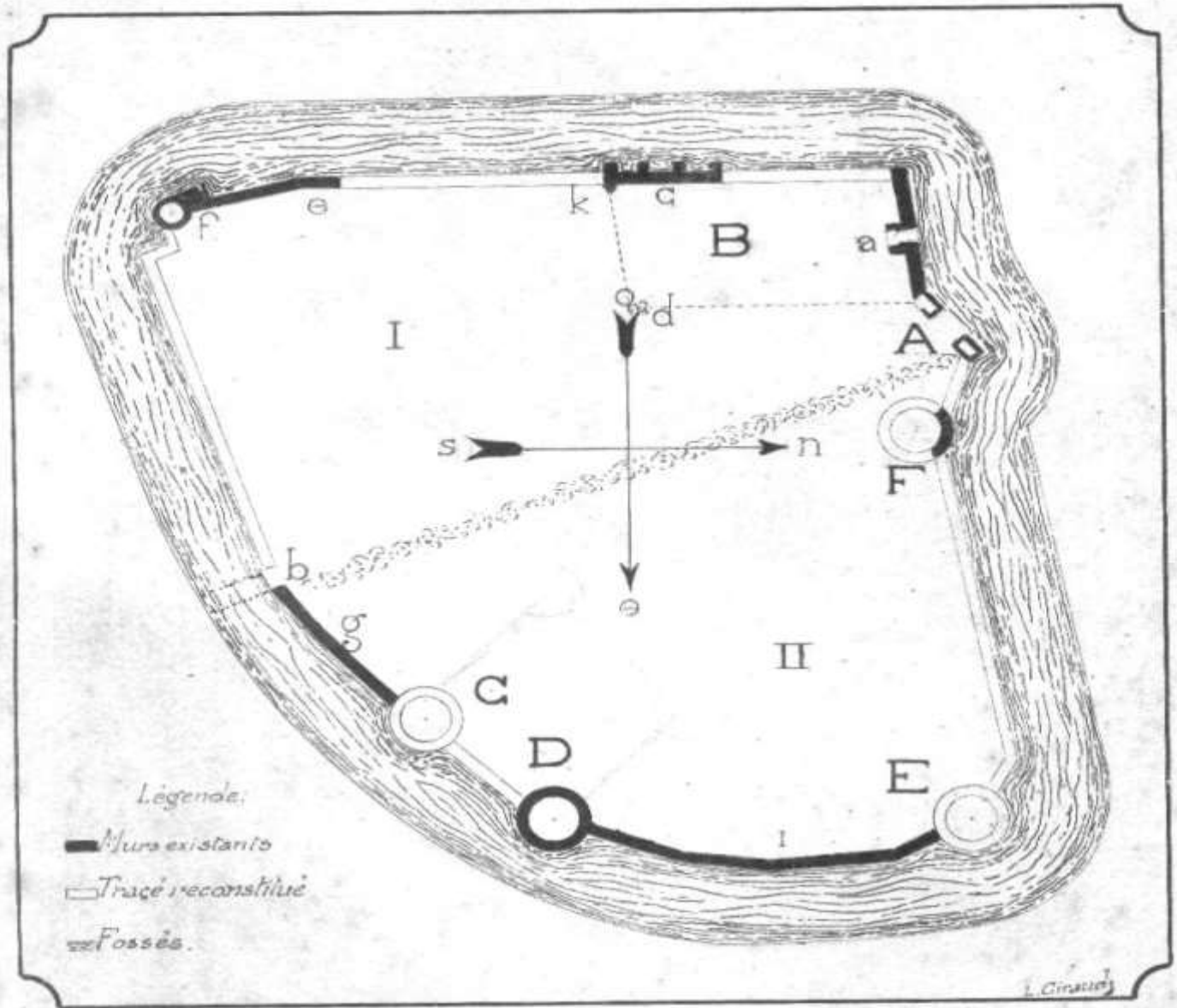
\*/. Revue Bourbonnaise - année 1884 - p. 104

hameau dans un coin de paysage qui ne fait point mention  
 sa poétique appellation. Lorsque nous aurons ainsi parcouru  
 environ 3 kilomètres, alors, sur notre droite, à peine éloigné  
 de 200 mètres de la route, nous apercevons des ruines : - une  
 vieille tour amarrée en certains d'habitation, un grand pan  
 de mur percé de quatre ouvertures en ogive, détériorées, au  
 travers desquelles apparaît une échappée de ciel bleu ; ça et là,  
 quelques murailles recouvertes d'un manteau de lierre, cette  
 vèture divine, commune à toutes les ruines, et, tout autour,  
 disséminées, quelques maisons formant un hameau important.  
 C'est là, tout ce qu'on aperçoit au premier abord, c'est là, le  
 hameau de la Breue, ce sont là les ruines de l'antique for-  
 tresse de la Breue Laubespain.

Certes aujourd'hui, il en reste peu de chose, beaucoup moins  
 qu'aux ruines envahissantes de Bantou, l'Archevêché et  
 d'Hermon, mais, comme tout est appelé à disparaître, n'imitons  
 pas la regrettable négligence de nos devanciers, et fixons, en une  
 rapide description ce qui subsiste encore. Une reconstruction  
 est toujours possible de la grandeur, de la conformation, de  
 l'importance du vieux manoir féodal, et nous allons ena-  
 yer de la faire, aidé par les derniers jalons présents, qui té-  
 moignent à nos yeux, de ce qui il fut aux temps passés :

L'ensemble de la forteresse était sensiblement triangulaire,  
 les faces du Sud et de l'Est légèrement arrondies, et occupait  
 une superficie d'environ deux hectares. Elle était bâtie sur  
 un plateau dominant seulement le couchant, sur un exhausse-  
 ment insignifiant de terrain, simplement oblique, sans doute,

# Plan du château de Labruyère. L<sup>113</sup>



Echelle : 1:1000



avec les terres enlevées des fossés extérieurs. Ces fossés qui étaient pleins d'eau, avaient une dizaine de mètres de largeur; l'emplacement en est encore très-imparfaitement comblé, et une dépression de terrain très-sensible à l'œil en retracer encore l'image. Au pied de la grosse tour de l'Est, comme si l'eau s'en était couvée - que d'hier, on voit même dans une dépression plus profonde, jusqu'à une hauteur de cinq ou six pieds, une tâche noireâtre qui manque son ancien niveau. Cette tâche accuse une eau écumante qui devait être souillée et exhaler une mauvaise odeur.

Face de Nord, à l'enseigne Ouest, nous avons d'abord la ruine principale: fran de mur et une dizaine de mètres de hauteur, percé de quatre ouvertures. Au milieu de la base, une ouverture plus vaste qui paraît avoir été gothique, au dessus, une ouverture semblable, quoique de dimension moindre, de chaque côté de cette dernière, une ouverture plus petite. Ces ruines appartenaient à l'ancienne chapelle Sainte Catherine, selon dans les murailles, au-dessus de laquelle était le grenier du Seigneur - nous dit le fermier de 1444. Le grenier qui servait à emmagasiner les réserves en nature, devait être vaste, car la chapelle était grande.

À droite de cette chapelle (droite, prise de l'intérieur des ruines) était la porte d'entrée de la forteresse, flanquée de deux tours carrées, avec herse et pont-levis. On y voit encore, malgré le lierre et la vétusté, la base de ces deux tours, formée de blocs taillés, un grand trou carré - loge-



Ruines de l'ancienne chapelle sainte - Catherine



une des grosses tours du donjon

ment du contre-quids ou front-luis. De cette porte partait un chemin dallé qui se dirigeait vers le Nord, et, par le = Champ de Colombier = la Direction de Beauregard et des Chamignoux, aboutissait à Yauzy près de Sannois. On retrouve encore un peu partout, des traces de ce chemin dallé, quand on exécute dans cette Direction des travaux de terrassement. Ce chemin était probablement une ancienne voie gallo-romaine secondaire, permettant de diriger de Yauzy sur Bourbon-l'Aumarchant ou Cordes près Hérisson. On en aurait retrouvé des vestiges, également, au Vieux Cérilly, l'antique cité gauloise, dans un pré (pré des Frommiers) appartenant à la famille Buffault.

Pris de cette porte, sur la droite, les débris d'une tour ronde figurée en F. Plus loin, commence la façade Est, où une grosse tour d'angle était en E, avec un plan de mur assez important, toujours debout, aboutissant à une grosse tour, une des tours de l'ancien donjon, la plus grosse de beaucoup des deux tours encore existantes. Cette tour qui servait successivement d'habitation et de remise, avait anciennement une porte s'ouvrant sur l'extérieur et à l'intérieur était garnie de créneaux. Une route assez bien entretenue demeure seule dans cette tour tronquée.

C'est sur cette façade qui étaient donjon et habitations. Pris de la grosse tour appartenant au donjon, M. Desbordes, alors propriétaire, nous a dit avoir trouvé = l'insertion de la case et d'un souberrain = qui furent bouchés = sans

---

/. - Renseignements communiqués par M. Fremet, ingénieur.



Ensemble des ruines de La Bruère-Lambespin  
(1920)

qu'aucun civrier n'osât s'y aventurer. A environ quinze mètres de là, étoit, une autre tour semblable en C. Ces deux tours formaient une façade du donjon, sous lequel étoit cette cave, cette ouverture de souterrain, et sans doute aussi la grille ou prison. Sur cet espace furent trouvés beaucoup de débris: substructions, fragments carbonisés, quantité de tuiles.

Nous savons que les ennemis affectionnaient tout particulièrement l'exposition de l'Est pour leur habitation. Des fenêtres de sa demeure, le châtelain voyait, à l'horizon la ville close de Ceilly, dérouler à flanc de coteau, ses fortifications, et pouvait très facilement se tenir en contact avec elle, par signaux.

De ce donjon, nous ne savons rien, du reste, que ce que nous en dit le tenier de 1444: il y avait au rez-de-chaussée une grande salle, nommée Salvart: la grande salle d'armes de tout manoir féodal. Le logement du seigneur et de sa famille étoit sans doute aux étages supérieurs. Peut-être aussi celui des différents officiers qui y résidaient. Quoiqu'il en soit, l'enceinte étoit assez vaste pour contenir de spacieux logements et de spacieuses écuries.

Ensuite de là, en continuant notre ronde, un autre pan de mur d'une vingtaine de mètres de longueur, et d'environ quatre à cinq mètres de hauteur, paraît de cette tour qui existait en C. Au bout de ce pan de mur étoit une poterne, en B, petite porte à chevaliers et à piétons seulement, avec une passerelle pour franchir le fossé; puis est un grand vide sans vestiges jusqu'à l'encorchure Ouest.



...LLY. - Ruines du Château de la Breure (Labruyère Laubépin) XIII<sup>e</sup> siècle - L'ancienne Chapelle St

Cette façade Ouest commença par une tour d'angle, en ruines, en fr, d'une dizaine de mètres de hauteur, également percée de meurtrières, et se développa sur une longueur d'environ 90 mètres. Attendant à cette tour, c'est un fragment de mur de vingt mètres environ de longueur, sur cinq à six mètres de hauteur également. Une deuxième galerie semble avoir existé sur cette face, en L. Enfin, à quelques mètres de là un autre fragment de mur de pareille longueur, mais dont il ne reste que la base. Ce dernier vestige qui nous ramène à notre point de départ, nous renseigne avec exactement sur l'annexe de l'ancienne chapelle du château. Il est consolidé à l'extérieur par quatre contreforts, dont la base seule existe. Au coin de ce mur, intérieurement, nous dit M. Montliard le propriétaire = comme une porte d'église = c'était la porte ou tout au moins une porte latérale de l'ancienne chapelle. En effet, on reconnaît encore, en K, le montant de gauche en pierres arrondies, supportant un commencement de cintre. De cette porte, un mur partait, allant rejoindre un premier et pousser là comme un falot, et de ce premier remontait perpendiculairement, dans la direction de la porte de la Portière, formant, avec le pignon debout, percé d'ouvertures ogivales, un espace rectangulaire d'environ 4,5 mètres de largeur, sur 3 mètres de longueur, délimitant très-exactement l'emplacement de l'ancienne chapelle. Cette = ancienne porte d'église = ce mur et beaucoup d'autres substructions et vestiges en relief ont été démolis par M. Montliard lui-même vers 1840. Il est à regretter que ces débris n'aient pas été exca-

mines sérieusement avant leur disposition, ils nous eussent appris, sans doute, beaucoup de choses intéressantes, tandis que l'interrogatoire des occupants nous renseigne peu et mal.

Cependant, sur l'emplacement de ces ruines, aucune fouille sérieuse n'a jamais été faite; aucune trouvaille importante n'a jamais été mise à jour. Le roi de la charvue s'y est fait découvrir, de loin en loin, quelques objets de peu de valeur, quelques vieilles monnaies, n'ayant aucun rapport particulier, avec l'histoire de l'ancienne Portenone.

Une exception toutefois - sur le terrain occupé par l'ancienne chapelle, M. Montliard a découvert les squelettes - sans cercuils - de quatorze grandes personnes, ayant tous les pieds au Nord, la tête au Sud. L'absence de cercuils doit faire supposer qu'on a affaire ici, non à des personnages du château, ni à des religieux de l'ancienne chapelle, mais à d'obscurs combattants, peut-être anglais peut-être enterrés là, en bloc et à la hâte.

Ces murs de mur encore debout, ont une épaisseur de 4<sup>m</sup> 50 à 2 mètres; ils sont composés de moellons en grès siliceux de la contrée et liés avec un ciment d'une grande ténacité. Environ à 1<sup>m</sup> de leur crête, les murs ont une épaisseur moitié moindre; cet intervalle ne serait-il pas un ancien chemin de ronde, permettant aux défenseurs de circuler tout le tour, et de tirer sur l'ennemi à travers les créneaux, abrités contre les coups du dehors?...



Et c'est tout. Tous ces débris accumulés marquent encore  
très-exactement l'emplacement de l'ancienne forteresse.  
Cependant qu'ils s'effritent lentement, au long des siècles  
qui passent, tombent en poussière, petit à petit, disparaissent,  
l'éternelle nature qui creuse leur tombe et  
démonte leur rocaille, se transforme sans cesse, et sou-  
riante, chaque printemps nouveau, s'épanouit au  
milieu de ces restes monores, avec une nouvelle verdure!..

## Ce que la tradition rapporte.

---

La Tradition veut qu'il y ait eu à la Bruyère Lauberguin, à un moment donné, une explosion très-importante. D'après le dire de tous les anciens, qui rapportent les propos de leurs aïeux, il y aurait eu, une cité bien plus ancienne, et plus peuplée que Cérilly.

Aujourd'hui, rien ne le confirme de façon affirmative, ce n'est qu'une tradition qui apparaît tout à fait exagérée. Cependant, au fond n'y aurait-il pas quelque chose de véritable ? Toute tradition est amplifiée, quelquefois jusqu'à l'absurde, et qui échappe presque toujours au contrôle. Mais c'est aussi une chose bien vivante, qui prend sa source dans la nuit des temps, poursuit sa marche malgré toutes les vicissitudes, se perpétue de génération en génération, et a le privilège de ne jamais mourir complètement. Les temps écoulés la dénaturent en s'accumulant, tout conspire contre la tradition ! Si bien qu'un jour, alors qu'elle n'est plus qu'un faible écho, qu'une timide affirmation, elle apparaît comme une invention toute fautive, et est traitée de fable.

Temps écoulés, d'innombrables inconnus, parés plus de faits mémorables, surtout pleins de mystère, avec qui savez le

savez le mot de l'énigme, de garder-vous éternellement?  
 ou, prises par de multiples investigations, nous révé-  
 lerez-vous enfin, une partie de votre secret?... Certes an-  
 ciennes, ancienne histoire, documents nombreux plusieurs  
 fois réédités, que le temps nous a conservés, est-ce omis-  
 sion, est-ce oubli, est-ce par un hasard malheureux  
 que vous ne saisissez mot de notre contrée, que rien n'y  
 parle des habitants, précédemment, des anciens seigneurs et  
 manants de la Baucyrie Laubespis?...  
 Surtout des témoins d'importance, témoins muets, in-  
 complets, humbles et insignifiants parut être, aux yeux  
 du savant, insuffisamment interrogés surtout, et ces té-  
 moins suffisent pour nous inciter à songer quand même.

Certes, aux temps du château Fiodor, il y eut autour  
 une agglomération quelconque. Le vieux chroniqueur ne  
 nous dit-il pas, au moment de l'occupation anglaise  
 que « le château fut repris, la ville, arse et les environs  
 occis. » L'édit de transfert, du siège de la châtellenie à  
 Cécilly, en 1598, ne nous apprend-il pas que « le château  
 de la ville fut rasé. » Il y avait-il donc une ville autour  
 du château? ville qui nécessitait cette ancienne chapelle de  
 Sainte Catherine, que nous connaissons. Les habitants  
 cultivateurs se groupèrent, selon l'usage, plus ou moins  
 nombreux, autour de ces murailles, pour s'y réfugier en  
 cas de danger, contre les invasions et la barbarie des  
 envahisseurs, et des ennemis de toutes sortes, invasions qui  
 furent nombreuses, qui surgirent constamment à travers

l'histoire et que nous connaissons.

Cela peut paraître extraordinaire, tout d'abord, que ce château, menace permanente de la contrée, fut, à de certains moments, un refuge que chacun désirait ardemment pour s'abriter, dont chacun franchissait dans certaines circonstances, le pont-levis, avec bonheur, ... Il en était cependant ainsi et cela s'explique; de deux maux on choisit le moindre. En temps de guerre, le châtelain est redouté, et redoutable, en effet; son main est souvent dure, son cœur souvent fermé à la pitié, son autorité immense, son pouvoir absolu, sa façon d'être, quelquefois insupportable. Le châtelain, qui se croit d'une autre race que les malheureux qu'il domine — et, il en est d'une autre, en effet, au moins à l'origine, car c'est un front vainqueur qui commande à des gallo-romains anéris — ce châtelain qui se croit d'une race supérieure, accable les serfs, selon son bon plaisir, de tout son orgueil, de tout son mépris, de toute sa prétendue supériorité.

Mais, le danger apparaît-il ? L'horizon se couvre-t-il de nuages sombres ? ... soudain les instincts mauvais se diminuent de part et d'autre. Le paysan, le manant, le serf, oublie les vexations dont il est l'objet, les cruautés dont il est souvent la victime, la servitude dont il est écrasé et gémit, enfin et surtout ses haines, contre l'opprimeur féodal. Le châtelain oublie que ce serf est de basse extraction, d'une race inférieure et méprisable, et songe qu'il peut lui être un auxiliaire très-utile; son de-

Pensent à considérer. Ne monte-t-il pas déjà la garde le long des murailles, et ne fait-il pas le guet, dans la tour, par similitude?... Instantanément, la trêve est conclue de part et d'autre, et l'union paraît complète. Chacun, d'instinct, a senti la véritable direction de son intérêt particulier et y a obéi sans vouloir réfléchir d'avantage. Le danger passé, chacun reprend sa place, le Châtelain, grand Seigneur, le paysan roturier.

Mais, il ne peut être question ici, de cette agglomération d'habitations campagnardes que nous avons vues, construites, pour la plupart, de bois et de boue, et couvertes de paille; la tradition semble venir de beaucoup plus loin, et les timbres qui subsistent paraissent aussi vieux qu'elle. Les vestiges de constructions, trouvés autour du vieux château sont tous en maçonnerie. Cette particularité ne leur assignerait-elle pas une origine romaine?... N'avons-nous pas vu qu'un chemin d'alle, passait là, venant de Jouy et se dirigeant sur Bourbon.

Il y a une cinquantaine d'années, les constructions qu'elle laint, paraît-il; chaque coup de pioche frappé au sol rencontrait un moillon. Dans un jardin appartenant à M. Renon jardinier (aujourd'hui à M. Roux) situé à cent mètres au Nord, ces constructions abondaient; à cent mètres à l'Est, dans un champ qui porte le nom de = champ de Cisseière = elles abondaient également; un peu plus loin, dans un autre champ à M. Buffault qui s'appelle encore aujourd'hui d'un nom très-significatif = le champ de l'antel = ces constructions

étaient nombreuses....

Véritablement, que signifient tous ces vestiges de constructions enfouis dans le sol, tous ces indices d'habitations, amoncelés autour de la Bruyère !... Ne portent-ils pas à penser qu'il y eut là, autrefois une agglomération et une certaine importance, disparues sans laisser de traces dans l'histoire ; ne semblent-ils pas accréditer cette tradition parvenue jusqu'à nous, et nous dire en un langage précis, comme la tradition elle-même : « Dans les temps reculés, il y eut à la Bruyère Laubespici une grande agglomération. »

Mais, jusqu'à ce jour ce n'est qu'une tradition affaiblie, qu'une légende ; peut-être que l'avenir en découvrira le secret et en écrira l'histoire.... Aujourd'hui, il y a déjà un hameau composé d'une vingtaine de maisons.....

7

## - Chapitre XII -

### Période féodale - XVI<sup>e</sup> siècle.

Avec le XVI<sup>e</sup> siècle, commence pour notre histoire locale une nouvelle phase, que nous pourrions appeler la = période royale = ou la = Féodalité sous les Rois = succédant à la période précédente, ou la = Féodalité sous les Ducs = et qui nous conduira jusqu'à la Révolution. En effet, le Bourbonnais est désormais rattaché à la Couronne, son histoire cesse d'être particulière et se confond d'avantage avec celle du Royaume. Petit à petit, l'unité de la France s'achève, les pouvoirs se centralisent, les puissants seigneurs féodaux qui portaient souvent ombrage à la Royauté disparaissent; les autres de plus en plus attirés à la Cour, quittent leur province et laissent leurs seigneuries à des fermiers, qui en font valoir les terres et leur en versent le revenu. Les vieux manoirs féodaux abandonnés, et aveuglés pendant les guerres de religion, et de la Fronde, tombent en ruines; et les nouveaux châteaux édifiés porteront le caractère de la Renaissance. C'est véritablement une époque nouvelle qui commence, tant est grande la transformation des choses.

Dans notre rédaction, nous avons poursuivi jusqu'au

bout. l'histoire de la châtellenie de la Bruyère Laubespion, pour  
 ne plus avoir à y revenir. Cela nous a entraîné un peu loin,  
 et, comme Cilly joue un rôle assez important pendant les  
 guerres de Religion, qui ont amené la ruine de la Bruyère  
 et nous faut retourner un peu en arrière.



## Guerras de religion.

---

Le XVI<sup>e</sup> siècle est caractérisé par le grand mouvement intellectuel, moral et religieux qui s'y manifesta, mouvement produit, par ce qui en est convenu d'appeler le Renouveau et qui eut un contre-coup très-grand, dans notre Contée elle-même.

Ce mouvement avait été préparé depuis longtemps déjà par de nombreuses hérésies qui, peu à peu s'étaient développées au sein du Christianisme et pour ce siècle des esprits inquiets - la Renaissance. La chrétienté devait alors se partager et la voie de Luther, et la Renaissance devoit laisser des traces profondes, non seulement dans les plus riches cités, mais encore dans les plus petites bourgades. Au milieu de cette effervescence, Luther proclama la nouvelle doctrine, qui peut ainsi caractériser : « liberté d'examen, liberté de conscience, liberté de culte. »<sup>1/</sup>

Ce fut une véritable révolution religieuse qui se propagea rapidement, malgré, on peut-être, la cause des persécutions que l'église romaine voulut infliger à ceux - et de religion prétendue réformée. = Nous avons vu, plus haut, que lors de

---

<sup>1/</sup> - Bouchard - Les guerres de religion en Bourbonnais - auquel nous aurons souvent recours.

l'implantation du Christianisme en Gaule, le même phénomène se produisit, la persécution des premiers martyrs ayant précipité sa marche ascendante et assuré son évolution. Il en fut de même des « Réformés » qui firent des adeptes de plus en plus nombreux, malgré les foudres du Vatican. Le massacre de Vassy, la Saint Barthélemy, les dragonnades, etc... jusqu'à l'édit de Nantes de 1598, sans parler de ce qui devait suivre....

C'est pendant ces trente six années de calamités que se déroulent les péripéties et les drames des huit guerres religieuses : prise de la ville de Rouen, batailles de Dreux, de Saint Denis, de Jarnac, de Moncontour, de Dormans de Coutras, etc... et ces nombreux traités qui couronnèrent, comme fut désigné l'un d'eux = une paix boiteuse et mal arisée = d'Amboise, de Longjumeau, de Saint Germain, de La Rochelle, etc...

x

Le premier fait historique, comme en Bourbonnais, ayant rapport aux guerres de Religion - nous dit M. Bouchard, déjà cité - est une petite expédition que firent, l'année 1551, un certain nombre de collègues de Wassy assemblés pour procéder à la réforme des mœurs de la doctrine, les gens du baron de Riau, aux portes de Moulins, sur les terres de Nicolas de Beze en Nivernais.

Ce Nicolas de Beze était le frère du fameux Théodore

de Beze, l'un des plus illustres représentants du protestantisme en France. A cette incursion une riposte eut lieu, l'année suivante (1562) qui amena le pillage de l'abbaye de Saint-Memours par les protestants!

Cependant, en Bourbonnais, les protestants n'étaient pas très-nombreux. Tandis que la réforme s'étendait en Berry, - nous dit M. Audiat précité - pays limitrophe le Bourbonnais lui fermait ses frontières. Pourquoi?... ce serait un problème à résoudre... La topographie, d'après cet auteur y serait pour beaucoup - A part un temple à Avermes aux portes de Moulins, mansards et incendiés sont les seuls témoignages que la Réforme a laissés de son existence, fut tout ce qu'elle apporta d'avantages aux habitants. Unni charmans - nous que le nom de = huguenots = soit resté dans le langage populaire comme une épithète injurieuse?...»

Cette opinion est partielle et exagérée. On pourrait répondre à M. F. Audiat, que les catholiques employèrent les mêmes procédés répressifs, et qu'il vaudrait mieux attribuer les atrocités qui furent commises de part et d'autre au fanatisme qui animait les adversaires.

Il paraît évident - nous dit M. Bouchard - qu'avant 1562 la province comptait un certain nombre de personnes ayant embrassé la Réforme; il y avait des religionnaires bien ailleurs qu'à Moulins; presque toutes les localités en abritaient: Guermat, Benay, Vierzél, Domérat, Viehy, Clus, Lameiras, Saint-Amant, Charanton, Arinay - le -

Châteaux, Ceilly, etc. - « Et pourtant ils ne pouvaient  
 « qu'une minorité, qui cause, malgré son infériorité numé-  
 « rique, de grands désastres dans la contrée. »

Les pouvoirs publics redoutaient néanmoins leur ac-  
 croissement, et, pour l'enrayer, cette même année 1562, le  
 « sieur de Montaret fut envoyé à Maulins = avec charge  
 de persécuter les Religionnaires, les réduire, disperser et  
 anéantir. »

C'était l'année même que Charles IX cédait la jouissance  
 du Bourbonnais, à sa mère Catherine de Médicis, pour faire  
 partie de son douaire.

« Le sieur de Montaret, âme vigoureusement trempée, et  
 « fort peu tolérant, possédait, près de Louvigny, un castel avec  
 « double enceinte de remparts, deux fronts-levis et des apparte-  
 « nements avec vastes cheminées qui étaient couvertes de peintures  
 « et d'or, rehaussées de devises amoureuses et chevaleresques. »<sup>2/</sup>  
 « Voici son portrait, tel qu'on le trouve dans Touhard Lafore<sup>3/</sup>!  
 « Le catholique orthodoxe avait la conscience large en fait de  
 « propriété; ses soldats n'avaient pas d'autre auberge que  
 « le domicile des habitants qu'ils tuaient sans pitié, pour peu  
 « qu'ils jugeaient de ces hôtes sanguinaires, les infortunés  
 « ne se montrant pas avec générosité. Montaret, parodiant  
 « Louis XI, marchait toujours accompagné d'un boureau  
 « qu'il appelait son complice. »

1/ - H. de Laquisenne - Histoire d'Anjou. le Château

2/ - Ancien Bourbonnais - t. II p. 145

3/ - L'air historique - t. II - 1<sup>re</sup> partie - p. 163

On comprend pourquoi les protestants ne se multipliaient pas davantage en Bourbonnais, où ils avaient, pour les traquer, envoyés par le duc de Guise, chef du parti catholique, Montaret et ses deux lieutenants, Bussette et Monquochuin = aussi cruels que lui-même. = Ce qui n'empêcha pas, cependant, que Moulins faillît de tomber au pouvoir des Huguenots, commandés par deux capitaines, Pierre Dape de Saint-Aubain et Saint-Jean, qui, venant du Languedoc venaient d'être forcés de traverser le Bourbonnais, pour se rendre à Orléans = leur mère nourrie = N'ayant pu s'emparer de Moulins, ils dévastèrent complètement la vieille abbaye d'Yzeure.

x

À cette époque, le clergé en général, avait une assez mauvaise renommée en Bourbonnais si nous en croyons Nicolai, contemporain, qui nous décrit, pendant son Voyage, ce qu'il voit autour de lui. Écoutons-le :

« Il y a plusieurs prieurés, commanderies, hôpitaux et  
 « malades, outre un grand nombre de cures et sept églises  
 « collégiales, le tout bien fondé et de bons revenus, mais  
 « très-mal servy, car, au lieu d'y avoir de bons pasteurs  
 « pleins de bonnes mœurs et de sainteté de vie et bien  
 « instruits avec saintes lettres, pour purement prêcher les  
 « vrais biens évangéliques, l'on ne voit plus la plus grande  
 « partie, par tout en l'ordre ecclésiastique, que gens indignes

« de tel estat, plein d'ignorance et d'avarice, lesquels n'a-  
 « yent rien moins en recommandation, que le culte et le ser-  
 « vice de Dieu, et la charité des frères, qui tant leur est  
 « recommandée, ne font résidence ni visitation, en leur lieu-  
 « pui, sinon quand il est temps d'en prendre les despoilles,  
 « qui est cause que tant de beaux temples, monastères,  
 « grandes maisons et mesurgeries, à faute de réparations  
 « tombent en désertion et totale ruine. Je ne parlerai des  
 « traffis, marchandises, ventes, achats, magnifiques  
 « qui se font journellement des dits bénéfices, en toute liberté  
 « et sans aucune répression, en mépris de l'honneur de  
 « Dieu et de son eglise, pour ce que chacun le voit avec et  
 « nul ne s'en cache ni chesste, Donc, ne faut s'émerveiller  
 « ny entre la malice des hommes, nous croyons exister et pul-  
 « luler si grandes diversités de sectes et tant de malheureuses  
 « guerres civiles, qui est suffisant témoignage que ce grand  
 « Dieu immortel a déployé ses plieux de vengeance contre  
 « nous, pour nous châtier en son ire, pour nos démerites  
 « mais pour cela, nul ne se retourne à meilleure vie.....»

x

Après la paix d'ambroise, qui accordait aux protestants  
 la liberté de leur culte, dans certaines localités désignées, Catho-  
 rine de Médicis, entreprit, en 1564, avec le jeune roi Charles IX  
 et le cardinal de Lorraine, un voyage dans les différentes provinces du ro-  
 yaume = afin de relever l'action des catholiques, et intimider

les Huguenots, et peut-être de préparer l'esprit du jeune Roi à des impressions favorables à nos Dénormes futurs. »<sup>1/</sup>

Leur voyage terminé, dans le midi, après deux années Catherine de Médicis et Charles IX séjournerent huit jours à Blais, et de là, se mirent en route pour le Bourbonnais (15 décembre 1565). Ils y arrivèrent par nos environs : la première ville dans laquelle ils s'arrêtèrent fut à Couleuvre le 20, puis Franchère où ils dînèrent le 21, Saint Menoux où ils visitèrent l'abbaye et couchèrent, le samedi 22 décembre. Ses hôtels royaux se rapprochèrent donc beaucoup de Cerrilly, et sans doute beaucoup de nos hibernaux allèrent-ils les saluer à leur passage.

Ils séjournerent à Moulins, trois mois (22 décembre 1565 - 23 mars 1566) au château des anciens ducs de Bourbon = de telle grandeur et structure, nous dit Nicolai, qu'il s'en trouve peu de plus capable et accommodé pour leur corps et prises = pendant ce séjour, en janvier 1566 avait lieu la célèbre = assemblée de Moulins =, l'événement le plus remarquable, dont la capitale de Bourbonnais fut le théâtre. Il sortit de cette assemblée, la fameuse = Ordonnance de Moulins = réglant, en 86 articles, toutes les réformes que le chancelier Michel de l'Hôpital apportait à la législation. Elle renfermait des = innovations tellement heureuses qu'elles subsistent encore dans nos lois actuelles... »<sup>2/</sup>

1/ - Imberdis - Histoire des queres reliquieuses en Auvergne au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. - C. 1 p. 111

2/ - Histoire de France de M. M. Bordier et Charbon p. 70  
cité par Bouchard

Le Mareuil, le Roi et Catherine de Médicis se rendirent en Auvergne, par Berry, Saint Germain des Foris, Viehy. Le 4 avril, ils étaient à Ébrerul, petite ville bourbonnaise sur la rive gauche de la Sioule, qui avait eu, au siècle précédent, au moment des guerres de la Praguerie, la visite du roi Charles VII, se rendant de Sartou en Auvergne pour châtier des princes et seigneurs révoltés, sous le commandement de Jacques de Chabanne.

Mais, ce grand voyage eut un effet tout contraire à celui qui avait présidé à son entreprise, grâce aux artifices de Catherine de Médicis, laquelle, nous dit M. Imberdis: « revant peut-être déjà un parti décisif, présentait au  
« Brine des reines qui exaltaient sa tête remplie de sombres  
« méditations. C'était la croix abattue sur son passage, et  
« souillée de boue; c'était l'église dépanillée de l'autel  
« profane. Le hasard semblait avoir dirigé les pas du mo-  
« narque, et il se trouvait en face d'un cimetière, couvert d'os-  
« sements épars, auprès de tombes brisées. Le culte catholique  
« apparut à ses yeux, comme une statue antique, mutilée  
« par de sauvages destructeurs. Il s'irrita par degrés et  
« conceut contre les Huguenots, cette haine implacable et dé-  
« lincieuse, qui trahissait brusquement de menaçantes  
« exclamations..... la multitude était pressée pour voir  
« sur son passage: « Vive le Roi! Vive la Reine et la mère!... »

x

La guerre se ralluma en 1564; des dissensions eurent lieu dans le Berry et dans l'Indre. C'est, sans doute à



cette époque, que les protestants eurent une sanglante défaite = au camp de Venouse = près de Valignoy le Marial, où l'on a trouvé beaucoup de cadavres alignés dans une tranchée, et où un champ porte encore le nom de = Cimetière des Huguenots =

L'Auvergne et le Bourbonnais, fournirent à la cause protestante, dès septembre 1567, 3000 hommes de pied et 500 chevaux, dont le quartier général étoit à la Couraudière, en Auvergne. Leurs chefs étoient : un vicaire de Verbe-lais, de la maison de Sennecterre, et un gentilhomme bourbonnais, du nom de Poncinac, dont le château étoit à Chanzy près de Lapalme. Il y avoit aussi, à leur tête, les vicomtes Bernard Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel (alias Bonriquet), le vicomte de Paulin, le vicomte de Montclaro, et le vicomte de Caumont, ce qui avoit fait surnommer cette troupe = l'armée des quatre vicomtes = Il y avoit aussi Claude de Lévis, seigneur d'Audon.

Cette armée qui devoit aller rejoindre celle du Prince de Condé à Chartres, éprouva d'abord un revers à Champali, aux environs de Cevrière, infligé par des troupes envoyées par Montcaut.

A ce moment, les chefs du parti catholique, aux prises avec l'armée des quatre vicomtes étoient : le grand prieur et gouverneur d'Auvergne, Saint-Herem, Saint-Chamond, le baron de Lartie, de Gondes, et d'Urfé, Breuille, le seigneur de Copnat, Jean Mottie, de la Fayette, surnommé

Haute-Feuille, et, parmi eux tous, se faisait remarquer  
l'Évêque du Suy = caraque en tête, cuirasse au dos, es-  
padon au poing. =

Les deux armées en vinrent aux mains à Cognat  
(6 Janvier 1568) où l'armée catholique, cependant plus  
nombreuse, eut une sanglante défaite; elle fut très-  
peu meurtrière pour les protestants. = Les deux parties  
se livrèrent à de tristes excès = et m. Bouchard, les  
confond = dans une même réprobation.

Après cette défaite, tandis que l'armée catholique  
gagnait, à toute hâte, les places fortes d'Auvergne,  
voisines: Clermont, Riom, Clermont et Montfermeil  
= où un triste sort les attendait = l'armée des Religion-  
naires, se dirigeait sur le Berry, semant partout les sa-  
vages, l'incendie et le meurtre, comme trace de son passage.  
Elle passa successivement à Gannat, Beignas, Charroux,  
Chantelle, Le Montet, Heinnon, Corne, Le Vilhain, Che-  
neville, Cirilly, Ainay-le-Château

À Gannat, la troupe protestante s'était réunie  
une première fois, sous le commandement par  
Bourniquet (selon m. Audriot), Bourniquet (selon m. Bou-  
chard), Bourniquet (selon le manuscrit Bordet) et Mou-  
vans avait pris le chemin de Charroux. Beignas était  
reconnue en fumant et montre encore la trace de leur  
camp; Charroux était saccagée, la Commanderie de la  
marche, ancienne abbaye des Templiers, détruite; l'abbaye  
du Segrève, occupée par les Bénédictins, ruinée, les habit.

tant, surtout par le fil de l'épée, les maisons incen-  
dies au pillage, les murs d'enceinte renversés.

Chantelle malgré son château redoutable, eut fort à souffrir; elle fut sauvée momentanément par l'énergie d'un ouvrier tanneur, du nom de Jacques Bost, un neveu de la Truse, son parent, et Simon Lartaud seigneur de Treilles; mais elle aurait été pillée en 1580 d'après Sabine Cayet!

La vieille église du Montet aux Maires, élevée par les Princes de la maison de Bourbon, et flanquée d'un formidable donjon tomba aussi: un cinquième abside furent détruites, ainsi que le monastère. Et ce serait pour cette raison, qu'on trouve aujourd'hui, dans les maisons du Montet des pannes sculptées, portant la trace du feu? Il faut entendre dans les très-vieilles maisons, de façon qu'aujourd'hui ce témoignage est presque complètement disparu.

Une partie de l'église de Cosne fut brûlée et les Cosnois n'échappèrent au pillage qu'en payant une Porte rançon.<sup>3/</sup>

À Cosne, nouvelle réunion: le vicomte de Bourgoing se dirige sur Hérisson et Mauvais sur Cilly, par Louroux-Bourbonnois et Cheneuille. Mais, avant de quitter Cosne, ils vont à la Chaumière et à la Salle où ils font beaucoup de dégâts. La ville d'Hérisson, située

1/ - Abbi Boudant - Histoire de Chantelle pp. 158-159

2/ - Louis Audiat, précité

3/ - manuscrit abbi Bordel, précité

dans une position très-pittoresque, et très-favorable  
 comme poste militaire, possédait alors un château de  
 = fort belle marque = sur un haut rocher près du =  
 Fleuve d'œil = dans une vallée environnée de monta-  
 gnes et de rochers. C'était le siège d'une châtellenie  
 limitrophe de celle de la Bruyère et Cérilly, dont  
 faisaient partie, sur nos confins, les paroisses du Vil-  
 hain et du Brethon, ou moins, en partie. = Grâce  
 à son château pourvu de neuf belles tours, et à ses  
 fortes murailles d'une hauteur = hors de portée d'é-  
 chelles = les habitants purent résister. Les Huguenots  
 furieux de leur échec, et de n'avoir pu détruire la colle-  
 giale de Saint-Sauveur qu'ils convoitaient, se vengèrent  
 sur la chapelle de Saint-Blaise, près du grand che-  
 min du Cam-cau. Ils prirent alors la direction de  
 Cérilly, brûlèrent un couvent à Saint-Cyprien, tandis  
 qu'une bande allait piller l'église du Brethon. Dans  
 cette dernière paroisse, on a souvent trouvé, en labourant,  
 de nombreux objets de piété, objets de leurs larcins, per-  
 dus en route : ils pillèrent aussi l'église du Vilhain et  
 se rencontrèrent à mi-chemin de Cérilly, avec la bande  
 qui venait du Brethon, et la troupe de Mauvais, qui  
 revenait de Louroux et de Cheneville, accomplir de  
 semblables pillages. On a trouvé, en 1880 à Villamont,  
 près de Louroux, et aux environs du domaine de Ruther  
 de nombreuses pièces aux effigies de Henri II, Charles IX  
 et Henri III, marquant leur passage dans cette contrée  
 à deux époques différentes.

Ainsi, réunis en grand nombre, les Religioneux se présentèrent devant Cerilly, dont les anglais n'avaient pu s'emparer, en 1369. La ville était bien fortifiée, des défenseurs résolus et nombreux; de vive force leur échec était à peu près certain. Ils s'en emparèrent, nous dit la tradition, par surprise, par la trahison de deux individus nommés Varin et Masset, envoyés avant leur arrivée pour tromper le vigilance des guetteurs. Ces deux traitres leur auraient ouvert la petite porte à piéton ou = Eau Gillet = au midi de la ville. Un puits, près de là, auprès duquel ils s'étaient divisés, s'appela longtemps, depuis cette époque = le puits des lâches = lorsqu'on suivait la route de Heuillon à Lurey, ce puits fut couvert, mais il alimente toujours une fontaine, placée depuis lors, où on la voit aujourd'hui, entre les maisons actuelles. Bodard et Raudan.

Le carnage fut horrible, beaucoup d'habitants furent passés au fil de l'épée; beaucoup de maisons furent incendiées et ravées. Comme au Brethon, ils avaient aussi ni à Cerilly, de nombreux objets de prière, filles en sautoir de route, comme l'attendent de nombreux trouvaux recueillis dans les champs, de croix, vases d'ivoire, etc.

De Cerilly, un groupe se dirigea sur la Banière Lamberpin, où s'élevait le château, siège d'un châtelain et s'en empara. Tous les habitants furent égorgés et leurs maisons détruites, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Une partie de Religieuses resta en possession de Ce-  
 sully et de la Bruyère Laubespis, tandis que le gros  
 de la troupe, sans doute continuant sa route sur  
 Chartres, atteignait Aincay. Et voilà pourquoi,  
 pendant une certaine période, Cessully et la Bruyère  
 étant occupés par les réformés, ce siège administratif  
 dut être rattaché à Aincay, et y demeurer encore, au  
 moment où Nicolai fit son voyage dans notre  
 contrée, en 1568, la guerre à peine terminée.

Aincay-le-Château, situé dans un vallon sur la  
 rive de l'Orne, près de son confluent avec la mar-  
 mande était l'une des plus considérables châtelainies  
 du Boulonnais; son ressort s'étendait sur voisante  
 dix paroisses, et sur plus de 4000 feux : = malgré son  
 « château fort, ses fossés et ses remparts, ses tours et ses  
 « portes d'un accès si difficile, nous dit M. de Laquienne  
 « elle ne put résister à l'attaque de l'armée protestante;  
 « elle fut saccagée, pillée et dévalée par des meurtres nom-  
 « breux, parmi lesquels il convient de citer, celui du  
 « Lieutenant général de la Châtelainie....»

Nicolai, nous rapporte qu'à cette époque, Aincay  
 « était : = une petite ville clozée, de forme un peu longue  
 « située en vallée sur un grand estang qui s'étend vers  
 « le midy environ son long quart de lieue, sur la chaussée  
 « et avoient lequel, qui est sur le milieu de la ville

" sont plusieurs moulins à bleds et à tannerie, et vers  
 " le Septentrion au - dedans d'yeulle est le château  
 " auquel dépend la châtellenie. Il est assez grand.  
 " de forme quarrée et bien fortifié, mais du costé en  
 " même, et, dans la basse-cour, y a un petit préau  
 " qui n'est de grand revenu. La ville est petite et  
 " assez mal plaisante, mais les faubourgs sont beaux  
 " et bien peuplés de leurs marchans et artisans, et aujour-  
 " d'uy sont les hostelleries; et a esté la dite ville et fau-  
 " bourgs fort affligé en l'année dernière (1568) par  
 " ceux de la nouvelle religion, qui s'en saisirent, en y  
 " exerçant, et es environs, infinis meurtres et pilleries  
 " notamment en la ville de Cérilly, qui fut, par une  
 " surprise et ruse, avec grand meurtre de ceux de la  
 " ville, et, au départir d'Amay, non sans grande vio-  
 " lence, tuèrent le Lieutenant général de la châtellenie...

C'est sans doute, cette même année 1568 - nous dit  
 M. Laquisenne - qu'après le sac d'Amay - le Château  
 fut pillé la ville de Charenton. Les traces de l'incendie  
 d'après M. le Charvire Clément, ancien doyen de Cha-  
 renton, étoit encore visibles en plusieurs endroits des murs  
 de l'église, il y a une trentaine d'années.

D'Amay - le - Château, les protestants se dirigèrent  
 sur Sarvoisin.

x

En 1576, le 8 août, fut signé à Saint-Germain-en

Loi, un traité plus favorable aux réformés que les précédents. Malgré ce traité l'intimidation et la violence furent plus que jamais employées pour étouffer la nouvelle doctrine et empêcher sa diffusion. Sous un tel régime = les religionnaires du Bourbonnais, comme presque partout, devaient abjurer ou garder un profond silence. ='

Il n'en fut pas de même toutefois d'une femme bien aînée de nos environs, Marie de Bourbonnais, veuve de Jean des Barres, seigneur de Neuvy-le-Barrois, l'un de ses fils, monsieur de Camy vint tout d'abord au tumulte d'Amboise, et qui avait péri en 1567 à la bataille de Saint-Denis, professait hautement le croyance des réformés. Ainsi se mariait avec Marie de Bourbonnais. Forte de sa foi, elle s'efforçait de relever ou tout d'elle les courage abattu, les consciences troublées; elle donnait ostensiblement asile, en son château de Bannegon aux protestants traqués et les aidait de tout son pouvoir.

Le bourg de Bannegon, situé à trois lieues de Saint-Amand et de Sancerre, possédait, en effet, un château bien fortifié, qui pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, et surtout entre 1454 et 1455 servait d'asile à Charles VII pendant ses démêlés avec son fils. De nombreuses ordonnances ou lettres patentes ont alors été datées, d'après



M. Raynal <sup>1</sup>/<sub>de Mehun, de Bourges, de Bois-sur-</sub>  
Orme et de Bannegon.

C'est contre cette forteresse, asile et refuge des partisans de notre Contie, que Montaret gouverneur de la province de Bourbonnois va diriger toutes les ressources dont il pourra disposer. Au commencement de Novembre 1570 il en vint faire le siège, avec une armée de 3000 hommes et quelques canons. Marie de Brabant, avec 50 hommes seulement tint tête à l'assaillant. Le château pendant quinze jours, est battu par les canons, les murs et les tours sont en ruines et l'assiégé tint Montaret, en échec, pendant deux grands mois.

Ce n'est que lorsque les vivres et la poudre manquèrent, et que presque tous ses compagnons furent tombés, que Marie de Brabant se rendit. Furieux d'une telle résistance de la part d'une femme, Montaret, après avoir fait piller et ruiner le château de Bannegon, emmena la noble dame de Neuvy, prisonnière à Moulins. Heureusement que le Roi - nous dit M. Raynal <sup>2</sup>, frappé de tant d'héroïsme la fit mettre en liberté, et la confia seulement à la garde d'un gentilhomme du voisinage, le sieur de Gronaure. Il retrouva, continue-t-il, un jeune gentilhomme qui s'enthousiasma d'une gloire aussi pure et sollicita la main de cette femme de cœur.

<sup>1</sup>/<sub>2</sub> - Raynal précité - Histoire du Berry t. III pp. 26  
et 44 - Tome IV p. 95

\*

Le Saint-Barthélemy ne se fit pas sentir en Bourbonnais, grâce à l'adroite substitution, pendant la nuit, par un officier anversois, au message qui l'apportait à Moulins, de l'arrêt de la Cour du Louvre. Cet officier rapidement poursuivi, parvint néanmoins à se réfugier à Issire. Là, il remit l'ordre de massacre au pasteur Barduel, et les chefs du protestantisme s'empres- sèrent de quitter le Languedoc.

Le Berry s'en ressentit davantage.

La mort de Charles IX ne devait pas apporter un repos cependant si mérité à la Contée. Pourtant, nous dit M. Laquerrière <sup>1</sup> = les paysans, effrayés, découragés, ne travaillaient plus la terre. Si, par hasard, quelqu'un d'entre eux se livrait à la culture, tout était bientôt pillé ou détruit... Les gens d'armes s'étaient emparés des bestiaux, dont il ne restait, pour ainsi dire plus, pour labourer ni pour engraisser les terres; la famine apparut et, avec elle, tout le cortège des maladies et d'épidémies qui l'accompagnaient d'ordinaire, et dont la plus terrible, la peste, fit encore une incursion dans la Contée, en 1581.... les habitants qui s'élevaient pour la châtellenie de Chinoy, à un total de 26.480 à 31.716, étaient rançonnés et pillés par les troupes de soldats des différents partis qui parcouraient les provinces du Centre, le Bourbonnais et le Berry, en particulier.... »

<sup>1</sup> - Histoire d'Issay. le Château pichet t.1 p. 440

Les malheurs étaient absolument les mêmes pour notre châtellenie de La Bruyère Lambergris, et pour nos cultivateurs.

x

Et prince Henri III a-t-il quitté la Pologne pour venir prendre possession de sa nouvelle couronne, qu'il annonce à Lyon, en 1574, sa résolution = de ne point faire de concessions aux protestants. = Calvinistes et politiques s'unissent aussitôt contre le manifeste de Lyon, et la France, de nouveau, va être ensanglantée.

Plus cependant, encore, ne se passa dans nos parages, mais les événements se précipitent. Le curé de Vieure, Sieur Regrain nous en a gardé le souvenir dans son Registre de paroisse : «  
 « Le jeudi, XVI<sup>e</sup> jour de février 1576, arrivant à Mohin  
 « Mons<sup>r</sup>. le duc du Mayne avecq. le quant du roy Henry qui  
 « venoit audavant de Mons<sup>r</sup>. le Duc (de) Condi et de Mons<sup>r</sup>.  
 « le duc de Casmylle pour empêcher le passage des ryppes de  
 « Loyu et Alyers, ce qui ne peurent, et passèrent sur des ponts  
 « de Viehy. Et vint audavant desd. sieurs prince de Condi  
 « et duc de Casmylle, Mons<sup>r</sup>. Sieur du Roy avecq. son quant,  
 « Et arrivant en la ville de Villefranche, le 18<sup>e</sup> jour de mars  
 « aud. an susd. vi il se joindit avecq. les susd. princes. et  
 « l'armée du Roy s'en retourna par Lyvernoys. Et fist re-  
 « veue des gens et troupes desd. princes le XIII<sup>e</sup> jour dud.  
 « mois de mars aud. an. Et faisoient. on nombre de l'armée  
 « desd. sieurs Condi et Casmylle de XXII milles, tant vaillans,  
 « suyves que lansquenés. Et, se reparerent lesd. sieurs

« avecque chacun leur armee deduit Villefranche, le  
 « xx<sup>e</sup> jour duul. moy de mars. Et, et-en estat led. sieur  
 « frere du Roy avecque son armee a Molins. Et l'armee  
 « d'erd. sieur Conde et Camille s'en alla loquer tout le  
 « longt de la riviere de Cher, commençant a Sainet-  
 « Victordy jusques a Ozeval, et la Selle, Charvanton,  
 « Vietry (Vitray), Conty, Breton, moelle (meaulte?)  
 « Vallon, Sainet Georges et en toutes les parvoises cir-  
 « convoyzines delad. ruyere. Et ala parue led. sieur  
 « la ruyere d'Alise pour s'en retourner sur unq  
 « pontz qui fust fait au Par. d'Effese. Et mons<sup>r</sup>. de  
 « moura aud. Molins jusques au xiiii<sup>e</sup> jour d'apvril  
 « oi il party pour aller a Desise et demandietz toutes  
 « les armees de dela par la ruyere, pour demander verty  
 « Paris. Et durant le quant et aprey ont eueu les  
 « plus grandz nouvelles que jamez furent veulx en  
 « Bourbonnoys. Et est demoury gouverneur dans mo-  
 « lins, pour mons<sup>r</sup>. frere du Roy, mons<sup>r</sup>. de Montequier  
 « avecque les citoyens de Molins.

La paix de Monmieu, signee en Courvaime, le 6 mai  
 1576 accordait de grandes concessions et de grandes a-  
 vantages aux Princes et aux Reformes. Elle mecontenta les  
 catholiques et fut le prelude de la Confederation connue  
 sous le nom de = Ligue = formee par le duc Henri de  
 Guise, parrain par le Cardinal de Lorraine. Elle avait  
 pour but avoué de lutter contre le protestantisme, mais  
 aussi pour but secret, de renverser Henri III, et de mettre  
 a sa place Henri de Guise, chef des ligueurs. La Ligue

ent ceci de particulier, de mettre aux prises trois parties, ligueurs, réformés et royalistes, dont les partisans changeaient quelque fois de camp, selon les péripéties de la lutte et leurs intérêts.

Signé à Peronne, le 12 février 1547, la Ligue devait de nouveau déchirer la France, et notre contrée jusqu'en 1593. Saint Bourcail, Gannat, Souvigny, le Veureux, Cerilly, Sanson, Saint-Amand, Quincy-le-Château, Varennes, Viehy, Brouet et le Vernet eurent notamment à souffrir.

Sur les frontières du Bourbonnais et du Berry, nous dit M. Raynal <sup>1</sup> les ligueurs occupèrent le château de Quincy et celui du Veureux, les villes de Cerilly, Sanson et Saint-Amand.

x

Le chef suprême des ligueurs, en Berry et en Bourbonnais, était messire Claude de la Châtre, né en 1536 au château de la Maison-Fort, paroisse de Genailly, de Claude de la Châtre et de Anne Robertet, dame de la Ferté-Gilbert (la Ferté-Reuilly), nommé gouverneur et bailli de Berry. Ayant pris parti pour les ligueurs, il s'était vu, en 1569 révoqué de ses fonctions par lettres patentes de Henri III, données à Paris, le 30 avril de cette année. Ayant été gouverneur de Bourges, il entraîna les habitants de la ville à sa suite.

Voir le portrait que trace de Claude de la Châtre, la  
<sup>1</sup> Histoire du Berry précitée

son de la Maisonfort, descendant d'une famille qui se  
 prétendait issue des anciens Princes de Liols, m. au  
 mand Pereine<sup>1/</sup> : = un homme ambitieux, hautain,  
 " impitoyable, absolu, furieux contre tout ce qui lui  
 " faisait obstacle, et se combattant qu'un drapeau,  
 " celui de son intérêt personnel... » Sous ses ordres  
 immédiats était, le Seigneur de la Boulaye à qui  
 obéissaient les ligueurs du Bourbonnais, tandis que le  
 gouverneur de la province, m. de Chayron, était demeuré  
 fidèle à Henri III.

Le Roi nomma pour secourir Chayron et résister au baron  
 de la Maisonfort, le sieur de la Grange et Arquiou  
 au gouvernement de la province de Berry.

À côté de ces chefs, beaucoup de lieutenants : du côté  
 de la Ligue, entre le Seigneur de la Boulaye, les sieurs de  
 Neuvy-le-Barrois, de Morthefelon, de Jars, de Mareuil, de  
 Lignerac, de Savignoy, de Blancfort, etc...

Du côté du parti royal, à côté des sieurs d'Arquiou et de  
 Chayron, Antoine de la Grange, sieur de Montigny, les sieurs  
 de Mauilly, de Coummer, de Vortan, et Aigues-mortes, de  
 Gamaches, etc... enfin Ludovic de Gonzague, duc de Nevers  
 seigneur de Saint-Amand - comme tel, vassal du châtelain  
 d'Amory - qui se rangea du côté du Roi, après bien des hési-  
 tations, étant beau-père du duc de Guise.

De la Chaire commença à sillonner la contrée, et de

---

1/ - Recherches historiques et archéologiques sur la ville  
 et Trandun - p. 185.

nombreux châteaux forts tombèrent en son pouvoir. C'est ainsi que sur la frontière du Berry, les Ligueurs occupèrent les châteaux d'Ainay et du Verdre, la ville de Cerdilly toujours demeurée aux mains des protestants depuis 1568, ainsi que le château de La Bruyère Lambertin et les villes de Sancoris et de Saint-Amand.

Le château d'Ainay fut pris par surprise en novembre 1589 par François des Barres, seigneur de Neuvy-le-Barrois qui y mit garnison et s'y fortifia en réparant les murailles et fossés fortement endommagés par les événements de 1568. La première période des hostilités, malgré ces succès partiels des ligueurs, semble favoriser les royalistes. Dans les premiers mois de 1590, Montigny, Beauvri et d'Arquien poussèrent jusqu'aux portes de Bourges; au mois de Juin, Châtillon s'avance en Berry par le Bourbonnais, et Turin étoit également en route pour le Berry, avec des forces considérables.<sup>1/</sup>

Au mois d'août, les forces royales sous le commandement de Charles Câtard d'Orléans, grand prieur de France, colonel général de cavalerie légère, qui avait sous ses ordres, d'Arquien, Montigny et Beauvri, vinrent mettre le siège devant Ainay et composèrent avec François des Barres.<sup>2/</sup> Celui-ci rendit le château aux troupes d'Henri IV (Henri III ayant été assassiné le 2 août 1589) moyennant 2000 écus pour l'écou-

1/ - Roymal prieur - t. 15 p. 186-192

2/ - Sallet - nouvelle histoire du Berry - t. 15 p. 172 cité par Laquienne - Histoire d'Ainay le château t. 1 p. 143

D'ennuyer de ses frais, à prendre sur les arriérages dus au Roi, sur les tailles de la châtellenie. Certes, les chefs royalistes pourraient être gênés sans rien déboursés; les arriérages rentreraient difficilement, dans un pays si cruellement éprouvé depuis longtemps, et sans doute Nevers ne toucha-t-il jamais rien. — A cette condition, il s'engageait à ne plus combattre les troupes royales en Bourbonnais, à charge de réciprocité, c'est-à-dire que les troupes royales ne commettraient aucune exaction sur ses terres. Une garnison fut laissée dans Aunay-le-Château, par les troupes royales, sous le commandement du sieur de Grossouvre. Mais, le sieur de Nevers rompit ce serment quatre mois après; il se présentait alors subitement devant Aunay, s'en empara par surprise, et y rétablit une garnison de ses soldats."

Cette prise amoindrit momentanément la position des ligueurs. Claude de la Châtre s'occupa de demander des secours à François des Barres et, en attendant, renvoya l'échec qu'il venait d'éprouver devant Aubigny, par le courageuse et héroïque intervention de Catherine de Balzac, en attaquant le Duc de Nevers, auquel il prit, La Chapelle d'Anquillon, le Fort des Aiz qui il débarras, les châteaux de Desclèzes, Montfoucau et Yauzy. Puis, avec les renforts venus d'Aunay, conduits par le sieur de Nevers-le-Barrois en personne, il vint assiéger Lamoignon.

---

1. — Achille Allier t. 11 p. 237 — Gallia nouvelle histoire du Berry t. 11 p. 345 — Laquienne Histoire d'Aunay t. 1 p. 115



Située sur la rivière d'Argent, près des frontières du Berry et du Nivernais, Sancenis. Le Trincentium de l'itinéraire d'Antonin, le Tricollum de la table Théodosienne, eut alors beaucoup à souffrir. La ville se rendit et les habitants pour éviter un pillage payèrent une contribution de 1000 écus d'or. Les ligueurs y laissèrent un gouverneur du nom de Ponsus qui, au mois de Septembre suivant, périt dans une embuscade dressée par M. de Chayron, gouverneur du Bourbonnais pour le roi, sans toutefois parvenir à s'emparer de la ville. Cependant, attaquée de nouveau par le Duc de Nevers, au mois de mai 1592, Sancenis lui fut rendue = par composition. =

De Sancenis, les ligueurs allèrent sur Saint-Amand démolirent les remparts du château de l'Isle, prirent Li-gnières et la Châtre et mirent le siège devant le Châtelet - mais là, Claude de la Châtre apprenant la venue de M. de Châtillon, d'Arquian et de Chayron avec 1200 chevaux, leva vivement le siège et se retira sur Dem. le roi d'où il gagna Bourges = à la faveur d'une nuit obscure. 2/

x

À peine ces hostilités étaient-elles terminées que les habitants de nos environs étaient exposés à de nouvelles infortunes, et que la contrée fut plus bouleversée que jamais.

1/ - Raynal précité t. IV pp 192-193

2/ - Laquienne précité t. I p. 146

En 1591, nous trouvons les ligueurs maîtres de Cirilly, sans doute n'ont ils pas eu à s'en emparer, car les protestants avaient gardé la ville en leur pouvoir depuis 1568; nous n'avons aucun document sur ce sujet. La tradition prétend bien que les habitants se défendirent avec une grande énergie contre les ligueurs, et que elle tomba en leur pouvoir malgré cette résistance. Nous croyons plutôt que les protestants qui la détenaient furent cause commune avec les ligueurs, et que la ville fut obligée de subir cette domination.

Toujours est-il, que M. de Chayeron, propriétaire de l'antique maison de Montfaucon, et gouverneur du Bourbonnais pour le roi, voulut la faire rentrer sous l'autorité royale, et en envoya faire le siège.

La ville violemment investie, courait grand risque de tomber aux mains des troupes royales. Aussi, voyons-nous accourir, pour porter secours aux assiégés, le capitaine Loys et François des Barres, seigneur de Neuilly-le-Barrois.

Entre de Vilhain et Cirilly, ils rencontrèrent des arquebuziers à cheval envoyés par Chayeron, au secours des assiégés; ils les attaquèrent avec impétuosité, en tuèrent 120 et firent des prisonniers. 1/

Le combat fut, paraît-il, un vrai carnage, qui se appela charcuterie, et l'endroit où il eut lieu, ainsi désigné aurait servi depuis ce temps-là, le nom de = Charcuterie = qu'il porte toujours, par corruption. 2/

1/ Achille Allier précité t. II p. 217 - 2/ manuscrit Bordel précité

Ce succès partiel n'empêcha cependant pas Cerilly de tomber au pouvoir des troupes royales, après un anant très-meurtrier, et de éprouver de grands dégâts aux murs d'enceinte. Le château de La Bruyère Lambespin, ainsi repris, en même temps que Cerilly, fut destiné à être rasé et cette menace reçut son exécution. Enfin, ainsi que nous l'avons vu plus haut, en 1598 le siège de la châtelainie fut transféré à Cerilly, par un édit de Henri IV, sur la réclamation des habitants auprès de la duchesse d'Anjou de Bourbonnais, qui était alors, Louise de Lorraine. Cependant, dès 1593, le château de La Bruyère Lambespin avait forcément été abandonné, à cause des grands dégâts qu'il venait de subir, qui le rendaient inhabitable. Tous les officiers de la châtelainie, et ceux chargés d'administrer la forêt, avant la maîtrise, s'étaient réfugiés et avaient élu domicile dans la ville close de Cerilly.

Pendant cette dernière période de la Ligue, M. de Chazeron, pour surveiller et combattre les ligueurs, avait entrepris au Montjouan, de nombreuses troupes casernées = dans des huttes enfoncées dans la terre, et couvertes de mottes = C'est en cette circonstance que le Montjouan, prit définitivement le nom de = Point de Vue = parce qu'on y avait construit, comme porte d'observation, une tour en bois, très-élevée. /

Sur le versant Sud de ce mamelon était un vieux château

qui fut complètement ruiné pendant cette guerre. Les débris en ayant été vendus à Messire Claude du Croix et dont la famille habitait Court (Cher) celui-ci fit construire un nouveau bâtiment qui prit le nom de maisonneuve. Cette nouvelle habitation qui avait quatre tours, et était environnée de fontaines pleines d'eau, existe toujours, mais les fontaines sont comblées, et le logement délaissé, abandonné au métayer cultivant des terres.

Cette guerre fut, en générale, fatale aux vieux manoirs féodaux de nos campagnes; tour à tour pris et repris par les parties belligérantes, ils subirent beaucoup de dégâts, et la plupart furent laissés en ruines. De nouveaux manoirs s'élevèrent, d'une architecture un peu différente, moins forte et d'aspect un peu plus plaisant. La Renaissance se fit sentir là comme partout ailleurs; un art nouveau était né qui devait fleurir jusqu'à nos jours.

Oris de nous, La Bruyère Loubespin fut rasé; Ginjaire ne se releva pas de ses ruines; Mayrier, La Troisième et Le Bouys souffrirent beaucoup, et subirent, dès lors, de nombreuses réparations et transformations qui les firent à peu près ce que nous les voyons de nos jours, mieux adaptés aux temps nouveaux.

Liéne de France, sœur du Roi légitime d'Henri II, duchesse de Angoulême, comtesse de Montbrun, dauphinesse de Montmorency, était alors apanagée d'une partie du Bourbonnais, comprenant le châtelain de Montluçon, Herisson, Louvigny, Ainsay, Le Château et Verneuil. Cette

derrière, qui jouissait de son apanage depuis 1579 et qui mourut en 1619, fut-elle notre souveraine? ... Dans le dénombrement ci-dessus, il n'est point parlé de la châtellenie de La Bruyère Laubergin, et, de plus, en 1598 lorsque les habitants de Cerilly adressent une requête pour obtenir le siège de l'ancienne châtellenie, ce n'est pas à Diane de France qu'ils s'adressent, mais à Louis de Lorraine, duc de Bourbonnais.

Comme apanagiste d'une partie du Bourbonnais, entre autres, de la châtellenie d'Heirison, Diane de France servait, le 1<sup>er</sup> août 1589 à M. de Fouquieres qui en était le châtelain, pour lui recommander = de rester à son poste pendant tout le temps que dureraient les guerres, afin de veiller à la garde de la forteresse. = Elle lui renouvela les mêmes recommandations l'année suivante! Et, en effet, grâce à sa position favorisée contre une attaque, grâce peut-être à la vigilance de son châtelain, et au dévouement de ses habitants, Heirison sembla résister quoique devant receler plus de protestants que Cerilly quoique, comme nous le verrons plus loin, Heirison fut un des rares lieux, assignés aux protestants, en Bourbonnais, pour y célébrer leur culte.

x

Rouynal nous apprend <sup>2</sup>/ que les ravages et désordres

1/. - manuscrit Bourlet inédit - Histoire du Berry, inédit

qui entraînait cet état permanent de guerre, étaient si  
 grands, que la contrée n'avait plus aucunes ressources ;  
 et que toutes les bourses étaient épuisées. Une lettre datée  
 du 23 janvier 1591, et adressée au nom des habitants  
 par l'assemblée de la ville de Bourges, à M. de La Châ-  
 tre caractérise cette triste situation : «... on désirait  
 « entendre à la trêve qui était proposée pour parvenir  
 « à un repos public, par laquelle soit accordé que le  
 « commerce se fane librement, que le laboureur soit  
 « conservé en quietude ; que les biens tant ecclésiastiques  
 « que particuliers habitants des villes, bourgs et leur  
 « gardes, ne soient aucunement saisis et empêchés ; que  
 « chacun puisse librement aller et vaquer à ses af-  
 « faires ; qu'on le supplie de faire chose qui procure  
 « quelque soulagement et utilité au pauvre peuple  
 « qui porte tout le faix et incommodité de cette misé-  
 « rable guerre, et est temps d'en avoir pitié et compas-  
 « sion : » mais, ce ne fut qu'en 1594 que Claude de La  
 Châtre fit sa sommation à Henri IV, lequel = ne pouvant  
 supporter le déchirement de la France = lui accorda des  
 conditions avantageuses et rémunératives. Aussi Henri  
 IV mérita-t-il, de son peuple, l'épithète de = bon et  
 grand = aussi la renommée se perpétua-t-elle, de sa  
 bonté, et Jehan Villemo, vicarie de l'eau bénite de l'é-  
 glise de Perilly, inscrivit-t-il ces notes sur le Registre  
 de paroisse : = en 1652, en relatant la mort d'un pau-  
 vre homme, en son vivant, gendarme de Villefranque  
 qui : « avait tué de sa personne le sire de la mai-

son Neveu, gentilhomme de la paroisse du Vilhain qui le  
épousa jusqu'à Comus. C'estoit du temps que le chasteau  
de La Brieure estoit debout, et que le grand Roy Henry  
quatriesme se rendoit catholique, et gouvernoit par bonté  
la France, jusques en 1610, que le Roy Henry de Bourbon  
le grand fust tué par le nomme Ravailhas, nastif  
d'Angoulesme d'unq count de causteau ... »

Les habitants vont enfin respirer, marches et contre mar-  
ches du troupe sont enfin cessés, ainsi que leurs ravages  
et leurs dévastieuses requissions; l'insécurité des campa-  
gnes se s'atténue et permettra aux paysans de cultiver ses  
terres. Labourage et pâturage vont aller en France  
reprise... Hélas! il n'en fut rien encore: à peine des hos-  
tilités terminées les habitants de la contrée et les campa-  
gnes furent terrorisés et consommés plus que jamais; les  
foies et des marches pillés, les chemins jamais moins sûrs;  
les habitants dans un perpétuel effroi

Une bande nombreuse, commandée par un capitaine  
du nom de Villars, qui pendant la Ligue avoit longtemps  
défendu Saint-Sourvaire, accompagné de son Lieutenant,  
le Cadet des Aiz, s'abattit sur notre frontière berris-  
bourbonnoise et y commist les plus grands excès. Sur les  
sollicitons de la ville de Bourges, Henri IV autorisa de réer  
de la Verne à s'emparer par la force de ces détraqueurs  
de grands chemins. Ce qui fust heureusement fait.  
Villars, prisonnier fut vendu à la ville de Bourges, le 8  
juillet 1595 moyennant 2.500 écus, jeté dans un cachot,

juqi, condamné à mort, et exécuté à Bourges même<sup>1/</sup>.  
 La contrée respira enfin. En le 13 avril 1598 Henri  
 IV signa l'édit de Nantes, et le 2 mai suivant, le traité  
 de Vervins qui terminaient en même temps les guerres  
 de Religion et la guerre extérieure.

x

Les Réformés de la Seigneurie de Bourbonnois  
 avaient obtenu pour y célébrer leur culte, un des fan-  
 bourgs de Chantelle, et, plus près de nous, le faubourg  
 de la Varenne à Hérisson.

À mesure qu'ils étaient plus nombreux, après avoir  
 demandé le faubourg des Carnes, ils obtinrent = au  
 grand mécontentement des catholiques = un village de la  
 paroisse de Verri, nommé Chavennes, et deux boisselles  
 de terre pour leur cimetière.

Le 23 juin de la même année, au lieu du faubourg de  
 la Varenne, à Hérisson, il leur fut donné dans la même  
 localité, le faubourg du Pont. Et, ayant égard à la  
 requête de M. Guy le Maire procureur et syndic = de ceux  
 de la Religion prétendue réformée = M. de Gornicourt leur  
 désigna pour cimetière = quatre toises en carré de l'héri-  
 taire appelé malvault, joignant le chemin public  
 tendant à Hérisson à Cosne, les terres du dit Pierre de

---

1/0. - Registres des délibérations de la Municipalité de  
 Bourges 1592-1598.



Mayor procureur de la châtellenie d'Herison, de deux autres parts, et la vigne de Jean Bonnet .... »<sup>1/</sup>

Enfin, dans cette même pièce, nous trouvons l'ordre et la recommandation qui suivent : «.. Enjoignons à  
 « ceux de la religion prétendue réformée, de souffrir  
 « que de devant de leurs maisons, soit tendu et paré  
 « par les dits catholiques, les jours de la Feste-Dieu  
 « sans niantmaintz qu'ils soient tenus d'y contribuer  
 « en aucune chose ..... Enjoignons aussi, tant aux  
 « catholiques, qu'à ceux de la religion prétendue ré-  
 « formée, de vivre en bonne paix, union et concorde, com-  
 « me bons conitoiens et subjectz du Roy deivent  
 « faire, sans scandale ny se mesfaire ny mesdire de  
 « l'un ny de l'autre, etc.... »

Orini Cérilly, dernier point de rivotane du protes-  
 tantisme dans nos environs, n'obtenait rien pour des re-  
 ligionnaires. Il est fort probable que ceux qui y étaient  
 durent se réfugier à Herison, où ils avaient droit d'ex-  
 ercer leur culte, et un cimetière pour déposer leurs  
 morts.

---

<sup>1/</sup> manuscrit de M. l'abbé Bordel, précité.

## ~ Chapitre XIII ~

### Période féodale - XVII<sup>e</sup> siècle.

Le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, est caractérisé par la généralisation, dans nos paroisses rurales, des Registres de l'état civil, tenus par le curé, et connus sous le nom de = Registres paroissiaux =

Nous manquons de renseignements sur l'état civil de nos ancêtres, ~~antérieurement~~ avant l'établissement de ces registres; avant 1539 il en existait peu, et tous à peu près sont perdus. Bien avant cette date, cependant, la nécessité de constater l'état civil des simples particuliers, leur parenté et leur filiation, pour un procès plus simple que les actes notariaux, s'était fait sentir, et avait amené le désir de voir tenir ces registres paroissiaux, dans toutes les paroisses du royaume. En cette matière comme en beaucoup d'autres, l'autorité eut à intervenir à maintes reprises pour rendre obligatoire et codifier une mesure de la plus évidente utilité.

Ce fut par l'édit de Villers-Cotteret, en 1539 que François I<sup>er</sup> prescrivit nettement la tenue = Des registres de baptêmes =

« Sera fait registre, y est-il dit, en forme de preuves,  
 « des baptêmes, qui contiendront le temps et l'heure  
 « de la nativité, et par l'extrait de ledit registre se  
 « pourra trouver le temps de majorité ou minorité et  
 « sera pleine foi à cette fin...» (art. 51)

Ils devaient être signés d'un notaire et du curé, et déposés chaque année au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée (art. 52 et 53)

Quant aux registres de sépultures, ils ne sont tout d'abord exigés que pour = les personnes tenant bénéfices (art. 50) et il n'est aucunement question, tout d'abord, des registres de mariages.

L'autorité ecclésiastique y apporta rapidement certaines modifications. En 1563, certaines dispositions du Concile de Trente, obligent tous les curés à la tenue d'un registre des baptêmes = avec inscription des noms des baptisés et de leur parrains = et d'un registre des mariages.

La célèbre ordonnance de Blois, de mai 1579 fait suivre cette innovation, en imposant la publication de ces mariages : «... et, pour pouvoir témoigner de la forme qui aura été observée es dictes mariages, y en seront quatre personnes dignes de foi, pour le moins, dont sera fait registre. (art. 40) De plus, l'art. 18 fait une obligation aux greffiers des justices royales de pourvoir chaque année, sur les curés, le versement dans les deux mois, au greffe du ressort = des registres des baptêmes, mariages et sépultures de leur paroisse

Faits en icelle année ... »

Ainsi, se trouvait officiellement confirmé à cette date, l'existence des trois séries de registres. Néanmoins, ils ne furent régulièrement tenus, que vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, comme le prouve la chronologie des registres paroissiaux bouchonnais, et par conséquent, le contrôle qui devait en assurer le dépôt au greffe fut, pendant longtemps, lettre morte.

Beaucoup de paroisses, demeurent enon, à cette époque, sans registres paroissiaux, jusqu'à une ordonnance de 1667 = touchant la réformation de la justice = en provoqua une application sérieuse, avec des précisions. Le titre XX disait = « Les preuves de  
 « l'âge, du mariage et du temps du décès seront re-  
 « cues par des registres en bonne forme qui feront  
 « foi et preuve en justice (art. 7)  
 « Seront faits, pour chacun an, deux registres,  
 « dont les feuillets seront paraphés et cotés par pro-  
 « curés et curés, par le juge royal du lieu où  
 « l'église est située, l'un desquels servira de minute,  
 « et demeurera en mains du curé ou du vicair, et l'autre  
 « sera porté au greffe du juge royal pour servir de copie.  
 « Lesquels deux registres seront fournis annuellement, aux  
 « frais des paroisses... » (art. 8  
 « Dans l'article des baptêmes sera fait mention du jour de  
 « la naissance, et seront nommés, l'enfant, le père et la mère,  
 « le parrain et la marraine, et aux mariages seront mis les

« noms et surnoms, âge, qualité et Demeures de ceux qui se  
 « marient... et y assisteront quatre témoins qui déclare-  
 « ront sur le registre s'ils sont parents, de quel côté et quel  
 « degré; et, dans les articles de sépulture sera fait mention  
 « du père du décès, etc. (art. 9)

On peut se rendre compte par l'exposition des ordonnances  
 ci. dessus, combien de renseignements utiles et précieux allaient  
 renfermer dorénavant, pour l'histoire locale, ces registres pa-  
 roissiaux. On devrait y trouver mieux encore; en effet, si le  
 registre destiné à être versé à la justice royale, ne contenait  
 que succinctement et réglementairement, les renseignements  
 imposés, beaucoup de curés notaient, sur le registre destiné aux  
 archives de la paroisse, de nombreux faits, qui se déroulaient  
 autour d'eux. Beaucoup de nos registres paroissiaux bourlon-  
 nais sont infiniment précieux sous ce rapport. Les registres de  
 nos paroisses environnantes n'ont rien à envier aux autres à  
 ce sujet. Parmi ceux que nous avons parcourus :

Chenaille renferment de nombreux renseignements sur les  
 réparations faites à l'église, depuis leur origine.

Valigny de nombreux renseignements sur l'ancien prieuré  
 Saint Bonnet le Désert, de précieux renseignements sur la  
 période Révolutionnaire, consignés par le curé Héault, l'auteur  
 d'un manuscrit recherché, sur l'ancien château de Montrond.  
 Enfin, Cirilly, où un vicarie, Jehan Villemo, a consigné de  
 nombreuses notes du plus grand intérêt, pendant la pre-  
 mière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il est à regretter que ses successeurs ne l'aient pas imité,  
 à l'exception toutefois des curés Pierre Lesuyer et Dubois

qui inscrivirent de rares annotations. Plusieurs Villenno au cours des temps, nous eussent laissé, pour notre histoire locale, une documentation inestimable.

x

En vertu d'une loi du 30 septembre 1792 = qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens = ces anciens registres paroissiaux, auparavant aux archives de la cure, furent déposés dans les mairies. = Les municipalités, disait la loi, recevront et conserveront, à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès. = (Cité I art. 1<sup>er</sup>)

= Dans la Bretagne, à compter de la publication du présent décret, le maire ou un officier municipal suivant l'ordre de la liste, sera tenu, sur la réquisition du procureur de la commune, de se transporter, avec le secrétaire-greffier aux églises paroissiales, presbytères et aux dépôts des registres de tous les cultes; ils y dresseront un inventaire de tous les registres existants, entre les mains des curés et autres dépositaires. Les registres courants seront clos et arrêtés par le maire ou l'officier municipal. Tous les registres, tant anciens que nouveaux, seront portés et déposés dans la maison commune (Cité VI, art. 1 et 2)

À partir de ce moment - et surtout depuis le Concordat - l'état civil des citoyens, fut inscrit simultanément en deux endroits, sur les registres de la mairie et sur ceux de l'église qui sont encore des registres de paroisse, très-utiles à consulter

C'est donc à la mairie que nous prendrons nos vieux registres paroissiaux et que nous leur demanderons des renseignements jusqu'en 1792. Ils forment une suite de vingt gros volumes reliés et relativement en bon état, appartenant à l'ensemble. Ils commencent en l'année 1602 et portent comme titres : le 1<sup>er</sup> volume : années 1602-1612 (mêlés), le 2<sup>e</sup> volume : années 1613-1615 (mêlés), le 3<sup>e</sup> volume 1618-1628 (mêlés), le 4<sup>e</sup> volume : 1629-1635 (mêlés), le 5<sup>e</sup> volume 1636-1652 (mêlés), le 6<sup>e</sup> volume 1653-1662 (mêlés), le 7<sup>e</sup> 1663-1672; le 8<sup>e</sup> 1665-1673; le 9<sup>e</sup> 1673-1682, le 10<sup>e</sup> 1683-1693 - le 11<sup>e</sup> 1684-1705 - le 12<sup>e</sup> 1706-1713; le 13<sup>e</sup> 1713-1723; le 14<sup>e</sup> 1724-1735; le 15<sup>e</sup> 1736-1745; le 16<sup>e</sup> 1746-1755; le 17<sup>e</sup> 1756-1765; le 18<sup>e</sup> 1766-1775; le 19<sup>e</sup> 1776-1784; le 20<sup>e</sup> 1785-1792.

Cependant, il ne faut pas trop se fier à ces indications; les six premiers volumes ont des années avec incomptés, surtout quant aux mariages et aux décès, car quelques archidiocèses du diocèse de Bourges, dont Cérilly faisait partie, ordonnèrent aux curés des paroisses de tenir trois registres simultanément, un pour les baptêmes, un pour les mariages, un pour les sépultures, et cette multiplicité de registres favorisa la perte de quelques-uns.

Les six premiers volumes sont, de plus, fort difficiles à consulter, parce que le relieur a mêlé toutes les années et même les fractions d'années, de terrible façon, sans compter les nombreux feuillets qui sont placés tête-bêche, le tout composant un affreux désordre, où il est très malaisé de se reconnaître. Enfin, plusieurs registres sont en double expé-

dition, l'original et une copie, tandis qu'il n'y a qu'une fraction de beaucoup d'autres. Malgré cela, de nombreux renseignements vont nous intéresser. Nous ne pourrions ici, que ceux qui se rapportent à une période de cinquante années : de la fin des guerres de religion, aux événements des guerres de la Fronde

x

Constatons tout d'abord, qu'en 1602, époque à laquelle s'ouvrent nos Registres paroissiaux de Cerilly, que cette ville est le siège de la Châtellenie depuis 1598, année que nous l'avons déjà vu; on désigne souvent cette châtellenie de son ancien nom de = La Bruyère Lambespin, souvent aussi = La Bruyère Lambespin et Cerilly = ou encore = La Bruyère Lambespin à Cerilly =

Gilbert Baudet est Lieutenant général de la châtellenie, particulier anesseur civil et criminel, premier conseiller et commissaire examinateur

Jehan Bequas, épouse d'Estienne Vaillant en est le procureur pour le Roi

La châtellenie fait partie de la généralité de Bourges, de l'élection et de la chambre à sel de Saint-Amand où M. Sieur Bequas est = eslu pour le Roi.

Sous le rapport ecclésiastique, le paroisse de Cerilly fait partie du diocèse de Bourges, de l'archidiocèse de Bourbon, l'archambault, et de l'archiprêtre de Herisson.



Comme prêtre nous y voyons même Jehan Marchiset qui  
 signe = prêtre à Cerville = et qui probablement en est le vicair ou  
 l'abboué de messire Gabriel Du Chasteau qui en est le curé.  
 Gabriel du Chasteau est originaire du château de la Tière à  
 Cerville, et a, en même temps, un frère Claude du Chasteau qui  
 est prieur de Charteloy et premier chanoine du chapitre de  
 Saint-Sauveur de Hérimon, lequel chapitre fournit les curés de  
 Cerville, ainsi que ceux de tout l'archiprêtre. Daire Aumerle  
 est = viguaire de la viguaire de l'eau bénite en l'église  
 Saint Martin de Cerville = enfin messire Claude Marmyer =  
 prestre viguaire de la viguaire de madame Sainte Catherine  
 de La Bruyère = dont la chapelle est ruinée depuis quelques  
 années et dont les cérémonies, pour cette raison, sont faites, s'a-  
 complissent dans l'église de Cerville. Enfin, dès 1606, messire  
 Jehan Villiers = prestre = Le Villiers, plus tard vicair à  
 Meurbre, puis, à la mort de Daire Aumerle, survenue en 1616  
 titulaire à son tour de la vicairie de l'eau bénite sous notre  
 grand chanoine. Natif de La Bruyère Laubespain, sa fa-  
 mille est nombreuse dans le pays, à l'exemple de toutes les  
 anciennes familles. La plupart sont de modestes artisans  
 menuisiers, charpentiers, couvreurs, et souvent laborieux,  
 sur lesquels il nous donne une foule de renseignements  
 généalogiques

x

L'année 1606 fut une année de plus funestes pour nos

Cerillais; la contagion y fit de nombreuses victimes. = ...

" au mois d'août est décédé M. François de Caspue  
 " surnommé Echarpe, et frère de la Croix, argent royal  
 " décédé de la contagion, et sieur François Rouillon  
 " notaire royal, et plusieurs autres, à cause de la dite  
 " contagion. Et j'ay escript cette ajorte le vicairi vil-  
 " leno. pour mieux s'en souvenir."

— L'année 1608 fut remarquable par un hiver très-  
 rigoureux = ... au mois de janvier pour la feste de Roys,  
 " nous avons eu les serglatz dont moy soubrignez de-  
 " meurt à Heinson, clerc de messire le chanoine de  
 " Caspue, pour apprendre à chanter mon plein champ."

— L'année 1611 un nouveau curé s'installe à Cerilly,  
 Gilbert Bequas, également originaire de la localité, où la  
 famille Bequas est très-ancienne et occupe de hautes  
 fonctions. Déjà dans le tiers de La Bruyère Loubespies  
 de 1444, nous trouvons la famille Bequas. En 1611,  
 deux autres membres de la même famille sont dans les  
 ordres: Gilbert Bequas fils de Claude sieur du Soulier  
 et de Marie Gaultier, baptisé le 22 décembre 1611 et son  
 cousin Jehan baptisé le 13 octobre 1627. Le premier fut  
 reçu doyen du chapitre d'Heinson le vendredy 9<sup>e</sup> may  
 1642 en place de son oncle Gilbert Bequas curé de Cerilly  
 — Et Jehan Bequas fut reçu chanoine le même jour, en  
 remplacement de Gilbert devenu doyen

C'est, cette même année, après le décès de sieur Aumont  
 arrivé = le vendredy 6<sup>e</sup> may, jour de monneur Saint

Jehan porte latine = que Jehan Villemo va trouver immédiatement, le collateur de la vicairie de l'eau bénite de l'église de Cirilly, pour se faire promouvoir au bénéfice. Le collateur, m. de Birague, prieur de Reugny, était alors à la Ferté = dans un siége chasteau sur la rivière de Allier, près la paroisse de Chasteau-neufre. = Il en fut, en effet promu le 7<sup>e</sup> mai et fut mis en possession le 8 c'est-à-dire le lendemain par = messie Gabriel du Chasteau curé, Jehan Connors notaire, en présence de Jehan Jousseau dit Garon Laroux forestier de Courrenant (une des gardes de la forêt de Tronçais), M. Philippe Merlin praticien et Jehan Bernard sergent royal.

— L'année 1620. le 27<sup>e</sup> mars, une Confrérie du Saint Royain de Notre Dame, est établie en l'église de Cirilly, par permission du prieur des Jacobins de Bourges. Et le jour de la Trinité de cette même année, une promotion fut faite, menée par messie Jehan Delobier, nouveau curé de Cirilly, après y avoir été vicarie, à Ainay-le-Château = à l'entrée que les Sires Recolets ont fait dans leur nouveau Couvent que l'on a basti depuis au dit Ainay, ... »

— L'année 1622, le 6 mai, fut baptisée la petite cloche de l'église, nommée = Jacqueline = à cause de la marraine qui fut Jacqueline Deslians, femme à M. Sieur Bequas, greffier à Saint-Amant, de paroisse étant Jehan du Chasteau, esuyer seigneur de la Pèze à Cirilly.

Cette même année, l'été fut funeste à l'agriculture  
 « = le 5<sup>e</sup> jour de juing, environ les cinq ou six heures du  
 « soir, l'orage a bien gasté en cette paroisse de Cirilly  
 « du costé des Nigauds et du Bouhet, et aux Moril-  
 « lon et une party du village de Fays tirant vers le  
 « costé de La Trollière, et autres frais, comme aussy la  
 « paroisse d'Uret, Meaulne, Laquaise, dans le pré-  
 « sent... Et ces maux sont recommencés le Vendredi 14<sup>e</sup>  
 « jour de juing. Dieu nous garde d'icy et nous  
 « donne mercy...»

Le 5 septembre suivant, vint de l'église pour Monseigneur  
 l'archevêque de Bourges, qui était alors Roland-Hibert  
 (1622-1638), qui confirma, donna l'ordre de tonsure et  
 s'en alla par Aunay-le-Château.

— L'année 1623 fut attristée par un loup enragé  
 dont les morsures causèrent la mort de plusieurs personnes  
 « =... le mercredi, jour de l'invention Sainte-Croix  
 « 21<sup>e</sup> jour de juing est dicedde Estienne fils de Vincent  
 « marquand dit Beillot du village de Nygottière qui avoit  
 « esté mordu d'un loup enragé ou auste beste dequoy on  
 « estoit asseuré, mais la plus commune opinion estoit que  
 « c'estoit un loup, et le Diet Estienne avoit rencontré cet  
 « accident le mardy 2<sup>e</sup> may. Et plusieurs autres ont esté  
 « mordus le mesme jour de la mesme beste, comme la soeur  
 « et la femme et le fils de Demys Dubost qui est mestayer  
 « pour le present en la mestayerie du Ruis, quelle apparte-  
 « nant à la Faulconnyère et à son mary appelle La Chaulme.

« La veuve du dict Denny est aussy morte du meisme mal. Aupa-  
 « ravant le dict Estienne cy-dessus, unq mois environ, unq nom-  
 « mi Guilhemis meunier cheu Bisongy, en la paroisse d'Isle  
 « sa fille et d'autres de la dite paroisse, et encore le mestayer  
 « des Qualitz, deux garçons qui sont morts de la mesme  
 « morsure, le filz de Sire Tranchant dit le vrot mestayer d'Es-  
 « tierre Villeno, mon père, qui est la mestayerie des Berys  
 « proche la forestz de Croncoy, et tant grande quantité de  
 « gros bestail et pourcaux et aultres personnes qui sont morales  
 « qui sy Dieu ne les assiste ont crainit le mesme mal sur terres,  
 « et encore unq fondeur qui est celuy qui a tuez le loup, et  
 « pour lors travaillant en Lardonnande, il mourut aussy unq  
 « an après de mesme mal et unq nommez Gilbert Chamignoux  
 « de cheu Brysonnier... »

Si nous recapitulons, nous trouvons :

Estienne filz de Vincent Macquiaux	1
La veuve, la femme et le filz de Denny Dubost	3
et aultres, que nous évaluons à	3
Le mestayer des Qualitz	1
Deux garçons	2
Le filz de Sire Tranchant	1
et aultres personnes que nous évaluons à	3
Un fondeur	1
Gilbert Chamignoux	1
	<hr/> 18

Ce qui fait au moins  
 ou 20 personnes, sans compter un grand nombre d'animaux.  
 Si nous considérons le trajet suivi par le loup, nous cons.

turons, qu'il semble partir de la paroisse d'Isle, au mois d'Avril où il mord Guilhaumon meunier chez Bisouzy, sa fille et autres personnes de la dite paroisse; de là, il va à Nigottin où il mord Estienne fils de Vincent macquieud, franc au Ruis où il mord le même jour la veuve, la femme et le fils de Denis Dubost, au Berry où il mord le fils d'Estienne Tranchant; de là, sous escorte par les faubourgs de Crilly il pousse une pointe aux Grolitz (aux Nieuillais actuellement, sur la route de Ebeneville) où il mord le mitayer et deux garçons; enfin, toujours poursuivant ses méfaits, il semble retourner à son point de départ, et, après avoir mordu Gilbert Charnigoux et d'autres personnes, il se fait tuer dans la garde de Larmenanche, peut-être aux environs du réservoir actuel de Piro, par un fendeur qui est aussi sa victime.

— Le 15 juin une belle fête du Saint Sacrement est célébrée. (Nous ne nous étendrons pas ici sur ce qui concerne les cérémonies religieuses, que nous réservons au chapitre concernant l'histoire de l'église.)

— L'année 1623 est marquée par un changement dans les officiers de la châtellenie: = Le 16 janvier Gilbert Decharpie  
 « avocat en parlement prend possession de l'office de Lieutenant général et siège pour la première fois en l'auditoire  
 « avec M<sup>r</sup> Gilbert advenier comme greffier et M<sup>r</sup> Jehan  
 « Bequas comme procureur du Roi... » Non seulement il est prouvé d'avance à Gilbert Baudet auquel il succède dans ces fonctions, mais encore le 19 janvier suivant, il épouse da-

meiselle Baudet = avec dispense du degré de parenté. =

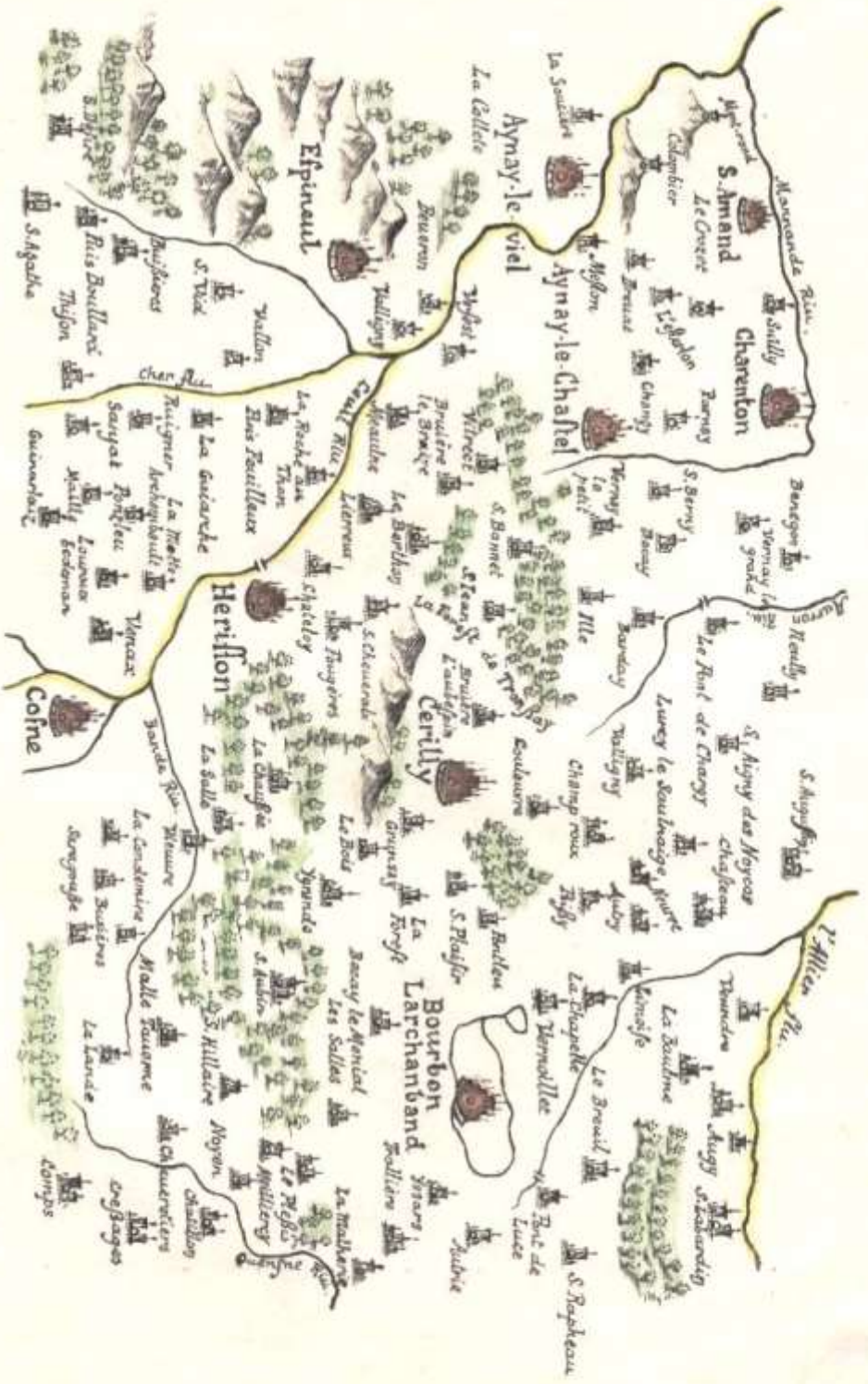
— L'année 1627, le lundi, 18 mai, Jehan Villemo vicaire de l'eau bénite de Cerilly, prend possession de la vicairie de Sainte Catherine de La Bouyrie Lombespin pour le titulaire Jean François, absent (Voir H. de l'église)

— L'année 1628 commença par une éclipse de lune qui apporte aux habitants de la fraieur et de l'inquiétude : «... le jeudi 20<sup>e</sup> Janvier à neuf heures du soir, nous  
« avons vu la pleine lune, où il y a une éclipse de lune  
« à même heure; on dit qu'elle a duré une heure trois  
« quartz; je l'ay mis en escript pour jamais avoir veü  
« telle chose de la vie... Qui elle nous pronostique quelque  
« chose de bon !...»

Le vendredi 19 fevrier des faux saubriers ont été pris au Bourg de Brethon, par les archers de la gabelle de Montluçon. Il y eut combat et mort d'hommes; un capitaine qui = estoit barque = et trois ou quatre autres qui en mena enterrer à Montluçon = le ressort du grenier s'estendont jusques là. =

Le mardi, 9<sup>e</sup> may, fut baptisée la petite cloche du château de la Feuille, qui est pour prouaire m<sup>r</sup> Jehan Bequas procureur en la châtellenie et mariee Jacqueline Desliens à qui = appartient la dite chapelle. ainsi qu'à son mary sieur Bequas quinetier à Saint-Amand. Cette cloche a été nommée Anne. La chapelle a été bénite elle-même le 26 juillet suivant.

Le mardi 23 mai, eut lieu l'inhumation de m. Claude Chibault, dit = le Couldray = sieur de Champlice, dans l'é-



Miliaria Gallica communia



Reproduction d'une carte de Blaeu de 1655.  
(accompagnant une notice sur le Bourbonnais).—

Céilly et ses environs au commencement du XVII<sup>ème</sup> siècle.



glise, sous la corde des saints : « Il estoit mort le lundy  
 des suites de blessures reçues par des soldats qui estoient  
 « logez en sa mestoyerie de Champlive où demeure son  
 « mestoyer nommé Guoquelin (on trouve encore dans le  
 « pays des Cuquelin) qui est paroisse du Brethon... » Ces  
 soldats étaient de la Compagnie de M<sup>r</sup> de Louzy vicaire  
 du Plein de la paroisse d'Ygrande, où le château existe  
 toujours = dont la compagnie estoit logée au bourg du  
 « Brethon. Quelque quinze jours après, deux des dictz  
 « soldats, ont esté pendus à ceste occasion, comme ayant  
 « esté prins prisonniers à Malin, et jugés et ont esté exé-  
 « cutés. Il y en avoit encore quatre qui estoient lors que  
 « les corps malheureux ont esté donnés, et qu'il y avoit  
 « lieu de pendre. Ils se sont sauvez, je ne souhaite pas qu'ils  
 « soient prins... »

Le 26 juillet, eut lieu la bénédiction de la chapelle de  
 la Feuille. Il y eut, à ceste occasion, une grande cérémonie  
 (Voir Histoire de l'église) : «... Il y avoit bonne et grande  
 « compagnie, où est ce qui on a prié le bon Dieu pour la  
 « conservation de nostre bon Roy Louys apprisent qui est  
 « au siège devant La Rochelle. Dieu permette qu'il la  
 « prenne... »

À cette époque, la délimitation des paroisses étoit assez  
 vague. Les prêtres s'en préoccupaient, étant donné le casuel  
 auquel ils avoient droit aux différentes cérémonies religieu-  
 ses. Souvent il y eut entre eux des procès à ce sujet; sou-  
 vent aussi ils transigèrent à l'amiable. C'est ainsi que  
 le 9<sup>e</sup> mars de l'année 1629, un traité fut passé entre

Jehan Debevier curé de Cerilly et Martin Lutremblay curé du Vilhain à propos du village de Pernier (Voir Histoire de l'église) Par cette transaction, il fut décidé que le village de Pernier serait, alternativement, une année de la paroisse de Cerilly, et une année de celle du Vilhain.

— L'année 1630 la contagion reparait et fait de nombreuses victimes. Le 20 février, c'est Antoine Rousselle marichal et sa petite fille. Sieur Chardonnet qui les avait emmenés mourut peu de temps après, et fut inhumé = dans son jardin = En la maison de Sieur Chardonnet deux enfants moururent = au Lion d'or qui est au faubourg du pie de la Croix (aujourd'hui la Croix blanche) et furent enterrés dans les fossés de cette ville = etc...

Le vendredi 26 septembre arrivait à Cerilly, une compagnie de 60 soldats, que M<sup>r</sup>. Danjon = gouverneur pour le Roy, conduisoit pour Monseigneur le Prince, pour poursuivre en garnison dans la citadelle de Dijon. Ils ont passé la nuit dans la ville de Cerilly et pour bourgs et sont repartis le lendemain... »

Pour conjurer la contagion qui continuoit de s'ir = le mardi 14<sup>e</sup> octobre une procession générale eut lieu de l'église de Cerilly, en l'église de Monsieur Saint Roch, en la paroisse d'Urcet, pour demander de nous préserver des maladies contagieuses, et vouloir alléger le mal contagieux et tous autres, qui est grand par tous pais en ce royaume de France... »

— L'année 1632 fut marquée par deux faits concernant la

la famille du Chateau, seigneur de la Sire et de Cerilly  
 où ils avaient des cens à percevoir sur une grande partie  
 des maisons et la propriété du four banal, de moitié avec le  
 seigneur de Bourbonnais. 1<sup>o</sup> = le lundi 9<sup>e</sup> février eut  
 « lieu une réunion dans laquelle fut décidé le mariage de  
 « M. Claude Marschal, seigneur, seigneur de Franchese  
 « avec la demoiselle Charlotte du Chateau, fille du seigneur  
 « de la Sire... » mariage qui fut célébré le 22 suivant ;  
 le 22 est le décès de M. Claude du Chateau, le dernier jour  
 de mai : = Messire Claude du Chateau était prieur de Chas-  
 « teaug, premier chanoine du chapitre de Saint Sauveur  
 « d'Hermon, ancien du dit prieuré. Natif du chateau de  
 « la Sire à Cerilly, il fut inhumé dans l'église d'Hermon  
 « son ; il étoit frère du prieur Gabriel du Chateau, ancien  
 « curé de Cerilly, décédé lui-même le 12 may 1628... »  
 - Le 10 septembre suivant, mourut également un membre  
 d'une importante et ancienne famille de la localité, Guy de  
 Laspye = contrôleur au grenier à sel de Saint-amand, qui  
 « décéda à Bourbon ; un convoi alla chercher le corps, sur  
 « la route de Bourbon (alors par Saint-Darbois) jusqu'au  
 « village d'Inardx (on dit aujourd'hui Jehard) et il fut  
 « inhumé dans l'église entre l'hostel de Notre-Dame de  
 « Pitié et la chapelle Crozet, le samedi, 11<sup>e</sup> septembre... »

L'année 1633 commença à se former, de nouveau, quel-  
 que prochain orage. Le pays lentement se remettait des  
 troubles religieux précédemment subis, après un gouvernement

Infernalement de Henri IV. Puis, venait Louis XIII avec Richelieu qui achevaient de mettre l'ordre et la paix partout. Des révoltes troubleront cependant le règne pacifique de Louis XIII; une des plus importantes fut celle du duc de Montmorency et de Gaston frère du roi. Le Bourbonnois, sur la grande route de Paris à Lyon livra passage aux troupes du duc, et à celles du Cardinal. Pendant quelques années Crecilly devra donner garnison à beaucoup de ces troupes, ce qui était une grande charge pour les habitants, non seulement à cause de leur entretien auquel il fallait pourvoir, mais aussi en raison des nombreuses déprédations qui il fallait subir. Le passage des troupes pendant quelques années fut, pour ainsi dire l'interacte entre deux tragiédies, dans nos contrées: la Réforme a fini ses cruautés, la Fronde va bientôt débarrasser ses fléaux. La révolte de Montmorency a ruiné le pays, la révolte de Condi va le réduire à la misère.

Henri II, duc de Montmorency, frère germain de Charlotte Marguerite de Montmorency, né en 1595. était fils du Comte Henri de Montmorency et de sa seconde femme Louise de Budes, Amiral de 1612, gouverneur du Languedoc en 1613 maréchal de France, après sa brillante conduite au combat de Veillane (1630) Montmorency avait eu une rapide et brillante carrière. Ayant embrassé le parti de Gaston d'Orléans, contre Richelieu, il fut vaincu à Castelnaudary, fait prisonnier et décapité à Toulouse en 1632. Sa femme Marie Filice de Ursin, née à Rome en 1601 mourut à Montiers en 1666. Elle était la nièce de Marie de Médici. Emprisonnée au château

de Moulins, pendant qu'on instruisait le procès du duc, elle fut mise en liberté en 1633. Elle vint dans un deuil éternel, passant sa vie dans une sorte de chapelle ardente, puis s'enfermant au couvent de la Visitation, où elle fut ensevelie sous un magnifique mausolée, le corps de son mari. Elle prit le voile en 1657. La veuve de Charles I<sup>er</sup>, Henriette de France, la reine Christine de Suède, Anne d'Autriche, et même Louis XIV vinrent la visiter à Moulins. Le mausolée du duc de Montpensier, est dans la chapelle actuelle du lycée de Moulins.

Jean Baptiste Gaston d'Orléans, était le troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, frère de Louis XIII. Né à Fontainebleau en 1608, il mourut à Blois en 1660. Il porta successivement les titres de duc d'Anjou, de duc d'Orléans, (1626) et fut appelé Monneur, depuis la mort du duc d'Orléans, son frère (1611) jusqu'à la mort de Louis XIII. (1643). D'un caractère turbulent et léger, il passa sa vie à conspirer, d'abord contre son frère Louis XIII et son ministre Richelieu, puis contre la régente Anne d'Autriche, enfin contre Maximilien. En 1626, refusant d'épouser mademoiselle de Montpensier, il prend part à la conspiration de Chalais. La conspiration échoue. Gaston abandonne ses alliés, et épouse M<sup>lle</sup> de Montpensier, qui mourut l'année suivante, en dormant le jour à la Duchesse de Montpensier = la grande mademoiselle. = A l'occasion de ce mariage, il avait reçu en apanage les duchés d'Orléans et de Chartres. A peine veuf, il veut s'épouser, malgré le Roi, Marie de Mantoue, et se disposait à

l'enlever, quand Louis XIII la fit conduire à Vincennes, sous sa protection. Gaston d'Orléans se retire alors en Combraille, épouse secrètement la sœur du Cardinal (1632), négocie avec les Espagnols, pousse les grands à la révolte, entraîne le duc de Montmorncy, alors gouverneur du Languedoc. Battu à Castelnaudary, tandis que Montmorncy paye de sa tête, Gaston obtient de nouveau son pardon du Roi (1632). Il ne tarde pas à s'enfuir à Bruxelles, pour intriguer avec sa mère, Marie de Médicis. Il fait sa soumission en 1634. En 1636, de nouveau, du complot du duc de Soissons pour assassiner Richelieu. Le complot échoue. Gaston fait sa paix avec le Roi, abandonnant encore ses complais. En 1642, il encourage la conspiration de Cinq-Mars; mais, la conspiration découverte, il demande grâce, abandonnant encore, et chargeant ses complais. Nommé Lieutenant général du royaume, à la mort de Louis XIII, en 1643, il se distingue dans plusieurs campagnes en Flandre de 1644 à 1646.

Entre temps, il vient aux eaux de Bourbon l'archambault soigner des atteintes de goutte. Pendant ce voyage il passe à Cerilly, en 1642:

- « Le 28<sup>e</sup> jour de may 1642, Gaston, qui est monsieur  
 « frère du Roy est parti par ceste ville de Cerilly, ce mer-  
 « credy veille de l'ascension, pour aller aux bains de  
 « Bourbon, estant en la ville de Blois, où il fait la plus  
 « souvent sa demeure, et vint passer à Romorantin et à  
 « Bourges, et à Saint. amand. et en ceste ville de Ci-

« villay, et en est party ce mesme jour à trois heures pour  
 « aller à Bourbon. Les Bains, boire les beaux... »

La veille de son passage un violent orage s'était  
 abattue sur la contrée = et la sainte chapelle du duc Bour-  
 « bon fust toute gastée et ruinée pour ce qui est de la couverture  
 « qui est qui elle estoit couverte de plomb, et ce, par accident  
 « du feu du ciel, qui tomba le jour d'hyer, qui est le 24<sup>e</sup>  
 « du moy, environ les quatre heures du soir, et tomba sur la  
 « dite esglise de la dite sainte chapelle, et commença par  
 « le clocher, et à mesme temps et heure sur celuy de Saint  
 « Georges du duc Bourbon... » Le vicair de l'eau bénite de  
 Cilly, qui fit ce souvenir sur le registre de paroisse, en fit à  
 la suite, une conclusion resignée et optimiste := Dieu conservera  
 « tout, dit-il, et veuille que la sainte chapelle se remette au  
 « mesme estat qui elle estoit auparavant, et que le saint  
 « service y fust toujours fait... »

Gaston d'Orléans dut recevoir, de son arrivée, les consolations  
 amies du clergé de Bourbon à ce sujet et prêter son concours à  
 cette restauration. Gaston arriva à Bourbon avec toute sa  
 suite := de gentilshommes, officiers, médecins, apothicaires et  
 domestiques. On a dit qu'il fut guéri par les eaux de Bour-  
 « bon, et que, par reconnaissance, il fit canaliser les eaux. La  
 « vérité est que, jusqu'à sa mort, il fut sujet aux accès de  
 « goutte. L'année suivante, en mai 1643, il fut obligé, lors  
 « de la déclaration de la Reine d'anne d'Autriche, de  
 « se faire porter au Parlement ne pouvant marcher... »

4/ Olivier d'Ormesson cite dans l'ancien Bourbonnois t. 11

Lors de ce voyage, il rencontra à Bourbon, Paul Scarron le cul-de-patte, cirivain et proëte, épouse de madame de Maintenon, la future favorite de Louis XIV, qui y venait pour la deuxième fois (c'était la raison précédente) essayer de se guerir de son imposture.

Scarron écrit, à la suite de ces deux séjours dans cette station thermale voisine = deux légendes de Bourbon = en vers, qui firent fureur à la cour, lorsque elles parurent, et ne furent pas, sans faire de retentissement à la cité des eaux. On trouve dans ces légendes beaucoup de détails et de renseignements sur la vie que l'on menait à Bourbon, en y prenant les eaux, vers la fin du règne de Louis III, station alors assez fréquentée par les personnages de la Cour, et sur les monuments de Bourbon, particulièrement sur les deux saintes chapelles disparues depuis. En quoi ces deux poèmes du proëte satirique et burlesque sont intéressants pour notre Bourbonnais. Scarron avait fait à Bourbon, entre autres connaissances, la visite pour sa conversation pleine de malice et de bon humeur, celle du Seigneur de Franchesse (sans doute Claude maréchal), = qui l'hébergera un mois dans son castel avant qu'il ne repartît Paris...<sup>1/</sup>

Gaston d'Orléans, est, de son second mariage avec Marguerite de Lorraine un fils, mort en 1652 âgé de 2 ans, et quatre filles, dont l'une mourut jeune, et la quatrième,

---

<sup>1/</sup> Voir Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais avril 1913. Étude de M. E. Delaigue : les deux légendes de Bourbon de Paul Scarron.



Françoise mademoiselle (1648-1664) épouse Charles Emmanuel, duc de Savoie, en 1663 -

Reprenons nos registres paroissiaux :

L'année 1633, de nouvelles garnisons sont à Cerilly, lesquelles durent y faire un assez long séjour : = elles en  
 « partent le mercredi d'avant la mi-carême, 9<sup>e</sup>  
 « martyr, pour se diriger sur Orléans par ordonnance du  
 « Roy. » La ville dit, d'être débarrassée de cette charge  
 à messire Jehan de Bonneau, sieur, seigneur de la  
 Varonne = qui fit un voyage à Paris, pour obtenir cette  
 « ordonnance, depuis le jour des Brandons... »

L'année 1634, on procède à l'installation d'un nouveau Lieutenant général de la châtellenie, comme successeur à Gilbert de Laspie, qui occupait la place depuis 1628 : = M. Jehan Bequas licencié en droit, et advocat en  
 « parlement, prend possession le jeudi dernier jour d'  
 « aoust, de son dit office, et a tenu audience comme es-  
 « tant Lieutenant général en ceste châtellenie de La  
 « Briere transportée en ceste ville de Cerilly, comme son  
 « père et aïeul ont possidés la même qualité en la dite  
 « châtellenie. Le dit Bequas traça le 18 avril 1608.

Le 13 septembre, nouvelle visite à l'église par Mgr. Roland-Hibert archevêque de Bourges, faisant sa tournée épiscopale. Il administra le sacrement de confirmation et la tonsure, et s'en vint le même jour à Anisy le Château emmenant avec lui, le vicairé Villerno, et de faisant dîner

a sa table, ce dont Villemo est très-fier et très-reconnais-  
sant. Mgr. Rolland était venu par Herimon, et la pa-  
roisse du Berthon = où il s'estoit arrêté pour la messe de la  
chapelle du Montetix, appartenant au sieur Manseau  
Lieutenant des Forets des chartronniers engagés, en ce  
lieu de Cérilly...»

L'année 1631, le 13 mai, une procession va de Cérilly  
à Notre Dame de Bannelle, près Gannat. Nos pèlerins  
sont de retour à Cérilly, le 15.

Cette année fut l'une des plus mémorables par la  
siège de Corbie, signalé par une ordonnance, convoquant  
à Vitry le François, le duc et l'arrière-duc de la noblesse.  
Corbie, ville fortifiée de la somme, fut en effet prise par les  
Espagnols en 1636 et reprise quelque temps après par  
Louis XIII. Louis XIV en fit définitivement raser les fortifi-  
cations.

À Cérilly la publication de cette ordonnance eut lieu,  
selon les instructions générales, = aux prières de la grande  
messe, et à son de tambour, dans toutes les places et car-  
refours. Voici ces deux documents :

— Ordonnance du Roy — La majorité ayant pour

---

1/. — Sous le régime ducal, en règle générale, chaque fief  
devait fournir un homme armé et équipé; ceux-là seule-  
ment étaient tenus de répondre à l'appel, qui possédaient  
un petit revenu. (Abel Berthoumieu - Le personnel admini-  
stratif en Bourbonnais - Bulletin de la Société d'Emula-  
tion - année 1913 - p. 138 et suivantes.)

« Diverses lettres mandées et commandées à ses Lieutenants  
 « généraux en ses provinces et assister la noblesse dans  
 « l'étendue de leurs charges, et ordonnées aux baillis  
 « et sénéchaux de convoquer le ban et arrière-ban,  
 « chacun dans son ressort, et voulant être prompte-  
 « ment assistés de tous les gentilshommes et autres  
 « sujets, aux dits ban et arrière-ban, dans les occa-  
 « sions présentes pour les opposer comme la plus considé-  
 « rable force de son état, aux efforts que ses ennemis  
 « veulent faire pour l'attaquer, Sa Majesté mande  
 « et ordonne à ses Lieutenants généraux et autres sub-  
 « jets..... aux dits ban et arrière-ban, en le lieu le  
 « plus proche de leur personnes qui ils adviseront pour  
 « le mieux, pour les conduire de là et les faire rendre  
 « dans la fin du présent mois ou plus tôt si faire se  
 « peut, proche la ville de Vitry-le-François en Cham-  
 « pagne où Sa Majesté veut aller commander la no-  
 « blesse en personne.....

« Enjoignant aux baillis et sénéchaux d'être pre-  
 « miers de s'employer de toute leur puissance à la  
 « convocation des dits ban et arrière-ban, en la forme  
 « et manière prescrite par les ordonnances et de procéder  
 « contre la défection selon la rigueur ordinaire, et à  
 « tous les gentilshommes de se monter et équiper de  
 « bon chevaux et armes, selon l'obligation de leurs  
 « fiefs, pour se rendre comme doit être à la fin de  
 « ce mois présent, ou plus promptement s'il est possible

pris la dite ville de Vitry-le-François, sous les peines por-  
 tes par les dites ordonnances. Vuillons, pour cet effet  
 que la présente soit publiée aux principales lieux  
 du baillage et sisechaussie affins que aucun n'en  
 prétende cause d'ignorance. Fait à Fontainebleau  
 le 11<sup>e</sup> jour de juillet 1633, signé Louis, et plus bas  
 Phelipeaux... » 1/

— Ordonnance pour la noblesse pour servir de Roy. Acte est  
 octroyé au procureur du Roy de la lecture et publication qui a  
 été présentement faite des lettres de Declaration et man-  
 demens de Sa majesté pour la convocation des assemblees  
 de la noblesse et autres subjects aux bons et annies-bons  
 ordonnez, que publication en sera faite à son de trompe  
 par les carreaux de ceste ville de Molins, que copies colla-  
 tionnées en seront envoyés aux dites châtellenies de ce ressort

1/ - Louis Phelipeaux ministre et secrétaire d'Etat deida à  
 Bourbon le 3<sup>e</sup> mai 1681 = aujourd'hui cinquiesme jour de may mil  
 six cent quatre vingt un est deida messire Louis Phelippeaux (né)  
 chevalier, conseiller du Roy en son conseil, ministre et secrétaire d'Etat  
 premier chambler de France, seigneur de la Villiere Chateausneuf  
 et d'autres ses places, sur les sept heures du matin. Et furent ses  
 entrailles inhumées le lendemain, environ les 6 heures du matin  
 dans la nef de l'hostel de N. D. proche la balustrade, et son  
 corps conduit dans la dite eglise paroissiale de St Georges de  
 Bourbon, avec les ceremonies ordinaires où il y a reposé quatre  
 jours - Chuvillier vicarie - Registres paroissiaux de Bourbon-  
 l'Archambault.

« pour y estre fait semblablement publication, enjoignant  
 « aux seigneurs justiciers de faire semblablement publier di-  
 « manche prochain aux promes des memes paroisiales en  
 « chacun endroit, dont ils certifieront la chose a huitaine  
 « ou quel jour qui sera le 25<sup>e</sup> du present moys... »

« ... publication reiterie samedi prochain en audience  
 « fait a molins, au lieu de la Senechaunie de Bourbonnoys  
 « par devant nous Lieutenant particulier et conseiller en y-  
 « celle le 18<sup>e</sup> juillet 1635 - Signe Bourdin greffier.

— « Nous, subroignez Jehan Deleubier curi de cians et  
 « messire Jehan Villemo, vicquaire de l'eau beniste de ceste es-  
 « glise de Cérilly, certi fions avoir lu et publié le ban et arri-  
 « re ban et ordonnance apposez ci la premiere et grande  
 « messes paroisiales par nous dittes et celebray en ceste esglise  
 « le Dimanche, 22<sup>e</sup> jour de juillet 1635. Signe Deleubier,  
 « Villemo... »

« — Je ... procureur ordinaire de la ville de Cérilly, certi-  
 « fie a tous qui il appartenra avoir publié a son de toum-  
 « bourg par les curifours du dict Cérilly, le contenu de  
 « l'autre party, affin que nul n'en pretendre cause d'igno-  
 « rance, ce 22<sup>e</sup> jour de juillet 1635 - Signe Guyonnet sergent  
 « royal... »

« — Et esté octroyez au procureur du Roy des publications  
 « des presents ban et arriere-ban, et ensemble l'ordonnance  
 « de m. le Senechal de Bourbonnoys ou messire son Lieu-  
 « tenant. La dicte publication faite dans les places afferents  
 « et aux promes des promes de grandes messes et par les

« carrefours de ceste ville de Cérilly.... Ordonnons que  
 « les dites publications seront recitées jeudy prochain  
 « heure de nos cours, et que le susdit bon et arriere-  
 « bon et la susdite ordonnance sera enregistrée au greff-  
 « fe de nostre chancelier de La Brieure, pour y avoir  
 « recours quand besoin sera.... »

— Le 3<sup>e</sup> jour de Septembre, un lundi, à 5 heures du soir  
 arriva de gens d'armes, lesquels, après avoir passé la nuit  
 à Cérilly partaient le lendemain 4 pour aller à Jouy,  
 proche Sargonne. Le jour auparavant, ils envoient luge  
 à Couroux. Huodement = où ils tuèrent un de leurs hostes... »

— Le 13 septembre, nouvelle visite épiscopale de Mgr. l'ar-  
 chevêque de Bourges, qui est toujours Rolbord-Hibert  
 « il recommande de mettre les mortuaires, sépultures, ma-  
 « riages et baptêmes sur un même registre. » Tandis qu'à  
 sa visite précédente il avait ordonné trois registres diffé-  
 rents. Le système d'un registre unique semblait, à cette é-  
 poque, beaucoup plus pratique. Tout y était ; la vie pa-  
 roissiale s'y déroulait, complète, avec plus d'ordre et de clar-

---

<sup>1</sup>/<sub>2</sub> - C'est sans doute de Jouy, dont il est question ici. Déjà  
 au XIV<sup>e</sup> siècle, Jouy était une ville fermée de murs et munie  
 d'une forteresse importante, qui fut occupée par M. de La  
 Châtre, en 1591. D'abord fief, relevant de celui, voisin, de Sa-  
 gonne, ces deux seigneuries avaient été réunies en une seule  
 et appartenait alors à Charles de Laubespin, marquis de  
 Chateaufort-sur-Cher, garde des sceaux, etc. (Communication  
 de M. Pierre, Directeur de la Revue du Berry.)

ti. Des trois registres tenus pendant quelque temps par le poëtre, plusieurs se sont égarés

L'année 1636 apporte un nouvel émoi à nos populations, mais celui-ci dut contenir de la joie, ce qui n'était pas l'ordinaire. L'humble bes de la vie de nos ancêtres laborieux et économes, grandit légèrement de lui-même par = l'augmentation de la valeur de l'argent =

Comme notre chroniqueur local, nous donne-t-il avec plaisir quelques renseignements. Cette publication qui fut faite à Crilly le 20 mars 1636 l'avait été à moulin en juillet 1635. Ce retard fait supposer quelque spéculation; peut-être ne pensa-t-on qu'à s'en réjouir, ou cette augmentation de l'argent coïncida-t-elle avec une augmentation du prix de la vie qui rétablit l'équilibre.

Voici la valeur nouvelle comparée à l'ancienne:

- « Les pistoles d'Espagne qui valoit 9 livres au 20
  - « mars dernier, valent apprirent 10 livres; les escus
  - « de sans d'or valent 4 livres quatorze soubz et ap-
  - « prirent valent 104 soubz; les pièces de 21 soubz et
  - « 4 deniers valent 24 soubz, et les demy 13 soubz et
  - « un denier, et les autres petites pièces du mesme 7 suls
  - « moins un liard; les quartz de soubz valent 16 soubz
  - « valent 20 soubz, les demy dix soubz. Les pistons
  - « qui valent 15 soubz 6 deniers valent 19 soubz 6 de-
  - « niers, les demy 9 soubz, 9 deniers... et tant d'au-
  - « tres monnoyes étrangères augmentées aussy... »
- D'après ces renseignements, il semblerait que les pièces

couramment en circulation à cette époque, étaient celles-ci :

- Pour la monnaie d'or :

La pistolle de dix livres

L'écu d'or de 104 sous

- Pour la monnaie d'argent :

La pièce de 24 sous

La demy de 13 sous et un denier

La pièce de 7 sols moins un liard

Le quart de sou de 20 sous

Le demy de 10 sous

Le jiton de 19 sous 6 deniers

Le demy jiton de 9 sous, 9 deniers

- Pour la monnaie de billon :

Le liard et le denier

De nos jours, dans nos campagnes, l'expression de = pis-  
tolle est encore usitée pour désigner une valeur de 10 francs  
et celle de = écu = pour une valeur de 3 francs.

L'année 1637 est caractérisée par de nombreux passa-  
ges de troupes, et quelques processions des fidèles aux envi-  
rons : = La Compagnie de Monsieur de Comte de Noncey<sup>1/</sup>

1/ - Il s'agit sans doute de Henri de la Châtre, comte de Noncey,  
seigneur et capitaine du château de Gien, maréchal des camps  
et armées du Roi. Il était fils de Claude de la Châtre, chef  
ligueur mort en 1614, le 18 décembre en son château de  
Maisonfort, à l'âge de 78 ans. Les armes des de la Châtre  
étaient = de gueules à la croix ancrée de vair; mais de  
puis le mariage de Gabriel de la Châtre seigneur de Noncey



« est venue en ceste ville, en garnison, le 26<sup>e</sup> jour de  
 « Janvier et en est delogé le lundy 9<sup>e</sup> febvrier sui-  
 « vant, pour aller en garnison, à Montmarault,  
 « et, au partyr de ceste ville de Cérilly, elle fut lo-  
 « gée à Deux-Chèzes, ayant dû changer leur rou-  
 « te, par ordre du Roy, Monsieur Jehan de Borneau  
 « seigneur de la Varonne, de ceste paroisse de Cérilly,  
 « qui est gendarme de la Compagnie du Roy ayant  
 « esté trouvé le Roy qui estoit en sa ville d'Orlians  
 « a obtenu de Sa Majesté le Deslogement, le dit  
 « jour de jedy 3<sup>e</sup> febvrier....»

— Au mois de Juin suivant, nouvelle garnison  
 « d'une Compagnie de Monsieur du Vernay; = le Lieute-  
 « nant de la dite Compagnie est un jeune gentilhom-  
 « me qui s'appelle messire de Castelbenaux, qui est  
 « proche de Montluçon, lieu de sa demeure. Cette com-  
 « pagnie eut un soldat qui deceda pendant son se-  
 « jour, après avoir été conduit à Notre Dame de So-  
 « rette (sans doute pour obtenir une quérison mira-  
 « culense), Il s'appelait Jehan Baudet dit = la Chi-  
 « bitte et fut enterri dans le grand cimetière...»  
 — Le mardy, feste de Saint Louis roi de France & saint

---

(suite de la note page précédente) = et chambellan de Louis XII  
 avec mari de Saint Amadour, en 1495, on les écartela  
 de queues à trois têtes de laup arrachés d'argent (Voir  
 Reynat - Histoire du Berry - t. IV p. 248 et suivantes -

une procession est faite à la Chapelle Saint Roch, paroisse d'Arret = pour être préservé de la maladie contagieuse cette année. = En chemin, elle rencontre les processions de Vitreuil (Vitray), de Charenton et de Coura, qui toutes, vont au même endroit pour le même objet

- Le dimanche 30 août, une nouvelle procession menée par le vicaire Jehan Villeno, se rend à la chapelle de Saint Fiacre, paroisse de = Gepey = (Gyppey)

- La fin de l'année voit de nouvelles garnisons: le régiment de Luxe qui arrive le lundi 28 décembre 1637 et repart le 4<sup>e</sup> janvier 1638 pour aller en garnison à Hérisson.

Année 1638 - malgré le départ du régiment de Luxe, la ville n'est pas quitte de garnisons pour cela, car, le même jour arrivait le régiment de m<sup>rs</sup> de Pallatze (ou de Pallais) = c'estoit le régiment de Boujoloz  
 « ainsi communément appelé = de Palloy = Il en part le samedi 6 février pour aller en garnison à Grasset / ville du Berry = pour y estant là, y demeurer ainsi en garnison. = Le régiment de Boujoloz étoit demeuré à Cerilly 26 jours entiers.

Cela continue incessamment: = le lundi 19<sup>e</sup> jour d'avril, la compagnie de monsieur de Saint André

---

1/ Gracay, aujourd'hui chef-lieu de canton du Cher arrondissement de Bourges

" qui estoit en garnison a Souvigny, est arrivée en  
 " ceste ville de Crilly qui sont cheuau - liges au nom -  
 " bre de trente .... Enfin = le Dimanche et feste de St -  
 " Marc, sont arrivés a toute heure d'après midy qu'on  
 " tre ou cinq compaignies de gens de pied (sic) du ré -  
 " giment de Saint - Aubin, qui estoient logés au vil -  
 " lage et a Couroux Bourbonnois ...."

Le pays fut complètement bouleversé et il y eut du  
 sang de répandre, car : = en passant sur le Doty des  
 " fontz de ceste ville, ou un de ceux qui sont cheuau - li -  
 " gés et bons cavaliers recongneit parmi les gens de  
 " pied un valet qui l'avoit servy et l'avoit devolé..."  
 aussitôt arrivés ils se cherchèrent et se battirent près le  
 grand cimetière. Ce fut une milie presque générale, cha -  
 cun soutenant les siens. Au grand cimetière, deux cava -  
 liers = qui s'appeloient le grand et le petit Fontayne =  
 furent tués et inhumés dans l'église = au - devant de  
 Notre Dame de Noye de costé des fonts baptismaux, dans  
 une même fosse = l'un estoit logé chez la veuve Courrier  
 " et l'autre au Dauphin chez Gilbert du Ratin dit = Ra -  
 " thon = Les cavaliers se vengèrent immédiatement en  
 tuant plusieurs prisonniers des compaignies du régiment de  
 Gronovore = qui ont esté enterrés ou en des a trois morts  
 " parmi les champs par l'ordonnance de justice qui  
 " s'y estoit transportés par express ...." Et le vicair Ville -  
 mo alla même chercher plusieurs blessés et estropiés = pris -  
 qui a la Ferrière, a Bort, a la Difensaulerye et autres lieux =

- La contagion semble venir de nouveau D'un les contrées  
 car, cette année-là, comme la précédente on fait une  
 nouvelle procession à Saint Roch d'Arret = pour être  
 prise de la contagion = avec un autre pour Saint Sym-  
 phorien de Meaulne = pour obtenir de l'eau pour les  
 biens de la terre. = Dieu nous conserve des maladies  
 « contagieuses et allège les lieux qui en sont affligés  
 « car il y en a beaucoup, et nous donne de l'eau pour  
 « les biens de la terre... »

- Le 5 Septembre, la naissance de monseigneur le  
 Dauphin qui eut lieu à Saint Germain en Laye, un  
 peu avant midy <sup>1/</sup> fut l'occasion d'un = feu de joie = à  
 Cérilly, ainsi que dans toute la France. Il eut lieu le 10.  
 « ... le dimanche 10<sup>e</sup> septembre, entre six et sept heures du  
 « soir, conformément au mandement de Sa majesté, et au  
 « mandement de M. de Saint Germain gouverneur du Bou-  
 « lonnais, eut lieu le feu de joie. Il estoit enjoint à chaque  
 « habitant, ayant fenêtre en sa maison, en rue, d'y mettre un  
 « flambeau de chandelle allumée, pendant et devant le  
 « feu de joie. Ce qui a été observé en cette ville, avec une  
 « Te Deum qui fut chanté, à l'issue des vespres, et une  
 « procession générale qui fut faite en même temps... »

1/ - Le Dauphin devait être plus tard Louis XIV, qui devait  
 succéder à son père le 14 mai 1643, à peine âgé de 5 ans. Or,  
 étant majeur en 1651, le gouvernement de la France fut  
 néanmoins dirigé par Mazarin, qui avait le titre de premier  
 ministre, jusqu'en 1661.

L'année 1639 assés de nouvelles garnisons : = le mardi  
 « 5<sup>e</sup> jour de may et feste de l'Invention Sainte. Croix ;  
 ce sont les deux compagnies de meilleurs de Villardy frères,  
 qui sont entrés en ville. Elles y demeurèrent jusqu'au di-  
 manche des Rogations 29 du dit mois = qui font vingt  
 = six jours qu'elles ont demeuré et s'en sont allés en  
 = garnison à Cenovins ... » Beaucoup étaient demeurés  
 à Aincay-le-Château = qui estoit de dix à onze com-  
 « pagnies du régiment de Rambure <sup>1</sup> qui deslogerent  
 « en mesme temps d'Aincay et s'en vinrent à Cerilly pour  
 « aller à Janvry ... »

— Au mois de décembre 1639, le mercredi 6 = le père Je-  
 « han de Laual, de son vivant = proconsul = <sup>2</sup>/<sub>3</sub> de l'Ordre  
 « et gardien du Couvent des Sœurs Cordeliers à Paris est  
 « décédé. Il fut inhumé le 7 dans leur couvent de la  
 « ville de Lyon = à cinq lieues l'ung de l'autre. Ce  
 grand personnage, nous dit Jehan Vilhems, était natif  
 de la ville de Cerilly.

— Autre mort remarquable survenue cette année, le 28<sup>e</sup>  
 d'octobre, un dimanche = damoiselle Jehanne Dupeyroux  
 femme à m. Jehan de Bonneau, gendarme du Roi, écuyer

1/ - Il s'agit sans doute ici de François seigneur de Rambures  
 mestre de camp du régiment de son nom, à la tête duquel il  
 fut tué près de Honnecourt, en 1642. (Communication  
 de m. Pierre Jolicite)

2/ - Procureur (général) soit le religieux chargé des intérêts  
 de tout l'Ordre (même source)

seigneur de la Varenne, lequel, comme nous le savons, s'en  
 fut plusieurs fois trouver le roi pour faire obtenir à la  
 ville de Cirilly, déchargé de ses garnisons. Jehanne Dupoy-  
 raux fut inhumée le 29 du dit mois, en l'église de Notre-  
 Dame de Louette, proche de Vendre, où, sans doute on l'avait  
 menée pour obtenir sa quinzion. Les communications difficiles  
 ne permirent pas à son mari d'assister à ses derniers moments  
 ni à son enterrement: = il est arrivé du service du Roy, de

« servir son quartier, que la veille de l'assaut qui est  
 « deux jours après l'enterrement de sa dite femme... »

L'année 1640, le dernier jour, lundi 31 décembre  
 fut une journée importante pour les habitants de la lo-  
 calité: = le grand maître général inspecteur et général  
 « réformateur des Eaux et Forêts de France, au départe-  
 « ment de Champagne, Bourbonnois et autres provinces  
 « a siégé en ce lieu, et a vendu 300 arpents de bois en la  
 « dite forêt de Tronçais... »

L'année 1641 arriva de nouvelles garnisons: = le sa-  
 « medy 18<sup>e</sup> jour de may, veille de feste de Pentecôte, à  
 « six heures du soir, la compagnie de M. de Lissierand (?),  
 « qui est l'un des Capitaines du régiment de Nor-  
 « mandie a logé en cette ville de Cirilly, pour y de-  
 « meurer 20 jours, par ordre de la Majesté. Ils en sont  
 « délogés, le samedi, premier jour de juing et sont allés  
 « loger au bourg de Chenaille, et en la paroisse et au  
 « bourg d'Yppres, par ordre obtenu de François Bri-  
 « chard sieur du Champ, commissaire pour le Roy es-

« tant de present, en la ville de Lyon, pour les dites  
 « armées d'italiens. Et le jour de Saint Barnabé, ils  
 « revinrent d'Ygrande, où ils estoient allés, par ordre  
 « de M. de Saint Giran, gouverneur de ce pais et Duché  
 « de Bourbonnois, et sont encore delogés de ce dit lieu de  
 « Cérilly, le samedi 4<sup>e</sup> du present mois de juing... »

Une autre version, sur ce même registre, nous donne sur  
 ces garnisons de nouveaux renseignements : - le samedi  
 « 4<sup>e</sup> jour de juing 1641, la réserve de la compagnie du  
 « capitaine de Lusignan (?) qui est du régiment de  
 « Normandy, est delogé de ceste ville de Cérilly à  
 « quatre heures du soir et est allé loger au bourg et pa-  
 « roisse de Cheseuille et bourg et paroisse d'Ygrande, par  
 « ordre du Roy, obtenu en la ville de Lyon, par François  
 « Briehard de Champigny, commissaire des guerres  
 « pour la majesté, aux pais de Ouyengne et Lemoque  
 « pour les armées d'Italie et Catalogne, dont M. de  
 « Lieutenant Bequas, en ceste ville de Cérilly, a obtenu  
 « la dite discharge de la dite réserve, de la dite com-  
 « pagnie le 28<sup>e</sup> du mois d'ancien. Les dites paroisses  
 « de Cheseuille et d'Ygrande doivent fournir à la  
 « dite compagnie, deux mil livres, ainsi qu'il est  
 « porté sur le dit ordre signé du sieur de Champi-  
 « gny. La dite compagnie arrivée dans nostre ville  
 « le 18 may d'ancien... »

— Le mardi 4<sup>e</sup> jour d'octobre mourut à Hermon  
 « vénérable et discrète personne Jehan Delaspie chan-

« royne de Saint-Sauveur. Il fut inhumé dans  
 « l'église d'Herimon, devant l'hostel de Notre-Dame.  
 « Jehan de Lasque étoit né à Cerilly d'une famille  
 très-ancienne qui occupa toujours des charges dans la  
 châtelainie. En même temps que chanoine du chapitre  
 Saint-Sauveur d'Herimon, Jehan de Lasque, étoit vicairie  
 de la = viguerie de la Minoy, autrement appelé la  
 « chapelle de Saint-Etienne, qui est proche Herimon  
 « en allant à Charteloy.» Il étoit aussi titulaire de  
 la = vicairie de la Compagnerie = fondée en l'église de St-  
 Martin de Cerilly, et dépendant de la fabrique de l'é-  
 glise. Cette vicairie avoit pour revenus = : les maisons  
 « qui sont au bout du pont de la dite ville de Cerilly,  
 « à prendre depuis la maison de feu Nicollas Dufour,  
 (aujourd'hui maison Carrard) jusques adjoignant une  
 « chambre qui appartient à M. Jehan Dufour marchand  
 « La dite maison consistoit en deux chambres basses et  
 « deux chambres hautes avecque chaung leur grenier  
 « dessus, et une cave, et le jardin derrière la dite mai-  
 « son avecque une estable qui est en appendis, au bout  
 « de la dite maison, du costé de cheux les Nicollas  
 « Dufour, avec sa part de la cour qui est devant la  
 « dite estable... »

Il faut entendre ici après le pont-levis de la ville  
 qui étoit au-dessous de la maison Desoulmay, et le  
 petit jardin en face, et sur l'ancienne route du pont  
 par la Bannette. La maison de la vicairie de la Compagnerie



serie comprenait la maison actuelle, au coin de la rue des Tours, où est l'auberge, et sans doute une partie de la maison Lucas mentionnée. Cette maison fut abandonnée par le titulaire de la vicairie en 1727 = pour servir de collège à la ville de Cerilly. = (Voir le chapitre concernant l'église et celui concernant les écoles) Il y en face, dans le jardin, une fontaine qui porte toujours le nom de = font Compro = et il y avait anciennement, auprès de cette fontaine, une chapelle qui était, sans aucun doute la chapelle de la vicairie, à l'origine.

Jehan de Laspye mort, ce fut messire Gilbert Baudet, son neveu, qui le remplaça comme chanoine à Heimon, l'oncle lui = ayant donné sa chanoinerie. = Ce don lui fut fait, sans doute lorsqu'il était bien jeune, car = il ne célibra sa première messe = qu'en 1645. Gilbert Baudet ne jouit pas longtemps de ce bénéfice, car il mourut le 28 octobre 1651 et fut inhumé dans l'église de Cerilly, le 29. La mère de Gilbert Baudet, nié François de Laspye, par conséquent sœur de Jehan, mourut la même année que son fils, et <sup>fut</sup> inhumée = contre son fils = dans l'église le jeudi fête de Saint Thomas 21 décembre 1651.

Depuis la ruine de la chapelle de la Compagnie les cérémonies dues pour cette fondation se célébraient en l'église de Cerilly = à l'hôtel de Notre Dame de Pytie = C'était, tous les trois mois, une messe

au premier lundi du mois (Voir l'histoire de l'église,  
au chapitre = vicaires =

L'année 1642 débuta par la mort le 3 avril, de  
M. Jacques Bequas de Amelotier = autrement appelé  
la Desfermanderze = Jacques Bequas, appartenant à  
cette famille très ancienne et qui joua un grand  
rôle dans le pays, occupant la plupart des charges  
principales. On trouve déjà des Bequas comme gros  
propriétaires dans un terrier de la Châtellenie de la  
Brieux Laubesprie de 1444 (Voir notre chapitre =  
anciennes familles) Jacques Bequas résida dans la  
seigneurie de Pontcharraud, paroisse de Saint Be-  
nin / proche Airay, dont il était seigneur, et fut inhumé  
dans l'église de Cerilly = dans la chapelle Bequas =

— Le jour de Pâques suivant, 20 avril, un autre membre de  
la famille Bequas, Jehan, conseiller du Roi et lieutenant  
général de la châtellenie de = La Brieux = fonda un  
= salut = en l'église de Cerilly, à 6 heures du soir, pour lequel  
= « il a baillié 20 soubz chaucun des dits jours, tous les ans  
= a même jour. = Le 20 avril 1642 fut le commencement de ce  
salut, où on devait chanter devant le Saint Sacrement = :  
= o filii et glorie, avec l'oraison du jour de Pâques, et à la  
= fin un Regina cœli devant Notre Dame, avec l'oraison  
= et à la fin un libera à la chapelle Bequas ? / ... »

- 
- 1/ - Paroisse réunie séparé à celle d'Airay-le-Château
  - 2/ - aujourd'hui Chapelle Notre Dame de Lourdes (Voir  
l'histoire de l'église)

— Il y eut cette année de nouvelles franchises de trouges, et le franchise, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le 28 mai, de Gaston d'Orléans, Monsieur, frère du Roi se rendant aux eaux de Bourbon-l'archambault.

«... Des gens d'armes sont arrivés en garnison, le jeudi et feste de Sainte Barbe 4<sup>e</sup> jour de décembre. C'est soit la compagnie de Mr. de Rombur qui est de chevau léger, venant de Bourbon-Lancy; ils ne repartirent de Cirilly que le mardi 20<sup>e</sup> jour de Janvier 1643 qui est jour de Saint Fabien, qui font quarante sept jours qu'ils ont demeurés en ce dit lieu. De Cirilly, ils sont allés à Montmarault suivant l'ordre du Roy, que Monsieur de la Varanne a obtenu.....» La population n'eut pas lieu d'être satisfaite et M. de la Varanne la déchargea aussitôt d'une grande charge pour la troisième ou quatrième fois, car =: ils n'ont rien payés de leurs dépenses comme ainsi que l'ordre portoit qu'ils payeroient. Il faudra recourir au Commisnaire des guerres qui est à Mâcon....»  
Enfin, l'année se termina par une nouvelle sensationnelle, qui dut remplir d'aise, ses nombreux ennemis, les seigneurs Pédaux: « Monsieur le Cardinal de Richelieu est décédé à Paris, le jeudi 4<sup>e</sup> décembre, entre midy et une heure. On a recievu les nouvelles à Cirilly à la fin du présent mois de Décembre, ...»

L'année 1643, toujours à cette même époque de mai, se sont de nouvelles garnisons: « Le samedi, 46<sup>e</sup> jour de May, le régiment du marquis de Clambouf (?) arriva à

« sept heures du soir, et loge la nuit; il en repart de  
 « lendemain, dimanche, pour Louroux-Bourbonnoys  
 « il estoit lui 600 hommes...» Ce regiment ne semble  
 pas, non plus, briller par sa bonne tenue ni sa Discipline,  
 et laine partant des traits regrettables de son passage :  
 « la nuit du vendredi 15<sup>e</sup> du dict mois, il avait lo-  
 « qué dans les fourz bourgs de Charanton, et le mer-  
 « credy 20<sup>e</sup> du dict mois on a fait assemblee de la pa-  
 « roisse et on est allez jusques à la paroisse de Meiller  
 « proche la chapelle de Saint Fiacre, pour les charges,  
 « valz et larcins qui ils s'estoient promys; on ne leur a  
 « pas touché par d'adviz de M. Delaunoy prieur de  
 « Molins qui se trouvoit là et nous a promys faire  
 « rendre ce qu'ils avoient entommagez au grôve peuple,  
 « en passant à Molins...»

« — Le lundy de la Pentecôte, 25<sup>e</sup> jour de may, la cons-  
 « pagnie de Monsieur leduc Danguin (sic) est arrivée  
 « en nostre ville de Cerilly a deux heures après midy et  
 « en est repartye le lendemain; elle est allée loger  
 « dans le bourg et paroisse de Brethon; et le lunde-  
 « main mercredi, est allée loger en la paroisse de mu-  
 « rat...»

— Le lundy 15<sup>e</sup> juin, à six heures du matin, mourut  
 Jehan du Chasteau, sieur, seigneur de la Pierre et de Val  
 ligny sur Cher, en partie, lequel fut inhumé le lendemain  
 en l'église de Cerilly = dans la nef du costé de Saint  
 Jehan = C'estoit, nous le savons, le principal seigneur de

Cerilly, auquel les maisons de la localité, payaient des cens de rentes annuellement, et à qui appartenait le fief de canal, pour moitié avec la douairière du Bourbonnais. Le personnage était important, ainsi au bout de l'eau qui eut lieu le 6 juillet 1644, voyons-nous vingt prêtres présents = avec messire Bequard doyen d'Herimon, le curé et vicaire de Ebeneville, le curé de Lorraine-Bourbonnois fait quatre, le curé de Vilhaine fait cinq, le curé de Meaulne, messire Bechet, fait six, le vicaire de Vitrec fait sept, le curé de Briere de Braize fait huit, le curé de Saint-Bonnet de Desert fait neuf, le curé de Saint Benin fait dix, le curé de Bourdoy fait onze, le curé d'Isle fait douze, le curé de Valligny-le-Monial fait treize, le curé de Vieure et son vicaire fait quinze, le vicaire de Saint-Plaisir fait seize, l'aumônier de la seigneurie de la Faye fait dix sept, messire Jehan Debobier curé de Cerilly, messire Jehan Villems prestre vicaire de l'eau beniste, messire François Dominique Beauvozier chanoine de Notre-Dame de Malins, messire Gilbert Baudet chanoine de l'église de Saint Sauveur d'Herimon, moine François Desveaux, recteur des escholles....»

Le père de Jehan, Charles du Chastreau, était mort à Meaulne et avait été inhumé dans l'église de Cerilly le 22 janvier 1602; damoiselle Despalhain, sa mère, avait été inhumée le jour de Pâques, 4 avril 1616; son oncle, le prêtre Gabriel du Chastreau, qui avait été doyen du chapitre d'Herimon et curé de Cerilly avait été enterré le 11 mai 1621,

enfui Claude du Chateau, prieur de Charceloy. Prie de Jehan était mort en 1631

La chapelle de la famille du Chateau, dans l'église était la chapelle Saint Jean, plus tard chapelle Saint Martin, et depuis le 11 novembre 1921 = chapelle des enfants de Cerilly, morts pour la patrie = pendant la grande guerre 1914 - 1918.

Même Jehan du Chateau, en mourant avait fait par testament une fondation en l'église de Cerilly. C'est, son fils, même Charles du Chateau, sieur, seigneur de la Bière, de la Cour, du Fondis, le Vieil Cerilly et Vol. ligny sur Cher, en partie, qui la remit entre les mains de M<sup>re</sup> Gilbert Adrien procureur Fabricien, le samedi 19<sup>e</sup> jour de Septembre 1643. C'était un contrat de constitution de rentes pour la somme de 2 livres = deux par chaque an, par le Président de Favryer, de la somme légué par le testament de dernière volonté de Jehan du Chateau, passé par devant Chevenard et Conrion notaires royaux, à la charge de faire dire tous les vendredys annuellement, une messe et un Libera, la dite messe dans la chapelle Saint Jehan (aujourd'hui des soldats), le Libera sur la sépulture de ses ancêtres (généralement inhumés = devant = la chapelle). On devoit, à cette occasion, sonner trois coups la grosse cloche, et cinq clocher les petites à branle...» (Voir notre chapitre : anciens puits, anciennes familles - Puits de la Bière)

— Le dimanche 23 avrit une procession fut menée à St-

Roch d'Urcet = pour être préservé de la contagion = avec  
 retour pour Saint Symphonin de Meaulne = pour les  
 biens de la terre = On a commencé la procession à l'église  
 et à la fontaine comme étant la coutume ordinaire...»

Et, le dimanche penultième jour d'août, nouvelle  
 procession à la chapelle Saint Fiacre, paroisse de Gypcy

Cette année 1643 se termina par un hiver des plus ré-  
 goureux, avec = de grandes neiges qui, dans la nuit  
 du jeudi venant au vendredi 20<sup>e</sup> novembre, commença-  
 rent à tomber tellement grandes, que personne et aucun  
 homme d'haage les ay veüs ny grandes et sont partout  
 égales...»

L'année 1644 l'église de Cérilly reçut une nouvelle  
 visite épiscopale. C'était alors = Mgr Sirey d'Ardevilliers =  
 (1643-1649)

L'année 1645 fut funeste au clocher de l'église, au  
 vieux clocher d'origine, qui ne fut pas rebâti comme il  
 était primitivement, mais, à peu de chose près, comme  
 nous le voyons aujourd'hui : = Le dimanche 29<sup>e</sup> jour  
 de Janvier par l'orage et impétuosité du grand vent  
 le clocher de cette église a été ravagé et jeté par terre  
 à sept heures du matin, avec toute l'aiguille ou dit  
 clocher, laquelle était de hauteur de soixante et dix  
 sept pieds depuis la marche près d'au-dessus le com-  
 mencement du dit clocher, à monter en haut, jusques à  
 la pierre où est appliqué le jaunt du dit clocher.

Mais, en tombant, ce vieux clocher qui était tout en

pierre de taille, comme les cloches actuels d'Ygrande et de  
 Busnières - les - mines, causa de grands dégâts à l'église, é-  
 crasant toute la couverture au - dessus du chœur, celle de  
 la chapelle Notre - Dame, celle de la chapelle = au - dessus  
 appartenant au sieur de Synonnière (aujourd'hui cha-  
 pelle Saint - Joseph), enfin la toiture de la chapelle Saint  
 Jean. L'horloge qui était dans le clocher, ainsi que les  
 cloches furent également brisées = et n'ont pas sonné en  
 « Depuis, jusqu'au sixième jour d'avril suivant, on y a  
 « petite qui est du côté de Saint Jean. » Un pan du  
 clocher était-il donc demeuré debout juste avec cette clo-  
 che ?... ou plutôt la sonnait-on sur un échaffaudage  
 adapté pour la circonstance ?...

Le vicomte Jehan Villemo éprouva une réelle frayeur, car,  
 juste au moment où le clocher tombait, il disait la prière  
 au grand autel : « ... j'ay entendu les contrepeoids de  
 « l'orloge tomber, dont le Dieu orloge fut brisé et fut  
 « contrainct de me réfugier sous l'arcade du côté de Notre  
 « Dame, avec M. Jehan Jouneau Segitain, et deux ou  
 « trois autres qui sonnèrent les cloches .... »

La tempête qui passait sur Brilly, tel un véritable  
 cyclone, se fit aussi sentir aux environs, car = le même  
 « jour, le grand vent abasta plusieurs bastimens et  
 « plusieurs autres clochers, celui de Vitreuil (Vitray) une  
 « partie de l'église de Couroux - Hodement, un peu de  
 « celui de Coulleuvre ..... »

Cependant cette effrayante bourrasque n'empêcha



pour nos pourvoyances de remplir leurs devoirs religieux,  
 au contraire = les saints offices se célébrèrent comme  
 « d'habitude et, à la première messe, on fit l'heure  
 « de la procession de Saint Fiacre pour le lendemain et,  
 « à la grande messe les habitants consentirent d'aller  
 « en procession à Notre Dame de Laurette, le mardi  
 « suivant, dernier jour du mois; ce que nous avons  
 « fait et accompli, cy plaise à Dieu que nos prières  
 « lui soient agréables et à la Sainte-Vierge.....»  
 « Le lundi, 13<sup>e</sup> jour de février, la compagnie des  
 « gens d'armes de la Roynne, est arrivée en cette ville,  
 « et en est partie le lendemain pour aller loger dans  
 « Molins = tout d'une traite = et le lendemain en est  
 « aussi partie. Elle estoit venue de Dung-le-Roy,  
 « aussi d'une traite. On tient qu'ils s'en vont dans le  
 « Cathaloune. Elle estoit partie d'un lieu qu'on ap-  
 « pelle Mornagny, qui est deux lieues au-delà de  
 « Bourges, samedi dernier. Dieu veuille les conduire et  
 « nous donner la paix.....»

— Grand jubilé dans la paroisse. = depuis le Dimanche  
 « des Rameaux, jusqu'au Dimanche de Quasimodo, qui est  
 « quinze jours qu'il a duré et nous avions comme prédica-  
 « teur le P. mandet pour l'aveug du carême présent....»

(Étaient-ce aussi des prières pour obtenir la victoire?)

— Le dimanche, 13<sup>e</sup> août, la procession fut menée à la  
 « chapelle de la Bouille, qui est fondée de Saint Maieul

---

/ Commune du canton de Mehun-sur-Yèvre (Cher) située  
 près de Bourges.

« dans la paroisse du Brethon, pour avoir de l'eau pour les  
 « biens de la terre, et de là, à la fontaine des Naudins en  
 « cette dicté paroisse... » probablement pour le même motif  
 ce qui indiquerait une sécheresse persistante.

Enfin, le Dimanche, 28<sup>e</sup> août, procession à la chapelle  
 Saint Roch d'Urcet.

— 1646 — Au mois de Juin de cette année, un nouveau  
 curé est installé en remplacement de messire Jehan Le-  
 lubie, le curé Sieur Lescury, archevêque d'Hermon. Au  
 sujet de sa nomination, un procès eut lieu entre le prieur  
 de Sauvigny qui se prétendait collateur et présentait  
 Guilhomme Gaignier et l'archevêque de Bourges qui  
 avait nommé Sieur Lescury. L'archevêque l'emporta, et  
 ce fut depuis cette époque que la cure de Cérilly cessa  
 d'être à la nomination et présentation du prieur de Sau-  
 vigny et passa à l'archevêché de Bourges.

— Le 25 novembre, un Te Deum fut chanté à l'issue des vêpres  
 « suivant le mandement de Mgr l'archevêque de Bourges  
 « et suivant l'instruction de l'ordre du Roy, à la louange  
 « de monneur le duc d'Enghien, de la prise qu'il a  
 « faite de la ville d'Entenques dans les pays étrangers  
 « au mois d'août dernier... » Ici, notre chroniqueur a sans  
 doute voulu parler de la prise de Dunkerque, (qui ancienne-  
 ment on désignait quelquefois de Unkerque) brillamment  
 enlevée aux Espagnols, par le duc d'Enghien le 11 octobre  
 1646 (il y aurait aussi erreur de date sur nos Registres  
 paroissiaux). En effet, à l'occasion de cette victoire, des Te  
 Deum et des réjouissances publiques de toutes sortes eurent

lieu = à Paris et dans toutes les bonnes villes de France =  
jusqu'au mois de Décembre suivant.

— 1647 — Le 7<sup>e</sup> juillet, Fête de la Royaulté à Cerilly  
C'était la Fête des Confréries au moment où elles renouvaient  
laient annuellement = leurs dignitaires = dont le plus  
élevé prenait ordinairement le titre de Roy; de la Ro-  
yaulté. Après le Roy il y avait de nombreux titres moins  
élevés, tels que capitaine, lieutenants, enseignes, sergents,  
porte-quadon, soldats, etc... Nos Registres paroissiaux ont  
cette lacune où ne pas citer cette organisation que nous  
trouvons relatée dans beaucoup d'autres. Nous savons pour-  
sus que cette fête se célébrait annuellement et toujours vers  
la même époque, et que, cette année-là : « a esté Roy  
Charles fils de noble Claude Monthonnet, procureur du  
Roy en l'election de Saint-Amant; a esté capitaine  
Jehan Delapuye advocat, fils de Monsieur Gilbert Delas-  
puye, lieutenant civil en ceste châtellenie de La Briere,  
lesquels doivent les dits jours, le Roy donner le Djeu-  
ner à tous les soldats, et le capitaine, le Dysner... »  
(Voir notre histoire de l'Eglise)

— Le 18 août, procession à Saint-Roch d'Uzeat

— Le 29 août, procession au Couvent des Augustins de  
Notre Dame de Lorette, menée par Jehan Villeno.

— Le 30 août, procession à Saint-Fiacre

— 1648 — Le samedi 14 mars, la Compagnie de mes-  
sieur de Beaujeu qui est cheval-léger, appartenant à  
Monsieur le Duc de Conde est arrivée en garnison, et  
l'autre partie de la dite compagnie, arrivée en garnison

« en la paroisse de Givandon. Ils venoient de la Guerehe  
 « où ils estoient en garnison... et le 26<sup>e</sup> mayt<sup>e</sup> suivant, il  
 « a esté payé une rançon de deux mil livres à la com  
 « pagnie de soldats de may le Prince, qui sont en garni  
 « son dans ceste ville...!»

— Le Jubilé universel a commencé à Cérilly le Dimanche  
 15 novembre 1648 et a fini le dernier jour du mois.

1/ Cette rançon ressemble à une contribution de guerre...  
 Cependant d'après diverses ordonnances royales, non seule  
 ment les paroissiens devoient, sur leurs deniers personnels  
 donner aux troupes la nourriture et le logement, mais encore  
 ils étoient forcés de contribuer à chaque instant, à la forma  
 tion de la milice. Les passages continus de troupes étoient  
 toujours une grande charge que les paroisses faisoient tout  
 pour éviter. Quelques-unes s'adressoient directement au Roi.  
 C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> mai 1690 Gilbert Chomys prêtre curé  
 d'Ygrande, Charles Bon sieur seigneur de Fontlung, La  
 Glulière et autres terres, Jacques de Barre, sieur de la  
 Forêt Saint Martial, et un certain nombre d'habitants de  
 la paroisse d'Ygrande, donnent pouvoir à Louis Mareschal  
 sieur, seigneur de Franthese et de Complanrière, d'exposer au  
 souverain = la requête dans laquelle ils sont réduits, et que  
 pour cette cause la plupart d'entre eux ont quitté le  
 bourg, et que les autres sont sur le point de l'abandonner,  
 enfin qu'il veuille bien changer l'itinéraire des troupes...  
 (Jules Gras - Histoire de Bourbon.)

— Le 21 décembre Don a l'église de Cerilly d'une = cha-  
 zelle = par Mr Colvenier substitut du procureur du Roi  
 « = en cette châtellenie de La Briere = Le don de cet orne-  
 ment religieux, seul, nous fait connaître les armoiries  
 de Cerilly = qui sont trois épis de blé = armoiries  
 brutes sur cette charuble.

— 1649 — Lundi 26 février, première procession menée  
 à la chapelle de Sainte Anne, au château de la Feuille.  
 Cette même année, le dimanche 28<sup>e</sup> jour de novembre  
 « Monsieur le marquis de Vimy = a fait son entrée dans  
 « la ville de Molins, capitale de ce pais de Bourbonnoys  
 « comme estant de présent, le Lieutenant du Roy, dans ce  
 « dict pais, où c'est que toute la noblesse du Bourbon-  
 « noys y a assisté, et Messieurs du Chapitre de Notre-  
 « Dame y ont assisté en corps et ont fait leurs arrangues.  
 « comme semblablement Messieurs du Présidial, hommes de  
 « toutes sortes de justice et de toutes les châtellenies du  
 « Bourbonnoys... »

— 1650 — L'année 1650, fut désastreuse au point de  
 vue atmosphérique; un peu paraitant, il y eut des inonda-  
 « tions: = Le mardi, 28<sup>e</sup> jour vieille de Saint-Pierre =  
 le vicier Jehan Villemo mène une procession à Notre-  
 Dame de Lorette = pour prier Sainte Laurette de nous  
 « donner du beau temps pour les biens de la terre, car  
 « nous avons bessuyé une grande quantité d'eau et de  
 « boudementy qui a esté cause que nous avons esté Dymner  
 « à Chasteau, car nous savions que nous ne pourrions pas  
 « passer les eaux pour aller Dymner au Veuzde, comme

« nous y allions ordinairement; nous estions présens à ceste  
 « procession le nombre de cinquante cinq.....»

Enfin, en juillet, la grêle fait de grands dégâts: =  
 « ce mercredi 13<sup>e</sup> jour de juillet 1650 à l'heure de cinq  
 « du soir par grand honrage de sems de tonnerre est  
 « tombé grande quantite de grosses grèles qui a duré  
 « environ un quart d'heure. La grêle en telle abondance  
 « qu'elle a tout gasté les bleds de la terre et a commen  
 « cé du costé de Montlucien, Saint Caprais, Le Brethon,  
 « au Vilhain, à la Busière et en ceste paroisse de Cirilly,  
 « commençant à Champlive, aux Magnoux, à la  
 « Michardière (?) à Bretoire, au Vieil Cirilly et tout au  
 « tour de ceste ville en tirant du costé de Gemmetine, etc...  
 « et en plusieurs endroits, si bien que là où elle s'est  
 « abattue, il n'y est quasi resté la moitié du bled soigle.  
 « Il y avoit, par endroits des arbres qui estoient abattus  
 « et moissonnez; il y avoit des arbres qui estoient à moitié  
 « debout tout rompez, et les pastures, orge, avoine, charrs  
 « de vignes tout ciraes. Il y avoit des grèlons au moins  
 « de la grosseur comme des grosses noix qui sont sur la  
 « pape sans escale. En la paroisse de Givarlay, près  
 « Montlucien, le vendredy suivant, 15<sup>e</sup> jour du mois de  
 « juillet la grêle a aussi tout gasté au rapport que  
 « nosse seigneur curé du dict lieu nous a fait.....»

~ Chapitre XIV ~

---

Période féodale - XVII<sup>e</sup> siècle - (suite),  
La Fronde.

---

En cette année 1630 de graves événements se préparèrent pour notre contrée : les troubles de la Fronde.

A la date du 28 Juin, le marquis de Lévy, Lieutenant pour le Roi en Bourbonnais, avait envoyé à Jehan Bequas Lieutenant général en la châtellenie de = La Breuille Lambert-quin = la lettre ci-dessous, qui apportèrent des = escuyers = qui se représenterent le 1<sup>er</sup> Juillet à 8 heures du matin :

= Pour Messieurs les habitants de Cérilly =

= Messieurs de Cérilly,

« Je vous prie de me faire préparer un logement dans  
« votre ville où je veux me retirer attendu les courses de  
« Monron, afin que nous puissions tous ensemble nous  
« consulter pour le service du Roy

Signé : Lévy de Suligny

Et, en bas de la lettre est écrit : « Je vous prie de me  
« faire chercher des écuries dans la ville pour mes chevaux,

« car j'en les tiendrais gras en secreti dans les faulx-bourgs =  
 Et est la ditte lettre, sans date.

« Pour en faire l'ouverture, le Lieutenant général avoit  
 rassemble tous les habitants de la ville et faulxbourgs, par  
 devant lesquels = en son hostel = il en fit lecture à haute  
 voix, et tous discuterint ce qui il convenoit de faire en cette  
 « circonstance. = Nous aurions, tous les susdits habitants  
 « d'une même voix dict et déclaré, que comme très bons  
 « et très fidèles serviteurs du Roy, ils ne pourroient empêcher  
 « à mon dict sieur le marquis de Lévy de prendre logis  
 « dans ceste ville, en sa qualité de Lieutenant du Roy en  
 « nostre province; considérant la teneur de sa lettre qui est  
 « de consulter la Ditte ville avec nous, pour le service de Sa  
 « majesté, et que pourroit mon dict sieur le marquis de  
 « Lévy, faire l'election d'un logis tel que bon lui sembleroit,  
 « dont et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent  
 « procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison.  
 « Rédigé par escript, par Jean Advenier nostre greffier qui  
 « a signé avec une partie des habitans qui ont signé avec  
 « nous; les autres ayant déclaré ne savoir signer. Fait, le  
 « jour et an susditz, ainsi signé = Bequard, Lieutenant  
 « Bequard procureur du Roy, Bequard advocat en Parlement  
 « Conseiller du Roy, Advenier greffier, Jehan Villemo pres-  
 « tre vicarien de l'eau bénite de l'église de Cérilly, etc... »

« Nous n'avons pas retrouvé les originaux de cette lettre  
 et de ce procès-verbal. Nous n'en connaissons que la rela-  
 tion ci-dessus, tirée de nos Registres provinciaux de cette  
 année 1650.



Nous constatons que la réception faite à la lettre du Lieutenant du Roi ne paraît pas très-enthousiaste. On semble oser croire qu'il est difficile de faire autrement. Nos populations harcelées sans cesse demeurent méfiantes et hésitent à se prononcer. Elles ont tout à craindre des deux partis qui vont être aux prises, et en évitant de se déclarer ouvertement, songent à se ménager, le cas échéant, l'indulgence du vainqueur.

Cependant cette acceptation paraît suffisante et on s'en prendra à en profiter, car, à la suite de ce procès-verbal, l'ordonnance suivante fut aussitôt publiée :

= Ordonnance de par le Roy et de Monsieur son Lieut.  
= tant en Bourbonnoys =

« De par le Roy. Et de l'ordonnance de Nous, Roger de  
« Lévy, chevalier marquis de Palligny, Conseiller du Roy en  
« ses conseils et son Lieutenant en la province de Bourbonnoys.  
« Enjoignons à tous les habitans de la ville et faux bourgs  
« de Cirilly de faire garde jour et nuit, pour conserver la  
« ville au service de Sa majesté, comme aussy à tous les  
« justiciables de la châtellenie = de La Bruère Loubespain =  
« De se rendre en la dite ville de Cirilly pour y faire le  
« quel suivant les ordonnances qui leur seront par nous,  
« prescrites ou par nous proposées, et ce, à peine de dix  
« livres d'amendes contre chacun des défaillans au pra-  
« yement desquelles ils seront contraincts comme pour les  
« propres affaires du Roy.  
« Afin que les présentes soient dûement congruées  
« de tous, ordonnons yelles être lues et publiées au son

« du tambour par les courtois de la dite ville et faulx  
 « bourgs et coppies envoyez es parroisses dependantes de la  
 « dite châtellenie pour y être semblablement liés et jure-  
 « blis. Fait. ce 6<sup>e</sup> jour de Juillet mil six cent cinquante  
 « en nostre hostel à Orilly, ainsi signé : de Leirg Polle-  
 « gny Lieutenant susdit, et plus bas, pour mon dict  
 « seigneur.....  
 Les hostilités étaient commencées.....

\*

- Commencement de la Fronde - Janvier 1650

Le prince de Conde avait été arrêté le 18 janvier 1650,  
 au Louvre, sur l'ordre de Mazarin, avec Conde son frère,  
 et Longueville, son beau-frère. C'est François de Com-  
 minges, comte de Guisant, capitaine des gardes du Corps  
 d'Anne d'Autriche qui les emprisonna d'abord à Vin-  
 cennes. De là, Conde fut transféré à Marcouilly, bourg  
 à 25 kilomètres de Rambouillet, puis au Hâvre. Cette  
 fois-ci, ce fut sous la conduite de Henri de Lorraine comte  
 d'Harcourt,

En route, le malicieux vainqueur de Roeroy, improvisa  
 dans son carène, tout en roulant sur sa nouvelle prison  
 ce sixain épigrammatique, contre l'illustre homme de  
 guerre, devenu agent de police :

« Cet homme qu'on et court  
 « Si connu dans l'histoire

« Ce grand comte d'Harcourt  
 « Tout couronné de gloire  
 « Qui secourut l'assaut et qui reprit l'ovron  
 « Est maintenant recors de Jules Mayarin... »

Si l'arrestation de Condi fut acceptée à Paris, sans grand émoi, en Province, la noblesse qui avait mieux conservé le sentiment de l'indépendance, et la fierté de son rang, s'agitait et épousa avec ardeur, la cause du prisonnier. Cela devint une révolte contre Mayarin, qui paraissait vouloir continuer contre la noblesse, les traditions de Richelieu.

Guenne à Stenay, Bouillon en Limousin, la Fore dans le Sérizord, Brixi, en Anjou, Saint-Simon, le père du fameux auteur = des Mémoires = à Blaye, se prononcèrent plus particulièrement en faveur de Condi. Ce dernier semblait encore trouver son plus puissant appui chez les femmes, dont beaucoup intriguaient en sa faveur = elles mènent tout, intriguent, combattent = nous dit un historien.

Pour faire cesser ces intrigues féminines, la reine-mère avait enjoint aux deux princesses de Condi de quitter la Cour et de se retirer au château de Chantilly.

L'épouse de Condi, Clémente de Maille-Brixi, malgré

---

de vifs dissentiments avec son mari, se rallia à lui dans la circonstance. Et, pour déjouer les projets de la Cour, elle prouva la fuite et se retira à Montrond près de Saint-Amand, avec son fils, le jeune duc d'Enghien.

Elle fut aidée dans cette fuite = qui ne fut pas sans danger = par Sieur Lesbet procureur général au Parlement de Dijon, créature toute dévouée au Prince. Elle arriva à Montrond le 14 avril 1650 = après trois jours de marche forcée =

Saint-Amand possédait alors, à ses portes, la forteresse de Montrond. Thomas Hérauld qui en était originaire, plus tard curé de Saint-Bonnet-le-Desert, décrit dans un travail resté longtemps manuscrit, et publié par M. Sieve, dans la Revue du Berry / cette forteresse telle qu'elle était, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle dominait la ville et sa haute position la rendait imprenable. En 1410, les anglais l'avaient vainement attaquée, Sully l'avait faite réparer et embellir. C'était alors = la plus importante et plus magnifique habitation du Berry = Nos environs eurent grandement à souffrir de ce glorieux voisinage.

Climence de Mailly-Briye vit bientôt accourir près d'elle les partisans du Prince : Cavernes, Chavagnac, Bussy-Rabutin. Quittant alors Montrond, pour se rendre à Blaye, où commandait Saint-Simon (8 mai) elle y

Leina pour gouverneur François de Vandette marquis de Bersan. La guerre civile, avec tous ses fléaux ne devait pas tarder à se déchaîner.....

Charanton, une des plus anciennes baronnies du Bourbonnais, qui réunissait dans son ressort, Saint-Amand - dont elle n'est éloignée que de neuf kilomètres - les terres d'Orval, de Brucyres, d'Epineuil, soutint les premiers, les inconvénients du voisinage, puis Bannegon, puis Ainay, puis Cérilly et Hérisson. Villes, bourgs et hameaux, dans un rayon étendu durent payer des contributions, fournir des vivres aux combattants, du fourrage aux chevaux. Et quand, bientôt après, l'armée royale parut, les habitants furent rançonnés simultanément, et pillés, par les deux partis aux prises.

Ainay-le-Château était trop près de Montrond et trop important, pour ne pas être convoité par Bersan. Son château - fort détruit pour les protestants ne semblerait pas en état de résister; les malheurs récents encore avaient épuisés et refroidi le zèle des habitants; ils n'étaient pas d'avis d'engager une nouvelle lutte. Ils donnaient une seule de bonnes raisons pour ne pas combattre: le Roi était bien loin, le Lieutenant de Cordi

bien près. Condi n'était-il pas, par ses possessions aux portes du Bourbonnois, sur la lisière de notre group, considéré comme un seigneur local, et ne devait-on pas le ménager? ... Bref, on conduisit à ouvrir les portes.

Il se trouva parmi les habitants, un homme énergique. Devant son Roi, qui ne voulait pas se raviser. Et les ralliés à la cause royale = les combats soutenus devaient plutôt leur être un encouragement, leur vaillance; un gage de succès; recevoir M. de Persan était se mettre à sa merci, sans savoir s'il les épargnerait = celui qui est traître à son Roy, tiendra-t-il les promesses qu'il fera. Dans peu viendra l'armée royale qui les châtiara. Il n'y avait qu'un parti à prendre, se défendre en braves....  
Chevreuil / fut écarté; on le mit à la tête de la milice bourgeoise, tandis que le Seigneur de Beaujeu commandait la garnison.

Quand Persan se présenta devant Aincay, il fut donc vigoureusement reçu et forcé de se retirer. Furieux de cet

échec, il revint bientôt avec plusieurs pièces de canon et accompagné de cinq ou six cents soldats. Le siège commença. Hugues Cheuvault anima l'énergie des combattants, donna l'exemple, se multiplia, encouragea, exhorta, combattit. Mais, en vain le Seigneur de Beauzy trompa-t-il l'assiégeant, en plaçant sur les murailles des mannequins faisant le simulacre d'arquebuziers, afin de paraître plus nombreux, en vain les défenseurs font-ils de magnanimes efforts, et opposent-ils une résistance acharnée, il fallut se rendre.

Beauzy est rendu à un coup de main - Sans doute ne s'élève aujourd'hui que une croix, appelée = Croix de Beauzy = Cheuvault est cependant épargné, mais il dut fournir des otages, comme garants des impositions exorbitantes exigées. Et, la ville étant dans l'impossibilité de réunir la somme convenue, Cheuvault, dit-on, vendit une partie de ses biens pour la compléter et délivrer les otages.

Malgré cela, le vainqueur enleva tout ce qu'il put trouver en vivres et en fourrages, et la Compagnie de Chevaux-légers du Prince de Condé y tint garnison pendant vingt quatre jours. Enfin, en se retirant, les soldats emportèrent encore 8000 livres. = "

---

1/ Voir Louis Audiat et Bouchard = La Fronde en Beauvois et l'histoire d'Amoy-le-Château par H. de Laquiere - t. I p.

Le mauvais temps se réunissait à la soldatesque pour rendre la vie difficile et douloureuse; nous avons vu que les 13 et 15 juillet, un orage épouvantable, et une grêle comme on en avait jamais vue, dévastèrent toute la contrée, depuis Mantuecon jusqu'à Bourbon.

Ainsi, pendant que les gens ravageaient et pillent, les intempéries eurent la destruction de toutes les ressources à travers toute cette contrée hâchée par la grêle, bouleversée par l'orage, les régiments de Sersan marchèrent sur Hirson.

Mais cette dernière fut cependant plus heureuse qu'Ainay. Elle avait pour gouverneur Charles de Fauquier, seigneur du Croix, dont le château rebâti au XVII<sup>e</sup> siècle, montre qu'on de là ses immenses jardins. C'était un loyal gentilhomme, et le château d'Hirson dont on voit encore aujourd'hui les imposantes ruines, un donjon formidable. Occupant Ainay, Sersan tenta de prendre Hirson qui pouvait lui amener, par sa position, tout le pays entre le Cher et l'Allier dans cette direction. Il s'y dirigea en juillet, et en fit le siège. Les assiégés repoussés avec pertes songèrent à la ruse. Il se trouva, tout près, un seigneur Pelon pour

---

1/0. - François de Fauquier, selon M. des Goyis - lequel = goutteux et impotent, se faisait porter sur les remparts dans un fauteuil et tirait le coup de mousquet comme à la chaîne, en donnant des ordres. =



Les aides.

Près d'Herimon, est le château de Bris où demeurait Simon Samson, apparenté aux familles de la contrée, et demeuré partisan de Conde. Il s'entend avec Bernan et lui promet de lui livrer la ville et le château. A la faveur de son voisinage et de ses bonnes relations avec de Fauquieres seigneur du Creux, Simon Samson surprend facilement la bonne foi de ce dernier. Il lui représente qu'exposé aux incursions des gens de guerre, il désirait mettre en lieu sûr ce qui il avait de plus précieux et lui demande de le recevoir dans sa ville d'Herimon. Sans méfiance, le Seigneur de Fauquieres consent. Au jour fixé, on vit s'approcher du Château, deux moisonneurs - Gervais Auriche et Martin Oufilliâtre - et trois faucheurs conduisant deux charrettes à bœufs, chargés, chacun de deux coffres. La garde étant prévenue, le pont-levis fut abaissé, la herse levée et les voitures pénétrèrent dans le château où de Bris les attendait. Les coffres transportés dans la chambre qu'on lui avait accordée s'ouvrent, aussitôt quatre soldats en sortent, s'adressent aux prétendus moisonneurs et faucheurs, et tous se jetèrent sur la porte d'entrée en criant : « Courage !... nous y sommes !... » -

Pendant ce temps, des troupes de Bernan arrivaient en petits détachements isolés pour ne pas donner l'éveil, empêchant, en s'acheminant, les paysans de se rendre à Herimon faire quel et garde. Ces troupes devaient

prêter main-forte à Simon Sarrasin, à un signal qui devait être donné, du haut de la plate-forme du château.

Le signal ne se fit pas. Une femme qui avait vu les soldats sortir des coffres, donna l'alarme. Tous avaient couru aux armes. Claude Vrodet tombe le premier victime de son zèle. De Bris s'étant emparé du fils du Seigneur de Breux, menace le père de le tuer, s'il ne rend pas le donjon. Quoique souffrant d'une attaque de goutte, le gouverneur, assis en un fauteuil à son porte de combat, saisit son arquebuse, et d'une main qui ne fait pas trembler la peur, ni la crainte de tuer son fils, vise et abat Simon de Bris. Un second et un troisième coup abattent deux soldats - Luyet Verquie et d. Louis - La place est sauvée. Avec le dévouement de Corporaux, procureur du Roi, et le concours de tous les habitants, le château et la ville furent bientôt mis à l'abri des cavaliers et soldats qui redaient aux abords.

Pour réparer son échec, Serran s'empare, au château de Breux, du chevalier du Château, autre fils du châtelain de Heimon. Il menace de le mettre à mort si le château ne se rend pas. Cette menace est apportée par un trompette = sous la livree de couleur verte de liege = Il lui faut énergiquement répondre := que la trahison était découverte, le traître mort sur le carreau, et que lorsqu'ils voudraient venir aux murailles de la ville, ils en sentiraient les mêmes effets. = Devant cette résolution, Serran propose au

Seigneur châtelain = d'échanger son fils prisonnier contre les cinq soldats du quel-apens. de Fouquieres répondit noblement :: qu'ils n'avaient qu'un, son fils et les soldats. être pris de la même façon et que l'échange n'aurait pas lieu = et qu'il remettrait l'affaire au Roy....»

Ces divers incidents et ceux qui sont suivis, sont extraits, en grande partie du = jugement du sieur de Bois = et rapportés dans une lettre du 27 juillet, par un témoin qui signe = Lavorte = /

x

Simon Samson ne survécut que deux heures à sa blessure. Il fut jugé quand même. Une sentence du Lieutenant civil et criminel en la ville et châtellenie d'Hermon, Pierre Demay, écuyer, seigneur de Romagne et de Brulhy, conseiller du Roi, qui avait une inscription sur une cloche de Vallon-en-Sully, serait croire apparente au Seigneur du Creux, ordonna le 28 juillet 1650 = que le corps de de Paris serait emboumé, afin qu'on peut confronter son cadavre avec ses complices. Le 2 août, il fut mettre en liberté les deux laboureurs. Messire Gilbert Bequas doyen d'Hermon, qui, soupçonné de filonie avait été jeté dans une basse-fosse, était encore en prison à cette date. On y détenait aussi Thomas de Meschatiu de Gilloux

---

1/ Nous avons eu une copie de cette prière, entre les mains ; l'original serait, paraît-il, aux archives municipales d'Hermon.

beau-frère de Simon Samson, qui avait eu, à Bris, plusieurs entrevues avec lui et les envoyés de Sens; on y détenait aussi les cinq soldats du quel-apens: Jean Duaxnel, dit la Fore, parisien, caporal dans le régiment de Sens, Nicolas Hieronne, dit La Ramie, lorrain, aussi caporal, Jean Dechouard, basque, sergent au même régiment, Simon, dit la Forme, natif de la Brie, garde de Sens, et Saul Dumont, dit Desjardins, né à Metz, sergent. On ne sait ce qu'on leur fit.

Quant à Simon Samson, il fut condamné, comme = diablement convaincu de félonie envers le Roy et de trahison envers la patrie, à avoir le corps livré à l'exécuteur de la haute-justice, corde au cou, traîné sur une chaise par la ville et les faubourgs, la tête séparée du tronc sur la place du pilori; son cadavre partagé en quatre quartiers, chaque quartier devant être placé aux quatre avenues d'Hermon, et sa tête exposée à un gibet sur la plate-forme du donjon = pour servir de spectacle à la postérité. =

Les biens furent confisqués, sa maison rasée, ses bois de haute-futaie abattus. Sur la vente des biens furent adjugés mille livres au Seigneur du Creux, mille aux habitants = pour récompense, en quantité, de leur quiescence = mille livres furent données pour les réparations de la ville, cinq cents livres, à la Charité; autant pour les réparations en la Conciergerie, chambre criminelle, etc.... Rien ne fut oublié: quarante livres furent données pour

prières en faveur du condamné Muslet, lui pendant l'é-  
 mence, et six cents livres pour Jeanne Mallet sa veuve;  
 ses père et mère deux cents livres pour subvenir à leur  
 vieillesse. Sur le prix des boeufs, charrettes, jougs, liens  
 et coffres vendus au profit de la ville, la veuve eut  
 encore trente livres. Les armes des conjurés et le cheval  
 de Samson furent attribués au fils du seigneur du Ceure  
 le sieur de Cluzeau. Cent livres furent encore destinées  
 à réparer la clôture du cimetière; cent à l'église de Vitray;  
 cent livres furent données à l'autel de Saint Simeon,  
 dans l'église de Chatebay. Enfin, il fut décidé que cha-  
 que année, le 27 juillet, un service solennel avec procession  
 générale serait célébré en actions de grâces dans l'église  
 de Saint Sauveur. Les chanoines reçurent trois cents livres  
 dont le revenu devait y être consacré, et cinquante livres  
 pour orner l'église ce jour-là.

Ce n'était pas tout de prononcer la sentence, il fallait  
 l'exécuter. Le procureur du Roi envoya un exprès à  
 Moulins pour prévenir l'exécuteur des hautes-œuvres,  
 mais telle était alors l'insécurité des routes que le pro-  
 cureur du roi - maître Daubert - répondit le 11 août, que  
 = le bourreau ne se voulait mettre en route que si on lui  
 fournissait une escorte de vingt hommes = ce que la petite  
 bourgade ne pouvait faire. Aucun des habitants ne vou-  
 lut se charger de dépecer le cadavre, il fallut avoir re-  
 cours à un mendicant de passage qui s'en chargea pour  
 une légère rétribution. Et, vu les circonstances, on se conten-  
 ta de décapiter le corps et de le jeter à la voirie.

Ceci se passait le 6 août 1650.

x

La nouvelle de cette trahison et de cette rébellion se  
 répandit vite aux alentours. Dans le Registre de paroisse  
 de Cérilly, au mois d'août de cette année, notre chroni-  
 queur Jehan Vilhems, la fixe tout au long dans ces  
 termes : = La trahison de la ville et chasteau d'Herimon  
 a esté découverte le 27<sup>e</sup> juillet 1650 - Le mercredi 27<sup>e</sup>  
 juillet 1650 le chasteau et la ville d'Herimon a esté  
 fusché d'estre prins par le moyen de charroyz qu'on  
 avoit fait entrer dans la ville d'Herimon, chargz de  
 meubles et mesme dans des grans coffres dans lesquels  
 on avoyt mis des gens de guerre et autres munitions et  
 ustensiles de guerre. La trahison a esté faite par le nom-  
 mé Simon escuyer, neveu de Brys, qui est gentilhomme  
 de sa maison de la paroisse de Maillet. Et le dict neveu  
 de Brys estoit de ceulx de Monron Sainct amand où  
 est monsieur le marquis de Sersan commandant en  
 l'abonne de Monseigneur le Prince de Condé; le neveu  
 de Brys a eust la teste tranché qui l'on a mys au  
 bout d'une perche et mys en veüe en hault du donjon  
 du chasteau d'Herimon, pour exemple..... »

x

Ce pré et épisode dans nos environs, les hostilités

continuaient sur d'autres théâtres. Après la prise de  
 Bordeaux par le parti de la Cour, et le traité signé  
 le 1<sup>er</sup> octobre 1650 = contenant, entre une amnistie gé-  
 nérale pour tous ceux qui avaient pris les armes,  
 la permission pour la princesse de Condi de se retirer  
 avec son fils dans l'une de ses maisons d'Angers -  
 si mieux elle n'aime aller à Montrond - à condition  
 de réduire les garnisons à 200 hommes de pied et 50  
 hommes de cheval qui devaient être entretenus sur la  
 Recette du Berry - le 23 octobre, deux envoyés du Car-  
 dinal, monsieur d'Alvimar officier d'infanterie et  
 Jean Frada de Saint Aout, comte de Chateaurneil -  
 tant, signèrent avec le gouverneur de Montrond, Mon-  
 sieur de Berran, une convention relative à cette entente.

D'après cette convention, tous les châteaux occupés  
 de part et d'autre, devaient être rendus à ceux qui en  
 avaient la garde avant les troubles, et que les prisonniers  
 seraient restitués.

Ce ne fut toutefois qu'au mois de Novembre que la  
 princesse vint en Berry ainsi que nous l'apprend  
 cette note de nos Registres paroissiaux : = L'arrivée de la  
 Madame la Princesse de Condi à Montrond - Le 14<sup>er</sup> jour  
 de novembre 1650, Madame la Princesse de Condi, après  
 l'entrée du Roy à Bordeaux s'en vint se retirer en son  
 château de Montrond, où monsieur le marquis de Berran  
 commandoit en l'absence du Prince de Condi. La dite  
 dame est partie de Saint-Amant, le mardi feste

« de Saint-Martin, 1651, de son château de Montrond pour aller à Paris... »

Ainsi la Duchesse de Condi passa une année entière au château de Montrond. Sans doute le quitta-t-elle pour se réfugier auprès du Prince de Condi; car une deuxième phase des troubles de la Fronde allait commencer.

x

Ce ne fut qu'au mois de Février 1651 que les Princes de Condi furent mis en liberté. Son oncle de la Cour, Condi quitta Paris en juillet, au mois de Septembre il est en Berry. Il n'est ni résigné, ni soumis et demeure l'adversaire de Mazarin. Il déclare = qu'il entendait persévérer au service du Roi, mais qu'il voulait faire la guerre aux mauvais ministres; qu'il n'agissait que pour le bien de l'Etat. = Loinant dans le pays, le duc de Conti et M. M. de Longueville et de Nemours pour y faire des levées de troupes et se rendre maîtres du Berry et du Bourbonnais, il part pour Bordeaux accompagné du duc de La Rochefoucauld = pour soulever le Parlement et le peuple. =

La Cour se décide à se rendre en Berry ni se tra-  
mait toutes ces intrigues, et y arrive en octobre avec  
4000 soldats. Conti va rejoindre Condi; et l'investisse-  
ment de Montrond commence, par Philippe de



Clerebault, comte de Palluau, avec 12000 hommes de pied et 500 chevaux. Il y eut alors, aux environs de Cérilly de continuelles passages de troupes. Sans doute Cérilly lui-même appartenait-il tour-à-tour, selon la fortune des armes, et les hasards de la surprise, aux deux camps belligérants.

« Déjà = le samedi et fête de Saint Jehan quarte latine, 6<sup>e</sup> may 1651 c'est le regiment = de Palluau = qui passe. Les soldats ont une façon assez brutale de traiter leurs amis, - car en somme Cérilly est pour le Roi. Ce regiment qui venoit d'Heurion ou il avoit couché la nuit précédente = passoit sur le dos de nos forêts, allant à Barday, Benay, Haulgy et plusieurs autres paroisses. Ils n'entrent pas en ville, occupé à ce moment par un parti de fondeurs, mais, en passant sur le dos des forêts = ils ont tiré un fusil sur M. Desveaux qui a l'ordre de sous-diacre - et est en même tems maître d'école - et lui ont fait une blessure à la teste et au visage, dont on croit qu'il pourroit estre incommodé d'un oeil.... il estoit sur les rempartz, proche la tour de la cure et ne se doutoit pas qu'il attiseroit les coups.... »

« Ces regiments = qui estoient gros de 24 compagnies, n'essayent rien contre la ville qui, depuis = le 2<sup>e</sup> may jour de Sainte-Croix, est occupé par la moitié des cavaliers de monneur le Prince de Conde, et sont au nombre de cinquante mestres cavaliers, tandis que l'autre moitié de la compagnie est aussi semblable -

blement logé à Ainay....»

« Deux jours après, le lundy 8<sup>e</sup> may, le régiment  
 « de Lamilleretx (?) qui avait couché deux nuits à  
 Herisson, est aussi passé sur le Dos des Forêts, suivant  
 la même route que celui de Sallau, c'est-à-dire par  
 la rue du Cours actuelle. Ils passèrent à minuit, se  
 rendant à Valigny. De Valigny ils se dirigèrent é-  
 « galement = sur Benay et Haulgy - au Bois et plu-  
 « sieurs autres paroisses, pour se rendre à Nevers, tandis  
 « qu'il le régiment de Sallau se rendoit à la Charité.  
 « Le régiment de Lamilleretx étoit de 32 compagnies

Comment se fait-il que ces grandes troupes ne  
 faisaient que passer sans rien entreprendre contre  
 Cerilly, occupé par un parti de Condi, relativement  
 faible?... Est-ce en raison des fortifications imposantes  
 de la ville?... Est-ce parce que les hostilités n'étoient  
 pas encore commencées?... Nous penchons en ce sens.  
 Chacun prenait position en vue des opérations fu-  
 tures.

Pendant qu'une autre troupe de Condi comman-  
 dée par M. de Bonard réquisitionnée des provisions et  
 va en garnison à Ainay, nous voyons = le samedi 20<sup>e</sup>  
 « may déloger de Cerilly, les chevaux légers de Condi par  
 « ordre du Roy sur une requête adressée de M. le Président,  
 « par les habitants à Monsieur le marquis de Lévy...»

---

1/2. - Sans doute le régiment de célèbre homme de guerre  
 Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, et grand  
 maître de l'artillerie de France.

Donc, si les soldats de Conde dilogent par = ordre du Roi = c'est bien qu'on n'est pas en guerre.

« C'est Monsieur le comte de Charles qui est à présent  
 « à Paris qui a obtenu la discharge de nostre dite garnison;  
 « Monsieur le marquis de Leizy qui est Lieutenant pour le  
 « Roy en Bourbonnois, a apporté la discharge et l'ordre  
 « venant luy-même de Molins en ceste ville pour la faire  
 « descharger. C'est ce qui nous a empesché de grands de-  
 « sordres qui se font par les cavaliers à leur delogement.  
 « L'autre partye des cavaliers est encore en garnison à  
 « Aincay, mais on leur donna aussy leur comme à nous,  
 « un bon ordre de discharge .... » En partant de Crevilly, les  
 « cavaliers de Conde allèrent loger « à La queue proche  
 « Conquins (Sausins)

Ainsi, les troupes de Salluau investissant Montrond  
 et les alentours reprenaient du château et des villes  
 de vive force, et obtenoient pacifiquement la reddition des  
 autres. Aincay accueillit ses amis un peu malgré elle. Il  
 fallait les nourrir et les habiller: munitions, armes vi-  
 ves, elle dut tout donner. On piller les blés chez les la-  
 boueurs. Pendant quarante jours le régiment de Joyeuse  
 y séjourna, et les régiments de cavalerie de Claire-Riche-  
 lieu et de Crosay y firent étape. Bussy-Rabutin qui  
 avait été avec Conde à la première période, est du parti  
 de la Cour, à la seconde et combat avec Salluau. La  
 contrée est traitée en terre conquise par les deux adver-  
 saires = les maisons sont mises à sac, les vins sont em-

menis aux champs, les bœufs entenus... = La diette sévit,  
les laboureurs n'ont même pas de grains pour ense-  
mencer leurs champs....

x

Malgré tout le dévouement des habitants à la  
cause royale, malgré l'énergie du gouverneur et le châti-  
ment des traîtres en 1650, Hérisson était prise quelques  
temps après, aux mains des Frondeurs. Mais elle n'y  
resta pas longtemps. Monsieur de Saint-Germain gouver-  
neur du Bourbonnais vint les y attaquer et reprit la  
ville = au bout d'un siège de trois mois, par surprise =  
M<sup>r</sup>. de Commieres que ses compagnons surnommaient  
= Bras-de-Fer = seigneur des Plantais et de la Boutreux,  
près du Donjon, monta par escalade dans une des tours  
du château, de là tendit la main aux assiégés. La  
garnison obtint la vie sauve et s'en alla à Montrond.

Pour aller faire le siège d'Hérisson, Saint Germain était  
parti de Crevilly d'où = il délogua le jeudi 9<sup>e</sup> jour  
de novembre 1651 avec toute la noblesse de ceste province  
de Bourbonnais, et aussy le prévost de ses archiers qui  
les assiste. Ils sont allés logiez le mesme jour en la  
paroisse de Chardeley et en plusieurs autres parois  
autour d'Hérisson, pour avoir et prendre la dite ville  
et château d'Hérisson, pour les tenir rendus à l'obéis-  
sance du Roy....

Le comte de Saint Geran estoit demeuré huit jours  
 à Cérilly = y estant arrivé le jour des treizevins et  
 le soir à 7 heures. Il fut sortté toute la nuit vers  
 Hérisson, où il trouva le chevalier d'ainay-le-Vieil  
 avec tous ses gens... Celui-ci tenant pour les frondeurs  
 un combat acharné s'engagea dans lequel = beaucoup  
 des gens du chevalier d'ainay-le-vieil furent tués et  
 quantité d'autres qui se noyèrent dans la rivière de  
 dict Hérisson = abandonnant une vingtaine de chevaux  
 que m. de Saint Geran fit distribuer aux archers = mon-  
 sieur de la Vindrie, gentilhomme escuyer qui estoit par-  
 ty de Francheuse pour accompagner le Seigneur de Saint  
 Geran, fut tué dans cette rencontre, le jour des morts,  
 son corps fut ramené chez luy. Hérisson estoit occupé  
 par des gens du sieur de Busserolle qui tenoit pour le  
 prince de Conde, et le nomme Le Lys sieur de la Faverge.

Pour ce long siège une requintion fut faite à Cérilly  
 par lettre, que nous trouvons dans nos Registres paroissiaux:  
 C'est la cöpye de la lettre de monsieur de Saint  
 Geran depressoient estant devant le chasteau et ville  
 d'Hérisson:

Monsieur le Lieutenant,

Je vous envoie ces gardes pour vous prier de vous em-  
 ploier ainsi que les autres officiers et conseillers de  
 votre ville à trouver tant de paille (pelles) que vous  
 pourrez disposer, tant sur les lieux que aux villages  
 voisins pour me les envoyer promptement. Envoyez-moy

„ ausy vingt ou trente charpans qui quissent travaillez  
 „ à la ferre. Je suis asseuré que vous travaillerez tous  
 „ à m'assistey en ces choses-là qui me sont très-néces-  
 „ saires pour le service du Roy, ausy je me fie à vous et  
 „ aux autres mesieurs de vostre ville. De Chastellay  
 „ ce 17<sup>e</sup> novembre 1651. Votre affectionné à vous servir  
 „ Signé Sainct Germain ... » Lettre recue et publiée le 19.

Pendant ce siège d'Hermon, m. de Salluau qui  
 était devant Montbrond taxait également la ville de  
 Ceuilly, pour du matériel de couchage et du fourrage  
 livrés à Saint-Amand. Cette dernière réquisition du  
 „ jour de Coucaint : = Le comte de Salluau conseiller d'Es-  
 „ tat, mestre de camp général de la Cavallerie légère de  
 „ France, commandant pour les services de Sa Majesté en  
 „ la Province de Berry, Lieutenant général des armées...  
 „ ordonne aux habitans de la ville de Ceuilly, d'avoir en  
 „ ceste ville pour de jour de l'an prochain, la quantité  
 „ de cinquante quailhans de cinq pieux de large et de  
 „ six pieux de long destinés pour le service de ceste armée  
 „ et portés à Saint Amand de la paille et du foin.  
 „ Fait à Saint-Amand de 24<sup>e</sup> jour de decembre 1651  
 „ signé Salluau ... »

Alors, on se battait un peu partout; il y eut aussi  
 Des combats à Vanigny, Chaymaiz et Estiraille. Le  
 prince de Condé lui-même vint dans le pays, tant il  
 attachait d'importance à ce que Montbrond fût délivré.  
 et il eut au instant la pensée de tenter un effort sur  
 Montluçon. Il passa à cet effet deux jours au château

de Bord, à trois lieues des remparts. Mais, après examen fait de la situation, convaincu que Montluçon était trop bien gardée pour être enlevée d'un coup de main, il renonça à son projet.!

« Cependant Hérisson avait ouvert ses portes à M. de Saint Germain le 29 Décembre : « Le mercredi, 29<sup>e</sup> jour de décembre 1651, la garnison du chastel d'Hérisson qui tenoit ausy pour M<sup>r</sup>. le duc de Condé a esté rendue à l'obéissance du Roy par composition, conservans leurs armes avec protestation de ne jamais porter les armes contre le Roy en ce pais. Il n'y a plus de place que Monron qui tienne pour M<sup>r</sup>. le duc, et M<sup>r</sup>. de Palluau le tient assiéger, et tous les jours on entend le canon de Monron sur l'armée du Roy, et M<sup>r</sup>. de Palluau demeure en la ville et nous veult donner une bonne paix... »

« En mars 1652 ce sont, à Ciry de nouvelles garnisons Maître Pierre Berthomier est syndic de cette ville pour la contribution et logement des gens de guerre estant de présent logez en garnison en cette ville, commandez par le chevalier de Joyeuse, y étant exprèsment à cause du chasteau de Monron... »

x

• L'investissement de Montbrond dureit depuis long-temps. Saint-Amand, Hérisson, Ciry, Ainay le Chateau

1/ - Des Gorgis

et les châteaux environnants qui pouvaient gêner les opérations avaient été successivement pris et ramenés sous l'obéissance royale. On ne voyait que soldats fraus tout le pays. La cruauté était devenue une habitude et une nécessité; l'insécurité des habitants était arrivée au paroxysme. Un nommé Desheriaux qui commandait pour le prince de Condé une petite place des environs de Mont-round, à proximité de la forêt de Tronçais, ravages et terroirs particulièrement notre contrée. Plus tard, il fut jugé = aux Grands jours de Auvergne, qui se tinrent à Clermont, en l'année

Les méfaits qui on lui reprochait étaient nombreux; ceux qui marchaient à sa suite étaient, pour la plupart des gens de sac et de corde = les moins sçavants avaient mérité d'être pendus dix fois = L'un d'entre eux conçut pour la femme de Desheriaux une violente passion. Craignant, avec raison, la jalousie de son chef, il déserta et vint demander asile à l'armée du roi, puis bientôt tombé dans le mépris, il se réfugia en pleine forêt de Tronçais volant et cachonnant pour subsister.

Le château où résidait Desheriaux semble situé aux environs de Saint-Bonnet-le-Desert - La Sauvagerie peut être - Le châtelain se promène, se croyant en pleine sécurité, aux alentours de sa demeure, sous les arbres gigantesques. S'éprouve, le soldat Desheriaux, qui l'épiait, la rencontre un jour; sa passion éclate. Les clameurs qui il pousse font fuir dans toutes les directions, les compagnes



de la châtelaine; elle tombe en son pouvoir et subit les derniers outrages.

En apprenant cet attentat la fureur de Desbrieux ne connaît pas de limites; il monte à cheval, entraîne ses gens, bat la Forêt en tous sens à la poursuite du déserteur. Traqué comme un olibris, Lejune, malgré sa connaissance des antres forestiers, et ses ruses, est atteint et conduit, ligotté, dans le manoir féodal. Là, paraît-il, on lui fit endurer des tortures inouïes, et, par un raffinement de cruauté, inutile, il est vrai, à cette époque. Dans toute cour de justice, on attend, après de débilitantes épreuves, que ses forces soient revenues pour le torturer de nouveau. Desbrieux rassemble ses amis dans la grande salle du château. Le prisonnier y est amené, défiguré, couvert de plaies, les vêtements en lambeaux. Jugé et passé, Desbrieux le condamne à mort, et, après lui avoir donné un confesseur, le pend lui-même à un orme de la Forêt, témoin de sa violence.

Lorsque Desbrieux parut, devant la chambre des = grands jours = on lui reprocha d'avoir commis une crime pour en fournir un autre. Le déserteur, dit l'accusation, avait mérité la mort, mais le châtelain outragé devait demander vengeance aux lois, et ne pas se faire justice lui-même. Subtilités de juges, sans doute, qui voulaient condamner Desbrieux comme partisan de Condé; comme chef de bandes lui-même non exempt de méfaits, étant devenu, depuis cet outrage, plus sombre



et plus cruel encore. Car, dans cette affaire, sa conduite avait été celle d'un soldat - violent, sans doute - mais justicier du plus remarquable outrage. Mais Richelieu et Mayarin son continuateur voulaient abaisser les fiers seigneurs féodaux et les rendre soumis au pouvoir royal.

Quand Desbrieux fut jugé, le pays d'Arance respira un peu.

x

Le siège de Montrond traînait en longueur. Le comte de Saint Giran, sommé d'aider M. de Palluau semblait éluder les ordres. De plus M. de Coligny et M. de Lévy rassemblaient, près de Moulins, des troupes destinées à secourir Montrond. On était au mois d'avril 1652. Palluau écrivit que M. de Baradas qui commandait sous ses ordres, et Bussy-Rabutin réunissent à Cérilly, des soldats pour tomber sur Saint Giran dont l'attitude demeurait équivoque. Celui-ci menaçait et pressait de près, resta dans le devoir. Palluau lui-même, pour réchauffer les zèles fit un voyage à Moulins, en passant par Cérilly où il coucha. A son retour on reprit les travaux. En mai, des tranchées furent ouvertes; en juillet on commença à saper les murailles.

La famine faisait, tant au dedans qu'au dehors, de nombreuses victimes; amisquants et amisés étaient fatigués.

Derron se décida, le 15 août, à capituler = s'il n'était

n'était pas secouru dans la quinzaine = c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> septembre. En apprenant cette capitulation Condé s'empressa d'envoyer de Saint-Cloud, où il était alors campé, au secours de la place, M. de Briord à la tête de cinq cents chevaux. Ces troupes parvinrent à éviter les forces envoyées pour leur fermer le passage, lesquels se composaient de 600 chevaux, partis de la Brii sous les ordres du comte de Montbas gouverneur de Mehun<sup>1</sup>. Au lieu de passer la Loire à La Charité - où Palluau et Bussy Rabutin avaient forcé les habitants à rompre deux arches de leur front, en janvier - elles la passèrent à Chateaufort; et, au lieu de laisser Bourges = à main gauche = de Briord déjouant les manœuvres de ces adversaires, chercha à s'approcher du Bourbonnois, par notre contrée, pour favoriser une levée de boucliers par M. M. de Coligny, de Lévy, et de Valencay dirigés au due.

Bussy Rabutin se rendit aussitôt à Bannegon où il fit rompre les ponts jetés sur un marais qui forme la réunion de l'Auron et du Sagonis, et parvint à rejoindre Briord à Baugy avec 1500 chevaux<sup>2</sup>!

Pendant ce temps, avertis par de Briord, M. M. de Valencay et de Lévy se mettaient à la poursuite de quelques troupes commandées par deux gentilshommes de notre pays, apparentés l'un à l'autre, M. M. de

1/. - Histoire de Saint-Amant, par Mallard

2/. - Histoire du Berry - Raynal t. IV pp. 354-358

de Franchere et de la Rivere qui voulaient mener du secours à Palluau. Jean du Château, seigneur de la Rivere, à Cérilly, ne fut pas heureux dans sa lutte pour le Roi. Commandant un parti de 400 hommes, il fut battu une première fois à Beaugny le 23 août 1652 puis au franchage du Cher, vers Meay et complètement défait et poursuivi, l'épée dans les reins jusqu'à son château de la Rivere, à Cérilly, où il se retira avec le seigneur de Franchere, tous les deux blessés.

De nombreuses et sérieuses escarmouches eurent lieu alors, sous les murs de la ville. Si notre vieux chroniqueur, Jehan Villemo eût été vivant, sans nul doute nous aurions de nombreux renseignements. Mais il était mort le 2 Juin précédent et inhumé dans l'église = sous la corde des saints = âgé de 67 ans.

Vraisemblablement des combats eurent lieu aux environs du domaine du Puy, où un champ porte toujours le nom de = Champ de la bataille = et, un autre, à proximité, celui de = Champ des os = On a trouvé, dans ces parages, beaucoup de débris, attestant un combat, tels que épées et débris d'armes... etc...

... Tandis qu'à la tête de huit escadrons de cent maîtres et deux cents mousquetaires en quatre pelotons M<sup>r</sup>. de Briord = dilical au dernier point sur l'honneur = s'avanceait aussi près que possible de Montrossard... sa tentative hardie ayant échoué, il se retirait en

toute hâte vers Samere avec les gentilshommes bour-  
lemois... ?

Bersay n'ayant pas été secouru, ouvrit ses portes  
le 1<sup>er</sup> Septembre ainsi qu'il l'avait promis et se retira  
avec la garnison. La Porterie fut démantelée en no-  
vembre. M. de Palluau fut créé maréchal de France. La  
grande était terminée en Bourbonnais (1652)

x

Mais, les bandes que Montrond avait attirées  
se répandirent, en partie, dans nos campagnes, et vi-  
vèrent encore quelque temps, de rapines et de pillage,  
aux dépens des habitants. Le blé manqua complètement,  
les habitants quittèrent une contrée où régnaient la misère  
et la mort. Dans la région d'ainay plus des deux tiers  
moururent de faim.

Le calme rétabli, en 1653, Hugues Chevreault fut député  
par les habitants d'ainay vers Louis XIV. Il obtint pour  
eux ce qu'il demandait : rémission des trois dernières  
années d'impôts que devait la ville, exemption pendant  
dix ans de tout impôt. Il obtint pour lui, accordés  
par Sa Majesté à lui et à ses descendants = en reconnaissance  
de sa fidélité = des titres de noblesse.

Ainay ne se releva jamais de ses désastres; ses fossés  
furent en partie, comblés, ses remparts disparurent presque  
complètement, ses tours furent rasées. Seule, une porte, flam-

qui de deux tours et surmontée d'un beffroi, qu'on nomme aujourd'hui = la tour de l'horloge = atteste encore son ancienne importance.

\*

En somme, le long règne de Louis XIV fut désastreux pour le Bourbonnais et pour Auvergne. Les guerres continuées de ce souverain dépeuplèrent la province, puis une grande famine survint, enfin le terrible hiver de 1709 mit de comble à la misère. Les nobles demeurés en province se trouvèrent aussi malheureux que les vassaux et les paysans. Les terres manquant de bras restèrent sans culture, ce qui fut la source des nombreuses = communes = laïcs pendant deux cents ans à la disposition des communes. A l'avènement de Louis XIV au trône, le Bourbonnais comptait 500.000 habitants, à sa mort il n'y en avait plus 200.000.

Le ban et l'arrière-ban furent convoqués en l'année 1690. Parmi les gentilshommes du Bourbonnais qui devaient marcher à cette convocation, nous trouvons pour nos régions :

— Auvergne - ban - :

Comme commandant, Jean d'Aubigny sieur d'Aligny châtelain d'Ainay :

Comme cornette, Joseph de Chiancy sieur de Valligny et de Lussat,

Comme maréchaux des logis : François de la Touche

- sieur, Pierre de Bois-Aubin, châtelain d'Ainay ;  
 - Jean Jacques du Château sieur, sieur de la Pierre à Cilly  
 Desfontaines de Charmaron à Ainay  
 Louis de Villeneuve sieur de la Roche-Othon ;  
 - Jean Fourmouze, sieur de Villechereuse ;  
 - François de Fouzières, sieur de Bret  
 - Claude du Vautier sieur de la Bruyère  
 - Jean de Panon Vinum sieur de la Maison-Neuve  
 - François d'Aosy sieur de Bouchet et avec lui.  
 - François de Carey sieur de la Contesterie  
 - Le sieur Le Borgne sieur de Monchenin  
 - Le sieur de Bergeron sieur de la Serche, et avec lui  
 - Bergeron, son frère, sieur  
 - Simon de Barbarin sieur de la Flotte  
 - Charles Descouts sieur, sieur de la Chapelle pa-  
 roisse de Braize

Devois-je puiser de notre bon chroniqueur, Jehan  
 Villemo, un peu ce que nous extrayons de l'impression  
 de plusieurs contemporains, dans les Registres provinciaux  
 des alentours : « Pendant la guerre de la ligue d'Aug-  
 lebourg, en conséquence du grand nombre d'ennemis qui  
 attaquent le pays de toutes parts, depuis plus de trois  
 ans, le Roi a fait plusieurs régiments de milice qui  
 composent près de 30 000 hommes, que les paroisses entretien-  
 nent, chaque collecte dans la campagne fournit un  
 soldat ; les villes et grosses collectes en donnent davantage.  
 La première levée se fit en 1689. Ceux qui furent



nommés ne devaient servir que deux ans et on devait cette année en nommer de nouveaux. Cependant ceux qui sont revenus, dont le nombre est très-petit, et n'est pas de 10 ou 12 dans une compagnie de cinquante ont été obligés d'y retourner parce qu'ils sont disciplinés. Quand il en meurt, déserte, ou en est tué quelqu'un, la collecte qui l'avait nommé doit le remplacer par un autre. Tout cela cause bien de l'embarras, les gouverns qui ont plus de 20 ans et moins de 40, les hommes mariés ou ils ne se trouvent point de garçons fuient tous et se cachent quand il s'agit de nommer un milicien. Outre ce que dessus, les tailles sont crues de tiers, le payement des milices fait une somme considérable, le sel est augmenté de trois livres par minot, les cours de justice, les notaires et les huissiers voyeurs sont taxés, les marchands honnêtes et les maîtres dans les villes le sont aussi; enfin il y a des impositions sur toutes les choses où on peut en mettre; le seigle vaut depuis deux ans, communément trente ou trente deux sols le quarton, mesure de la Saline et le froment de vin vaut 20. 2j et 30 livres, tout est cher, l'argent est bien rare et la misère bien grande dans la moitié des familles, et depuis dix ans passés que je suis ici, curé, je n'ai point vu à plus de la moitié près, tant de pauvres, ni tant de maladies, ni tant de morts.....

Signé Rigault 6 mai 1691)

Dans un mémoire adressé au Roi, en 1698, sur la Généralité de Moulins, par l'intendant Le Voyer, il est

dit que = la Généralité a perdu, par guerre ou maladie,  
 le cinquième de sa population = et que = le grain y est à si  
 bon prix que le laboureur ne retire pas ses frais = Dans la  
 partie occidentale de la Généralité, on voyait = des hommes  
 noirs, livides et presque tous hideux, se nourrissant de  
 châtaignes - et peut-être de glands - comme leurs bestiaux =

Cette situation qui était générale s'aggrava encore  
 par l'hiver extrêmement rigoureux de 1769 :

" Pendant six semaines, dès le 6 Janvier = après une  
 " pluie de quinze jours, il fit un vent si froid et si violent,  
 " qui en moins de deux heures, tous les chemins et ruisseaux  
 " = frochaient = ce qui ne s'était jamais vu, et le lendemain  
 " 7, l'intensité du froid fut telle qu'on ne put aller en  
 " campagne .... " 1/

" Mais ce qui perdit tout c'est que = vers la fin, il  
 " survint quelque pluie douce qui adoucit le temps quel  
 " ques jours et mit la sève en mouvement dans toutes les  
 " plantes, alors, le froid qui reprit plus fortement acheva  
 " de tout perdre... " 2/

Un peu partout, les arbres fruitiers, les plantes, les vaines  
 gelèrent = Il ne resta pas un grain de seigle ni de froment  
 sur terre = et d'on craignait que le peuple n'eût pas  
 même la ressource de l'herbe pour se nourrir = On fut con-  
 traint de semer sur les terres auparavant ensemencées  
 de seigle et de froment, des orges, sarrasins ou légumineuses =  
 cela servait à faire un grain grossier = le grain de la diable =

1/ - Registres paroissiaux de Mallisset  
 2/ - Registres paroissiaux de Beaulieu

« Beaucoup vendraient ce qu'ils avaient pour acheter de  
 « ce pain. On mangea les charognes mortes depuis quinze  
 « jours; les femmes étouffaient leurs enfants de crainte de les  
 « nourrir, les chiens, les chats, les rats furent dévorés = 1/

Mais ces maux ne devaient pas encore finir avec l'hiver := Il pleut et tonne sans discontinuer pendant les  
 « mois de Mai et de Juin; il y eut alors beaucoup de crues :=

Tandis que les malheureux paysans achevaient de  
 mourir sur leurs champs dépeuplés, le Pape leur envoyait  
 ses agents et les habitants dont les forces n'étaient pas  
 tout-à-fait épuisées abandonnaient tout pour fuir les  
 sergents des tailles et les gabelliers. La France mourait  
 de faim... 2/

Nous nous apercevons de cette misère de 1709, dans  
 les Registres paroissiaux de Cérilly et de tous ses envi-  
 rons, par une mortalité très-grande, doublant souvent  
 la moyenne, et presque tous :<sup>o</sup> pauvres mendiants :=

\*

Sous les deux règnes de Louis XV et de Louis XVI  
 Cérilly paraît relativement tranquille. En l'absence  
 d'abbés, de couvents et de grands seigneurs; le pays  
 moins pressuré, eut moins de misères à subir.

Tel se termine, les faits historiques généraux, avant  
 la Période Révolutionnaire. Nous allons relater dans

2/ - Géographie de l'allier par Campad p 106

1/ - Registres paroissiaux de Mollinet

les chapitres suivants, les différentes institutions de l'ancien régime et les faits d'histoire généralement locale

Nous devons noter ici le passage à Cérilly de plusieurs rois, les seuls passages que nous connaissions. La ville de Cérilly ne les a pas retenus, pas plus qu'elle a retenu nos seigneurs et nos ducs de Bourbon :

— Le Dauphin Charles, plus tard Charles VII passa à Cérilly se rendant en Languedoc. Parti de Bourges le 20 décembre 1419, il se dirigea sur Lyon passant par Dun-le-Roy, Ainay, Cérilly, Bourbon, Schwigny, moulins Varennes, La Salire et le Boujeu (vers les 23 et 24 Décembre) 1/

— Le 2 décembre 1497 Charles VIII après être resté tout le mois de novembre à moulins, en part pour regagner Amboise, par Bourbon - l'Archambault et Cérilly... 2/

— L'année 1530 François I<sup>er</sup> est de passage à moulins où il demeura du 19 au 23 février. Et passa à Cérilly à son départ. 3/

1/ - Histoire d'Ainay-le-Château par M. Henri de La Querennere - 2 vol.

2/ - Marcelin Cripin Lelond et Claude Renaud - Epitres mémoires moulinoises - moulins Cripin Lelond éd. 1926

3/ - Journal de l'Estaille (opuscule Bourbonnaise)

— En 1553 dans un nouveau voyage François 1<sup>er</sup> venant de Fontainebleau et se rendant à Lyon, demeura à Arroulers du 16 au 19 mai, 7<sup>e</sup> fut le 12 à Ainay-le-Château, le 15 à Lérilly-en-Bourbonnais, les 13 et 14 à Vierze au château de la Chaumière, le 14 à Bourbon l'Archambault, le 19 à Varennes sur Allier et Lapalisse. 1/

— Enfin Charles IX passa tout près de nous, et sans doute nos hobereaux allèrent-ils le saluer à son passage, se rendant en Auvergne, l'année 1565 il = passa et coucha à Couleuvre qui est un moyen village = le 20 décembre, dina à Franchize (Franchize = qui est un petit village = le 21), et coucha à Saint-Memours = qui est un petit village et belle abbaye de religieuses, qui fait le commencement du pais s'eduebi de Bourbonnais = tout ce fait 5 livres 2/

- 
- 1/ Crispin Leblond - Episcopat des Bourbonnoises - Cité
  - 2/ Abel Jouan - Recueil des discours du Roi Charles IX en ses pais et provinces (Paris - Bonfont 1566, cité par la quinzaine Bourbonnaise - Tome VIII pp. 397

# - Notes -

1 - Dans son = Histoire d'un nom celtique à propos de  
Lithuiniens = m. F. Devaux nous dit :

Que = dans le voisinage d'un grand nombre de localités  
actuelles, il existe dans le voisinage de la ville, un village  
portant le même nom, accompagné de l'épithète caractéris-  
tique de viell ou vieux - que si le mot latin vicius équiva-  
lait village, son dissimilé viculus a donné viell viens  
ainsi on trouve Quins le Vieux (Lairat), Viell sainte Remy  
(Andennes), dont le latin était Vichus sancti Remigii

Le vicius était un centre plus ou moins considérable de popu-  
lation qui n'avait pas d'administration municipale et re-  
levait de l'administration du chef-lieu (civitas ou pagus)  
sur le territoire duquel il était situé, mais il avait cependant  
en ce qui concerne la religion, l'idolâtrie et la police, une petite  
administration propre, composée de deux magistrats, de  
deux viciles et d'un conseil, dont les membres s'appelaient  
vicarii ou decurions. La féodalité a désorganisé le vicius mu-  
nicipale gallo-romain, entre un certain nombre de lieues  
ou de paroisses correspondantes, dont deux ont retenu  
l'ancien nom, sans que rien permette d'assigner à l'une, une  
primauté d'origine par rapport à l'autre...  
avant les invasions des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle un général romain  
Civitas ou Civitas avait pu donner son nom à ce ensemble  
qui forme la ville actuelle de Civilly, mais il faut ex-  
ister au XI<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître Civitas cartrum.

- 2 - Comme trouvailles postérieures, nous avons à noter une hache en silex blanc de  $7\frac{1}{2} \times 4$  trouvée aux Barreaux par Féron fils - une hache en silex brun trouvée dans la région de la Ferme aux Fromes Georges instituteur - adjoint de  $8 \times 4$  - L'extrémité seulement d'une hache de grande dimension trouvée dans la région des Cloux - Ces trois haches entre nos mains sont un don de M. Loiseau, alors instituteur à Crecilly - Une belle hache en silex blanc poli de  $17 \times 6$  trouvée au pied d'un chêne au domaine de Barres commune de Cheneville, en 1924
- 3 - On a découvert à Venouse un souterrain allant à Jussy et à Sagonne dont les vieillards se rappellent avoir vu l'entrée et entendu beaucoup parler. On a découvert non loin de Venouse dans un pré de Bonnevue appartenant à M. de Montfermeil, dans les racines d'un chêne un pot plein de vieilles monnaies romaines. Le métayer qui avait découvert ce pot, étant <sup>allé</sup> habiter dans le commun de Saint-Aignan, il m'a été impossible de le retrouver
- 4 - ... Vers 1259 les possesseurs du Boulonnais étaient Mathaut ou Mathilde II épouse de Dampierre Bombon décedé en 1262 et marié en 1248 à Eudes comte de Nevers, fils de Hugues IV duc de Bourgogne. De tout ceci il résulte que Huciel et Ferrion et après la chronologie de nos sires de Bombon, de Chayaux (archiviste), une des plus anciennes châtelainies <sup>des sires</sup> de Bombon de la 1<sup>ère</sup> race était

= tenues en fief des comtes de Champagne (aussi la  
= châtellenie d'Amay), par les Archambaud et leurs  
= successeurs, et que les comtes de Champagne en devaient  
= eux-mêmes hommage au roi... C'est un fait inter-  
=essant pour l'histoire Bourguignonne, et aucun de nos  
= érudits locaux ne l'avait signalé jusqu'ici à ce qu'il  
= me semble. Il serait intéressant de rechercher et énu-  
=merer quand et quelles circonstances, Huril et Heiron  
= (et Amay, etc...) furent infeudés par un roi de France  
= aux comtes de Champagne, de l'autre quand et pour  
= quel motif, ces derniers les cédèrent aux Archambaud  
= à charge de leur en faire hommage-lige...»  
(note de M. Philippe Lemerle dans les bulletins de  
de la Société d'Emulation, nos 8-10 du Août-Octobre  
1910.)



-5- quelques mots de généalogie :

		Eudes de la Forti - Bernardus son frere uterin	
Ségaldus - se marie avec la		I	I
sœur de Giraudus seigneur		Bernardus	surtout
de Cirilly	et	I	inconnue
		I	surtout inconnue

ont un fils, dont Giraudus est le père et auquel il donne un bénéfice dans l'église de Beccay - lequel fils d'abord militaire, entre dans les ordres chapitre de Saint Ursin

- 6 - La châtellenie de Labruyère Loubespine à Cirilly, avait toujours comme charges locales en 1785, et probablement jusqu'à Révolution, annuellement :

- 1° aux trésoriers et chanoines de la Sainte Chapelle de Bourges, seigle 8 septiers faurent 128 moduriens s'ils sont liés au marché et 84 moduriens s'ils sont liés au grenier, cy 128 moduriens
- 2° au vicier de Sainte Catherine de La Bruyère 13 septiers, une quart, 3 moduriens, Parient au marché 183 moduriens et au grenier 115 moduriens  $\frac{1}{2}$  - 115 moduriens  $\frac{1}{2}$
- 3° a madame l'abbess de saint - menoux a la charge de justifier de son titre, seigle 2 septiers 3 quarts valant 28 moduriens, cy 28 moduriens
- 4° au concierge des prisons de Cirilly, seigle 2 septiers, 2 quarts valant 26 moduriens  $\frac{1}{4}$  - 26 moduriens  $\frac{1}{4}$
- 5° a m. Leprainq de la Romagne, seigle 64 moduriens - cy 64 moduriens

Total des charges

361 moduriens  $\frac{3}{4}$

Il y a des = Comptes des châtelainies de Bourbonnais  
de 1287 conservés aux Archives du Sas de Calais, sous  
la cote A. 125. Il y aurait à voir, ou demander à m.  
l'archiviste du Sas de Calais, des extraits en ce qui  
concerne la châtelainie de La Bruyère Lamberpin.

- 7 - Dans le no, de novembre - décembre 1923 p. 452  
M. Baudet instituteur en retraite qui était venu se  
promener à La Bruyère, fait une communication sur un  
fruit antique décauvé :

= En 1902, m. Raux cultivateur à La Bruyère Lamber-  
pin, commune de Perilly a découvert un fruit antique  
dans l'un de ses champs, à 200 mètres environ des ru-  
ines de l'ancien château. Ce fruit complètement comblé  
était ignoré, même des vieillards les plus âgés du  
village. Il présente une particularité assez rare, c'est  
que le couvercle en est fait d'un énorme tron de  
chêne creux. Ce tron mesure 75 à 80 centimètres de  
diamètre, et 3 mètres de hauteur. Le bois est parfaite-  
ment conservé, sauf à l'orifice, où l'action de l'air  
a commencé à le détériorer.

La terre entourant le fond du fruit, a été trouvée en-  
combré d'une grande quantité de poteries provenant  
de vases à eau brisés. L'un de ces vases cassé en deux  
morceaux seulement a pu faire juger de sa forme.  
D'après la description que lui en a faite m. Raux  
c'était une amphore à anses et à fond pointu, de la  
période gallo-romaine.

Ces deux troncs qui il est si intéressant d'examiner  
ont servi à combler des vides du chemin.»

Voici un premier point du mystère éclairci; il y avait  
à La Bruyère, une station gallo-romaine, vers laquelle  
qui un chemin dallé venant de Joug aboutissait au  
château de La Bruyère et se continuait sur la rive  
Céilly où en on a trouvé des traces. Or, d'après les  
souvenirs des vieillards = tous les anciens puits des  
environs se trouveraient dans la direction de ce che-  
min dallé. =

-8- La ville close de Céilly, jadis, à une certaine  
époque, pour sa part de la salte de cinquante  
mille hommes, au impôt de 67<sup>l</sup> 10 sols

-9-